



## **PADDUC – Annexe 6**

---

### **Chapitre individualisé valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer**

#### **Livre I : Diagnostic et Enjeux**

*Approuvé par l'Assemblée de Corse  
le 2 Octobre 2015*



---

# Préambule



## 1 | Le contenu du chapitre individualisé du PADDUC valant SMVM

Conformément aux décrets n°86-1252 du 5 décembre 1986, celui n°2007-1586 du 8 novembre 2007 et n°86-1252 du 5 décembre 1986 relatifs au contenu de l'élaboration des SMVM, le SMVM du PADDUC comporte :

- 1 | Un diagnostic du territoire littoral et maritime de l'île, pris dans son acception la plus large. Il décrit notamment l'état de l'environnement, les conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral. Il permet de d'identifier les espaces terrestres et maritimes participant aux équilibres économiques et écologiques des zones côtières et ainsi, de déterminer le territoire d'application du SMVM. Il fait également ressortir les enjeux stratégiques de la mise en valeur de la mer en Corse.
- 2 | Des orientations et prescriptions relatives au développement et à la protection des équipements compris au sein du périmètre.
- 3 | Des orientations et prescriptions relatives à l'aménagement et à la protection des espaces que le SMVM identifie. Il précise notamment les mesures de protection du milieu marin.
- 4 | Le schéma mentionne également les projets d'équipement et d'aménagement liés à la mer tels que les créations et extensions de ports et les installations industrielles et de loisirs, en précisant leur nature, leur caractéristique et leur localisation ainsi que les normes et prescriptions spéciales s'y rapportant.
- 5 | Enfin, il définit la vocation générale des différentes zones et notamment de celles qui sont affectées au développement industriel et portuaire, aux cultures marines et aux activités de loisirs. Il précise les vocations des différents secteurs de l'espace maritime, les principes de compatibilité applicables aux usages correspondants et les conséquences qui en résultent pour l'utilisation des divers secteurs de l'espace terrestre qui sont liés à l'espace maritime. Il peut, en particulier, édicter les sujétions particulières intéressant les espaces maritime, fluvial, ou terrestre attenants, nécessaires à la préservation du milieu marin et littoral. Pour ce faire, il tient notamment compte des objectifs poursuivis par la loi « Littoral » :
  - « la mise en œuvre d'un effort de recherche et d'innovation portant sur les particularités et les ressources du littoral » ;
  - la protection des équilibres biologiques et écologiques, la lutte contre l'érosion, la préservation des sites et paysages et du patrimoine ;
  - la préservation et le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau, telles que la pêche, les cultures marines, les activités portuaires, la construction et la réparation navale et les transports maritimes ;
  - le maintien ou le développement, dans la zone littorale, des activités agricoles ou sylvicoles, de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Article 1<sup>er</sup> de la loi « Littoral » devenu l'article L. 321-1 du code de l'environnement.

## 2 | Le périmètre et l'échelle d'intervention du SMVM

L'article 1er du décret du 5 décembre 1986 précise qu' «Un Schéma de Mise en Valeur de la Mer porte sur une partie du territoire qui constitue une unité géographique et maritime et présente des intérêts liés, concurrents ou complémentaires, au regard de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral.»

La partie diagnostic a notamment permis de déterminer le périmètre pertinent en ce sens, en considérant les spécificités géographiques des espaces maritimes et terrestres, les vocations actuelles, les usages, ainsi que les interactions s'y établissant.

Ce n'est qu'à l'issue de cette première partie que le périmètre a été appréhendé et soumis pour avis aux comités techniques et de pilotage du schéma.

En cohérence avec les autres schémas du PADDUC, la carte des vocations du SMVM est au 100 000<sup>e</sup>. Néanmoins des zooms sont nécessaires par endroit, lorsque la densité des activités et la multiplicité des vocations exigent une plus grande précision.

## 3 | Un SMVM intégré au PADDUC et composante du PADDUC

### A | L'intégration du SMVM au PADDUC et ses implications

La loi du 5 décembre 2011 précise que le PADDUC vaut SMVM dans les secteurs qu'il détermine.

Conformément à l'article 3 de la loi du 5 décembre 2011, codifié à l'article L. 4424-10 du code général des collectivités territoriales, IV, les éléments du SMVM sont regroupés dans ce

présent chapitre individualisé, au sein du PADDUC.

Cependant, son évaluation environnementale est réalisée dans le cadre de l'évaluation globale du PADDUC.

Par ailleurs, les dispositions du SMVM relatives à la protection du milieu marin, à la gestion du domaine maritime sont soumises à autorisation par le ou les préfets compétents, le cas échéant, y compris le préfet maritime.

### B | L'articulation avec les autres documents constitutifs du PADDUC

Le SMVM est constitutif du PADDUC et doit de ce fait respecter une cohérence avec ses différentes autres composantes telles que son Modèle de Développement, son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), ou encore sa Carte de Destination Générale des Sols et ses autres schémas.

Le SMVM prend donc en compte les orientations stratégiques et objectifs opérationnels du PADD, ainsi que le Schéma d'Aménagement Territorial. Il doit, tout à la fois, être compatible avec ces documents cadres, les préciser et les rendre plus opérationnels dans les domaines et les secteurs qui le concernent, et dans le même temps, servir leurs objectifs.

## 4 | La traduction réglementaire du SMVM

Des arrêtés pris par les maires et les préfets compétents, y compris le cas échéant par le Préfet maritime, prennent en compte les vocations des différents secteurs de l'espace maritime et les orientations relatives aux activités fixées par le SMVM.

Conformément au décret du 06 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer, le Préfet maritime est investi du pouvoir

de police générale et a autorité pour réglementer, entre autres, la navigation, le mouillage et la plongée sous-marine. Les pouvoirs de police définis par des dispositions législatives ne peuvent être délégués.

**La délivrance des actes de gestion du domaine public et l'utilisation par l'État de son propre domaine tient compte des dispositions du SMVM.**

Les compétences de la Région, du Département et de la commune en matière de ports maritimes s'exercent dans le respect du PADDUC et de son chapitre individualisé valant SMVM.

## 5 | L'articulation du SMVM avec les autres documents de stratégie et de planification régionale ou locale

### A | La prise en compte et l'intégration d'éléments issus d'autres schémas et stratégies régionales

Le SMVM intègre les éléments du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin de Corse et la réglementation des différents Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) approuvés en Corse (Étang de Biguglia et Prunelli Gravona Golfe d'Ajaccio).

Par ailleurs, son élaboration concomitante de celle du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine, a permis de mieux appréhender le potentiel de production aquacole de l'île et, en réponse à l'objectif de développement de cette filière fixé dans le PADD, de privilégier dans la carte des vocations, l'affectation des espaces à potentialités aquacole à l'aquaculture.

Le SMVM tient également compte de l'Analyse stratégique Régionale pour la création d'Aires Marines protégées approuvée en mars 2012 par

l'Assemblée de Corse. Il en intègre la stratégie et les propositions de création de nouvelles aires marines protégées.

Ce document figure en annexe du présent chapitre individualisé

### B | La compatibilité des documents de planification inférieurs avec le SMVM

Une fois le PADDUC approuvé, les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et, en l'absence de SCoT, les plan locaux d'urbanisme (PLU), cartes communales ou documents en tenant lieu, doivent être compatibles avec les dispositions du SMVM, et notamment, avec la vocation assignée aux différents espaces.



## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
1   Le contenu du chapitre individualisé du PADDUC valant SMVM.....	5
2   Le périmètre et l'échelle d'intervention du SMVM.....	6
3   Un SMVM intégré au PADDUC et composante du PADDUC.....	6
4   La traduction réglementaire du SMVM .....	6
5   L'articulation du SMVM avec les autres documents de stratégie et de planification régionale ou locale.....	7
<b>INTRODUCTION : LES AMBITIONS DU SMVM .....</b>	<b>13</b>
1   Ambition 1 / Structurer le développement littoral et servir le projet d'aménagement territorial.....	15
2   Ambition 2 / Dynamiser l'économie littorale & maritime.....	17
3   Ambition 3 / Préserver et valoriser le socle environnemental & patrimonial du littoral et de la mer.....	18
<b>PREMIÈRE PARTIE : DIAGNOSTIC .....</b>	<b>21</b>
<b>Volet 1   Morphologie et occupations du littoral terrestre .....</b>	<b>25</b>
1   Morphologie et diversités du littoral Corse.....	27
2   Approche paysagère du littoral.....	41
3   Structuration du littoral par les réseaux de communication.....	47
4   Occupation du sol du littoral .....	51
5   Les relations entre les milieux terrestres et les milieux maritimes.....	59
6   Les pressions socio -démographiques et urbaines sur le littoral.....	69
7   Les caractéristiques et évolution de l'urbanisation littorale.....	77
8   Synthèse de l'approche terrestre .....	95
A   <i>Le découpage du territoire en séquences .....</i>	<i>95</i>
B   <i>Les espaces de la loi « Littoral ».....</i>	<i>125</i>
C   <i>Propositions de limites du SMVM en terre.....</i>	<i>133</i>

<b>Volet 2  </b>	<b>Les milieux lagunaires et maritimes.....</b>	<b>135</b>
1	Ecosystèmes lagunaires et maritimes .....	137
2	La qualité des eaux lagunaires et maritimes.....	148
3	Les outils d’inventaire et de protection existants.....	156
<b>Volet 3  </b>	<b>Les ressources liées à la mer et au littoral.....</b>	<b>165</b>
1	Ressources halieutiques .....	167
2	Ressources énergétiques .....	169
3	Ressources en matériaux .....	170
<b>Volet 4  </b>	<b>Les activités et usages liés à la mer et au littoral .....</b>	<b>173</b>
1	Les activités halieutiques.....	175
2	Les activités portuaires commerciales & industrialo-portuaires .....	183
3	La plaisance et la filière nautique associée.....	189
4	Les loisirs et sports nautiques .....	228
6	Les activités touristiques sur le littoral.....	235

## DEUXIÈME PARTIE : ENJEUX ..... 249

### Volet 1 | Les enjeux et perspectives d'évolution du littoral ..... 251

1   Une présence de milieux naturels et agricoles remarquables en terre, comme en mer .....	253
A   <i>Une mosaïque d'espaces à terre</i> .....	253
B   <i>Des milieux marins de qualité, des espaces à préserver</i> .....	254
C   <i>Des secteurs humides sensibles à l'interface entre mer et terre</i> .....	256
2   Des risques et des menaces pour les écosystèmes mais également pour l'homme .....	260
A   <i>Les activités ayant un impact sur l'environnement</i> .....	260
B   <i>Les menaces et nuisances pour l'homme</i> .....	264
C   <i>Un développement urbain mal maîtrisé</i> .....	265
3   Des opportunités et des potentialités de développement et de valorisation du littoral .....	268
A   <i>Un environnement à préserver et à valoriser davantage</i> .....	268
B   <i>Une armature territoriale support de développement</i> .....	269
C   <i>Des espaces productifs à maintenir et développer</i> .....	271
D   <i>Des projets déjà engagés qu'il convient d'accompagner</i> .....	272

### Volet 2 | Enjeux par séquence ..... 279

1   Séquence à enjeux N°1 : Ajaccio .....	281
2   Séquence à enjeux N°2 : Bastia .....	284
3   Séquence à enjeux N°3 : Calvi - L'Ile-Rousse .....	287
4   Séquence à enjeux N°4 : Porto-Vecchio - Bonifacio .....	290
5   Séquence à enjeux N°5 : Plaine Orientale .....	293
6   Séquence à enjeux N°6 : Galéria - Porto - Cargèse .....	296



---

# Introduction

## Les ambitions du SMVM

*Le Chapitre individualisé valant SMVM du PADDUC vise trois ambitions fondamentales.*



## 1 | Ambition 1 / Structurer le développement littoral et servir le projet d'aménagement territorial

### A | À l'échelle régionale : contribuer à l'amélioration du maillage territorial

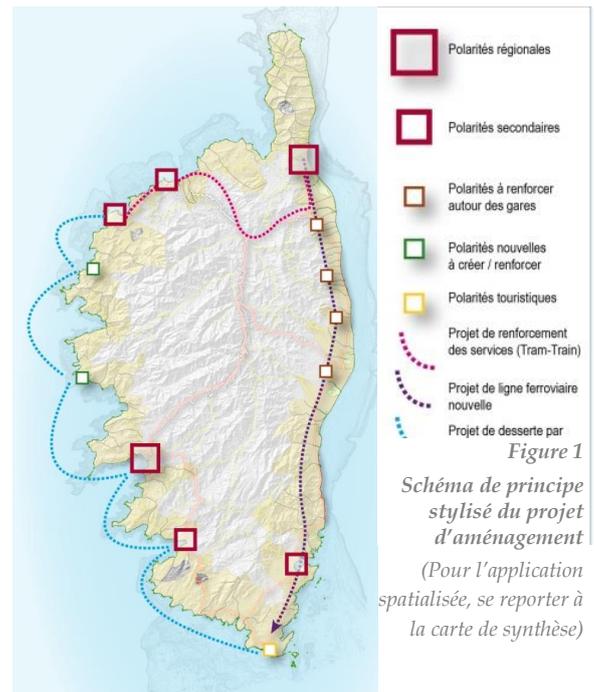
Le Schéma d'Aménagement Territorial du PADDUC propose une organisation du développement urbain structurée autour de polarités urbaines et une amélioration de la « connexion » de ces polarités au reste du territoire de la Corse.

Cette organisation du développement territorial s'appuie en majorité sur le renforcement de polarités littorales de la Corse et tend ainsi à rompre avec les dynamiques d'étalement et de « dilution » du phénomène urbain sur le linéaire, côtier en proposant un nouveau modèle de développement associant :

- + Concentration de l'urbanisation,
- + Renforcement des fonctions urbaines au service d'un bassin de vie dit « de proximité »,
- + Et amélioration de la desserte en transports collectifs pour un fonctionnement durable du territoire régional.

Cette polarisation du territoire s'accompagne d'un déploiement d'une offre de services de transports en commun adaptée à la configuration et aux contraintes des différentes séquences littorales :

- + Un projet de voie ferrée traversera la Plaine Orientale entre Bastia et Porto-Vecchio, il reliera des polarités urbaines structurées autour des gares et dont les fonctions urbaines seront complétées au service d'un bassin de vie dont le développement sera contenu. Cette orientation s'appuie sur la configuration singulière de l'urbanisation de la côte Est en proposant un développement encadré visant l'enrayement d'un continuum urbain grandissant le long des RN193 et 198, la préservation des espaces naturels et agricoles périurbains et littoraux, et le raccordement des villages de l'arrière-pays à un niveau de service et d'équipement renforcé, ainsi qu'à un bassin d'emplois urbains.



- + Les services de transport collectif de la voie ferrée reliant Casamozza à Bastia et Île Rousse à Calvi seront renforcés et cadencés par la mise en œuvre d'un Tram-Train proposant une offre de transport public concurrentielle à la voiture particulière et permettant une desserte de porte à porte des polarités urbaines.

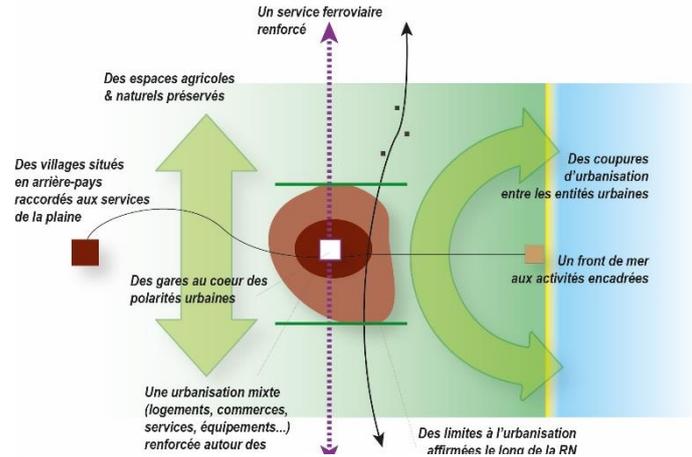


Figure 2

Concept - Renforcement des polarités sur la Plaine Orientale

- + La desserte par la route du littoral occidental étant fortement pénalisante, voire quasi impossible sur certains secteurs (entre Calvi et Sagone), le PADDUC propose l'étude d'un mode de transport collectif innovant par la mise en place d'une navette maritime desservant les petites polarités côtières entre Calvi et Ajaccio dans un premier temps puis, d' Ajaccio à Bonifacio dans un second temps et dans une logique de délestage des déplacements terrestres en haute saison touristique.

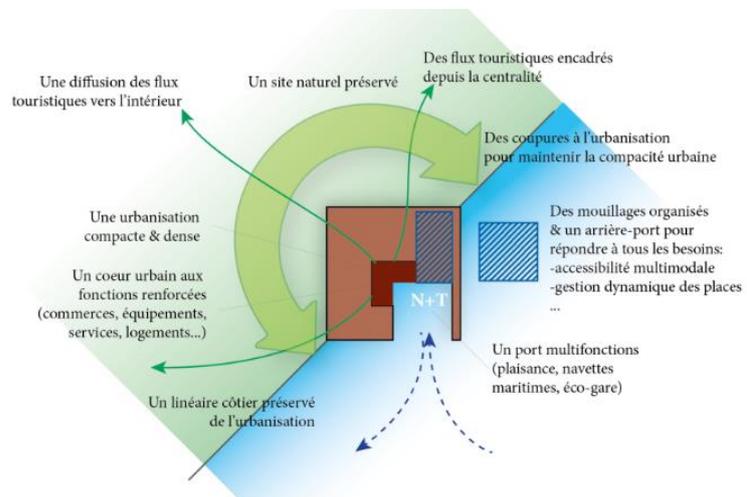


Figure 3

Concept - Polarité nouvelle ou à renforcer autour des ports

Ce projet de desserte maritime serait accompagné par la possibilité de compléter l'armature des polarités urbaines du littoral corse par la création / le renforcement de pôles urbains de part et d'autre de la Réserve Naturelle de Scandola afin de capter les flux touristiques, les encadrer (notamment à destination de ces espaces naturels fragiles pourtant très fréquentés) et de mieux « profiter » des retombées économiques que génèrent ces sites (cf. figure ci-dessous « Les polarités urbaines nouvelles/concept »). Ces polarités constitueront des nœuds de déplacements au cœur de secteurs aujourd'hui enclavés.

Leur rôle d'interface terre-mer devra être conforté par la mise en place d'infrastructures dédiées à la multi-modalité entre transports maritimes et terrestres (Transports en commun, locations de voitures, modes doux ...). Ces polarités urbaines « nouvelles » devront cependant être strictement encadrées et conditionnées à des études urbaines préalables afin de concevoir des polarités aux fonctions urbaines et portuaires, limitant l'impact de leur fonctionnement sur l'environnement.

- + Enfin, les polarités régionales d' Ajaccio et Bastia seront renforcées, notamment dans leur rôle de portes d'entrées internationales qui diffuseront les flux de biens et de personnes sur l'île.

Ce nouveau modèle d'organisation du développement urbain littoral assurera, à travers un encadrement nécessaire des projets de développement, un équilibre entre développement urbain et économique, d'une part, et préservation des paysages et milieux littoraux et marins sensibles d'autre part. En ce sens, le SMVM du PADDUC, à travers ses orientations et prescriptions spécifiques, accompagne ce projet et l'inscrit comme une priorité.

## **B | À l'échelle locale : favoriser la structuration urbaine et son intégration paysagère et socio-économique**

Les orientations et prescriptions proposées dans ce volet visent à finir avec les logiques de dilution urbaine. Le SMVM donne les moyens, au travers des précisions des modalités d'application de la loi « Littoral », mais aussi au travers d'une stratégie portuaire de renforcer les polarités existantes et de réussir les extensions de l'urbanisation.

## **2 | Ambition 2 / Dynamiser l'économie littorale & maritime**

Les activités économiques insulaires se concentrent essentiellement sur le littoral, soit parce qu'elles reposent sur la proximité de la mer, soit parce qu'elles nécessitent une implantation urbaine ou en plaine (agriculture), ce qui, en Corse, est souvent synonyme de littoral. En outre, ces activités économiques se partagent l'espace littoral avec les usages résidentiels liés à son attrait paysager. Aussi, cet espace géographiquement limité est convoité et disputé.

Les activités typiquement littorales et maritimes, telles que la conchyliculture, la pisciculture, la pêche, le tourisme balnéaire, ou encore le nautisme, ont un rôle prépondérant dans le tissu économique corse. Elles possèdent encore un potentiel de développement considérable mais elles pâtissent de ces concurrences d'usages et du manque d'organisation de l'espace, en particulier lorsqu'elles exigent la proximité immédiate de l'eau.

Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer fixe comme ambition d'inscrire la Corse dans le développement économique international à travers la mise en valeur de ses richesses extraordinaires. Pour ce faire, il propose un cadre réglementaire et des orientations d'aménagement adaptées à la mise en œuvre d'un projet économique structuré, fondé sur la valorisation des ressources littorales, le développement des échanges de marchandises par voie maritime et la structuration d'un tourisme soutenable et durable.

Le tourisme est, à ce jour, une des richesses premières de l'économie corse et il se fonde majoritairement sur l'attractivité de son littoral. L'enjeu est double, d'une part d'organiser et structurer davantage le tourisme balnéaire afin de mieux profiter des retombées économiques de cette activité et d'autre part, de permettre aux flux touristiques de diffuser vers l'intérieur. Il s'agira donc d'accompagner l'aménagement du territoire en hébergements touristiques, en équipements de loisirs et culturels, de proposer une véritable stratégie nautique, en prenant en compte les besoins pressants et les perspectives de développement de la filière, tout en limitant les incidences sur l'environnement.

La pêche et l'aquaculture sont aujourd'hui dépendantes de deux paramètres indispensables à l'exercice efficace de leurs activités : les ressources halieutiques et l'espace suffisant pour organiser et valoriser les filières. Le SMVM leur garantit des moyens adaptés pour à la fois :

- + Structurer leurs activités et les valoriser, notamment en leur dédiant des espaces de cultures et de pêche en mer, mais aussi à terre, afin de leur permettre d'améliorer leur fonctionnement, leur rendement et de se diversifier (pescatourisme, ititourisme).

- + Leur donner des perspectives sur le long terme du maintien de la ressource halieutique, à travers la préservation du milieu et de la qualité des eaux, mais aussi par la prise en compte des opportunités offertes par la recherche en matière de restauration des stocks halieutiques.

### 3 | **Ambition 3** / Préserver et valoriser le socle environnemental & patrimonial du littoral et de la mer

Le cadre naturel et paysager de la Corse est sans équivoque sa première richesse économique, un capital qu'il convient de préserver et maintenir, car il est à la fois premier vecteur d'attractivité touristique, mais aussi valeur ajoutée de ses productions, ainsi que garant de la qualité de vie de ses habitants. La renommée de l'Île de Beauté et le plaisir d'y vivre, de façon permanente ou saisonnière, sont bâtis sur la qualité, la diversité et la richesse de ses milieux et de ses paysages.

L'ambition du SMVM est de participer à la préservation et à la valorisation du patrimoine environnemental de la Corse, qu'il soit terrestre ou marin. Pour ce faire :

- Il localise les espaces remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques, afin de garantir leur préservation au titre de la loi « Littoral ».
- Afin de protéger les biocénoses et en cohérence avec l'Analyse Stratégique Régionale, il projette le renforcement du réseau d'aires marines protégées, à travers, non seulement, une gestion renforcée, mais aussi des extensions et des créations d'aires marines protégées.
- Il précise les modalités d'application de la loi « Littoral » de nature à favoriser une meilleure intégration à l'environnement de l'urbanisation.
- En particulier, il localise également les espaces proches du rivage, notamment ceux en co-visibilité et intervisibilité avec la mer, favorisant de cette façon, à la fois les urbanisations en profondeur par rapport au rivage, mais aussi, les réflexions relatives à l'intégration des constructions dans le grand paysage.
- Il assure la cohérence dans la préservation des espaces côtiers terrestres et marins en déterminant la vocation des différents espaces et les principes de compatibilité applicables aux usages correspondants. À titre d'exemple, il réglemente les activités susceptibles de se réaliser dans des milieux fragiles et caractéristiques comme les herbiers de posidonie. Le SMVM entend gérer les usages dans les espaces marins rassemblant les milieux les plus vulnérables faces aux activités humaines, en priorisant leur protection lorsque l'usage d'un tel espace semble incompatible avec sa sauvegarde (pêche, loisir, plaisance, activités portuaires ...).
- Il édicte des prescriptions particulières pour le maintien de la qualité des eaux ; le SMVM entend en effet agir sur toutes les activités pouvant nuire de près comme de loin à la qualité des eaux marines, en agissant de façon préventive en amont des phénomènes polluants, qu'ils soient en mer, sur le littoral ou le long des espaces terrestres sensibles (les zones humides et estuaires par exemple).
- Il définit les vocations des plages en fonction de leur fréquentation et de leur contexte géographique et environnemental de façon à y encadrer les activités et usages, et propose quatre type d'intervention visant à rapprocher l'état de la plage de sa vocation. Il identifie notamment les

plages où la fréquentation massive par le public nécessite la mise en place d'aménagements pour gérer et/ou accueillir le public afin de ne pas nuire à la qualité des sites.

Le socle environnemental de la Corse est également composé des espaces de production, source de richesse fondamentale pour le développement de l'île et la réduction de sa dépendance alimentaire et énergétique. Que ce soient les espaces à terre (espaces agricoles), ou les espaces en mer (zones de pêche, fermes aquacoles...), la sauvegarde des biens de production (qu'il s'agisse des terres cultivables, ou des stocks de poissons et de filtreurs) est prépondérante dans la stratégie du PADDUC. Le SMVM intègre cette ambition et contribue à l'atteinte de ses objectifs en réservant prioritairement ces espaces à ces activités lorsque le milieu le permet.



---

# Première Partie

## Diagnostic



Cette 1<sup>re</sup> partie diagnostic du SMVM a pour objectif de décrire la situation existante, les usages et pressions observées sur l'espace littoral et maritime, et d'en mettre en évidence les enjeux d'aménagement, de protection et de mise en valeur.

Il vise également à proposer un périmètre d'application du SMVM, qu'il s'agisse de ses limites au sein des terres, mais aussi en mer.

Enfin, il permet d'identifier les espaces distingués par la Loi « Littoral », dont les modalités d'application sont par ailleurs précisées dans le livret littoral, en annexe 3 du PADDUC, qui complète les prescriptions du SMVM



---

## **Volet 1** | Morphologie et occupations du littoral terrestre

*Le littoral corse présente une morphologie propre, déterminée par des facteurs naturels, tels que la géologie, le relief, l'hydrologie, ou encore la végétation, mais aussi par des facteurs anthropiques, tels que l'usage des sols ou l'aménagement du territoire. L'étude de ces différents facteurs permet de mieux appréhender cette morphologie particulière pour en révéler toutes les diversités.*



# 1 | Morphologie et diversités du littoral Corse

## A | Géologie

La géologie d'un territoire, ou substratum, est la base sur laquelle se construit et se modèle le paysage. Les caractéristiques physiques, chimiques et structurales de ce substrat ont une influence directe sur le paysage, puisqu'elles conditionnent le type de relief et de végétation, la disponibilité des ressources, mais aussi l'usage des sols. Ainsi, les grandes entités géologiques discernables aujourd'hui en Corse ont fortement conditionné les paysages naturels et anthropisés du littoral.

On distingue ainsi quatre grands ensembles qui contribuent à façonner le paysage littoral corse.

### a. La Corse occidentale ou cristalline

La Corse cristalline caractérise le littoral ouest, depuis les piémonts de la Balagne jusqu'au massif de la Trinité Petra Longa ; elle couvre les deux tiers de l'île. Les roches magmatiques (granites ou rhyolites) constitutives de ce socle géologique dessinent trois grands types de paysage, représentés notamment :

- D'Ile Rousse à Ajaccio, mis à part le golf de Porto, la base géologique est constituée de roches plutoniques sombres, granitoïdes à méga-cristaux de feldspath potassique, datant d'environ 340 millions d'années (Ma). Cette composition offre par endroits une teinte rose violacée au paysage littoral (photo n°1).
- Dans le massif de l'Ospedale Cagna (photo n°2) et le massif de la Trinité Petra Longa ainsi que quelques pointes et presqu'îles des côtes sud-ouest et sud comme le Capu di Muru, les pointes de Campomoru et de Senetosa, la pointe de Cappicciola : le paysage est caractérisé par la présence de chaos rocheux remarquables.
- Dans le golfe de Porto, les calanches de Piana, la Punta di Scandola (photo n°3) et le Capu Rossu: la couleur rouge et ocre de la roche fait la particularité des paysages littoraux.

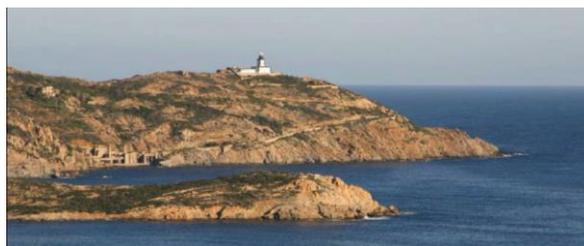


Photo n°1 : Pointe de la Révélatea (Source : Atlas des paysages)

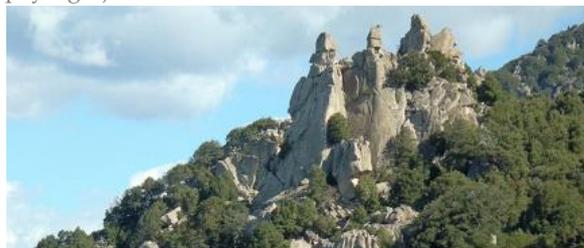


Photo n°2 : Massif de Ospedale Cagna (Source : Atlas des paysages)



Photo n°3 : Site de Scandola (Source : Atlas des paysages)

### *b. La Corse orientale ou alpine*

La Corse alpine caractérise l'Est de l'île, allant du Cap Corse (*photo n°4*) jusqu'aux vallées de Tagnone et du Fium'Orbu, en excluant les plaines orientales.

La base géologique de cette partie de l'île est composée de roches métamorphiques, de schistes, mais aussi d'ophiolites (péridotite, gabbros, basalte) qui donnent naissance à des reliefs aigus, des crêtes étroites et des éperons rocheux.



Photo n° 4 : Cap Corse (Source : Atlas des paysages)

### *c. La Corse sédimentaire*

Les plaines orientales correspondent en majorité, à des dépôts mio-plio-quadernaires, des roches sédimentaires détritiques, à l'exception de la plaine d'Aléria où il n'y a que le Tortonien qui présente un petit niveau calcaire correspondant à des récifs fossiles. La composition géologique particulière de ces plaines orientales a donné naissance aux vastes plaines fertiles (*photo n°5*), paysages caractéristiques de la côte Est.



Photo n° 5 : Zone agricole de plaine orientale (Source : Atlas des paysages)

### *d. Des portions littorales calcaires remarquables :*

On retrouve, par ailleurs, deux enclaves calcaires, au Nord-Ouest et à l'extrême sud, qui font la spécificité de ces paysages remarquables :

- Au Nord-Ouest, les strettes de Sant'Angelo dessinent des coteaux asymétriques.
- Au sud, Le Piaie ou plateau bonifacien (*photo n°6*), dévoilent des paysages de falaises blanches et vertigineuses qui descendent dans la mer.



Photo n° 6 : Falaises bonifaciennes (Source : Atlas des paysages)

# Carte géologique simplifiée

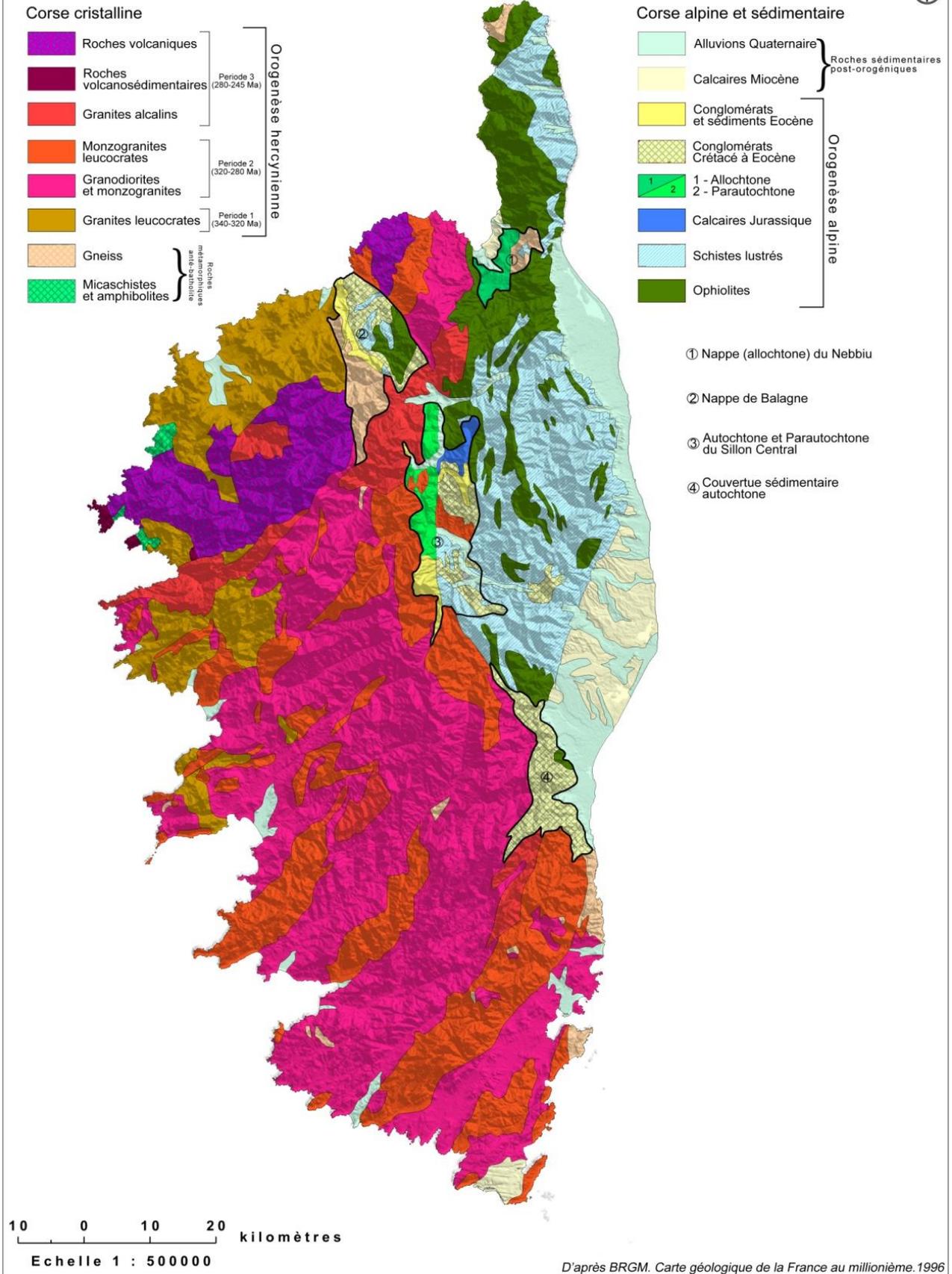


Figure 5 : Carte géologique simplifiée.

## B | La topographie

Au-delà de l'aspect géologique et lithologique du paysage, les deux grands ensembles montagneux que constituent la Corse cristalline et la Corse alpine déterminent la morphologie générale du trait de côte de la Corse. Les deux chaînes montagneuses qui vont du Nord au Sud et qui culminent respectivement jusqu'à 2710 m d'altitude au Monte Cintu et 1767 m au Monte San Pedrone, dessinent en effet des littoraux qui diffèrent nettement entre la côte orientale et la côte occidentale, elles contribuent à un découpage du littoral en « compartiments paysagers ».

Ainsi, sur la partie **ouest de l'île**, le relief détermine un trait de côte tourmenté. Les compartiments paysagers sont représentés essentiellement par des golfes, profondément échancrés (Porto, Sagone, Ajaccio, Valincu), abritant quelques plaines littorales et piémonts (Balagne, plaine d'Ajaccio), des versants abrupts et des caps alternant avec quelques massifs littoraux (Agriate, Ravu et Calazzu, Campomoro-Senetosa) :

- Les plaines littorales et piémonts de la côte ouest (photo n°7) se situent au débouché de grandes vallées occidentales dans des golfes ouverts et se caractérisent par un substrat rocheux, fortement érodé et couvert de sédiments où s'installent des plaines parsemées de collines marquant une transition douce vers les piémonts.



Photo n° 7 : Plaines et Piémonts de Balagne (Source : Atlas des paysages)

- Les versants abrupts (photo n°8) sont des paysages rares, matérialisés par des côtes plongeant dans la mer. Ils dessinent une frange côtière rocheuse, aux contours « en dentelle ». On y retrouve de nombreuses falaises, éperons, calanches, caps et pointes s'élançant vers le large, des anses et baies inaccessibles par voie terrestre.



Photo n° 8 : Versants abrupts de Luzziyeu (Source : Atlas des paysages)

- Les massifs littoraux (photo n°9) se distinguent des massifs montagneux par leur rencontre brusque avec le milieu marin mais présentent les caractéristiques d'une morphologie montagneuse : versants raides, émergences rocheuses, routes absentes ou très étroites et sinueuses, sentiers escarpés, vues lointaines.



Photo n° 9 : Massifs littoraux de la Trinité Petra Longa (Source : Atlas des paysages)

- En revanche, sur la partie **est et nord-est de l'île**, les vastes étendues alluvionnaires et sédimentaires fertiles caractérisent le littoral : elles fondent un linéaire côtier majoritairement sableux et quasiment rectiligne.

Ces compartiments paysagers, appelés les plaines littorales et contreforts, sont des paysages vallonnés, et parsemés par endroit d'étangs côtiers (étangs de Biguglia, Diana, Urbinu, Palu), s'étendant depuis Bastia jusqu'à Solenzara. Les plaines assurent un espace de transition entre les massifs montagneux et la mer.



Photo n° 10 : Etang d'Urbinu – Plaines littorales et contreforts (Source : Atlas des paysages)

- Les paysages de plaines et de piémonts présents notamment sur la côte Ouest, ainsi que les paysages de *vallées* au profil en « V » ne caractérisent que ponctuellement la côte Est.

# Carte du relief

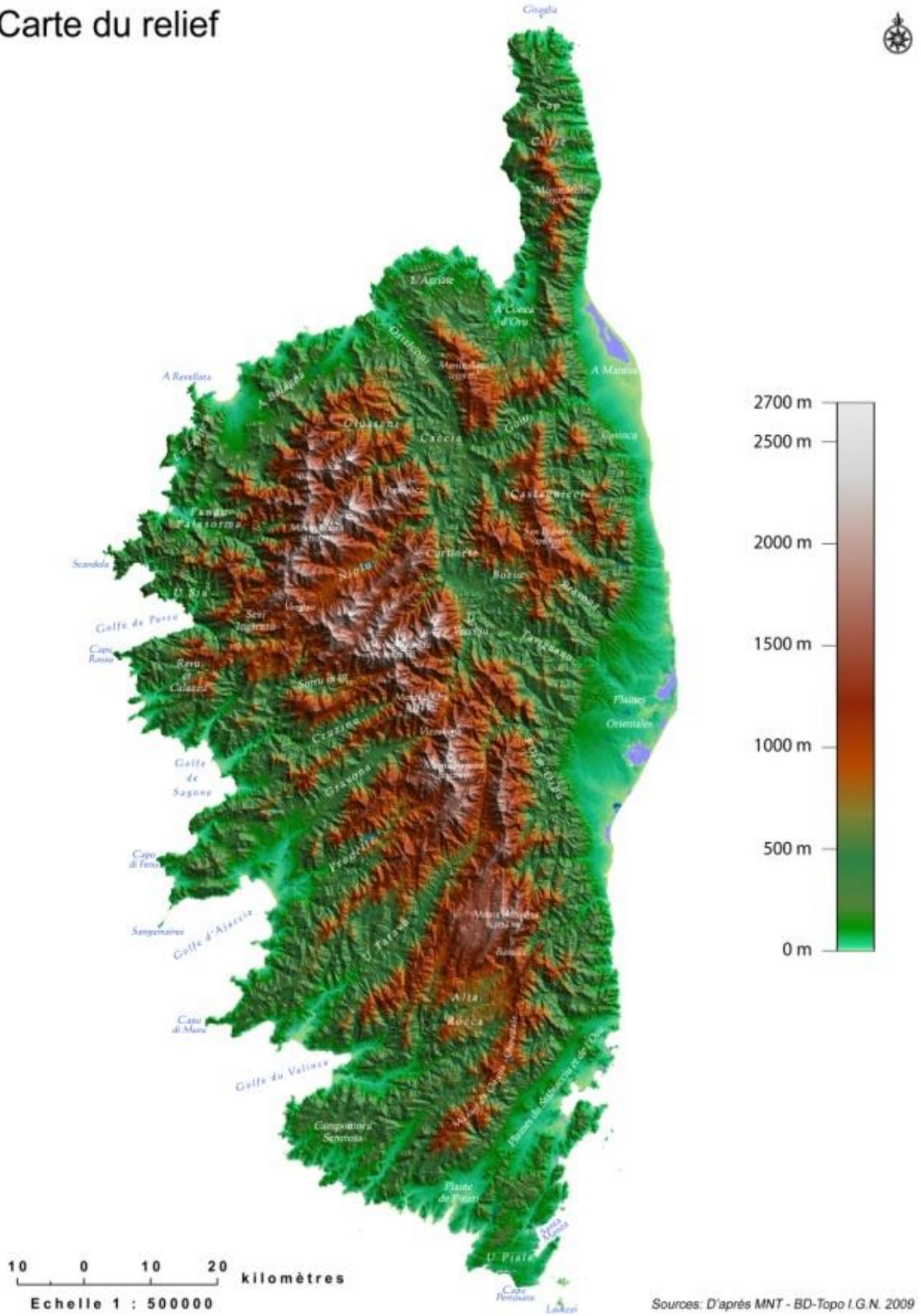


Figure 7 : Carte du relief.

C | Hydrologie

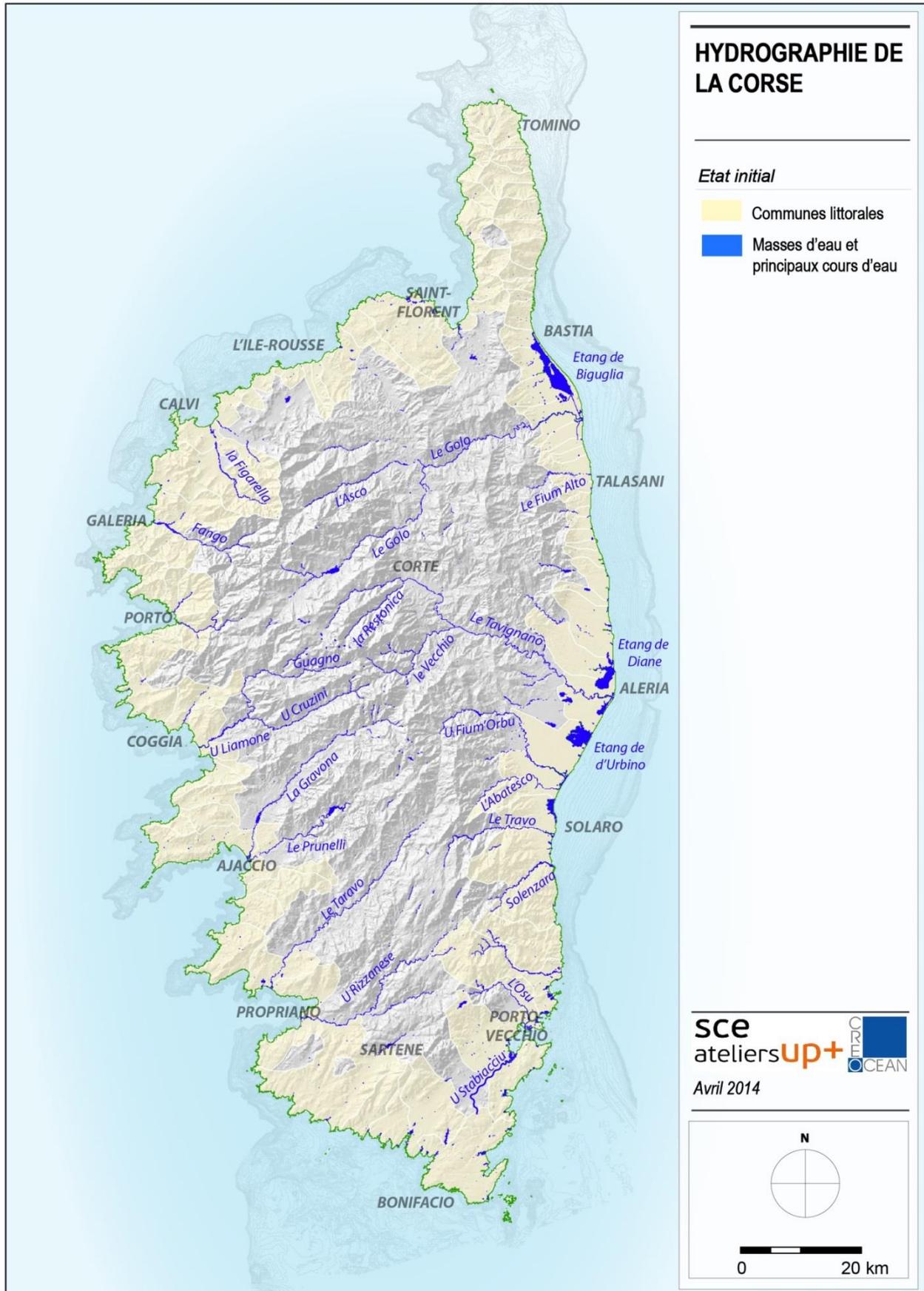


Figure 8 : Le réseau hydrographique de Corse (Source : atlas du paysage)

Le réseau hydrographique de la Corse est un réseau particulièrement dense, constitué de cours d'eau de surface (temporaires et permanents), de nappes d'eau souterraines, de zones humides (dont mares temporaires et permanentes), de lacs naturels (dont lacs d'origine glaciaire), d'étangs, de retenues d'eau et d'eaux littorales.

Les cours d'eau constituent des éléments majeurs dans la structuration des paysages. L'ensemble du réseau hydrographique a notamment contribué à creuser des vallées profondes et étroites, et des plaines alluvionnaires ont été formées à l'embouchure des bassins les plus amples constituant des paysages tout à fait singuliers et uniques sur tout le territoire corse et son littoral.



Photo n° 11 : Vallée du Taravu (Source : Atlas des paysages)



Photo 12 : Plaine alluvionnaire de Campo dell'Oro (Source : Atlas des paysages)

On note principalement:

- Sur la côte Ouest, les cours d'eau : U Taravu (63km), U Rizzanese (53km), U Fangu, U Liamone, U Prunelli qui façonnent des gorges et des défilés remarquables débouchant sur le littoral.
- Sur la côte Est, les cours d'eau les plus importants sont : U Golu (92km), U Tavignanu (80km), U Fium Altu, U Fium Orbu, l'Abatescu et U Travu. On retient surtout, sur le littoral oriental, la présence de nombreux étangs dont notamment : l'étang de Biguglia, l'étang de Diane, l'étang de Sale et l'étang d'Urbino.

La végétation, sur les berges des cours d'eau et dans ces zones humides est très spécifique ; elle contraste avec le milieu environnant et contribue à créer des ambiances et des paysages particuliers.



Photo 13 : Ripisylve d'aulnaie dans la vallée Nebbiu - Conca d'Oru ( Source : Atlas des paysages)

Des ripisylves d'aulnaies se développent majoritairement le long des cours d'eau. On retrouve également des ripisylves de frênes et peupliers (plaine orientale et dans le Cap Corse), ou encore des ripisylves de saules.

- Les rives des étangs et marais salés ou saumâtres se caractérisent, quant à eux, par une colonisation de plantes succulentes (salicornes et limonium) et/ou de joncs et graminées.



Photo 14 : Etang d'Urbino\_ (Source : Atlas des paysages)

- Enfin, les mares et étangs d'eau douce accueillent une végétation dite « inondée », représentée principalement par des roselières, en association avec de nombreuses plantes aquatiques (scirpes, iris, massette, grande salicaire ou guimauve officinale).



Photo 15 : Mare des côtes de la chiappa à Capicciola\_ (Source : Atlas des paysages)

D | Végétation

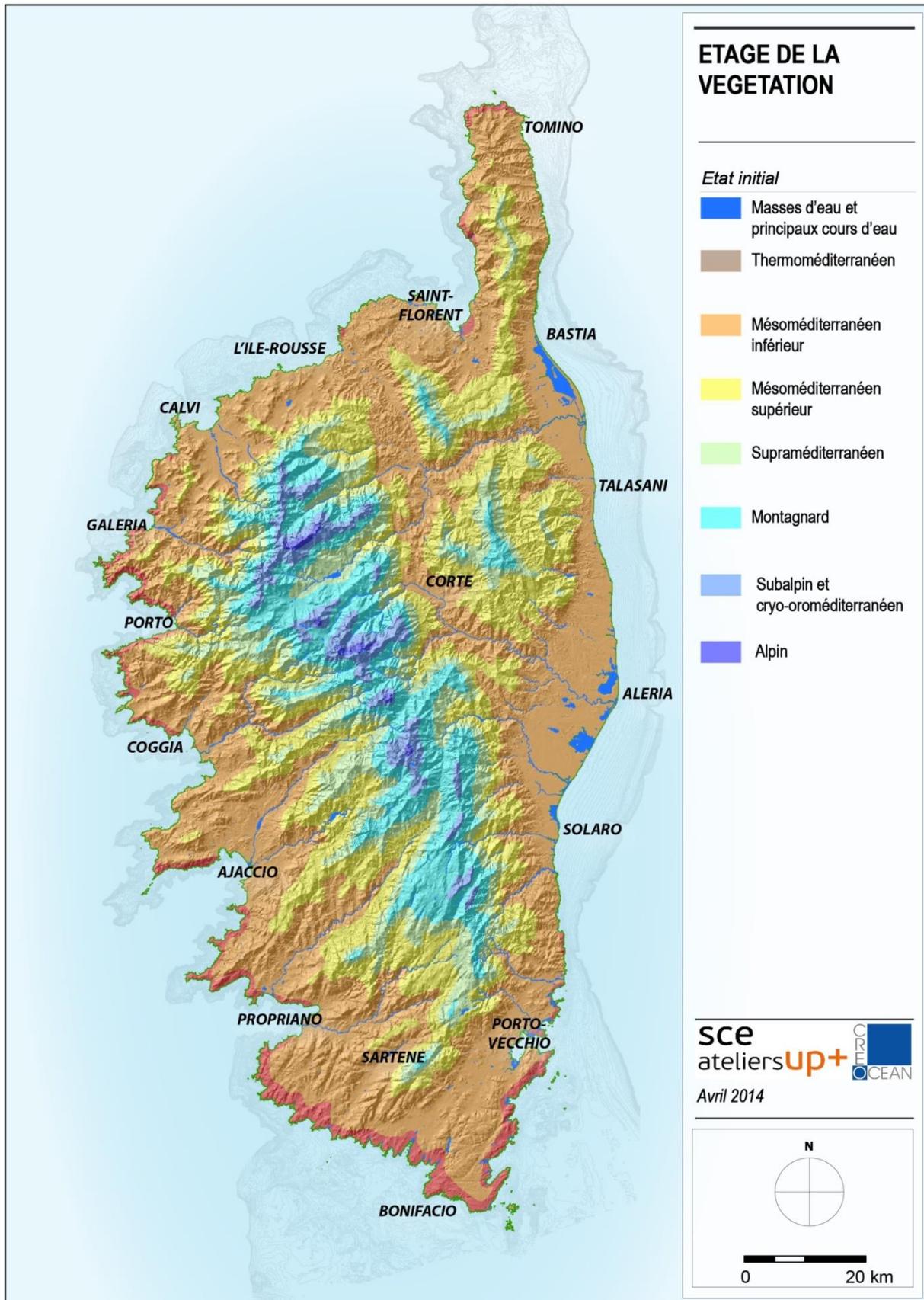


Figure 9 : Étages de végétation (Source : atlas du paysage d'après Gamisans 1991, Gamisans & Paradis 2002).

La végétation constitue enfin le dernier volet de la composition des ensembles paysagers. La particularité des espèces endémiques et la diversité des essences végétales sur tout le pourtour littoral jusqu'aux sommets montagneux, participent toutefois à l'identité propre des lieux et permettent de définir des ambiances paysagères bien spécifiques.

Une « stratification végétale en étage » s'est mise en place en fonction des facteurs géologiques, climatologiques, orographiques et hydrographiques, mais aussi anthropiques, depuis la mer jusqu'en altitude. On note ainsi 3 principaux étages de végétation représentatifs du pourtour littoral :

#### *a. L'étage thermoméditerranéen :*

*De 0 à 100 mètres, expositions sud et sud-ouest.*  
Étage de stations chaudes, où les températures minimales descendent rarement sous les 5°C, il correspond à un liseré côtier et se caractérise par un matorral dense : formations arbustives de lentisques, genévriers de Phénicie, bruyères arborescentes et arbousiers, à feuillage persistant ou semi-persistant.



Photo 16 : Matorral dense des plaines et piémonts de Figari (Source : Atlas des paysages)

Sur les sols les plus dégradés ou sur les côtes rocheuses et les falaises, on trouve des groupements à euphorbes arborescentes. Les sols sableux (sables littoraux fixés et dunes) accueillent des fourrés et bois de genévriers de Phénicie et/ou de genévriers à gros fruit. A l'arrière de certaines plages ont été introduits le pin d'Alep (Saleccia) et le pin pignon (Palombaggia), mais aussi l'eucalyptus (sur la côte orientale notamment), formant d'importants peuplements caractéristiques du paysage de ces sites. Sur le Piale bonifacien se développent des maquis et bois de chênes verts thermophiles recolonisant d'anciennes cultures d'oliviers.



Photo 17 : Pins sur les côtes de la Chiappa à Capicciola (Source : Atlas des paysages)

De nombreuses espèces ornementales (agaves, figuiers de barbarie, griffes de sorcière...) venant agrémenter les centres de villégiature balnéaires, lotissements et habitat résidentiel (rive sud du golfe d'Ajaccio, côtes entre Solenzara et Bonifacio, golfe du Valincu) sont également caractéristiques de cet étage proche de la mer.

### **b. L'étage mésoméditerranéen :**

*Horizon inférieur : 0-400 m (exposition nord), 100-600 mètres (exposition sud) et Horizon supérieur : 400-700 m (exposition nord), 600-1000 m (exposition sud).*

C'est l'étage dont la végétation occupe en Corse les superficies les plus importantes. Domaine des maquis, il s'étend depuis le bord de mer jusqu'à près de 1000 mètres d'altitude aux adrets dans son horizon supérieur.

Dans les zones les plus chaudes et/ou à sols peu développés, les maquis et forêts sont composés d'arbres et arbustes sempervirents. Les principales formations végétales de l'étage mésoméditerranéen sont les maquis à bruyères et arbousiers. Mais l'on retrouve également de nombreuses espèces d'arbustes nains aromatiques tels que les lavandes, romarins, genêts, stachys, germandrées, immortelles, santolines, myrtes, ... Les forêts de chênes verts et chênes pubescents se sont particulièrement développées là où la pression humaine est limitée (vallée du Fangu, vallée du Taravu).

Les forêts de chêne liège, autrefois favorisées par l'homme pour la culture en vergers clairs (encore pratiquée dans les plaines et piémonts du sud-est de l'île), sont cantonnées à l'horizon inférieur de l'étage et sur substrats meubles.

Les forêts de châtaigniers sont localisées dans les milieux aux sols plus épais et plus humides, proches des vallons, autour des villages, sauf en Castagniccia où elles occupent de plus vastes espaces. On rencontre également à cet étage d'importantes forêts de pins maritimes.

### **c. L'étage supraméditerranéen :**

*700-1000 m (exposition nord) et 1000-1300 m (exposition sud).* Ceinture de végétation sur la frange inférieure des massifs supérieurs à 1000 mètres d'altitude, cet étage se caractérise par la présence de taillis et futaies de chênes pubescents et chênes sessiles peu étendus. On peut les observer entre autres dans la Castagniccia intérieure, le Giussani, le haut Taravu, les vallées du Prunelli et du Fium'Orbu.



Photo 18 : Maquis des côtes de Luzzipecu (Source : Atlas des paysages)



Photo 19 : Forêts de chênes dans la vallée du haut Taravu (Source : Atlas des paysages)

Des châtaigneraies sont disséminées sur toute l'île, à proximité des villages et trouvent leur plus grande extension en Castagniccia intérieure et sur les versants et piémonts de Tavagna, Morianincu et Campuloru.



Photo 20 : Forêts de châtaigniers de la Castagniccia intérieure (Source : Atlas des paysages)

Dans l'horizon supérieur, aux conditions beaucoup plus fraîches, on trouve essentiellement, sur les sols en général plus épais de la Corse dite alpine, des bois d'aulnes cordés et des buxaias mixtes (formations plus basses et plus ouvertes) où l'if et le houx peuvent être abondants. Enfin, dans cet horizon supérieur on peut rencontrer ponctuellement les franges inférieures des hêtraies de l'étage montagnard.

L'étage supraméditerranéen abrite également des forêts de chênes verts, formant dans certains secteurs une ceinture de transition entre les forêts mésoméditerranéennes et les hêtraies de l'étage supérieur (entre 800 et 1100 mètres d'altitude) aux expositions ouest et sud et les secteurs à sols superficiels ou dégradés. Des forêts de pins laricios et de pins maritimes se développent parfois en mélange.



Photo 21 : Forêts de pins des vallées littorales de Bavella (Source : Atlas des paysages)



## 2 | Approche paysagère du littoral<sup>2</sup>

La combinaison des caractéristiques géologiques, topographiques, hydrologique, et du couvert végétal, permet de définir dans un premier temps, 8 entités paysagères caractéristiques du pourtour littoral : les massifs montagneux, les massifs littoraux, les vallées, les versants abrupts, les plaines littorales et contreforts, les plaines littorales et piémonts, un plateau littoral et des îlots.

Au sein de chaque entité paysagère, peuvent ensuite être identifiées des unités paysagères, sous-ensembles qui, d'appartenance au même paysage, se distinguent néanmoins par l'organisation spécifique du territoire : structures caractéristiques (réseaux de communication), occupation des sols, et tendances évolutives.

### A | Massifs montagneux

Plusieurs massifs montagneux sont visibles depuis le littoral, mais l'on retiendra principalement les massifs de *l'Ospedale et de Cagnanu* Sud de l'île, qui impactent directement le paysage littoral en composant l'arrière-plan minéral et en venant plonger dans la mer entre le Capu di Roccapina et la Punta di Mucchiu Biancu.

Cette unité correspond à la pointe sud-ouest du massif, qui s'abaisse progressivement depuis les crêtes de Castellu (562 m) en passant par la Punta di Valanincu (429 m), pour plonger dans la mer au niveau du cap de Roccapina.

Elle se caractérise notamment par des énormes chaos granitiques, blocs de roches polies par les agents de l'érosion, qui composent des sculptures minérales, parmi lesquelles les célèbres taffoni, posées parfois en équilibre sur la pointe des montagnes d'où elles dominent la mer.

Ces grandes étendues minérales recouvertes d'un maquis littoral forment des paysages remarquables et caractéristiques de cette partie de l'île, tel le site classé du Lion de Roccapina.

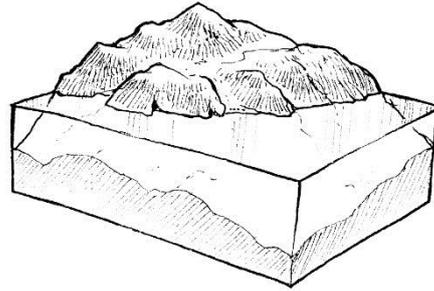
La majeure partie de ce massif montagneux n'est pas desservie par les réseaux routiers et n'est ainsi que difficilement accessible à l'homme. En outre, le déclin des activités agropastorales favorise la fermeture des milieux et y rend l'accès d'autant plus limité. Aussi, elle demeure préservée de toute urbanisation, voire parfois, de toutes modifications anthropiques.

Ces espaces naturels ou semi naturels offrent des terres de refuge aux espèces patrimoniales et emblématiques. On compte plusieurs espaces protégés dont notamment l'anse turquoise de Roccapina ou encore la plage dunaire d'Erbaghju.

<sup>2</sup>Source : Atlas du Paysage de la Corse, DREAL, 2013

## B | Massifs littoraux

Le territoire est marqué par la présence de six massifs littoraux dont : le Cap Corse, l'Agriate, le massif de Ravu et Calazzu, le massif de la Punta Sanguinaire, le massif de Campomoro Senetosa et le massif de la trinité Petra Longa, essentiellement présents sur la côte occidentale.

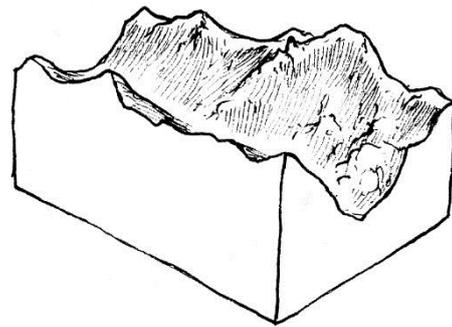


Ils correspondent à la rencontre d'un massif montagneux, se détachant de la grande dorsale corse, avec la mer. Ces entités paysagères offrent des paysages de falaises abruptes se jetant dans la mer. Les massifs sont généralement contournés par le réseau routier ; le littoral y est difficilement accessible, et par conséquent, faiblement peuplé et peu urbanisé : l'habitat est rare et dispersé. Ces paysages conservent ainsi un caractère très sauvage.

Certains massifs littoraux présentent cependant des vallées ouvertes sur la mer où se sont installés des hameaux et marines (Cap Corse), ou de grandes terres fertiles destinées à l'agriculture bocagère (Massif de Ravu et Calazzu). Ces vallées subissent aujourd'hui de fortes pressions liées à l'urbanisation.

## C | Vallées

Le territoire littoral corse comptabilise dix séquences paysagères caractéristiques des paysages de vallées parmi lesquels : Ostriconi, U Marsulinu, Fangu-Falasorma, Liamone, la vallée du Taravu, les vallées du Sartenais et Valinco, la vallée de l'Ortolu, les vallées littorales de Bavella, Fium Orbu, Castagniccia intérieure.



Ces paysages présentent généralement un profil en V plus ou moins creusé, selon la nature des plaines inondables.

Un cours d'eau, accompagné d'une ripisylve, dessine le fond de vallée.

Les versants sont couverts d'un manteau dense de maquis ou de forêt, selon l'altitude et l'exposition, excepté à proximité des villages et des hameaux.

Les voies de communication privilégient les axes des vallées, en confluant vers le littoral. Et les passages d'une vallée à l'autre, ont été, au fil du temps, ramenés sur la côte.

La majorité des villages et noyaux anciens d'habitat sont installés dans les replis des versants très ramifiés. C'est aussi là que l'on trouve la grande majorité des forêts, des châtaigneraies, vergers, potagers et cultures vivrières et élevages.

On retrouve dans ces paysages de vallées, des vallons et collines aux formes plus douces où s'installent prairies, cultures et pâturages.

## D | Versants abrupts

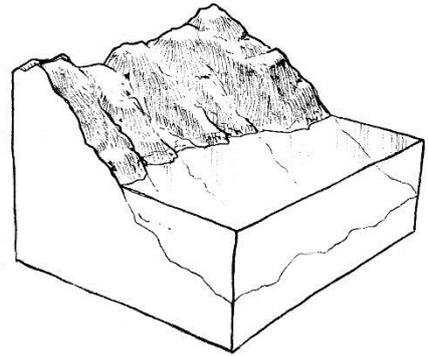
Le territoire littoral est marqué par la présence de 3 côtes aux versants abrupts : les côtes de Luzzipeu, le Sevi Infora, les côtes de Capicciola à la Chiappa.

De grandes avancées rocheuses quasi nues, dessinent une frange côtière crénelée.

Les routes y sont rares, en balcon, sinueuses, accrochées et creusées dans les parois ; accompagnés d'ouvrages d'art ancien, patrimoine bâti remarquable.

Cette géographie très accidentée contribue à préserver ces espaces de l'urbanisation. Ainsi, la pression urbanistique et anthropique y est faible, à l'exception des côtes allant de Capicciola à la Chiappa, notamment, à proximité de Santa Giulia, fortement fréquentées à la saison estivale et prisées pour la construction de résidences secondaires haut de gamme.

Ces espaces offrent une grande biodiversité et des richesses naturelles reconnues et protégées par de multiples dispositifs: réserve naturelle de Scandola (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO), des Tre Padule de Suartone et des bouches de Bonifacio inscrits, réserve Man And Biosphere, et des départements au titre des espaces naturels sensibles.

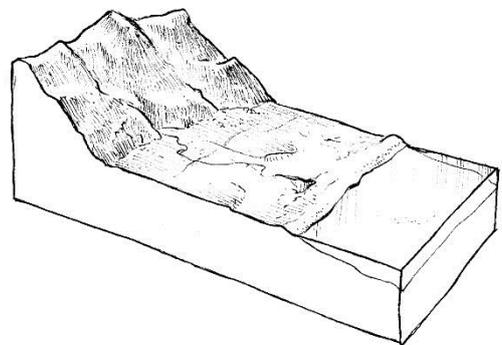


## E | Plaines littorales et contreforts

Le territoire littoral est caractérisé par 4 séquences de plaines littorales et contreforts, concentrées presque exclusivement sur la façade orientale de l'île : Bastia-Marana, Casinca, Costa verde, les plaines orientales et Nebbiu - Conca d'Oru.

Ces paysages de vastes plaines adossées à un contrefort montagneux déterminent des occupations du sol bien spécifiques : le contrefort accueille les villages et hameaux, les forêts et vergers, les jardins en terrasses, tandis que la plaine accueille les cultures, haies, canaux, marais et zones d'activités et urbaines plus récentes.

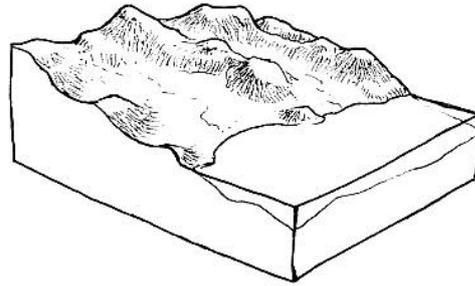
Plaine et contrefort forment un ensemble paysager indissociable, où l'impact des aménagements modifie grandement la perception des lieux.



## F | Plaines littorales et piémonts

L'atlas des paysages de Corse a recensé quatre espaces de plaines littorales et piémonts interférant avec le littoral corse : les plaines et piémonts de la Balagne, du golfe d'Ajaccio, de Figari et de Porto-Vecchio.

Ces espaces présentent des plaines parsemées de collines, éléments de transition vers les piémonts. Cette topographie ouverte et plane est rare en Corse.



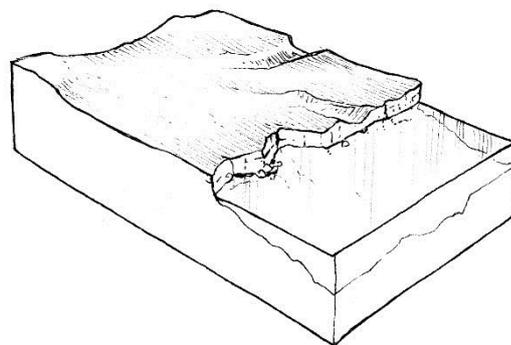
Cette particularité topographique a dès lors facilité l'installation de l'homme et les espaces ont été rapidement modelés par les activités humaines : implantation des villages, ouverture de milieux favorables aux cultures, exploitation du bois, impacts du pastoralisme.

Depuis la déprise agricole, la plupart des vestiges de ces paysages d'autrefois (vergers d'oliviers, terrasses de cultures, paillers, murs, charbonnières, aghje, chemins...) disparaissent sous une couverture forestière et les paysages agricoles et bocagers (pâturages, vignes, vergers de fruitiers...) encore existants se trouvent aujourd'hui menacés par les expansions péri-urbaines et l'habitat résidentiel diffus.

## G | Plateau littoral

U Piale à Bonifacio est la seule formation de ce type existant en Corse. Cette entité se caractérise par un plateau calcaire rencontrant la mer par des falaises crayeuses vertigineuses.

Les falaises constituent un obstacle à une urbanisation aisée. La ville se développe donc le long des axes de circulations, en fond de port notamment.

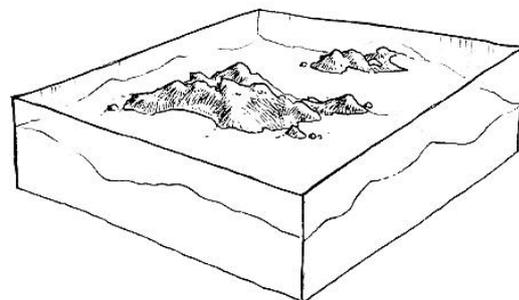


## H | Îlots

Les îlots marins sont localisés à proximité des côtes et prolongent le relief des pointes ou caps.

Cinq îlots marins sont repérés dans l'Atlas des Paysages : l'île de la Giraglia, les îles Finocchiarola, les îles Sanguinaires, l'archipel des Cerbicales et l'archipel des Lavezzi-Cavallu.

Excepté l'îlot de la Giraglia, formé d'un seul bloc, les îlots marins sont principalement organisés en chapelets.



L'île de la Giraglia, les îles Finocchiarola, les îles Sanguinaires, l'archipel des Cerbicales ne sont pas ou plus habités et constituent des réservoirs de biodiversité animale et végétale.

Dans l'archipel des Lavezzi-Cavallu, l'île des Lavezzi intégrée à la réserve naturelle des bouches de Bonifacio est un espace protégé. L'île de Cavallu, partiellement construite, est quant à elle habitée et totalement privatisée.

## Types de paysages

- Massifs montagneux
- Massifs littoraux
- Vallées
- Versants abrupts
- Plaines littorales et contreforts
- Plaines littorales et piémonts
- Plateau littoral
- Îlots

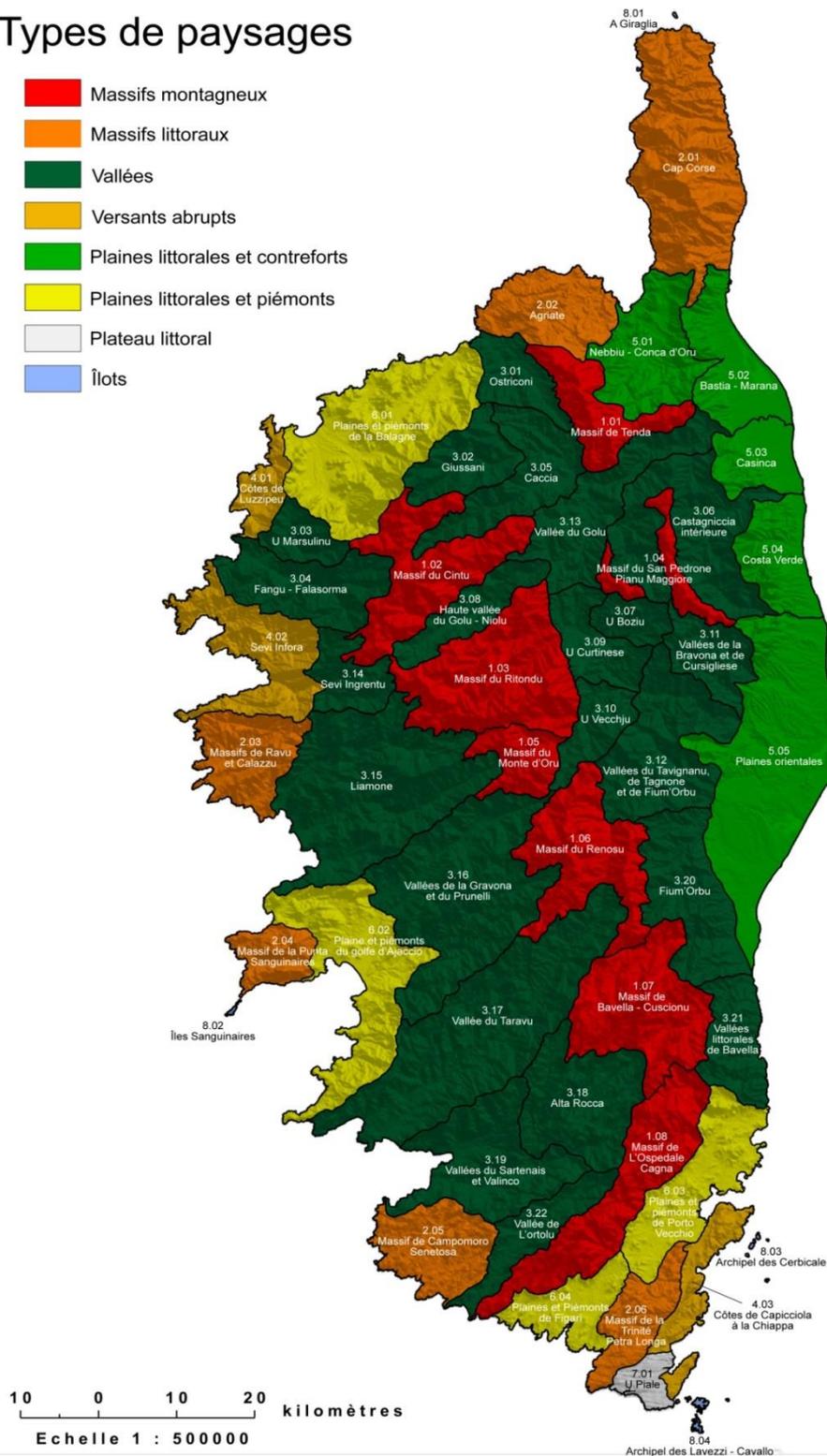
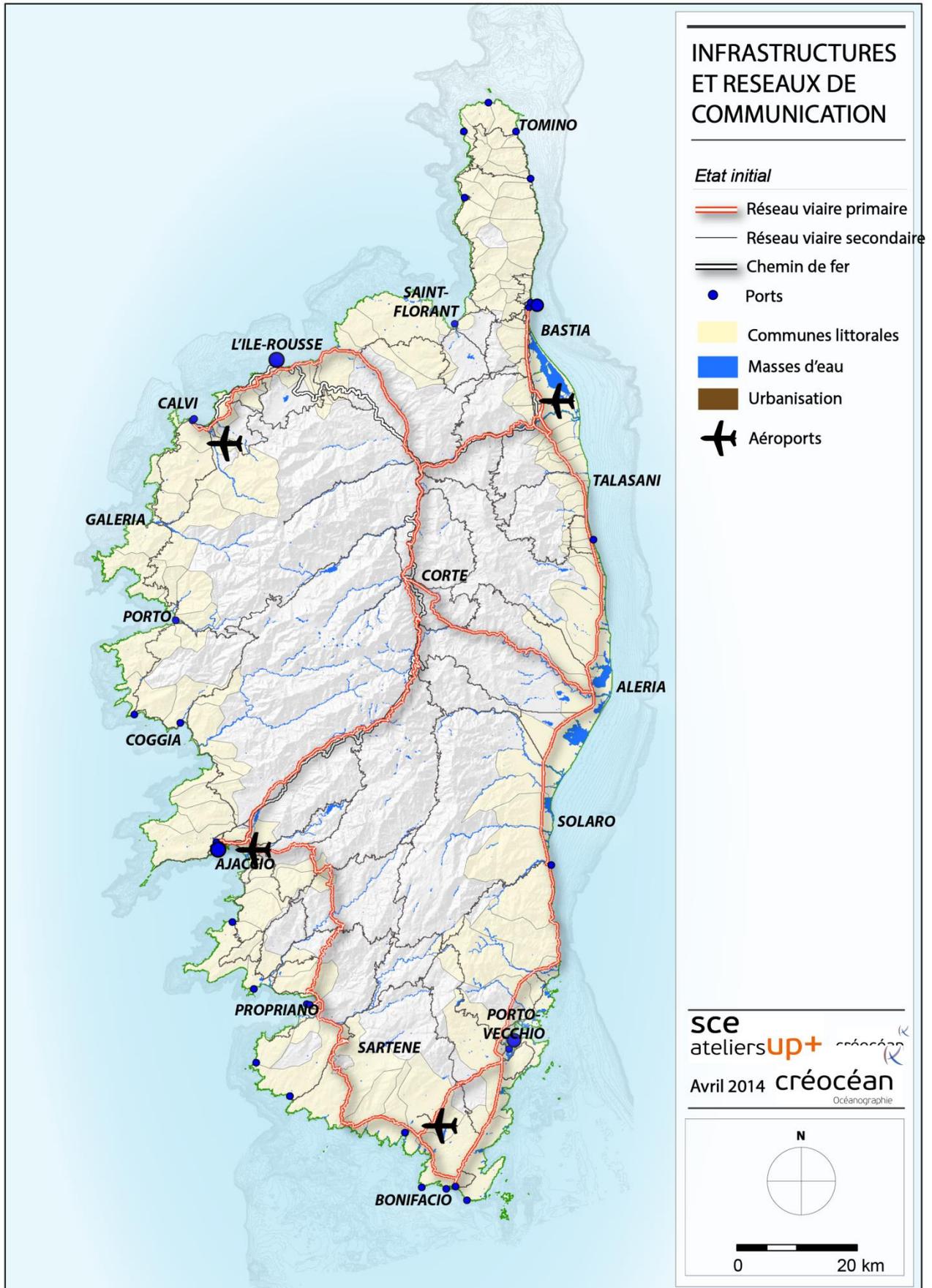


Figure 10 : Carte des différents types de paysages.



### 3 | Structuration du littoral par les réseaux de communication



## A | Une façade littorale concentrant l'essentiel des équipements communiquant avec le continent

### a. Les ports

La façade littorale corse est constituée d'une multitude de ports, qu'ils soient de commerce, de plaisance ou industriels.

Sept grands ports de commerce sont comptabilisés :

- Deux ports territoriaux : Ajaccio et Bastia relèvent de la compétence de la Collectivité Territoriale de Corse.
- Cinq autres ports : Calvi, Île-Rousse, Porto-Vecchio, Bonifacio et Propriano relèvent de celle des deux départements.

Le transport maritime est le moyen le plus utilisé pour entrer et sortir du territoire. 11 793 traversées ont été effectuées vers ou depuis la Corse en 2012, ce qui représente plus de 4 387 400 passagers transportés. Les lignes régulières maritimes desservent les ports de Marseille (dans le cadre de la DSP), Toulon, Nice, Savone, Gênes, Livourne et les ports du Nord de la Sardaigne.

Seul moyen de transport exploité durant les siècles derniers, il a largement contribué à l'organisation spatiale actuelle de la Corse, en assurant le développement de deux principaux pôles : Ajaccio et Bastia. Ces deux communes sont encore aujourd'hui les nœuds au travers desquels s'organisent les échanges maritimes. Avec près de 70% du trafic réalisées par les ports d'Ajaccio et Bastia, les deux capitales régionale et départementale de la Corse affirment leur statut de pôles stratégiques maritimes.

L'organisation spatiale des ports de plaisance a pris une toute autre tournure que celle des ports de commerces. Avec plus de 27 ports de plaisance, la Corse est une destination nautique privilégiée. Cette multiplicité de ports est essentiellement due aux difficultés d'accès de la côte par d'autres moyens de transports terrestres (viaire et ferroviaire) ; à tel point que certains villages tels que Girolata ne sont accessibles que par la mer.

Ce constat est essentiellement réalisé sur la côte occidentale où la topographie est plus accidentée et où la circulation en bateaux semble être plus adaptée pour se déplacer d'un golfe à l'autre, d'un cap à l'autre.

### b. Les aéroports

La Corse est également rattachée au continent au travers de ses équipements aéronautiques. Avec 2,9 millions de passagers transportés, les trafics aériens continuent de progresser (+6,5 % de septembre 2012 à septembre 2013) d'années en années, notamment avec le développement de l'offre concurrentielle des lowcost. Ce moyen de transport, bien plus rapide que le moyen maritime, place la Corse à 1h30 en moyenne des principales capitales européennes.

Les aéroports sont positionnés à proximité de la façade littorale, à Ajaccio (Napoléon Bonaparte), Bastia (Poretta), Figari-Sud Corse et Calvi (Sainte-Catherine).

## B | Les équipements de desserte interne à la Corse

La morphologie de la Corse rend difficile les échanges entre les pôles urbains de la Corse via la terre. Les déplacements sont donc structurés en microrégions qui remplissent, à leur échelle, les fonctions urbaines traditionnelles. Historiquement, c'est essentiellement le transport de fret, reliant les principaux ports, qui a entraîné un développement de l'offre en infrastructures ferroviaire et routière au sein du territoire régional.

### a. Le ferroviaire

Les infrastructures ferroviaires de la Corse forment un « Y », reliant les principales agglomérations de la région. Elles témoignent d'une volonté de relier les principaux pôles d'échanges (Calvi-Ile Rousse, Bastia, Ajaccio).

Le rail transporte en année normale environ 30 millions de voyageurs (25 en 2010), dont une majorité à des fins de transport urbain (notamment aux alentours de l'agglomération de Bastia).

Aujourd'hui (en 2013) les temps de trajet inter-cités sont toujours plus longs que par la route.

### b. Le réseau viaire

Conséquence de son relief accidenté, l'île est faiblement équipée de voiries longues distances. Le réseau primaire de la Corse est plus développé que l'offre ferroviaire puisqu'il est présent sur l'ensemble de la façade sud et orientale.

Le réseau routier est peu performant. Les routes sont généralement sinueuses et à vitesse réduite. Pour réaliser Bastia-Ajaccio, situées à 150 km l'une de l'autre, il faut 2h30 de route, soit une vitesse moyenne de 60 km/h.

Les flux de véhicules se réalisent en majorité aux alentours des principales villes et de leurs communes périphériques. Les flux commerciaux convergent également vers les villes-centres, puisque ce sont elles qui comptabilisent les plus grands ports.

Aux flux annuels s'ajoutent ceux se déroulant durant la période estivale. Les touristes arrivant en masse durant l'été, empruntent essentiellement les routes, afin de découvrir la côte, et de passer de village en village. Certaines zones, où l'implantation de grandes voiries semble difficile, sont parfois saturées durant les pics estivaux, notamment avec l'arrivée des caravanes et bus touristiques (secteur de Piana par exemple). Les difficultés rencontrées, notamment aux abords des villages traversés, sont mal vécues par les riverains. C'est notamment le cas dans le secteur de la Balagne, le Valinco et le Grand Sud.

## C | Des adaptations de l'offre en équipements et infrastructures

Les objectifs présentés ci-dessous sont issus du Schéma Directeur des Investissements sur le Réseau Ferré et du Schéma Directeur des Routes Territoriales, ainsi que du SRIT.

### a. Les objectifs sur les longues distances

Les principaux efforts pour améliorer les circulations et échanges longues distances avec l'extérieur sont essentiellement dûs aux réaménagements et extension de ports (Bastia et Ajaccio, extension de celui de l'Ile-Rousse).

L'amélioration des échanges internes est en partie liée aux interactions entre Ajaccio et Bastia. Le Schéma Directeur des Investissements sur le Réseau ferré a pour axe d'investissement prioritaire d'améliorer la « qualité – accessibilité des gares et haltes de l'intérieur » afin de servir la redynamisation de l'intérieur de la Corse. Les objectifs à moyen terme de la CTC sont de revenir à un temps de parcours entre Ajaccio et Bastia d'un peu moins de 3 heures (soit un gain de temps d'un tiers par rapport à 2004), de doubler l'offre et de faciliter l'accès au train pour en faire une véritable alternative à la voiture.

### b. L'amélioration des déplacements dans les villes et communes littorales

Un second objectif du schéma Directeur des Investissements sur le Réseau ferré concerne la création de pôles multimodaux, notamment dans les pôles périurbains de Bastia et Ajaccio.

Ainsi, parmi les principales opérations lourdes envisagées par la CTC pour le réseau routier, sont à retenir l'amélioration des entrées de ville (pénétrante Ajaccio et fond de baie, carrefours sud de Bastia) et l'amélioration des circulations des villages traversés par les routes départementales saturées l'été (Olmeto en Corse du Sud).

## D | Synthèse

En Corse, les échanges commerciaux historiques entre l'île et le continent ont dessinés l'organisation spatiale de la Corse d'aujourd'hui.

Pour échanger avec les pays extérieurs, la Corse a su conserver et adapter ses équipements portuaires et depuis peu, aériens. La position stratégique des communes littorales ont permis d'affirmer leur rôle et statut de villes principales, autour desquelles se structurent les bassins de vie et d'échanges.

Les imposants massifs montagneux rendent les communications intérieures particulièrement difficiles. Les réseaux, routiers et ferroviaires, sont sinueux et les distances se mesurent plus en heures de route qu'en kilomètres.

Le réseau primaire et secondaire de Corse dessine des paraboles depuis les villes principales situées sur le littoral vers l'intérieur des terres. En effet, le réseau viaire ne longe pas systématiquement le littoral, notamment sur la côte occidentale, mais passe essentiellement par les plateaux et fonds de vallées, contournant ainsi les massifs littoraux.

La mobilité aux abords des golfes de la côte occidentale semble pénalisée du fait de la géographie. D'un côté les axes terrestres ne permettent pas d'accéder directement et rapidement aux points d'arrivées situées sur les côtes, de l'autre, les accès par la mer sont rallongés par le découpage de la côte en golfes (obligation de contourner les caps). Les aires d'influence des villes côtières sont donc assez restreintes et se limitent aux secteurs proches et côtiers situés au sein d'un même golfe, ou le long de plaines et fonds de vallée. Chaque ville fonctionne donc de façon autonome et l'ensemble sous la forme « d'archipel ».

## 4 | Occupation du sol du littoral

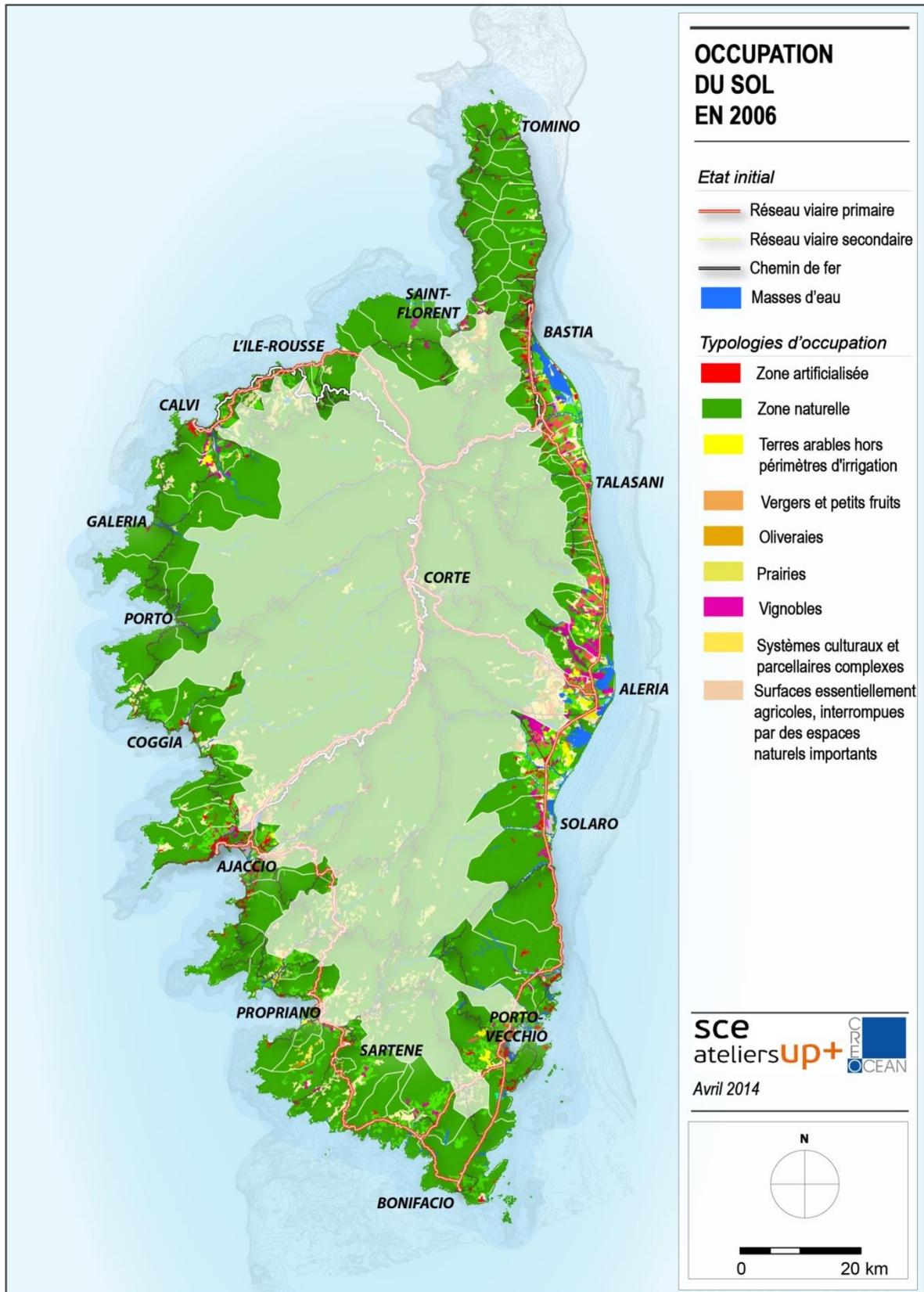


Figure 12 : L'occupation du sol en 2006 D'après Corine LandCover 2006.

D'après les données Corine LandCover, les espaces artificialisés représentent 4 % du territoire corse en 2007, contre 9 % en moyenne nationale, alors que 80 % du territoire est couvert par la forêt et les espaces naturels, et 16 % par l'agriculture (parcours pastoraux essentiellement).

## A | Des usages dominants qui varient d'un secteur géographique à l'autre

### a. Secteur à dominante naturelle

D'après les analyses Corine LandCover, le territoire corse est composé en majorité par un couvert végétal. Si le cœur de la Corse a une couverture de forêts et milieux naturels et semi-naturels frôlant les 100%, des disparités sont constatables sur le littoral :

- Le secteur du Golfe de Porto, l'Est du Cap Corse, la côte de Solenzara et de Santo-Pietro-di-Tenda ont une couverture naturelle proche de 100% ;
- Les espaces de la côte Ouest où la présence humaine est la plus manifeste (Calvi-Ile Rousse, Ajaccio, Propriano) ainsi que les régions de Porto-Vecchio et Saint-Florent ont un couvert végétal de 75 % environ.
- La plaine orientale elle, détient un couvert végétal faible, situé entre 10 et 25%.

La « notion d'espace naturel » considérée par la classification Corine LandCover reste néanmoins à clarifier, puisqu'il s'agit essentiellement d'espaces semi-naturels, historiquement utilisés et façonnés par les pratiques culturelles et pastorales. Sur le pourtour littoral, ces pratiques sont de plus en plus rares. Leur régression entraîne une augmentation des surfaces boisées et « emmaquisées » par dynamiquenaturelle.

### b. Secteur à dominante agricole ou à vocation agricole dominante

Si l'agriculture tient une place importante en Corse, elle occupe en 2010 un peu moins de 20% du territoire si l'on ne compte pas les terres d'estives. Les données du Recensement Agricole permettent d'affiner les spécificités des exploitations en Corse et mettent en avant les dynamiques actuelles.

Environ 168 000 ha des surfaces agricoles en corse sont classées en SAU (Surface Agricole Utile).

- Dont 86 % de STH (Superficie Toujours en Herbe) destinée à l'élevage,
- 7% de Superficie de Culture Pérenne orientée principalement vers la viticulture et les vergers,
- 6% de Superficie en terres labourables affectée majoritairement à la production fourragères et, dans une moindre mesure, à la production céréalières.

De manière générale, depuis 25 ans, on note une tendance à l'augmentation de 13% des surfaces agricoles exploitées, cette augmentation porte uniquement sur la STH. Or, sur le littoral, les superficies de culture pérenne et de terres labourables sont à la baisse sur la même période. Selon Corine LandCover, 28% des surfaces cultivables évoluent notamment vers des stades de landes lorsqu'elles ne sont pas consommées par l'urbanisation.

En croisant les données du Référentiels Parcelaire Graphique (RPG) 2013 et de « la SODETEG »<sup>3</sup>, on identifie plus de 100 000 ha de terres à potentialités agricoles encore disponibles, essentiellement dans

<sup>3</sup>Étude pour un zonage Agro-Sylvo-pastoral de la Corse réalisée par la SODETEG, utilisée comme référence par les commissions départementales de consommation des terres agricoles et comme source principale pour le zonage des espaces agricoles du PADDUC

les plaines littorales et les fonds de vallée. On pourrait ainsi multiplier par deux les surfaces exploitées dans la région d' Ajaccio, et encore plus dans les secteurs du Sartonais -Valinco, de l'extrême Sud, de la Plaine Orientale surtout, mais aussi à l'intérieur, dans les Deux Sevi ou la Castagniccia.

En ce qui concerne les terres agricoles valorisées, on constate que le type d'exploitation diffère d'un secteur géographique à l'autre. En effet, la géomorphologie joue un rôle substantiel dans les orientations technico-économique agricoles des différentes microrégions de Corse et dans les pressions qui s'exercent sur ces espaces :

- En plaine orientale, l'usage des sols est majoritairement agricole, jusqu'en bordure des côtes. Une agriculture plus intensive a pu s'y développer grâce à des sols plans, à fortes potentialités agronomiques et à d'importants équipements hydrauliques, autant d'éléments favorables à une agriculture spécialisée, moderne, mécanisée, irriguée. Les cultures y sont pérennes et l'élevage, structuré.

Ce secteur comptabilise la majorité des surfaces irrigables de l'île. La qualité des terres et les importants aménagements réalisés pour sa mise en valeur agricole en font une région stratégique pour répondre aux objectifs de réduction de la dépendance de l'île à l'extérieur et d'autonomie alimentaire sur le long terme. A ce titre, les terres cultivables et les terres à la fois mécanisables et équipées doivent voir leur vocation agricole protégée. En effet, les espaces agricoles cultivables de la plaine orientale et des plaines alluvionnaires en général (Gravone, Rizzanese, Cavu, Conca...) sont menacés par la pression urbaine exercée par les agglomérations et les stations balnéaires qui s'étendent le long du littoral et font reculer les exploitations et cheptels vers les piémonts et contreforts à forte pente, souvent non mécanisables, voire parfois inaccessibles.

- Les montagnes sont, quant à elles, des espaces favorables aux pratiques sylvopastorales, généralement extensives, utilisant une très grande superficie. Les pressions urbaines sont moindres dans ces espaces essentiellement frappés par la déprise agricole et l'absence d'exploitants/repreneurs.

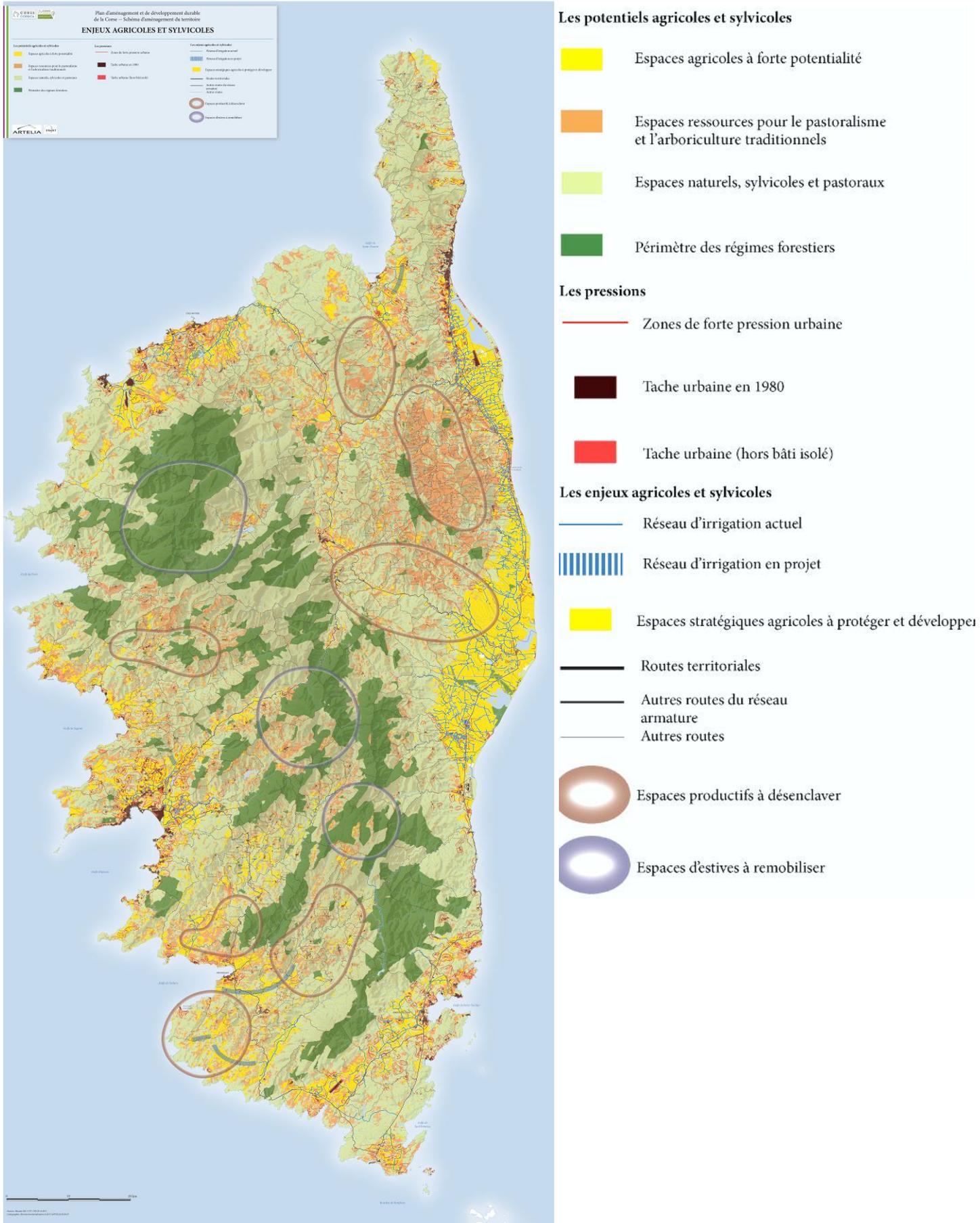


Figure 8 : Espaces agricoles potentiels et stratégiques (Source : données SODETEG et SAT du PADDUC)

## B | Un littoral urbanisé dans une bande de 2km par rapport au rivage

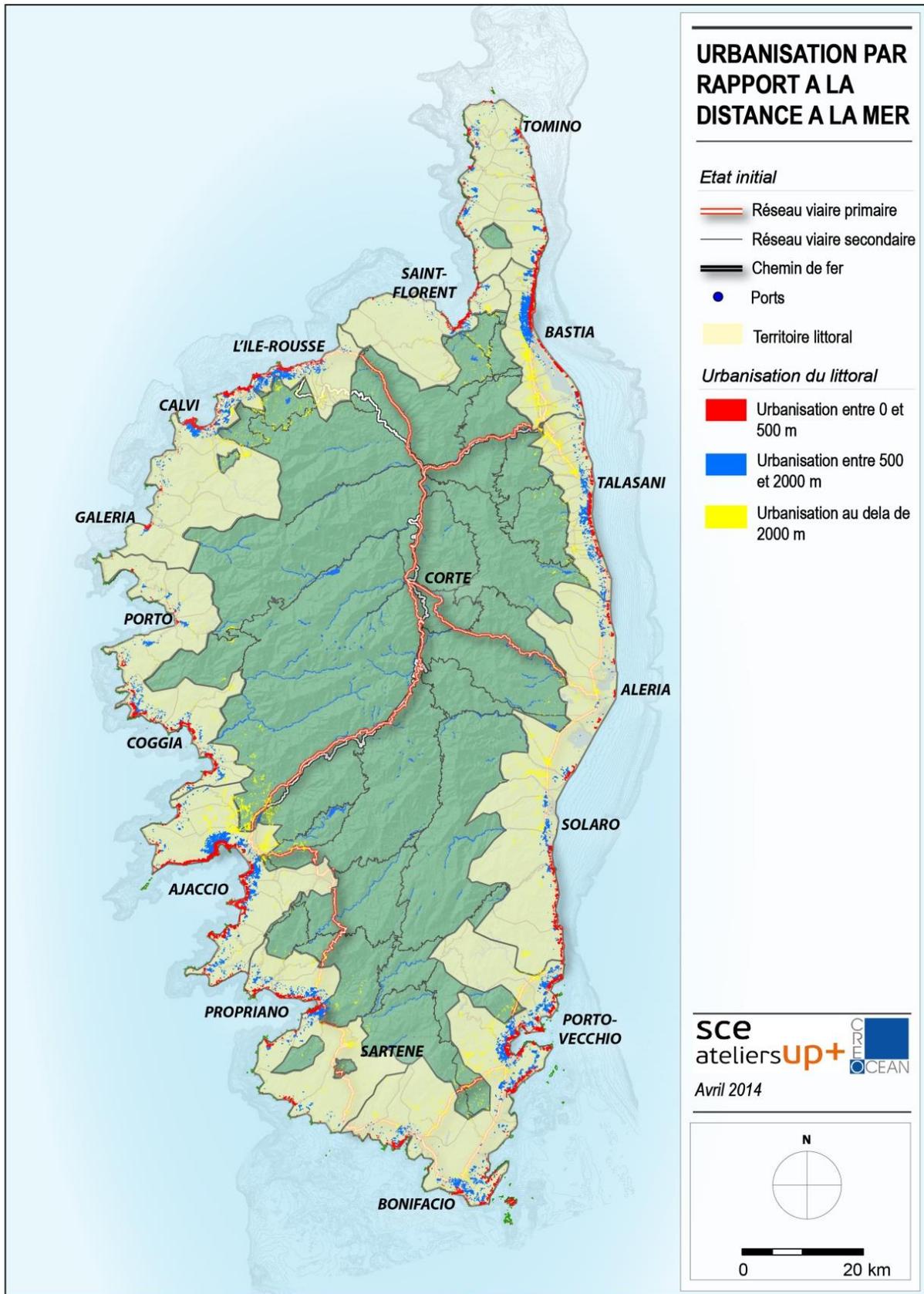


Figure 9 : Urbanisation par rapport à la mer

L'observation satellitaire de l'île fait apparaître une artificialisation des sols en Corse bien plus faible que sur le continent. Seuls 4% du territoire est artificialisé.

Les études menées par la Collectivité Territoriale de Corse en 2012 mettent en avant le fait que seulement 2,8% de la région est occupé par la tache urbaine (logements, équipements et activités compris).

Concentrant 80% de la population, les communes littorales supportent 70% de la tache urbaine régionale. **La tache urbaine couvre 4,5% du territoire des 98 communes soumises à la «Loi Littoral».** Néanmoins des disparités apparaissent en fonction des différents secteurs géographiques.

#### a. Des secteurs plus artificialisés que d'autres

L'analyse de l'occupation du sol par territoires littoraux (découpage effectué par la CTC dans le cadre du livret blanc du littoral), met en avant le fait que l'artificialisation du sol varie d'un secteur géographique à l'autre.

La région de l'extrême Sud est la zone géographique où la tâche urbaine est la plus importante, avec 3118 ha artificialisés. Cependant ce chiffre doit être relativisé au regard de la superficie du secteur considéré.

Suivent également les régions de Bastia et d'Ajaccio où les taux d'artificialisation du sol de la région sont les plus importants : 15% pour Bastia et près de 9% pour Ajaccio.

Le secteur au Sud de la Plaine Orientale, connu sous le nom du Pays de Castagniccia Mare E Monte, connaît également une artificialisation du sol importante de 8,5%.

A l'inverse, des zones littorales possèdent des taux d'artificialisation bien inférieure à la moyenne régionale (de 2,8%). Ainsi le Cap Corse, l'Ouest Corse, et le Haut Nebbio-Conca d'Oru (situé au Nord de Porto-Vecchio) sont les secteurs littoraux où la tâche urbaine est la moins importante (respectivement 2,5%, 2,3% et 1,5%).

Territoires littoraux	Superficie du territoire (ha)	Superficie de la tache urbaine (ha)	Part de la superficie de la région (%) A	Part de la tache urbaine régionale (%) B	Ratio B/A
Cap Corse	29295	737	3,3%	3,0%	0,90
Grande Région Bastiaise	17295	2637	2,0%	10,8%	5,46
Pays de Castagniccia Mare E Monte	16827	1395	1,9%	5,7%	2,97
Plaine Orientale	66496	2006	7,6%	8,2%	1,08
Extrême Sud	67273	3118	7,7%	12,7%	1,66
Taravo-Valinco-Sartenais	32480	1007	3,7%	4,1%	1,11
Grande Région Ajaccienne	34104	3032	3,9%	12,4%	3,19
Ouest Corse	39311	916	4,5%	3,7%	0,84
Pays de Balagne	48174	1730	5,5%	7,1%	1,29
Haut Nebbio-Conca d'Oru	22710	357	2,6%	1,5%	0,56
<b>Total littoral (98 communes)</b>	<b>373963</b>	<b>16934</b>	<b>43%</b>	<b>69,1%</b>	<b>1,62</b>
<b>Région</b>	<b>878112</b>	<b>24499</b>			

### b. Les espaces de bord de rivage

L'espace situé à moins de 2 km du rivage, que l'on considère souvent comme la limite des espaces proches du rivage, supporte près de 41% de la tache urbaine totale sur seulement 14% de la superficie de l'île.

Les espaces situés entre 0 et 500m du littoral sont tous occupés à hauteur de 10% par la tache urbaine.

*Etude de la tache urbaine  
en fonction de l'éloignement à la mer.*



Distance à la côte	Superficie de la zone (ha)	Part du territoire A	Tache urbaine (ha)	Espace couvert par la tache urbaine	Part de la tache urbaine totale B	Ratio B/A
100m	9140	1,0%	1110	12,1%	4,5%	4,4
100 à 200m	7857	0,9%	1178	15,0%	4,8%	5,4
200 à 300m	7309	0,8%	944	12,9%	3,9%	4,6
300 à 400m	6959	0,8%	765	11,0%	3,1%	3,9
400 à 500m	6684	0,8%	639	9,6%	2,6%	3,4
500 à 1000m	31272	3,6%	2444	7,8%	10,0%	2,8
1 à 2km	56651	6,5%	2876	5,1%	11,8%	1,8
2 à 5km	146163	16,7%	5464	3,7%	22,3%	1,3
5 à 10km	177444	20,3%	4345	2,4%	17,8%	0,9
reste du territoire	426497	48,7%	4693	1,1%	19,2%	0,4
<b>Total</b>	<b>875976</b>		<b>24459</b>	<b>2,8%</b>		

14%

41%

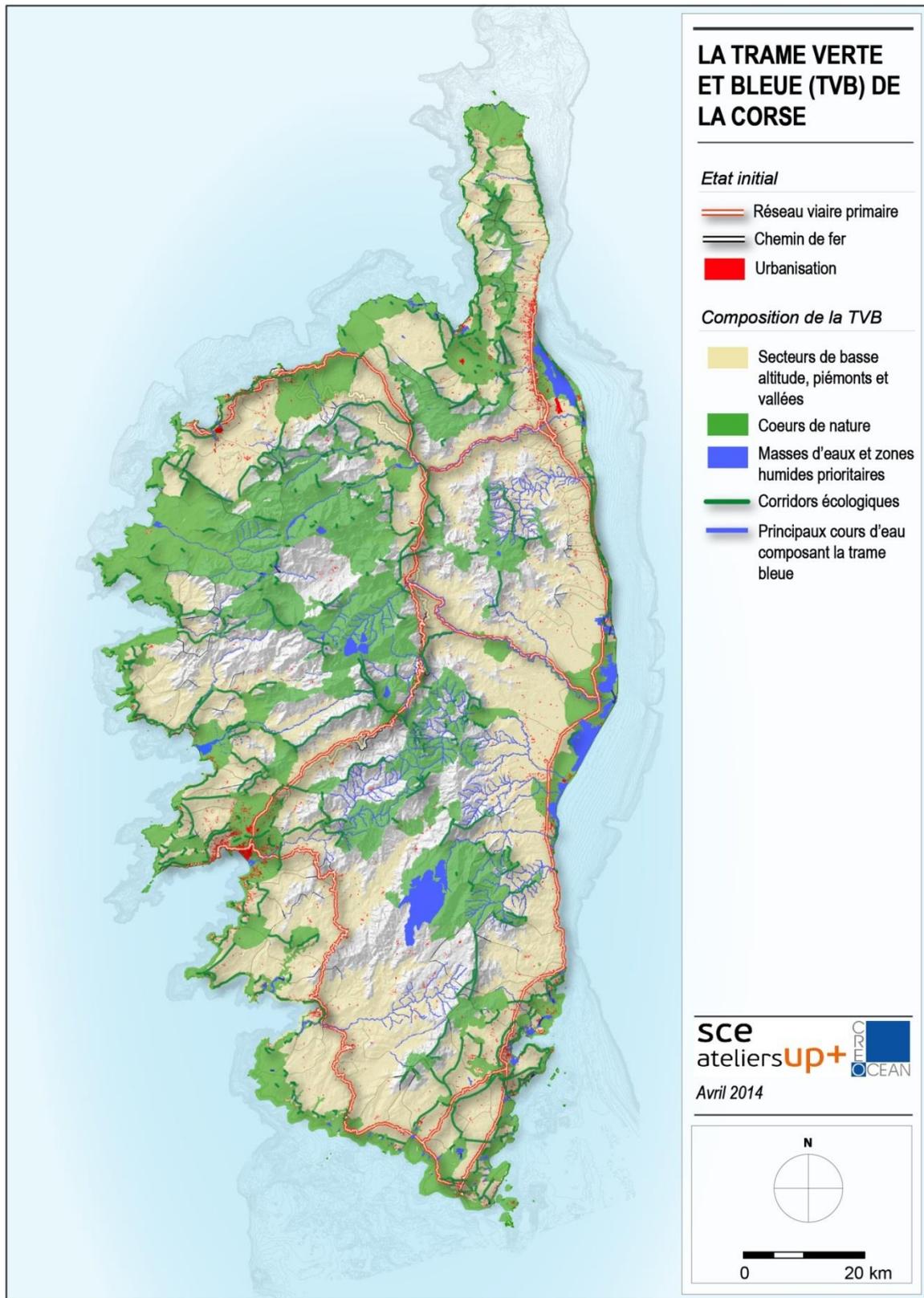


Figure 14 : La trame verte et bleue de la Corse.

## 5 | Les relations entre les milieux terrestres et les milieux maritimes

Les relations terre/mer se réalisent au travers des échanges écologiques entre les milieux terrestres et les milieux maritimes. Dans le cadre de la trame verte et bleue de la Corse, le pourtour littoral est un secteur à enjeux écologique majeur, en connexion avec le cœur de l'île, au travers des zones d'interfaces (plaines et fonds de vallée), et tourné vers l'espace marin. Cet espace est d'autant plus à enjeux que les pressions humaines y sont les plus fortes. En effet, la présence des activités humaines sur ce littoral induit des interactions avec l'espace terrestre et maritime.

### A | Un littoral espace d'interface entre les cœurs de nature de l'intérieur de l'île et l'espace marin

#### a. *Un patrimoine écologique terrestre important qui dessine la trame verte et bleue de la Corse.*

Les espaces « naturels » et « semi-naturels » les plus riches, écologiquement parlant, exceptionnels ou sensibles de l'île sont identifiés et délimités par les différents zonages de protection, de gestion ou d'inventaire existants. Ces espaces sont reconnus pour leur valeur écologique et paysagère. Complétés des cours d'eau classés et des zones humides de plus d'un hectare, ils constituent le socle à partir duquel les réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue de Corse ont été déterminés.

La Corse dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel à la fois par sa biodiversité et ses paysages, en particulier sur son littoral et sa haute-montagne qui font l'objet de multiples dispositifs de protection ou de gestion : plus de 16 000 ha acquis par le Conservatoire du littoral, un parc naturel régional de Corse qui couvre près de 40% de la surface de l'île, 87 zones Natura 2000...

À cette richesse paysagère, il convient d'ajouter une très grande biodiversité en termes floristique et faunistique, dont de nombreuses espèces sont protégées, voire endémiques. Les inventaires faunistiques et floristiques témoignent de la grande richesse écologique de ces milieux qui abritent de nombreuses espèces protégées et parfois endémiques.

De par sa richesse paysagère et écologique, le littoral corse cumule les plus grands outils réglementaires ou conventionnels de protection et les labels internationaux : sites classés et inscrits, parc marin international, zones Natura 2000, site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco ; réserve MAB de l'UNESCO, réserves naturelles, zones humides de la convention de Ramsar, protection foncière par le Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres ou par les départements au titre des Espaces Naturels Sensibles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope. Cinq sous-trames ont été distinguées dans la TVB pour la prise en compte des grands types de milieux « naturels » et « semi-naturels » présents au sein du territoire corse :

- La sous-trame « Basse altitude » (0-100 m) ;
- La sous-trame « Piémonts et vallées » (100-600 m) ;
- La sous-trame « Moyenne montagne » ;
- La sous-trame « Haute montagne » ;
- La sous-trame aquatique.

Dans le cadre de l'étude des relations terre/mer, les sous trames « basse altitude », « piémonts et fonds de vallée » et « aquatiques » sont étudiées plus finement puisque :

- la sous-trame « basse altitude » correspond au regroupement des étages liés au littoral, du thermoméditerranéen et du mésoméditerranéen de basse altitude. Celle-ci est comprise entre 0 et 100 mètres d'altitude. Elle correspond essentiellement à la zone d'interface du littoral.
- La sous-trame « Piémonts et vallées » représente l'étage mésoméditerranéen (excepté pour la partie inférieure à 100 mètres), qui est l'espace terrestre en lien direct avec la strate « basse altitude ». Cette sous-trame permet de conserver les connectivités entre les vallées, et le littoral. Celle-ci s'étend de 100 m à 600 m d'altitude, ce qui représente 366 462 hectares, soit 41,6 % du territoire corse.
- La sous-trame aquatique, regroupant les cours d'eau et les zones humides. Cette sous-trame présente un rôle fondamental en matière de biodiversité (cf. figure 10).

Entre ces sous-trames, ont été définis les corridors écologiques qui permettent d'assurer leur connectivité. Ces corridors ont été définis en fonction :

- des sous-trames inférieures et/ou supérieures, afin de considérer les réservoirs de biodiversité entre les sous-trames ;
- du relief, afin d'éviter les grandes ruptures de pente et respecter autant que possible l'étagement de la végétation corse ;
- de l'occupation du sol : les éléments fragmentant (naturels et anthropiques) sont évités, dans la mesure du possible ;
- de la distance de déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Pour cela un échantillon d'espèces caractéristiques de la Corse a été sélectionné ;
- du chemin le plus direct entre les réservoirs de biodiversité les plus proches.

Les corridors n'ont pas d'épaisseur et constituent, en théorie, un lieu privilégié dans lequel les espèces peuvent se déplacer.



## RESERVOIRS DE BIODIVERSITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES



Réalisation d'une étude d'identification de cartographie de la Trame Verte et Bleue de la Corse

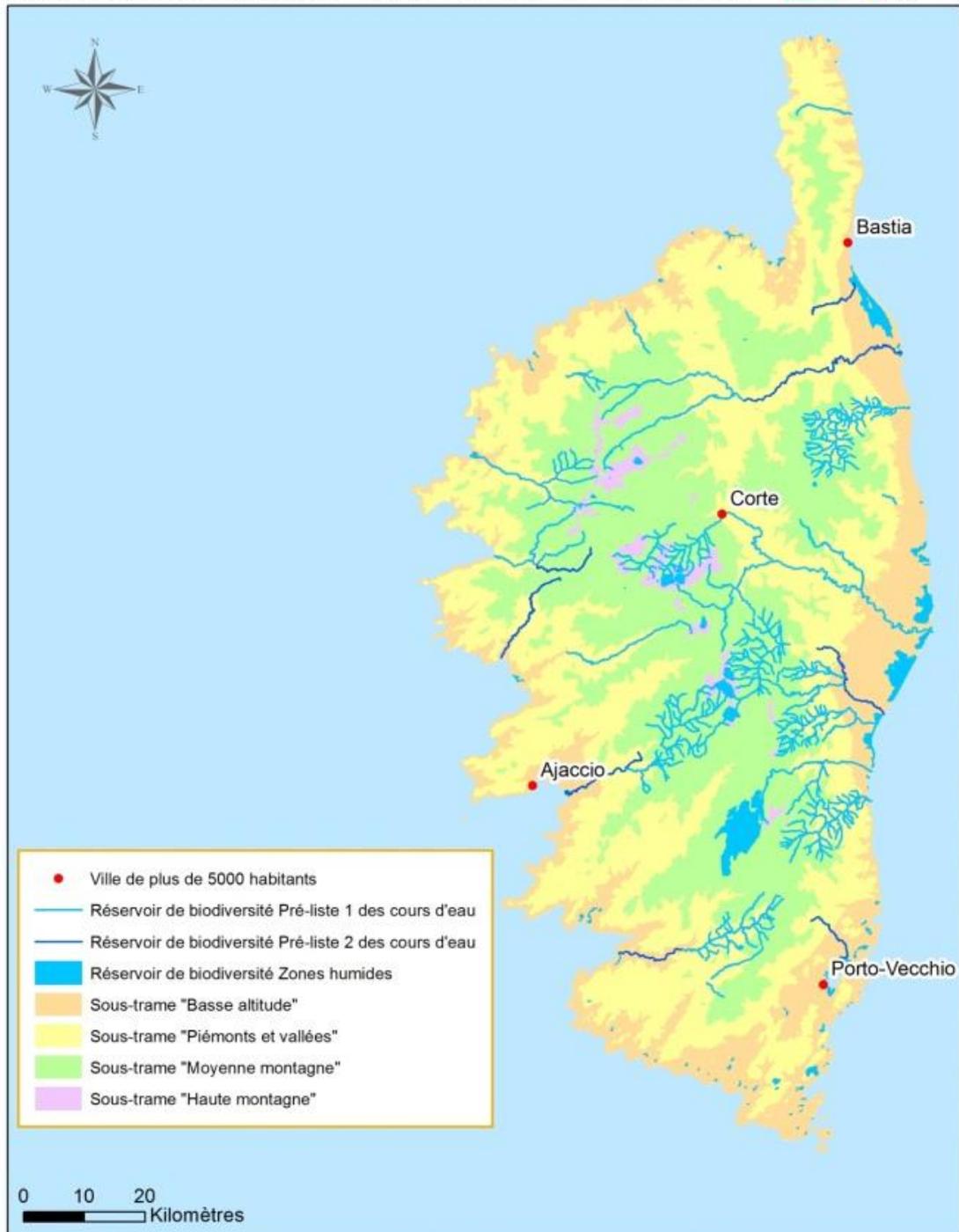


Figure 15 : Carte des réservoirs de biodiversité des milieux aquatiques et humides.

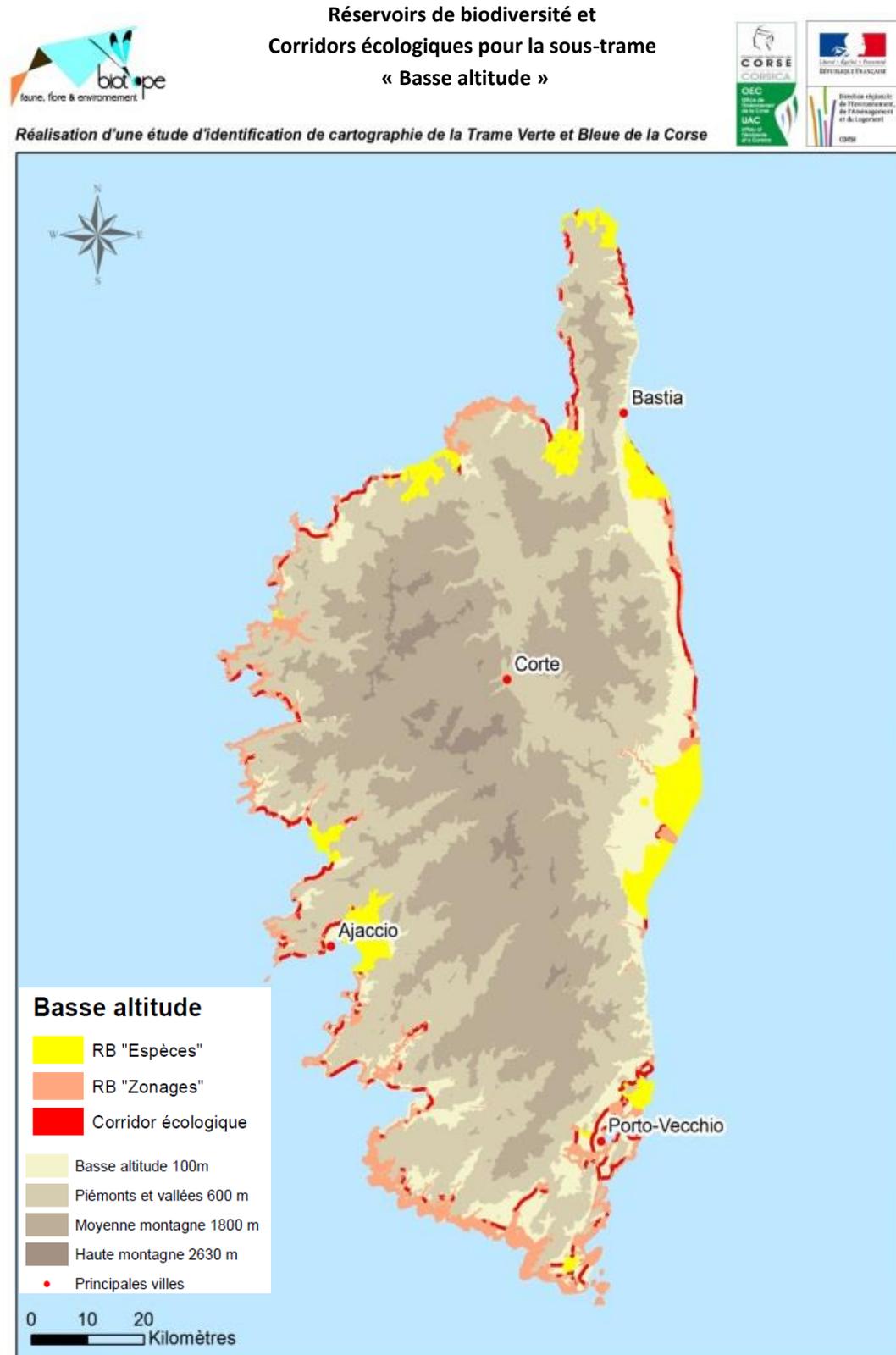


Figure 16 : Carte des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques pour la sous-trame « Basse altitude ».



## Réservoirs de biodiversité et Corridors écologiques pour la sous-trame « Piémonts et vallées »



Réalisation d'une étude d'identification de cartographie de la Trame Verte et Bleue de la Corse

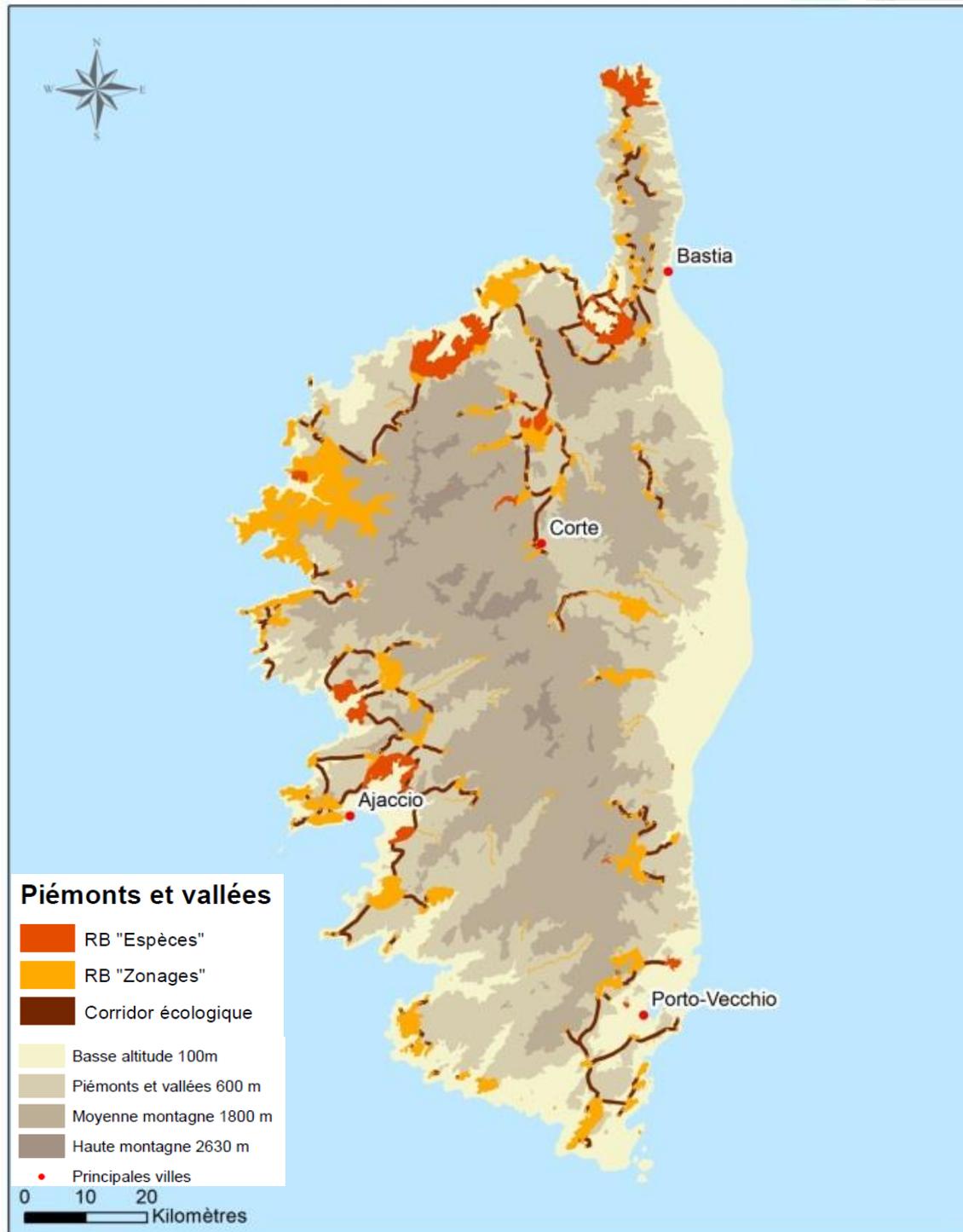


Figure 17 : Carte de réservoirs de biodiversité et Corridors écologiques pour la sous-trame piémont et vallées.

## B | Les répercussions liées aux pressions littorales

Les activités humaines ne sont pas sans conséquences sur l'état des milieux écologiques. Si certains milieux urbanisés permettent l'expression d'une biodiversité spécifique, le rapide étalement urbain entraîne une réduction directe et indirecte de la biodiversité terrestre et maritime.

### *b. Les effets liés à l'urbanisation*

#### **La diminution des surfaces d'habitats naturels**

Le développement touristique de la Corse et son attrait démographique ont généré une transformation de l'occupation des sols de la région avec une rapidité qui ne laisse aux espèces végétales et animales que peu de possibilités pour s'adapter. L'urbanisation réalisée au cours de ces dernières années sur le modèle de l'étalement et mitage urbain a entraîné la diminution directe des espaces agricoles et naturels.

#### **La fragmentation des milieux**

Cette urbanisation est accompagnée, de fait, par le développement d'infrastructures qui ont également contribué à fragmenter le territoire. L'implantation de nouvelles voiries, d'équipements, de zones d'activités, d'espaces touristiques, etc. ont créé de nouvelles perturbations pour les espèces, qui se sont vues retranchées dans les espaces fragmentés dessinés par cette urbanisation. Cette fragmentation entrave donc la circulation des espèces et conduit à l'enclavement de certaines zones, d'un point de vue biologique.

### *c. Les effets liés à la présence humaine*

La présence humaine entraîne de nouvelles pressions sur les habitats et espèces naturels, notamment sur le littoral. En effet, l'humain agit sur les milieux récepteurs. De la perturbation la plus radicale aux micro-modifications, les modes de fonctionnement humains génèrent des impacts sur les milieux terrestres et marins, pouvant aller de la pression anthropique aux modifications des conditions physiques et chimiques favorables au développement des espèces et habitats. Les conclusions des diverses études sur l'état de la contamination chimique de la Méditerranée occidentale montrent que 60% des pollutions du milieu marin proviennent de la terre et que les impacts directs se situent donc à proximité des côtes.

#### **La pression anthropique**

. Certaines espèces sont en effet extrêmement sensibles au dérangement humain, lié au bruit ou à la lumière. De la simple randonnée, aux activités les plus bruyantes en mer (jet ski par exemple) les hommes peuvent nuire à l'implantation de certaines espèces.

#### **Les pressions chimiques**

Les déchets et pollutions produits par les activités humaines se retrouvent essentiellement dans le milieu naturel. Les rejets réalisés après traitement finissent leur course au sein des ruisseaux, fleuves et donc des mers.

Une attention spéciale concerne les eaux de surface ainsi que les eaux souterraines. Même si à l'heure actuelle elles sont de manière générale de bonne qualité en Corse, des problèmes de qualité localisés pour les eaux de surface sont perceptibles en raison de rejets d'origine domestique ou agro-alimentaire (pesticides, herbicides et les rejets des unités artisanales agro-alimentaires) dans des milieux sensibles.

- L'activité agricole a un impact diffus sur l'ensemble du territoire. La consommation en eau par le milieu agricole avoisine les 54 millions de m<sup>3</sup> en 2010. L'impact de l'activité agricole est bien plus important sur la plaine agricole orientale tant par rapport aux prélèvements que par rapport aux effluents liés à l'activité.
- Les fortes densités de population l'été et les étiages sévères induisent des rejets susceptibles d'entraîner une pollution, azotée et phosphorée, source d'eutrophisation et de prolifération de cyanobactéries (algues vertes et bleues) et les rejets de métaux lourds.

Même si des améliorations importantes sont en cours d'élaboration dans le domaine des rejets par les collectivités, pour l'essentiel implantées en zone littorale, la mise aux normes des eaux résiduelles urbaines reste un enjeu majeur pour la préservation ou la reconquête de la qualité des eaux côtières.

Actuellement, 60% des boues brutes produite en Corse sont traitées conformément à la réglementation (directive n° 91/271 du 21/05/91 relative aux Eaux Résiduaires Urbaines). La plupart des stations d'épuration produit des boues dont la destination, souvent méconnue, n'est pas conforme à la réglementation.

### Conformité à la directive ERU au 1<sup>er</sup> février 2012

Source : Profil environnemental de la Corse 2012

Conformité à la directive ERU au 1<sup>er</sup> février 2012

Oui	Non	Capacité
		Moins de 2 000 EH
		Entre 2 000 et 15 000 EH
		Plus de 15 000 EH

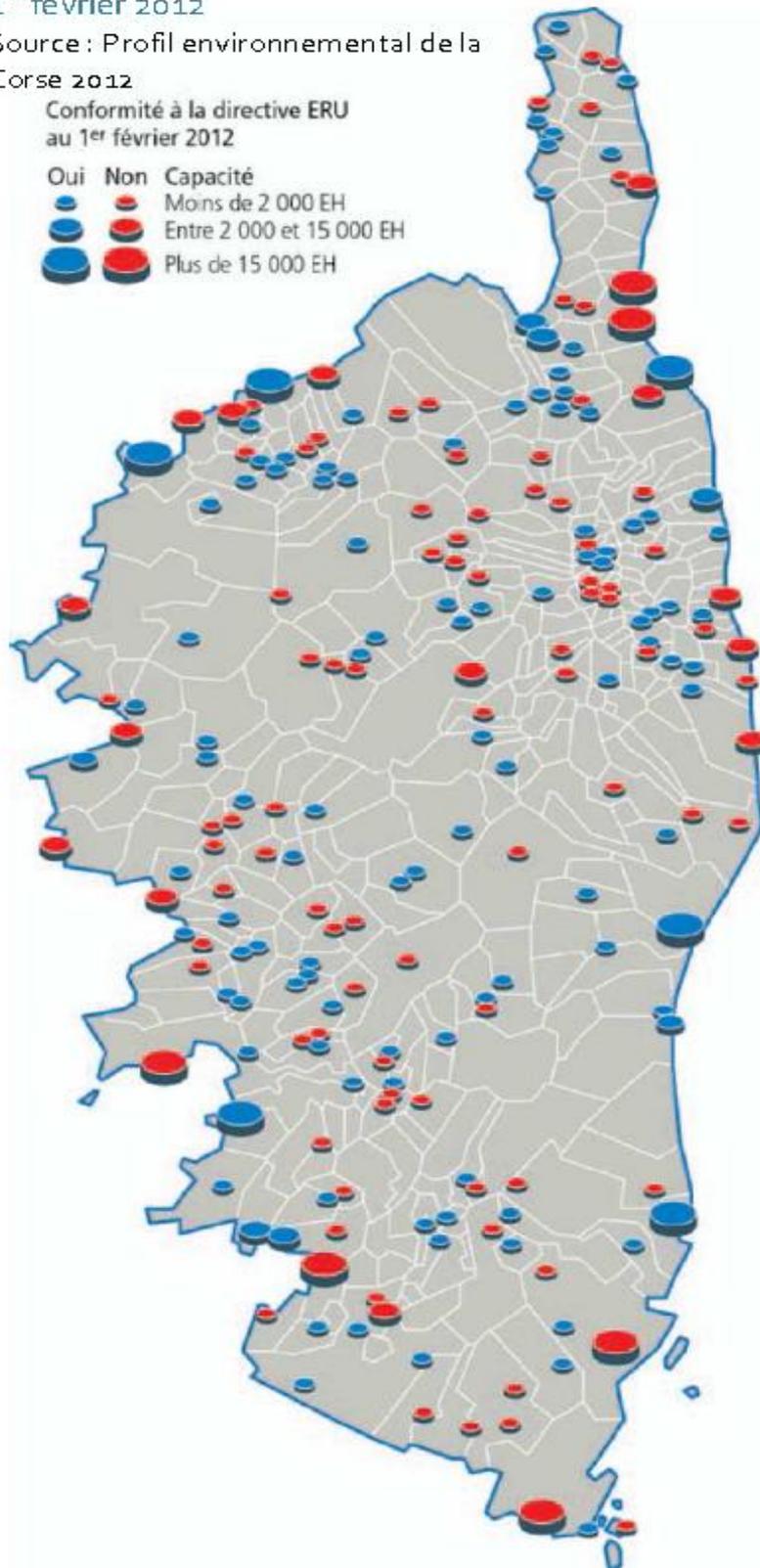


Figure 18 : Conformité des STEP à la directive ERU D'après Evaluation Environnementale du PADDUC

#### *d. État du réseau assainissement et traitement de déchets en Corse<sup>4</sup> :*

##### **Assainissement :**

Dopée par le programme PEI 2007-2013, la mise aux normes des stations d'épuration est largement engagée. Le bassin de Corse enregistre aujourd'hui près de 60% de conformité par rapport à la capacité totale de traitement des stations d'épuration en équivalents habitants (Eh) : plus de 70% des stations traitant plus de 15 000 Eh sont désormais aux normes et les stations de plus de 2 000 Eh enregistrent 60% de conformité. Des travaux ont également été engagés dans des collectivités de moins de 2 000 Eh (plus de 40% des stations conformes), mais les travaux de mises aux normes de leurs équipements sont à poursuivre.

61 opérations sont programmées pour l'amélioration des stations d'épuration en Corse, dont 22 stations créées ou réhabilitées concernant 300 000 équivalents-habitants, dont les plus importantes sont : Ajaccio/Campo dell Oro, Bastia, Calvi, Bonifacio, Ile Rousse, Corte, Propriano, Aregno, et la réfection de 200 km de réseau.

Il convient également de citer les actions visant à réduire les rejets des activités portuaires (eaux usées et déchets dangereux) dans le cadre du label « Port propre ». Dans ce cadre, six ports sont certifiés (Cargèse, Solenzara) ou en cours de certification (Porto-Vecchio, Bonifacio, Propriano, Saint-Florent).

##### **Traitement des déchets**

Avec le premier Plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de Corse (PIEDMA) de 2002, la situation en termes de collecte, de tri et de traitement s'est nettement améliorée. Aujourd'hui, 90% des communes représentant plus de 95% de la population sont organisées alors qu'à peine trois quart des communes l'était en 2002. Les décharges ont été réhabilitées pour être rendues conformes aux normes européennes.

Les préoccupations actuelles portent essentiellement sur le stockage de déchets non dangereux (ISDND) et les déchets ultimes. Sur l'ensemble du territoire Corse, la production de déchets ménagers est estimée à 234 000 tonnes. Avec un taux de valorisation de 25 %, le tonnage restant à éliminer en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) s'élève à 176 000 tonnes (source études révision PIEDMA). À cela s'ajoute environ 15 000 tonnes de déchets industriels banals (DIB) ultimes dont les deux-tiers sont exportés après tri. Si les capacités actuelles de stockage répondent aux besoins, la situation risque de se tendre en très prochainement en fonction de la saturation de certaines des ISDND actuelles appelées à être fermées et de l'incertitude sur l'extension d'ISDND existantes ou de la création de nouvelles ISDND.

##### **Un titre ?**

L'importance attribuée à cette thématique dans le cadre du SMVM n'est donc pas anodine, et doit être intégré dans la réflexion stratégique. Pour cela, le SMVM doit intégrer les orientations relatives à la gestion de la ressource en eau, développée dans le SDAGE (Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) établi sur la période 2010-2015. Ces orientations sont établies sur deux principes fondamentaux : la non dégradation des milieux aquatiques et la maîtrise du risque inondation en intégrant le fonctionnement naturel des milieux.

<sup>4</sup> D'après la Préfecture de région Corse – Evaluations et diagnostics préparatoires aux programmes 2014-2020.

- Orientation n°1 : assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.
- Orientation n°2 : lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets.
- Orientation n°3 : préserver ou restaurer les milieux aquatiques et zones humides en respectant leurs fonctionnalités et leurs espèces.
- Orientation n°4 : mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.

Les études menées pour la réalisation du nouveau SDAGE 2015-2021 sont actuellement en cours. Elles intègrent ces orientations fondamentales.

## C | Synthèse

Les éléments de la trame verte et bleue corse se limitent là où le rivage commence. Pourtant les interactions entre les deux espaces sont nombreuses. Au même titre que l'espace littoral, l'espace côtier marin est soumis à des pressions de plus en plus importantes du fait de la présence humaine. Comme le précise le nouveau projet de loi biodiversité d'Avril 2014, « *le milieu marin, et particulièrement sa zone côtière, est le lieu d'un nombre croissant d'activités (extraction de granulats, énergies marines en mer, pêche) et le réceptacle final de pollutions et de déchets. Les milieux de vie nécessaires au déroulement du cycle biologique des espèces halieutiques (comme les frayères, les nurseries, les couloirs de migration...) se trouvent ainsi fortement menacés. Leur maintien en bon état de conservation est pourtant une condition indispensable à la bonne gestion des stocks halieutiques et au maintien des activités de pêche* ».

En attendant le plan de suivi défini par l'État pour concilier les différents usages et instaurer des mesures d'interdiction ou de réglementation des activités humaines, le SMVM est le document de référence permettant de gérer les vocations et usages des espaces côtiers marins et du littoral.

En observant les espaces stratégiques de la trame verte et bleue, des espaces de continuités écologiques se dessinent entre le milieu marin et terrestre :

- Les corridors écologiques à protéger dans le secteur de la Balagne (entre Calvi et Ile Rousse), de Saint-Florent, au nord-Est du Cap Corse, sur la plaine orientale, vers Porto-Vecchio, Coti-Chiavari côte et Vico-Sagone.
- Les deltas de fleuves et les zones humides situés à l'embouchure du Golo, du Fiume Alto, le Tavignano, la Solenzara, Rizzanese, le Taravo, Gravona et Prunelli.

La gestion de l'espace littoral sur ces secteurs revêt un enjeu d'autant plus important.

## 6 | Les pressions socio -démographiques et urbaines sur le littoral

Avec 305 674 habitants comptabilisés en 2009, la région Corse est la région la moins peuplée de France. La densité moyenne s'élève à 35 habitants par km<sup>2</sup>. Cette densité est cependant à nuancer au regard de la répartition géographique de la population sur la Corse. Si 40% des communes de Corse ont en moyenne moins de 10 habitants au km<sup>2</sup>, les communes littorales elles concentrent des densités supérieures à 60 habitants au km<sup>2</sup>.

### A | Un littoral de plus en plus convoité

#### a. Une pression démographique grandissante sur le littoral

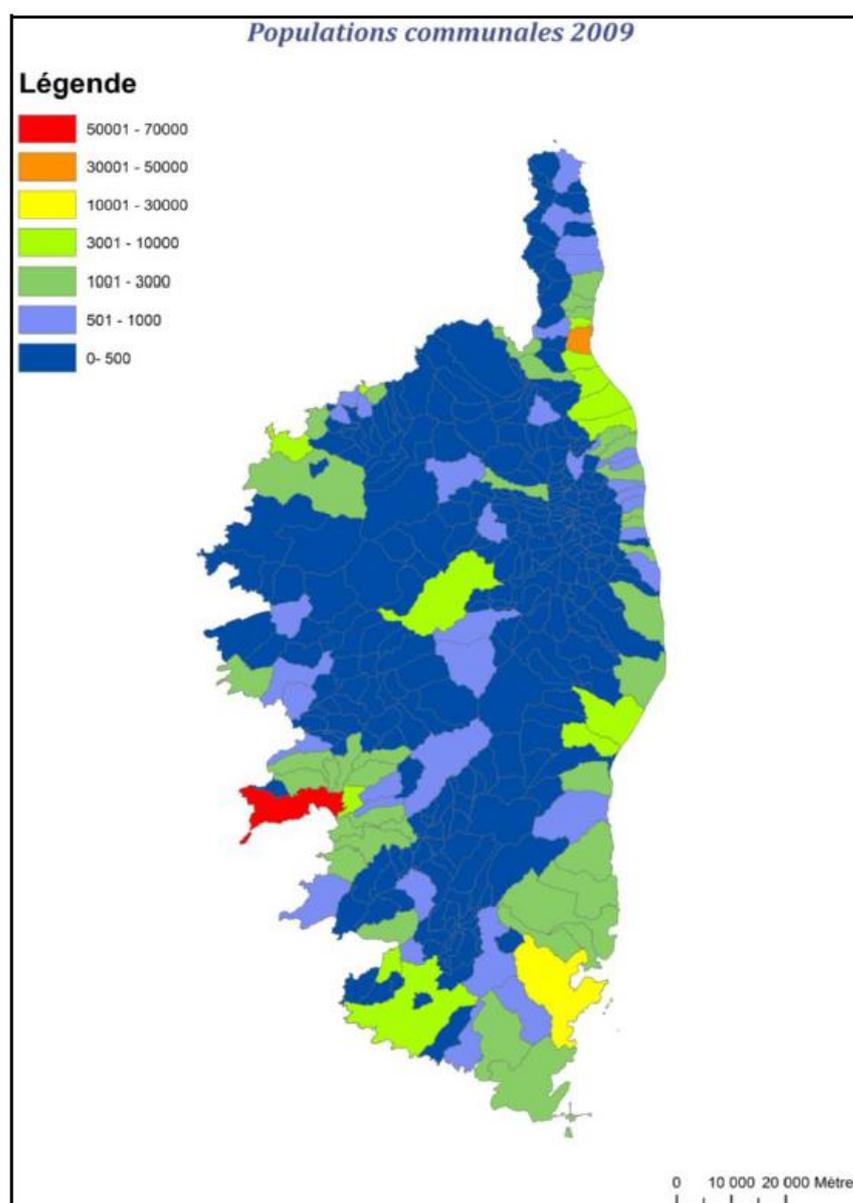


Figure 19 : carte de la population communale en 2009.

### 80% de la population de Corse habitent sur le littoral

En 2009, plus de 244 000 personnes habitaient sur le littoral Corse, soit 80% de la population insulaire.

Cette situation illustre de grandes disparités constatables sur l'ensemble du territoire de Corse :

- Alors qu'elles ne représentent que 42% de la superficie de l'île, les communes littorales de Corse concentrent 80% de la population régionale.
- Sur les 55 communes de plus de 1000 habitants, seule Corte se situe dans l'intérieur de l'île. 60% de la population vit ainsi sur 10% du territoire.
- Les agglomérations d'Ajaccio et de Bastia concentrent à elles seules plus de 44% de la population corse, avec un nombre d'habitants au km<sup>2</sup> frôlant les 295 personnes pour l'agglomération du Pays Ajaccien et 828 pour celle de Bastia.
- Toutefois, la densité de population au sein de ces communes péri-urbaines reste faible, notamment autour d'Ajaccio : 35 habitants au km<sup>2</sup> soit deux fois moins qu'au niveau national.

### Une pression démographique de plus en plus importante

La Corse profite d'une croissance démographique soutenue depuis les années 1990 et renforcée au tournant des années 2000. Le pic a été atteint aux alentours des années 2000 avec des taux proches de 1,8% de croissance par an. Entre 2006 et 2012, le taux de variation annuel moyen de la population a été de 1,2 % (tandis qu'il n'était que de 0,5% pour la France métropolitaine). Ainsi, depuis 1999, la Corse a accueilli près de 34 000 habitants supplémentaires.

*Une croissance démographique presque exclusivement perçue par les communes littorales*

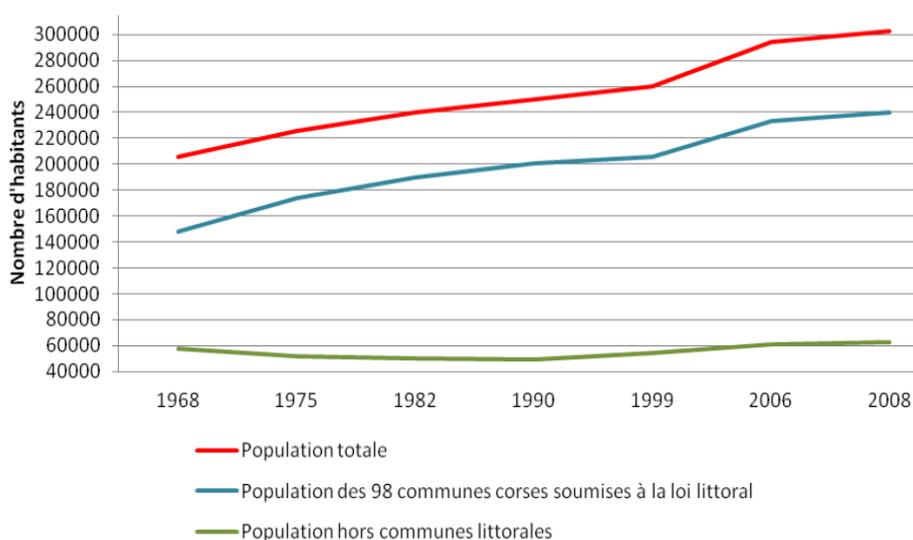


Figure 20 : Croissance démographique de 1968 à 2008 avec distinction des communes littorales.

Ce dynamisme a permis à la Corse de retrouver un niveau de population qu'elle n'avait plus connu depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Cette croissance démographique s'explique par un solde migratoire positif lié à des arrivées importantes de retraitées ou de ménages actifs en seconde partie de carrière (40 à 59 ans).

Ces arrivées constatées depuis plusieurs années font qu'aujourd'hui la Corse détient un taux de retraités supérieur à la moyenne nationale. Cette situation entraîne des problématiques de vieillissement de la structure démographique territoriale.

Si cet attrait démographique profite à de nombreuses communes de la Corse, il s'est essentiellement concentré sur les communes littorales. Ces dernières ont absorbé un peu plus de 90% du gain démographique de ces cinquante dernières années.

Au-delà des arrivées nouvelles en population, les communes littorales accueillent les populations insulaires déjà implantées, qui viennent essentiellement s'installer dans les agglomérations de l'île.

Les arrivées en population sont particulièrement importantes en Corse-du-Sud (Conca, Lecci ou Viggianello au sud ou encore Cargèse à l'ouest).

La population des deux villes principales, Ajaccio et Bastia, a augmenté avec un rythme moyen de 2,4 % par an depuis 1999 (+ 2,7 % à Ajaccio et + 2,0 % à Bastia). Sur les 34 000 habitants supplémentaires que compte la Corse depuis 1999, Ajaccio et Bastia en ont accueilli la moitié. La densité de population au sein des deux préfectures de Corse s'est fortement accrue, notamment dans les communes périphériques. Si au début des années 1980 les communes péri-urbaines regroupaient 13 % de la population insulaire, elles concentrent désormais 19 % de la population insulaire.

**Cette situation entraîne une pression foncière importante sur les communes littorales et les communes périphériques aux agglomérations.**

#### **Une tendance confirmée pour les prochaines décennies**

Les différentes études prospectives de l'INSEE mettent en avant le fait que, dans les prochaines décennies, la croissance démographique de la Corse devrait nettement ralentir et se stabiliser. Entre 2007 et 2040, la population augmenterait à un rythme de 0,5 % par an, soit deux fois moins vite que de 1990 à aujourd'hui. La population insulaire en 2030 s'élèverait ainsi à 320 000 âmes et 350 000 en 2040. Ce ralentissement s'expliquerait par un solde naturel négatif et un solde migratoire égal à celui actuel.

#### ***b. Une pression démultipliée durant la période estivale***

##### **Une population doublée durant la période estivale**

À côté de cette population permanente, il convient de noter que la population touristique (3,4 millions de touristes visitent l'île chaque année), moyennée sur l'année, correspond à 83 000 habitants constant sur l'île, soit 30 % de population supplémentaire.

Néanmoins le tourisme en Corse est essentiellement centré sur une période de 4 mois (Juin à Septembre). En pointe saisonnière, le 10 Août. Ce sont donc 330 000 visiteurs qui sont présents en Corse sur les jours de pointe maximale. Ce sont donc près de 600 000 personnes résidentes en continue durant la période d'été. Au prorata, ce sont 549 000 occupants potentiels sur les communes littorales.

L'offre d'hébergements en résidence secondaire et lit marchand s'élève à un peu plus de 400 000 lits. Près d'un tiers des logements existants sont des résidences secondaires, soit 71 000 logements. Dans les communes littorales autres que les grandes agglomérations, le parc en résidences secondaires dépasse les 50% du parc de logement.

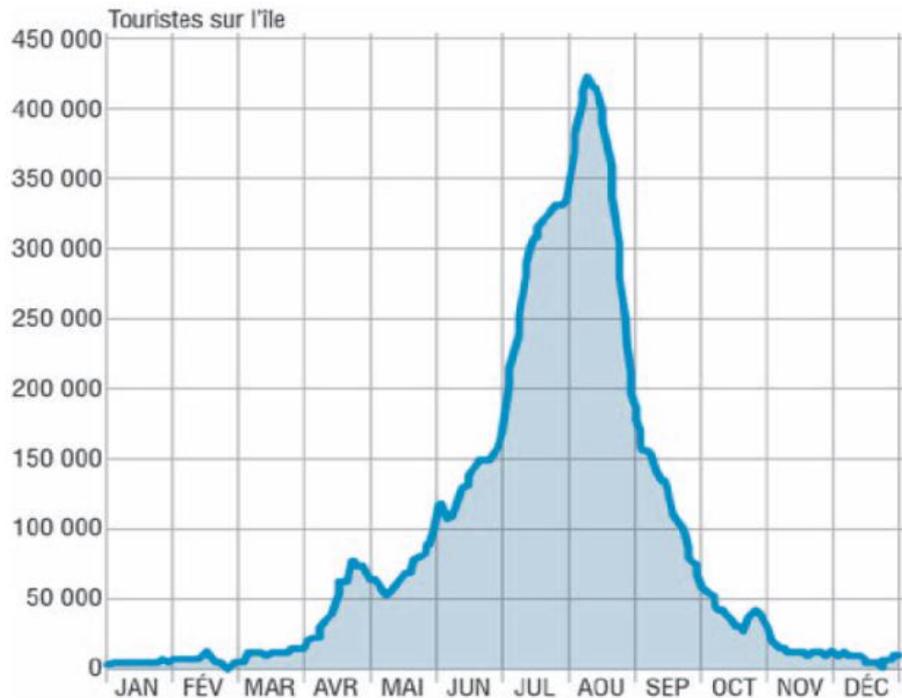


Figure 22 : Solde de passagers quotidiens au cours de l'année 2011 (source : *Evaluation Environnementale du PADDUC*)

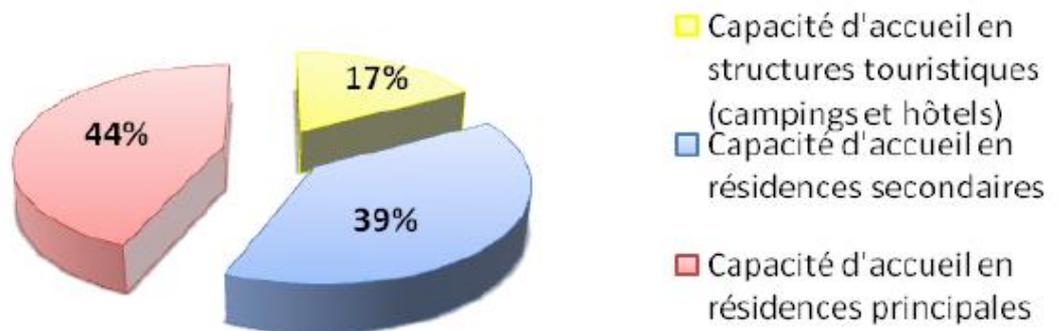
**Cet afflux de «visiteurs» accentue la pression sur le littoral** qui concentre à lui seul plus de 80% des structures d'hébergement saisonnier et 94% des lits marchands.

L'offre d'hébergements est surtout située sur le littoral :

- La région d'Ajaccio et la région de Bastia concentrent la moitié de l'offre hôtelière.
- La côte Est est davantage marquée par la présence de campings et de villages de vacances.
- La côte Ouest est quant à elle plus marquée par l'offre hôtelière.

Concernant les destinations les plus prisées, Calvi reste le pays touristique le plus visité (23,7% des séjours), suivi de Porto Vecchio (19,4%), Bastia (16,1%), Ajaccio (14,7%).

### Ventilation de la capacité d'accueil des communes littorales corses



### Ventilation des capacités d'accueil dans les territoires littoraux

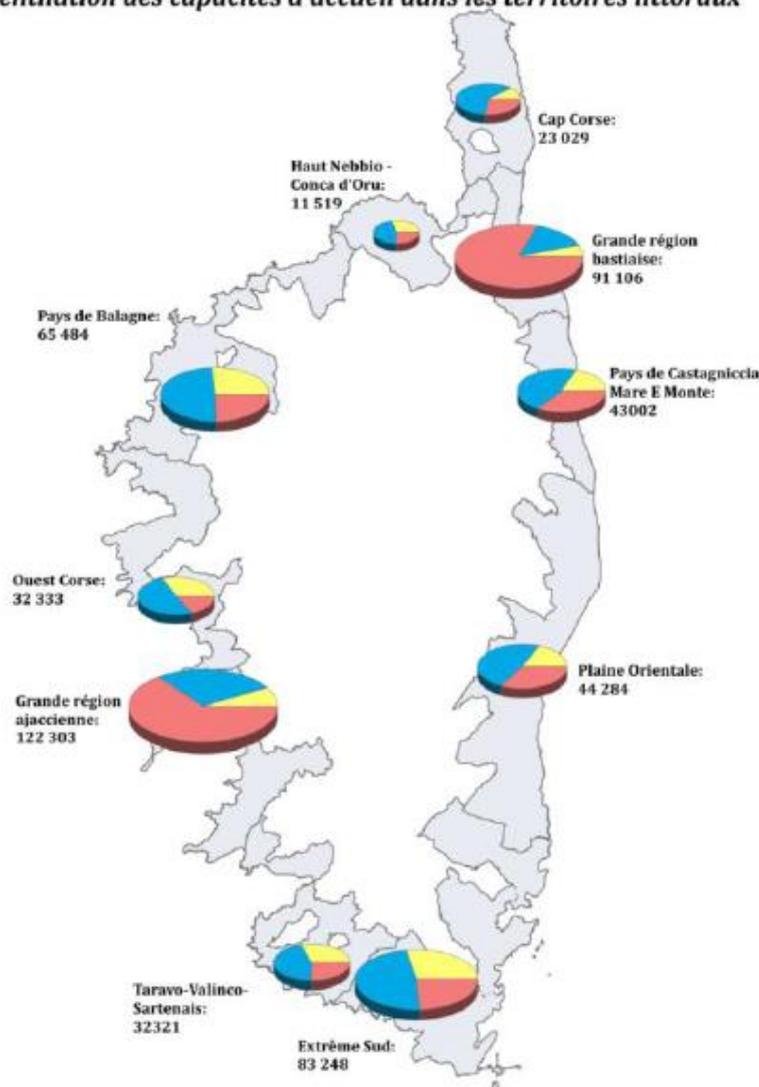


Figure 24 : Carte des capacités d'accueil des communes littorales.

*c. Une économie essentiellement tournée vers le tourisme*

L'activité touristique occupe une place déterminante sur le territoire corse, et représente un enjeu économique et social majeur pour son développement. Il représente 3 000 emplois permanents en moyenne annuelle (10 000 saisonniers), et un chiffre d'affaires en 2011 d'environ 1,8 milliard d'euros (soit plus de 13% de la richesse de l'île).

Le tourisme représente 13 à 20% (estimation haute intégrant les locations non déclarées) du produit intérieur brut (PIB) de l'île et 21% de la Valeur Ajouté du secteur privé.

*Zoom sur : le site Unesco de Corse – par Luciani Jean-Pierre, Association de recherches CPC – Avril 2013*

1,1 millions de visiteurs fréquentent le site Unesco. Ils représentent 44% des touristes venant en Corse sur la période estivale. Ils génèrent 387 millions d'€ de retombées économiques. 3627 emplois sont affectables sur le site.

L'attraction continu de touristes sur le littoral corse, permis par l'adaptation des moyens de transports, est source de richesse pour l'île. Le produit de la taxe de séjour a par exemple rapporté près de 4 millions d'euros en 2010.

Cette augmentation doit donc être accompagnée au travers d'adaptation de l'offre en services touristiques de la côte, qui se traduit par des capacités d'accueil en adéquation avec les attentes des touristes (hébergement, services diverses, transport...).

**Le littoral Corse attire et continuera à accueillir** une population externe au territoire importante, que ce soit en habitants permanents (résidences principales) qu'en touristes (résidences secondaires et marchandes).



Figure 25 : Nombre d'emplois liés au tourisme par bassins de populations en 2005. (Source : Quant'île, Octobre 2007)

## **B | Un développement urbain très récent qui s'accélère sur le littoral**

### *a. Un parc de logement qui a doublé en l'espace de 40 ans*

En 2010, la Corse comptait 205 000 logements, plus du tiers de ces logements étant des résidences secondaires (71 000 contre 126 000 résidences principales).

Depuis une quarantaine d'années, la production de logements a très fortement augmenté dans l'île. Elle a été très importante et rapide depuis la moitié des années 1960. De 1966 à 1999, le nombre de logements autorisés a varié de 1 700 à 2 500 par an. Entre 2000 et 2011, ce nombre a plus que doublé dépassant les 5 500.

**La moitié des 205 000 logements a donc été construite depuis 1974. Entre 1968 et 2009, le nombre de logements a ainsi été multiplié par 2,8 (en majorité des résidences secondaires) tandis que dans le même temps, la population ne l'a été que par 1,4.**

Plus de 80% de ces nouveaux logements se sont concentrés dans les 98 communes soumises à la « loi Littoral ».

### *b. Une production de logement qui avoisine encore les 6000 logements en corse*

A l'heure actuelle, le nombre de permis de construire autorisés chaque année oscille en Corse entre 5 500 et 6000 logements. Au prorata du nombre d'habitants, ce volume de production régional est le premier de France métropolitaine.



## 7 | Les caractéristiques et évolution de l'urbanisation littorale

### A | Les communes littorales, plusieurs identités

Sur les 360 communes que comptent la Corse, 98 sont soumises à la loi «Littoral». Chacune de ces 98 communes entretiennent des relations à la mer qui leur sont propres, entraînant une variété de situations, typologies et d'organisations urbaines par rapport à la mer.

Les limites communales administratives sont basées en Corse sur les anciens pièves, c'est-à-dire d'anciennes divisions territoriales et religieuses qui prenaient appui sur les limites géographiques. Ainsi, les pièves correspondaient pour ainsi dire aux vallées qui s'étendent du centre jusqu'au littoral. Ce découpage administratif, reposant sur la topographie, explique la forme en lanière des communes qui disposent quasiment toutes d'une partie dans l'arrière-pays, et d'une partie sur le rivage. Ce découpage ne correspond pas forcément aux différentes entités urbaines déjà existantes à l'époque. En effet, les anciennes pièves regroupaient bien souvent plusieurs hameaux entre eux, de la même façon qu'aujourd'hui les communes regroupent plusieurs noyaux urbains, parfois bâtis sur le littoral, parfois bâtis dans les terres. On parle ainsi de communes polynucléaires en Corse. Ainsi, si la Corse dénombre 360 communes administratives, on comptabilise plus d'un millier de villes, villages et hameaux. Le développement de nouveaux quartiers, parfois très déconnectés du noyau ancien, renforce encore ces typologies d'ensembles urbains au sein d'une même commune.

Le développement urbain de la Corse est aujourd'hui et depuis une quarantaine d'années majoritairement localisé sur le littoral, du fait de la déprise agricole, de l'augmentation de la fréquentation touristique et des activités balnéaires. Cependant, cette urbanisation côtière est récente, et l'urbanisme traditionnel corse se caractérise plutôt par des constructions sur les terres intérieures.

Si aujourd'hui la présence de la mer est signe de développement touristique, elle fût pendant longtemps le symbole d'invasion et de tempête. Cela explique que sur les 98 communes soumises à la loi « Littoral », seules 10 d'entre elles ont en réalité une façade maritime.

## B | Le paysage des villes et villages traditionnels corses.

### a. Des constructions localisées sur les terres intérieures – l'arrière-pays littoral

#### Une société agricole et pastorale

La société corse est traditionnellement une société agricole et pastorale.

Le pastoralisme et la transhumance ont influencé la forme caractéristique des villages perchés corses. La topographie de l'île rendant l'exploitation agricole compliquée, les villages se sont développés principalement dans les pentes, afin de laisser les terres planes à l'agriculture.

#### Une architecture qui privilégie les ressources locales

Comme dans toutes les architectures traditionnelles, les matériaux locaux sont privilégiés. La situation insulaire de la Corse renforce cette nécessité de construire avec les matériaux présents sur place, à savoir principalement le granit dans le centre et le sud de la Corse, le schiste à l'ouest et le calcaire à Bonifacio. Les maisons sont souvent laissées nues (certaines sont enduites à la chaux, mais cela reste luxueux), ainsi les couleurs des façades varient selon la nature du sol. De la même manière, les toitures sont à double pente au centre et au sud et recouvertes de tuiles, alors qu'elles sont plutôt recouvertes de plaques de schistes à l'ouest et au nord.

#### Une architecture de la pente

Le village traditionnel corse de moyenne altitude est adossé au relief. Sa forme suit généralement la topographie et s'inscrit dans les lignes fortes du paysage.

On distingue les villages effilés sur une crête, les villages sur un promontoire, les villages en balcons à flanc de montagne.

Les villages sont organisés en terrasse, aidant au maintien des sols pour l'agriculture. Les habitations sont situées au-dessus des cultures en terrasse ou des pâturages pour pouvoir surveiller les troupeaux, mais également d'éventuelles invasions.



Photo 22 : Le village d'Aregno.

Les habitations sont regroupées en village, mais ne sont pas forcément mitoyennes. Traditionnellement, les rues sont pavées, souvent en escaliers et comportent de nombreux passages couverts qui regroupent les maisons d'une même famille entre elles.

Les maisons traditionnelles sont souvent plus hautes que larges et elles abritent en général toute une famille sur 4 ou 5 niveaux. L'entrée se fait sur l'arrière de l'habitation, l'avant est souvent composé d'un soubassement qui définit une rue où se trouvent les entrées des maisons plus basses, et ainsi de suite. On compte de nombreuses fenêtres sur les façades, peu d'éléments décoratifs. C'est une architecture aux volumes et formes simples. Les escaliers étaient traditionnellement rejetés à l'extérieur de la construction, ou remplacés par une simple échelle pour économiser la place.

Les maisons paysannes, plus simples, sont souvent constituées d'un RDC permettant d'entreposer des réserves et d'un étage d'habitation où l'on accède par un perron.

Au 18 et 19<sup>ème</sup> siècles, des habitations plus cossues, de notables, sont construites en périphérie de la ville pour pouvoir être entourées par un grand parc. Ces constructions ont plus de modénatures, mais la couleur des pierres restent identiques, ainsi que les proportions des ouvertures.

### *b. Les villes maritimes*

#### **Les citadelles génoises**

Le paysage urbain littoral traditionnel est un paysage défensif. La Corse a subi des offensives de la part des phocéens, et des italiens à partir du 13<sup>ème</sup> siècle, et l'installation en bord de mer nécessite des protections vis-à-vis des invasions.

Les grandes villes littorales corses (Ajaccio, Bonifacio, Porto-Vecchio, Bastia, Saint Florent, Algajola et Calvi) sont héritées de l'occupation génoise et sont bâties sous la forme de citadelles. Les citadelles se dressent en général sur un promontoire rocheux, ceinturées par un chemin de ronde avec vue sur la mer. À l'intérieur, les rues sont pentues, étroites et sombres pour se protéger de la chaleur bordées par des maisons hautes et mitoyennes.

Les citadelles sont généralement complétées par un port en contrebas.

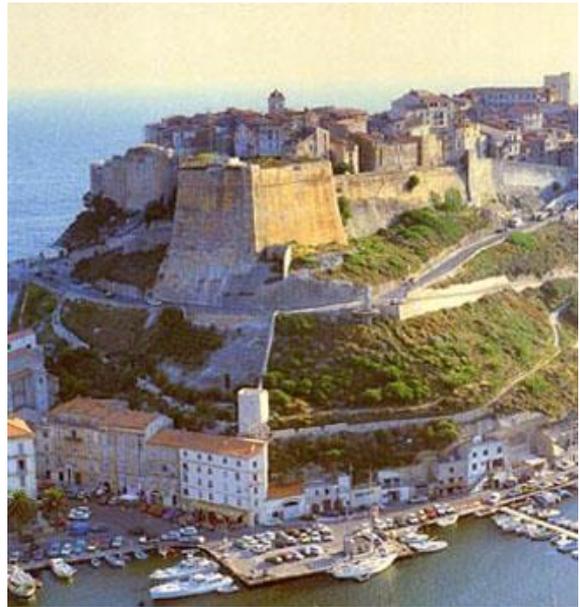


Photo 23 : La citadelle de Bonifacio et le port en contrebas.

#### **Les exceptions des villes du littoral**

Aleria fait figure d'exception dans ce paysage défensif. Construite en 559, elle ne présente pas le visage de citadelle.

D'autres grandes villes, comme Propriano ont bénéficié d'un développement plus tardif, au 19<sup>ème</sup> siècle lorsque la voie reliant Ajaccio à Bonifacio a été tracée, transformant ce port de pêche en ville de taille plus importante. L'Ile-Rousse, quant à elle, été développé après 1758, sur décision politique.

#### **Les marines du Cap corse et maisons de plage**

Sur le mode de vie de la transhumance, les agriculteurs corses passaient généralement l'été au frais dans les sommets, loin des maladies des côtes, et l'hiver sur les plages. Ce mode de vie a donné lieu à l'installation de petites maisons de plages. Très développés au Cap Corse, où le rapport à la mer est plus fort que dans le reste de l'île, ces villages sont appelés « marines ».



Figure 26 : Schéma des maisons de gens de la plage à Zonza

Les marines sont constituées de maisons de plage, souvent des commerces, bâties au ras de l'eau. Les maisons bordent les quais, et possèdent généralement une nasse en sous-sol. Ces maisons sont bâties

sur une base carrée, avec un magasin en RDC, et une pièce de vie à l'étage. Les maisons sont accolées et l'espace public est constitué par la plage ou le port. On trouve en général une tour génoise et une chapelle à proximité.

### Le patrimoine maritime

- Les tours génoises



Photo 24 : Marine de Centuri

Le paysage défensif de la Corse ne se limite pas aux citadelles. Sur tout le pourtour de l'île, on retrouve des tours génoises. Ces tours se retrouvent dans tous les anciens territoires de la République de Gênes, et particulièrement en Corse, où plus d'une soixantaine demeurent debout sur les 120 construites à différentes époques. Ces tours avaient pour fonction de surveiller le littoral d'invasions pirates, et sont devenues un des symboles de l'île. Une grande partie est classée aux monuments historiques.

*« La plupart datent des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles et même du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sauf quelques détails insignifiants, toutes me semblent bâties sur le même modèle, ce qui indiquerait que leur érection aurait eu lieu par suite d'une mesure générale. Elles se composent d'une salle basse, ordinairement voûtée, servant de magasin ; d'un étage au-dessus, destiné à loger la garnison ; enfin, d'une plate-forme entourée de créneaux et quelquefois de mâchicoulis. Le magasin ou salle basse ne communique pas avec l'extérieur. On entre dans la tour par le premier étage, en montant un escalier oblique, souvent une échelle, et une fois qu'elle était retirée en dedans, une demi-douzaine d'hommes pouvait tenir tout un jour dans cette petite forteresse contre des centaines d'assaillants. »*



Figure 27 : Tour génoise de Santa Maria

Prosper Mérimée - *Notes d'un voyage en Corse* p. 164 – 165

- Les phares et sémaphores

Plus récents que les tours génoises, 18 phares ont été construits sur le pourtour de l'île à différentes époques. On compte également 7 sémaphores encore existants, dont en 4 en veille.

### *c. Des villages anciens qui se dégradent aujourd'hui*

Comme on l'aura vu, la Corse bénéficie d'un paysage rural traditionnel préservé, mais qui, indépendamment des phénomènes d'urbanisation du littoral, se dégrade. Cela est dû à l'abandon de certains villages de montagne, mais aussi à la perte des savoirs faire locaux, le coût de l'entretien de ces villages. Beaucoup de rénovations dégradent également l'habitat traditionnel : des extensions peu respectueuses de l'existant, des ouvertures de baies horizontales, des matériaux nouveaux, des enduits très contrastés avec l'existant dénaturent le paysage urbain traditionnel.

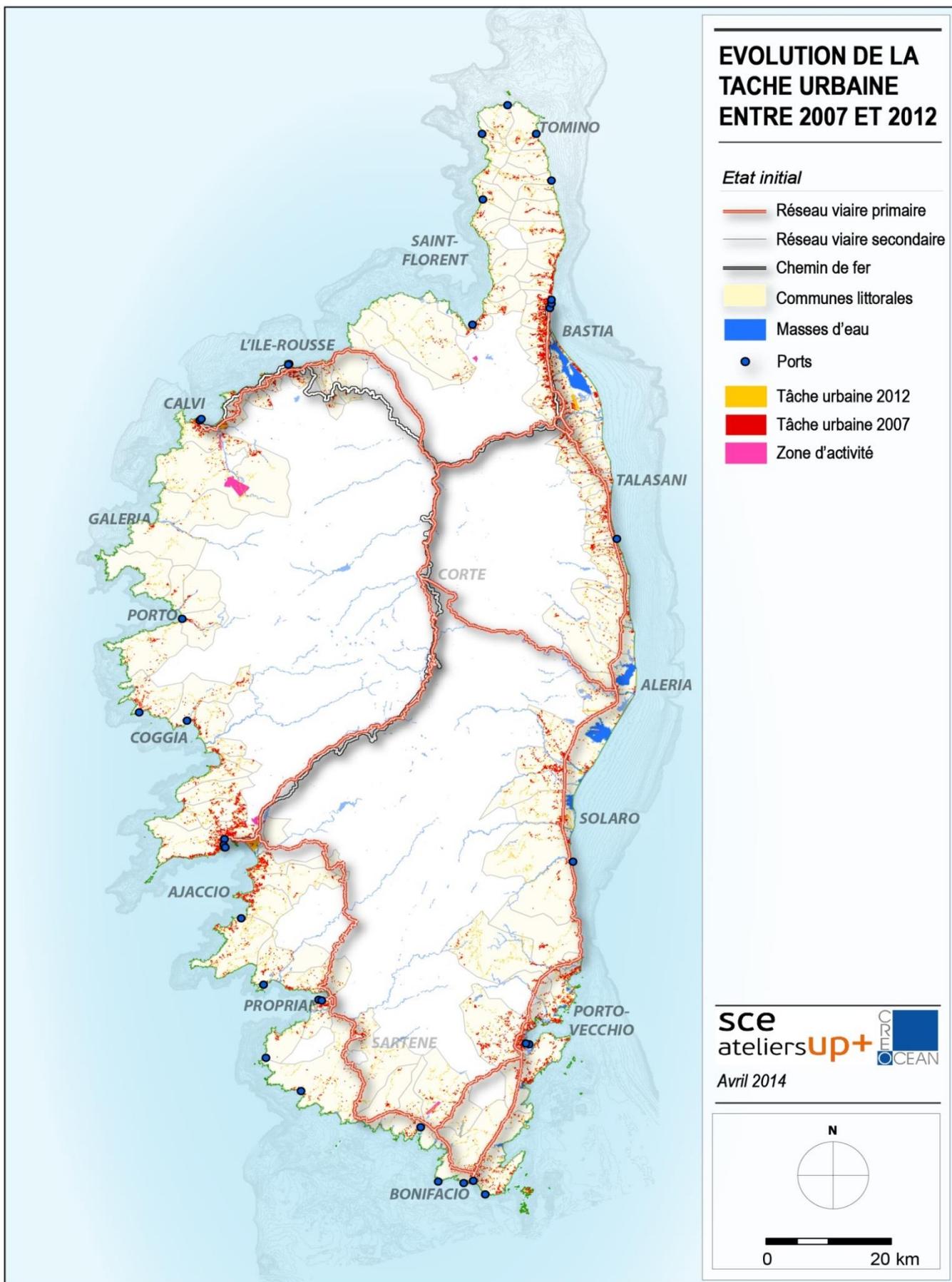


Figure 28 : Carte de l'évolution de la tache urbaine.

## C | De nouvelles formes urbaines en rupture avec les paysages traditionnels.

### a. Une importante artificialisation du sol durant ces 30 dernières années, notamment sur le littoral

Si la tâche urbaine reste mineure, elle gagne du terrain de façon exponentielle, et ce, de manière plus rapide que sur le continent.

L'évolution de l'artificialisation du sol à l'échelle de la Corse met en évidence une croissance d'environ 8% sur la période 2000-2006. À titre de comparaison, sur le continent, les territoires artificialisés ont «seulement augmenté» de 3% dans le même temps.

Au total, ce sont 972 ha qui ont été artificialisés en Corse entre 1990 et 2006, portant ces espaces à 23 200 ha en 2006. 91% de cette artificialisation a été réalisée dans les communes littorales (soit 880ha artificialisés).

Parallèlement, au regard de l'évolution démographique de ces 30 dernières années, la tâche urbaine a augmenté presque deux fois plus vite. Elle a en effet été multipliée par environ 2,4, contre 1,3 pour la population.

Cet écart s'explique par deux phénomènes :

- L'explosion du nombre de résidences secondaires. Sur la même période (entre 1982 et 2012), 40% des logements produits ont été destinés à la résidence secondaire.
- La décohabitation des ménages. Également, sur la même période, le nombre de personne par ménages n'a cessé de décroître, entraînant une production de logement supplémentaire pour l'accueil du même nombre de ménages.

Les calculs menés sur la période 2000-2006 mettent en avant le fait que chaque personne «supplémentaire» sur le territoire régional a induit, l'artificialisation de 273m<sup>2</sup> de terres.

Sur les 972 ha qui ont été artificialisés en Corse entre 1990 et 2006, 91% ont été réalisés dans les communes littorales.

Sur le littoral corse, les études menées par la CTC montrent une consommation moyenne de 608 m<sup>2</sup> par nouvel habitant, soit 2 fois plus que la moyenne régionale.

### b. Les communes rurales soumises au mitage

L'évolution de la tâche urbaine montre un éparpillement de l'urbanisation au niveau des communes littorales. Cet éparpillement est lié au fait que les documents d'urbanisme locaux ont ouverts de vastes espaces à l'urbanisation en simultané. Cet état a entraîné de nombreuses opérations « au coup par coup » induisant souvent des taux de remplissage très faibles et un manque de cohérence à l'échelle des zones (potentiel foncier non maximisé...).

Les analyses menées sur les documents d'urbanisme littoraux mettent en effet un taux de remplissage moyen de 39% des zones U+AU, favorable la dispersion de l'habitat. Ce taux est d'autant plus faible dans les communes rurales du littoral ainsi que les communes périphériques.

### c. Une artificialisation se réalisant au détriment des espaces agricoles et naturels

L'évolution de l'usage des sols entre 1990 et 2006 met en évidence une artificialisation importante du sol naturel.

Sur les 880 ha artificialisés sur le littoral, 85% l'ont été sur des espaces naturels. Néanmoins, l'analyse des milieux anthropisés mettent en avant le fait que la majorité des espaces naturels étaient composés de landes, prairie et friches. Ces milieux sont le témoignage d'un passé agricole.

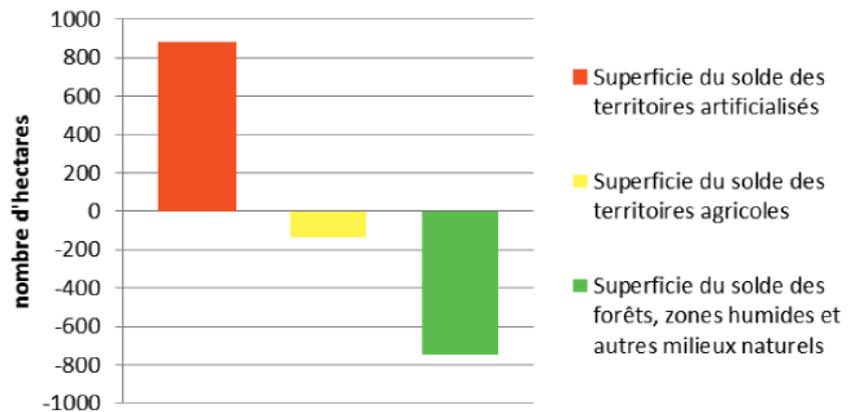


Figure 29: Evolution de l'usage des sols entre 1990 et 2006 (source : Livret Blanc du Littoral)

Alors que les surfaces agricoles ont augmenté à l'échelle régionale, elles ont nettement diminué sur le littoral et à la périphérie des villes.

Dans ces zones, les espaces agricoles subissent de plein fouet des pressions liées à :

- L'artificialisation directe des sols.
- La déprise agricole.

Ainsi, un tiers de la tâche urbaine de la bande des 2km se situe sur des espaces à potentialités agricoles dont 20% sur des terres cultivables.

L'artificialisation des sols en littoral est un enjeu stratégique majeur en Corse. C'est en effet ce littoral qui concentre les terres ayant des potentialités agricoles réelles.

Cet enjeu est d'autant plus majeur que l'activité agricole engendre bien nombre de richesse pour la Corse. En effet, l'exploitation du vin, représentant 50,99 millions d'euros, pèse deux fois plus dans l'agriculture corse que dans l'agriculture française. La part de la production de fruits est, elle, 5 fois plus élevée en Corse que sur l'ensemble du pays.

### d. Les formes urbaines réalisées au cours de ces dernières années

Associé à cet exode rural accéléré, de nouvelles formes urbaines se sont développées sur le littoral, en rupture avec les formes d'urbanisation traditionnelles. La Corse est ainsi soumise aux mêmes maux que les autres villes de France. Les nombreux reliefs de l'île amplifient l'impact paysager de ces constructions car ils les rendent visibles de très loin. De plus, le patrimoine naturel de la Corse étant un de ces atouts principaux de développement, ce développement est perçu de façon négative.

Plusieurs types d'urbanisation récente sont identifiables sur le littoral.

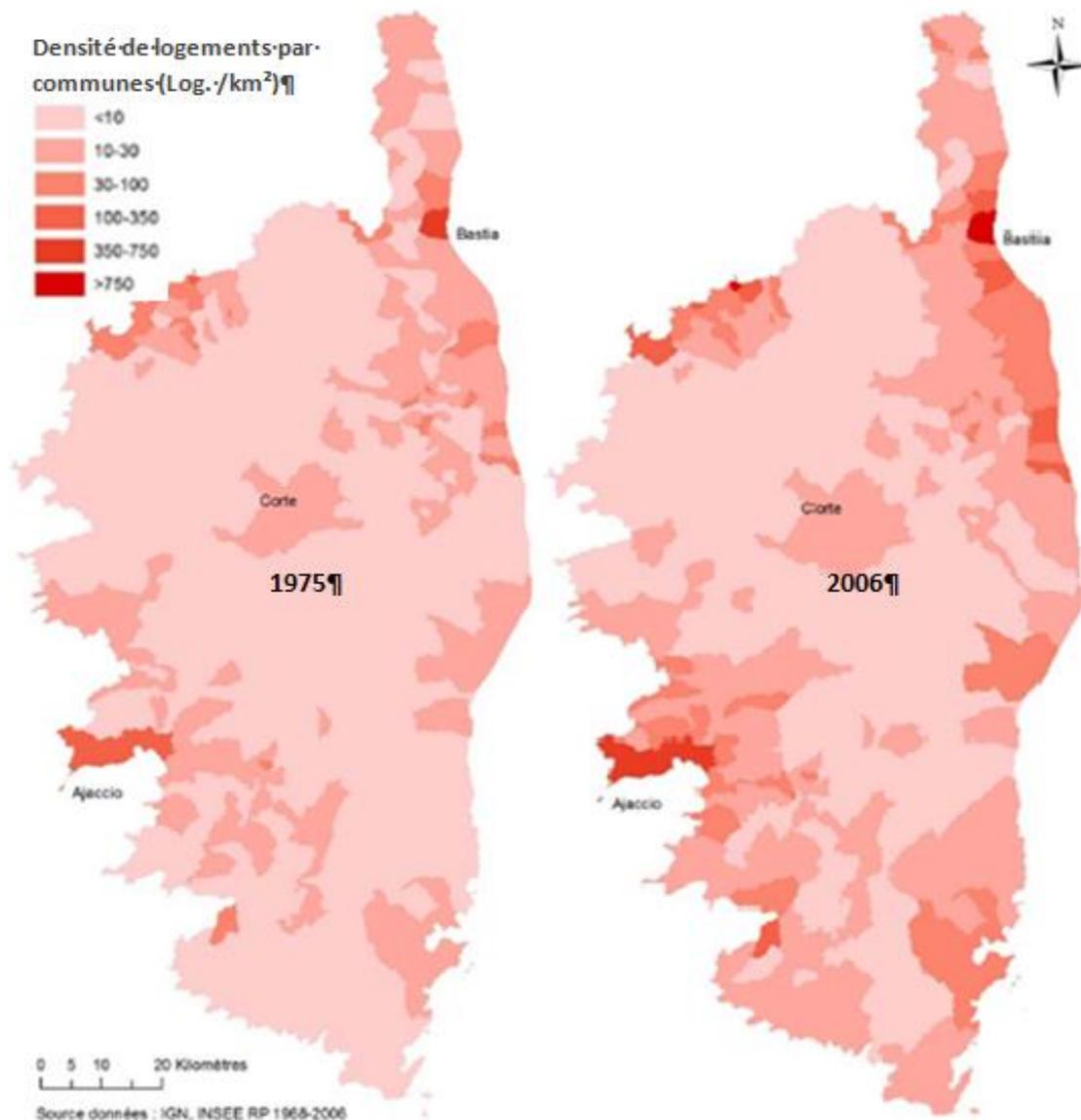


Figure 31 : Carte de densité de logements par commune, évolution de 1975 à 2006 (Sources : données IGN, INSEE)

Dans les grandes villes, des zones d'immeubles collectifs créent une bande entre littoral et montagne

Au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, dans les années 60, les grandes villes de Corse n'ont pas échappé au phénomène de constructions massives d'immeubles collectifs. Ces barres d'immeubles, assorties de zones d'activités, construites dans les grandes villes littorales, comme Bastia ou Ajaccio créent une frange urbaine dense entre la mer et la montagne.

### *e. Le développement touristique*

Si dans les régions de Bastia et d'Ajaccio, le pourcentage des résidences principales atteint 70% du total de la capacité des hébergements, ce rapport tombe vite à 25% dans les autres villes de Corse.

L'urbanisation de ces dernières années a eu tendance à se focaliser sur les besoins touristiques, c'est-à-dire des besoins temporaires, et non sur des besoins pérennes de développement d'une ville. Des quartiers entiers de ville se développent sans les services et infrastructures nécessaires, souvent coupés de toute urbanisation existante.

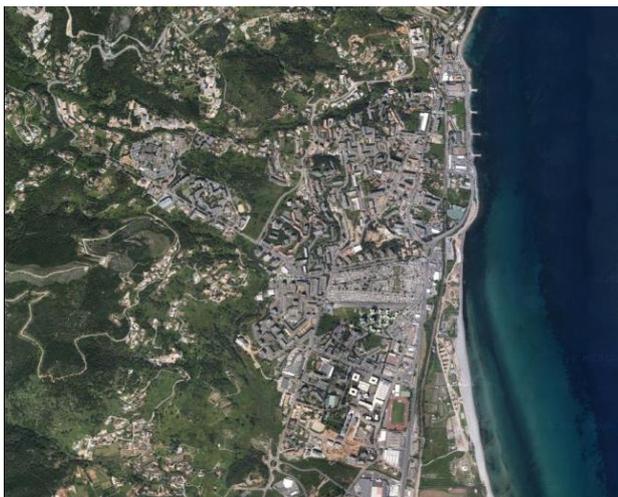


Figure 32 : Photographie aérienne des quartiers périphériques de Bastia.

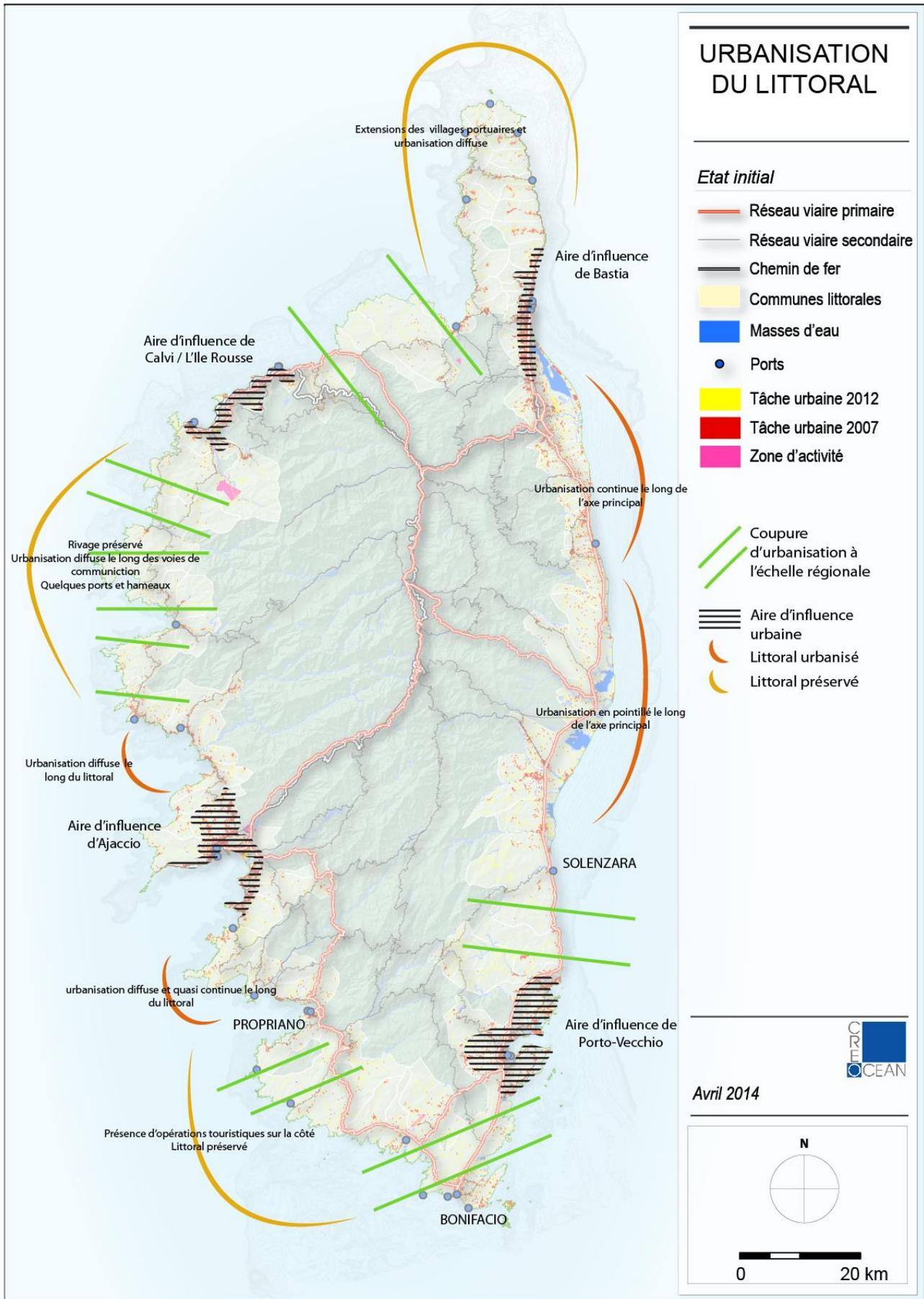


Figure 33: Carte de l'urbanisation du littoral.



Figure 34 : Bungalows le long de la Réserve naturelle de l'Étang de Biguglia.

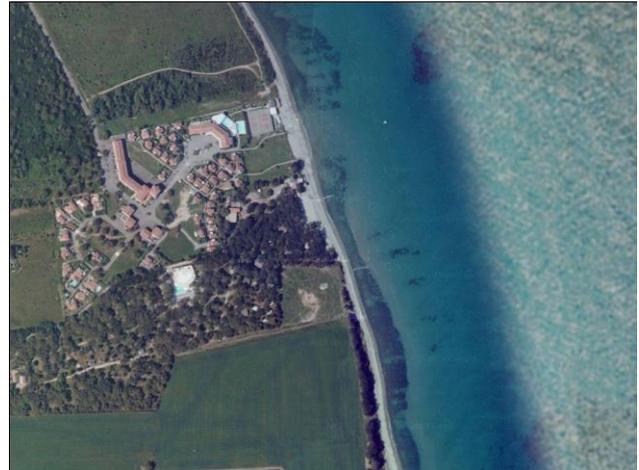


Figure 35 : Complexe hôtelier dans la plaine orientale.

Souvent créées ex-nihilo, les formes urbaines de ces ensembles touristiques sont en rupture totale avec l'architecture traditionnelle (voir photos ci-dessus).

#### *f. De l'étalement urbain et du règne de la maison individuelle*

Au-delà du développement touristique qui mite les côtes et parsème ces dernières de petites unités touristiques, le rêve de la maison individuelle avec vue sur la mer engendre la création de nombreuses opérations de lotissements ou individuelles aux formes architecturales modernes, sans lien avec l'île. Les maisons sont en rupture totale avec l'architecture traditionnelle, que ce soit dans leurs formes, matériaux, ou implantation. Elles sont plus larges que hautes, enduites de crépis aux couleurs provençales, de même pour les toitures.

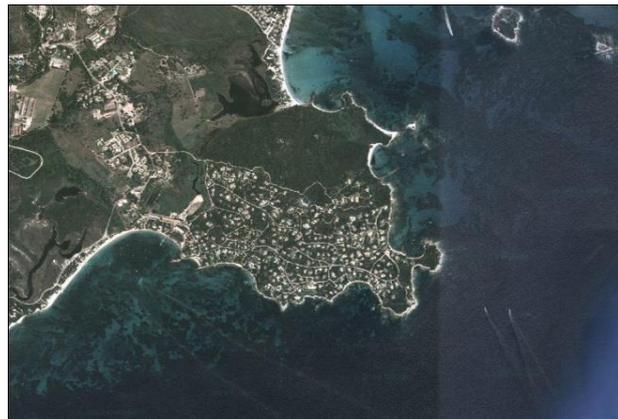


Figure 36 : étalement de maisons individuelles à proximité du golf de Porto-Vecchio

De plus, ce mode d'habitation, très consommateur d'espaces ponctue les côtes littorales d'opérations de maisons individuelles et saupoudre le paysage de maisons individuelles aux couleurs voyantes.

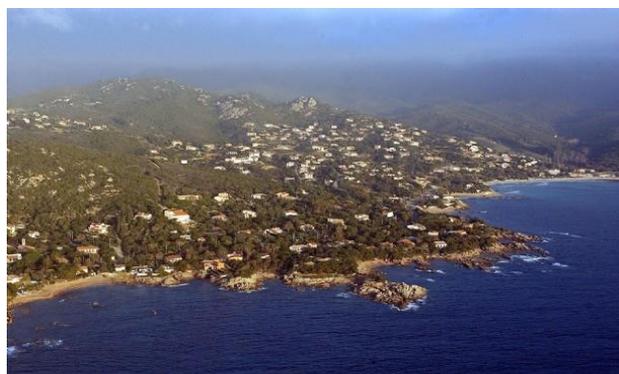


Figure 37 : Mitage autour d' Ajaccio.

## D | Caractérisations des formes communales actuelles

L'association des formes urbaines traditionnelles et originelles des villes et villages corses, à leurs extensions plus modernes donnent lieu à différentes typologies villageoises dont le fonctionnement et la relation entretenue avec le littoral diffèrent.

La compréhension de ces logiques d'organisation et de développement de l'urbanisation est essentielle pour évaluer leurs perspectives d'évolution, les enjeux associés à ces développements (tant pour le respect du caractère des villes et villages que pour la qualité du littoral) et proposer, dans le cadre du PADDUC et plus précisément de son SMVM, un encadrement adapté pour accompagner leurs évolutions futures.

### a. Les villes & villages dont le noyau urbain originel est situé dans les terres

#### Type 1 | Les villes & villages aux extensions portuaires

##### Description de la morphologie urbaine :

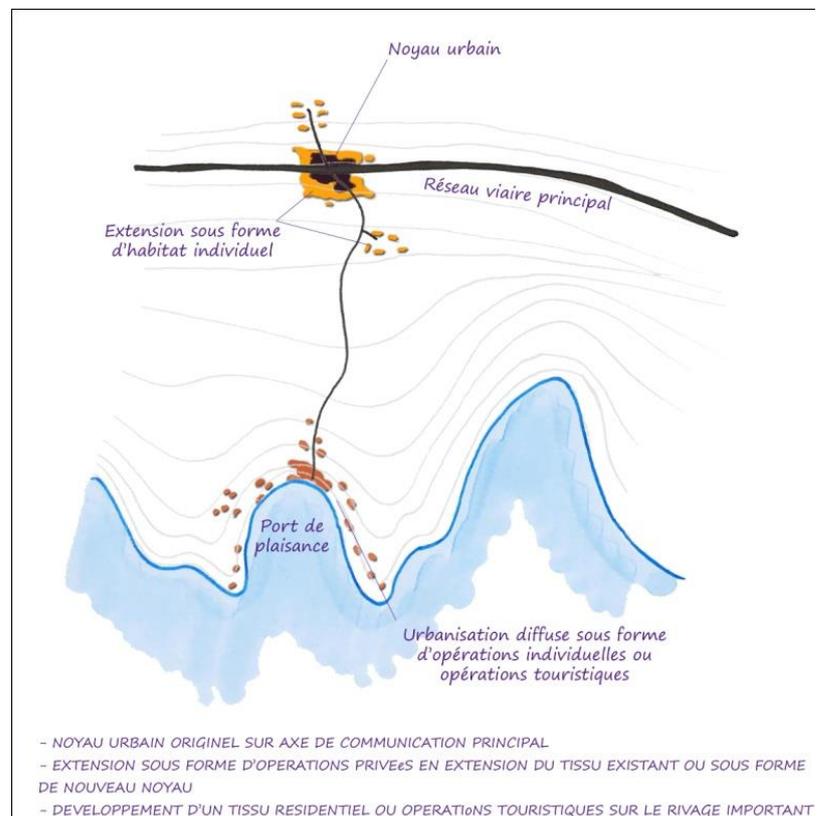
Le noyau originel est situé en retrait du littoral, dans les terres (parfois très éloigné, comme par exemple à Sartène), souvent desservi par une voie de communication majeure.

Le noyau ancien se développe et s'épaissit, principalement sous la forme d'opérations individuelles qui grignotent la pente. Le chef-lieu garde sa fonction de centre urbain car il continue de concentrer l'essentiel des services et fonctions urbaines (équipements, commerces, restauration...). Parfois, quelques opérations individuelles se développent sans continuité urbaine, sous forme de satellites.

Parallèlement au développement du centre ancien, une nouvelle

urbanisation s'est développée sur la côte, dont l'accès est souvent limité. Ce sont généralement des opérations touristiques qui peuvent prendre la forme d'un complexe hôtelier, une « marine » créée de toutes pièces autour d'un port de plaisance, des opérations de maisons individuelles destinées à devenir des résidences secondaires. Ces opérations sont reliées par des petites voies secondaires au noyau villageois auquel elles appartiennent, ou à une commune voisine.

Ce type de développement, éloigné du bourg originel pose des problèmes de raccordement aux différents réseaux, et notamment des problèmes d'assainissement, pouvant induire des impacts importants sur le milieu récepteur (littoral et espace maritime).



On trouve ce type d'urbanisation à l'ouest, entre Bonifacio et Ajaccio, lorsque la route principale ne suit plus le littoral, mais se trouve encore à une distance raisonnable.

Tendances d'évolution :

La pression foncière et touristique de ces villes et villages risque d'entraîner un renforcement du mitage le long du littoral depuis l'entité portuaire mais aussi entre le noyau urbain et l'entité portuaire. Cette évolution aurait pour impact de « diluer » la morphologie urbaine et perturber la lisibilité du fonctionnement urbain. La polarité portuaire, sous la pression démographique pourrait également se voir doté de fonctions urbaines au détriment du noyau originel.

Enjeux :

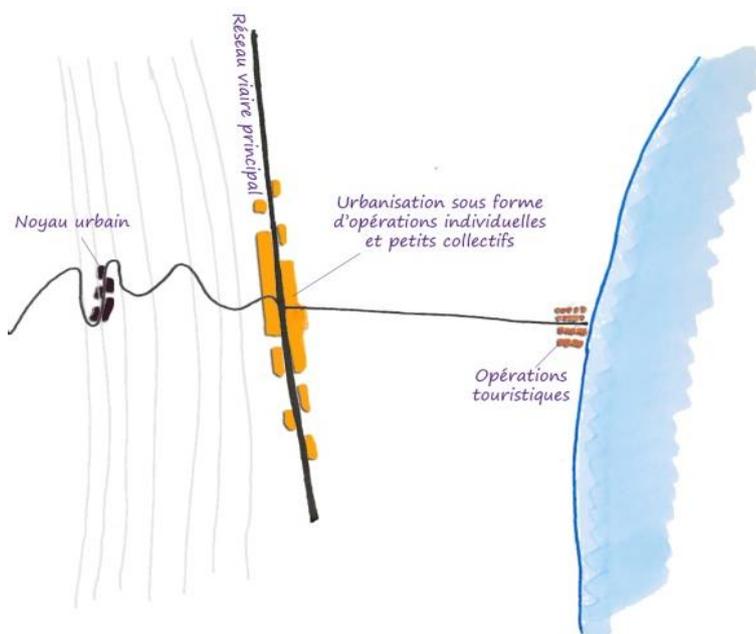
Les enjeux liés à cette typologie villageoise sont :

- De maintenir la centralité principale au cœur des terres.
- De limiter le développement urbain au droit de la polarité portuaire.
- D'établir des limites claires au développement urbain et éviter les possibilités d'urbanisation entre les 2 polarités.

**Type 2 | Les villages et leur extension touristique**

Description de la morphologie urbaine :

Le noyau urbain originel a pris naissance dans l'arrière-pays sur les hauteurs, mais à la différence du type précédent, ce noyau n'a pas été connecté au réseau viaire principal, en raison de la topographie du site. L'axe principal, comme c'est le cas pour les villages situés entre Bastia et Sainte Lucia di Moriani s'inscrit au pied du massif, autour duquel s'est développée une urbanisation récente.



- URBANISATION DIFFUSE SOUS FORME D'OPERATIONS INDIVIDUELLES DECONNECTEES DU NOYAU URBAIN TRADITIONNEL RECULE DANS L'ARRIERE PAYS  
 - OPERATIONS TOURISTIQUES SOUS FORME DE CAMPING OU COMPLEXE HOTELIER EN BORD DE MER

Figure 39 : Schéma de noyaux urbains et leur extension touristique.

Le noyau ancien est relié par une petite route sinueuse à cet axe. Les nouvelles formes d'urbanisation se développent principalement le long de la voie principale sous forme d'opérations privées et le noyau ancien est préservé dans sa forme architecturale. En revanche, les nouveaux services et fonctions urbaines se sont développés dans la plaine. Les constructions se développent de manière linéaire le long de la voie créant une urbanisation continue d'une commune à l'autre. Cette urbanisation est caractéristique des secteurs où la plaine jouxte les massifs.

Une petite voie relie souvent le littoral au bout de laquelle on trouve une petite opération touristique, bien souvent des bungalows ou un camping.

#### Tendances d'évolution :

L'urbanisation de ces villes et villages a tendance à se renforcer le long des axes viaires principaux, créant des continuums urbains longitudinaux par rapport au rivage.

Les noyaux urbains originaux ont tendance à perdre en vitalité au profit des nouvelles centralités de la plaine.

#### Enjeux :

Les enjeux liés à cette typologie villageoise sont :

- De maintenir la vie au sein des noyaux urbains originels et de mieux les connecter au fonctionnement urbain et touristique du village.
- De travailler le renforcement de l'urbanisation de la centralité de plaine en « épaisseur » et de créer et structurer les limites urbaines le long des voies afin d'aménager de véritables entrées de ville qualitatives.
- Limiter l'urbanisation du littoral par de petites opérations qui mitent ce dernier et sont déconnectés de l'existant.

#### *b. Les villes & villages dont le noyau urbain ancien est situé sur le littoral*

### Type 3 | Les villages bicéphales

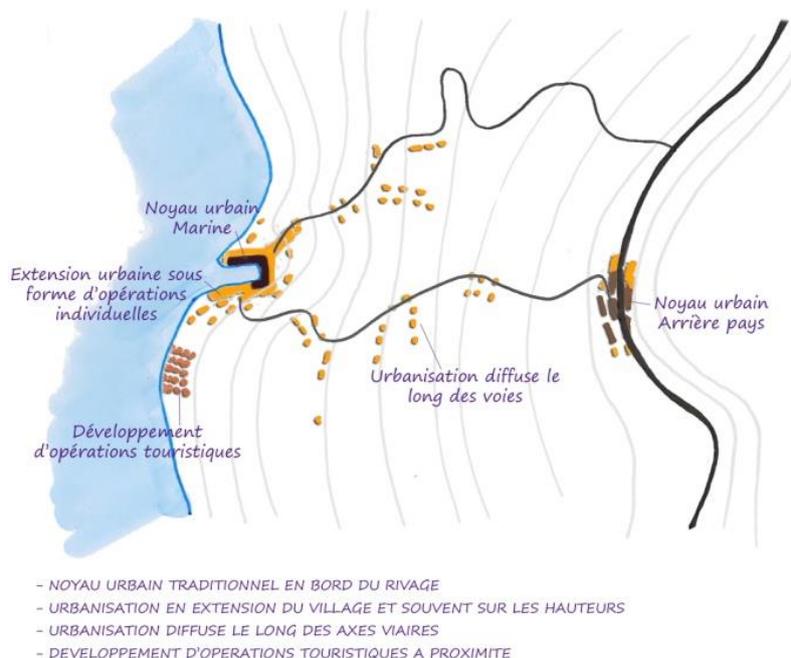


Figure 40 : Schéma des villages bicéphales.

#### Description de la morphologie urbaine :

Les communes comportant des marines, sont souvent composées de deux entités urbaines : le noyau ancien organisé autour du port et un second noyau en hauteur dans l'arrière-pays.

Ces petits ports s'épaississent par la greffe de maisons individuelles autour des constructions d'origine. Elles s'implantent bien souvent en hauteur, ce qui les rend plus visible depuis la mer. Elles s'étalent autour du port, mais également le long de la route qui mène au village dans l'arrière-pays, qui reste plus préservé.

Dans certains cas, un développement touristique vient compléter l'urbanisation du bord de mer sous la forme de camping.

On retrouve ces typologies villageoises principalement sur le Cap corse

Tendances d'évolution :

Ces villages tendent à renforcer une urbanisation diffuse le long des axes de communication qui relie la façade portuaire aux axes viaries principaux ainsi que sur les versants littoraux en continuité du port, face au littoral.

Le développement du noyau au sein de l'arrière-pays est limité par rapport au développement de l'entité portuaire.

Enjeux :

Les enjeux liés à cette typologie villageois sont :

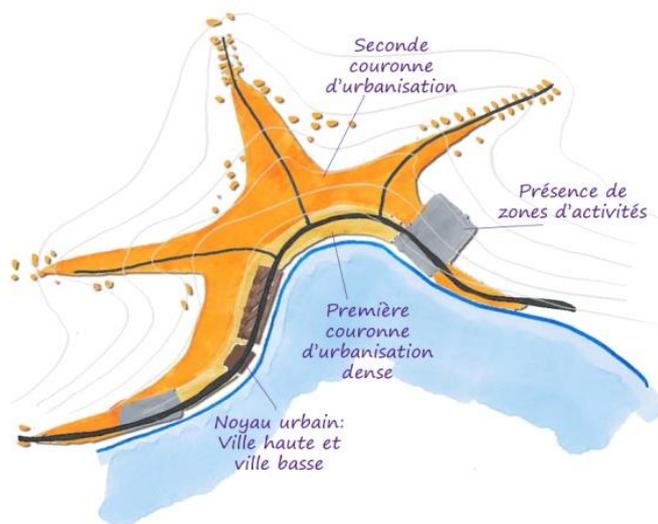
- De contenir le développement urbain des 2 noyaux ;
- De renforcer l'urbanisation au droit des 2 noyaux, dans le respect de la densité et l'architecture originelle des villages ;
- De limiter le mitage des coteaux littoraux et le long des voies pour affirmer les polarités urbaines.

**Type 4 | Les villages & agglomérations littorales**

Description de la morphologie urbaine :

Cette typologie concerne plutôt les agglomérations importantes du littoral, comme les anciennes citadelles, ou encore l'Ile Rousse et Propriano.

Le noyau urbain, ancien, plus ou moins ouvert sur la mer, est complété par une ville du 19<sup>ème</sup> siècle qui s'étend le long du port et du rivage. Une seconde couronne se développe sous la forme d'un individuel dense. Dans les villes plus importantes, on trouve des zones d'habitat collectif sous la forme de barres. Ces villes concentrent bien souvent les emplois et comportent des zones d'activités en périphérie de la ville. Le long des axes de communication, et du littoral se développent ensuite de l'habitat individuel peu dense, parfois loin du centre urbain, comme à Ajaccio.



- DEVELOPPEMENT DE LA VILLE AUTOUR D'UN NOYAU ORIGINAL (CITADELLE ou PORT)
- PREMIERE COURONNE D'URBANISATION DENSE: DEVELOPPEMENT DE COLLECTIFS
- SECONDE COURONNE D'URBANISATION SOUS FORME D'OPERATIONS INDIVIDUELLES

Figure 41 : Schéma des villages et agglomérations littorales.

Tendances d'évolution :

Les principales agglomérations corses génèrent un bassin de vie important au sein duquel la pression foncière s'exerce. Or, cette pression rayonnante de l'agglomération s'accompagne d'une « dilatation » des formes urbaines pouvant englober les villages situés à proximité. On observe alors des continuums urbains le long des voies de communication qui « noient » les polarités villageoises au sein d'un tissu urbain discontinu. Cette tendance impacte particulièrement les bord de mer, offrant un cadre et des points de vue plus attractifs.

Enjeux :

Les enjeux liés à cette typologie d'agglomération sont :

- De renforcer l'urbanisation sur l'agglomération centrale, en veillant à développer des formes urbaines cohérentes avec les tissus urbains du cœur d'agglomération.
- De polariser le développement urbain sur les villages aux fonctions urbaines développées, pouvant constituer des « villages relais » à l'agglomération et encadrer le développement des autres villages.
- Limiter le mitage et l'urbanisation au coup par coup, impactant la qualité paysagère et naturelle de certains secteurs (baies, côte...).

*c. L'urbanisation ex-nihilo*

### Type 5 | Les villes & villages de plaine

Description de la morphologie urbaine :

Dans la plaine orientale, de Sainte Lucie di Moriani à Solenzara, l'axe viaire principal traverse la plaine. Les formes d'urbanisation traditionnelles sont situées très loin du rivage, dans les hauteurs, sans connexion avec la mer ou les nouveaux axes de communication.

Ce sont alors de nouvelles villes, avec les fonctions urbaines associées qui se construisent autour de la voie principale, dans l'épaisseur de la plaine. Des opérations touristiques, types villages vacances ou campings ponctuent le littoral et sont reliés par une voie secondaire à l'axe principal.

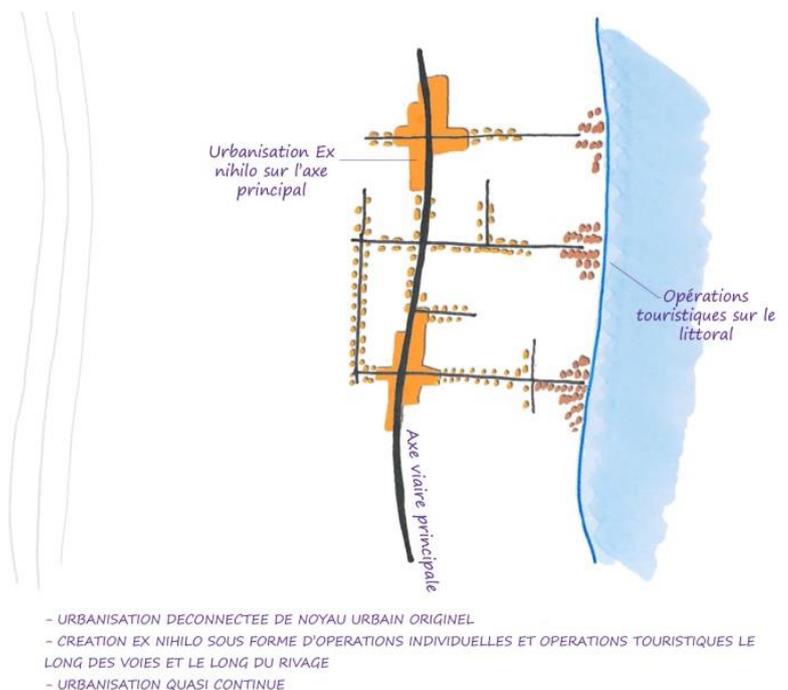


Figure 42 : Schéma des noyaux urbains de plaine

Tendances d'évolution :

L'urbanisation de ces villes et villages a tendance à se renforcer le long des axes viaires principaux, créant des continuums urbains longitudinaux par rapport au rivage.

Les noyaux urbains originaux ont tendance à perdre en vitalité au profit des nouvelles centralités de la plaine.

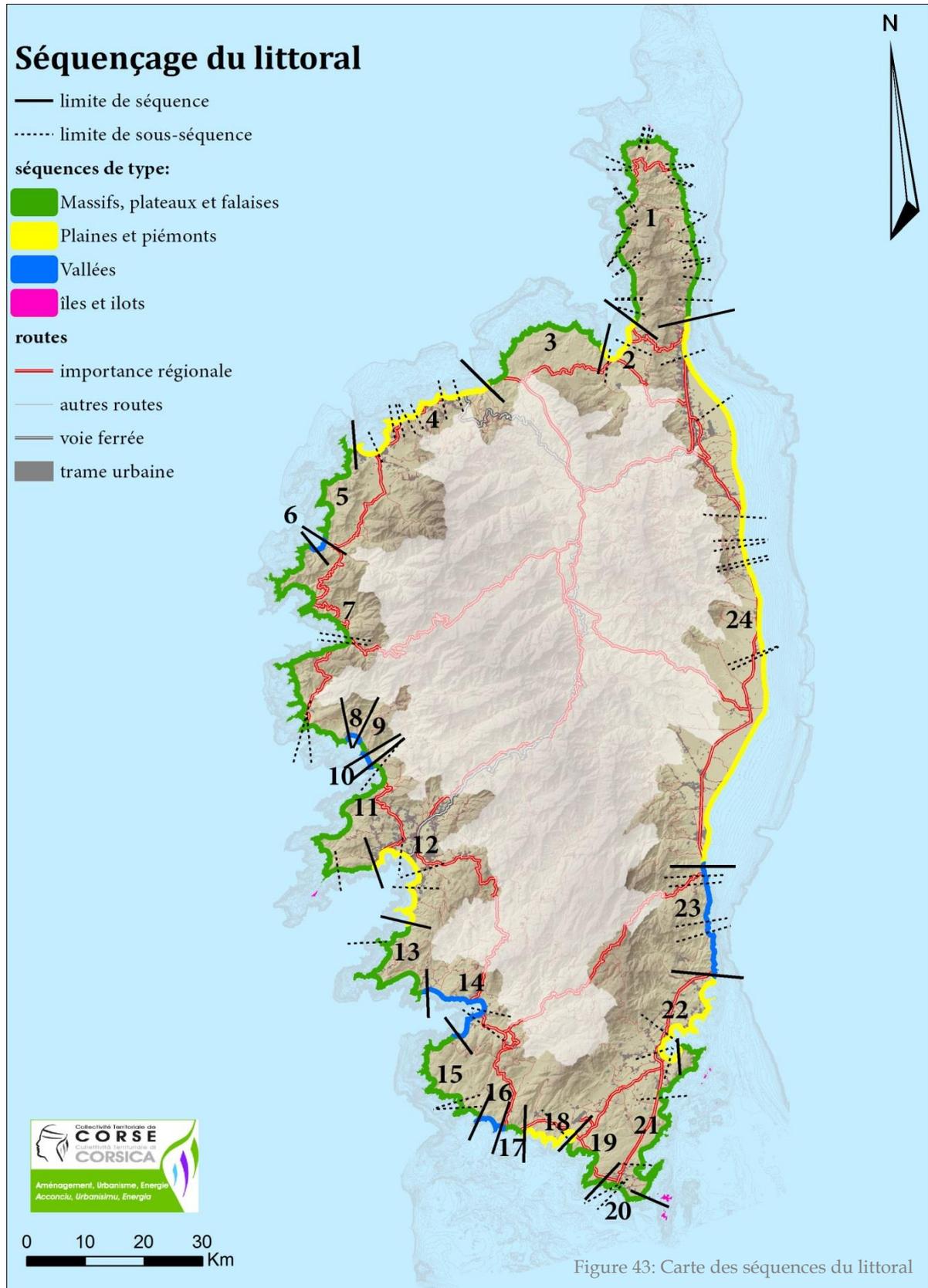
Enjeux :

Les enjeux liés à cette typologie villageoise sont :

- De maintenir la vie au sein des noyaux urbains originels et de mieux les connecter au fonctionnement urbain et touristique du village
- Limiter l'urbanisation diffuse sur le littoral
- De travailler le renforcement de l'urbanisation de la centralité de plaine en « épaisseur » et de créer et structurer les limites urbaines le long des voies afin d'aménager de véritables entrées de ville qualitatives.

## 8 | Synthèse de l'approche terrestre

### A | Le découpage du territoire en séquences



Le diagnostic du rivage corse a fait ressortir une variété de typologies de paysage. Afin de permettre d'ajuster les espaces de la loi « Littoral », et principalement les espaces proches du rivage, le pourtour corse est divisé en séquences.

Dans un souci de prise en compte des diversités et spécificités du littoral corse, l'analyse paysagère a permis de mettre en évidence un découpage du littoral en « séquences ».

Les séquences correspondent à une division du territoire basée sur une analyse paysagère prenant en compte les éléments tels que la géologie, la topographie, l'hydrographie et la végétation. Ces grandes séquences ont été ensuite sous-découpées au regard des dynamiques urbaines observées.

L'objectif de ce découpage est multiple, il permettra :

- + D'adapter les orientations du SMVM aux spécificités de chacune des séquences, dès que cela sera opportun ;
- + D'adapter les modalités d'application de la Loi Littoral au regard de ces spécificités ;
- + De décliner les orientations du SMVM à ces séquences

On distingue 4 grandes catégories de typologies de séquences :

- Les plaines et plateaux

Cette typologie correspond à des surfaces planes, parfois légèrement vallonnées. Les plaines et plateaux sont adossés à un contrefort montagneux ou piémont, ou parsemés de collines.

Dans ces espaces de plaine, la topographie n'est pas jugée comme un élément déterminant pour la délimitation des espaces proches du rivage, de même que la végétation qui peut rester similaire sur de longues distances loin de la côte.

Les critères dominants dans la délimitation des espaces proches du rivage dans le cas d'une typologie de plaine ou de plateau, sont donc la co-visibilité avec la mer qui donne l'impression de proximité avec le rivage, et l'ambiance maritime.

- Les falaises et massifs littoraux

Cette typologie correspond aux zones de rencontre entre un massif montagneux et la mer, de façon plus ou moins abrupt.

Ce sont des secteurs, où la mer est visible en quasi continuité, ainsi la co-visibilité avec la mer n'est pas évaluée comme un critère décisif dans la délimitation des espaces proches du rivage pour cette typologie. De même, pour l'ambiance et le paysage maritime.

En revanche, des éléments de topographie, comme une ligne de crête ou un replat peuvent être des éléments de coupure, ainsi la topographie est appréciée comme critère prépondérant, de même que les étages de végétation, qui peuvent varier de manière significatifs avec l'altitude.

- Les vallées

La typologie de vallée correspond à des profils en V, plusieurs versants aux caractéristiques différentes sont donc inclus. Un cours d'eau accompagne le fond de vallée.

La végétation et la topographie pouvant rester similaire sur de larges distances au sein d'une vallée, ces critères ne sont pas estimés comme prédominants dans la délimitation des espaces proches du rivage. A l'inverse, la co-visibilité avec la mer semble être prépondérante dans le découpage de ces espaces, ainsi que l'ambiance maritime.

- Les îlots

Ce sont les espaces localisés proches des côtes, mais distincts de l'île principale.

Le découpage du littoral en séquence est un outil d'aide à la définition des espaces proches du rivage. Pour ce faire, le faisceau de critères établi dans le volet 5 du PADDUC a été réinterrogé et modulé au regard des spécificités de chacune des séquences afin de déterminer les critères prépondérant dans la définition de cette limite.

## Séquence 1 : Le Cap Corse

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques communes

Le Cap se caractérise par un relief cloisonné, organisé de part et d'autre de la Serra, dorsale montagneuse qui sépare le territoire du Cap en 2 faces bien distinctes :

- dans la partie **Ouest du Cap**, la côte offre principalement des paysages de falaises abruptes et sauvages.
- dans la partie **Est du Cap**, le littoral est caractérisé par la présence de vallées ouvertes sur la mer qui descendent en pente douce vers la côte.

Les villages sont éclatés en essaims de petits hameaux avec souvent, une marine sur le littoral. Ces hameaux et les terrasses agricoles sont généralement perchés sur les versants, au-dessus des espaces cultivés de la plaine et des marines. Une ambiance montagnarde domine dans de nombreux villages (strate végétale haute type taillis de châtaigniers) mais leur position en balcon au-dessus de la mer permet dans certains cas de les associer au périmètre littoral.

Le sous-séquençage proposé prend en compte les secteurs de marines. Mais compte-tenu de leur taille limitée, elles n'influencent pas, après analyse la perception du littoral depuis les espaces situés en arrière. Situées en bout de vallée ouverte, elles n'imposent ni une coupure physique, ni un écran qui compromettrait la co-visibilité.

Leur analyse est donc résumée sous une seule ligne.

- Dynamiques littorales

Les secteurs de plaine et de marine subissent aujourd'hui de fortes pressions liées à l'urbanisation, ainsi que les voies qui relient les marines avec le hameau dans l'arrière-pays.

- Enjeux

Contenir le développement urbain de chacun des noyaux (marine et village dans l'arrière-pays), en évitant une conurbation entre les deux

Limiter le mitage du littoral

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
1						

## Séquence 2 : Saint Florent

### Typologie : Plaines

- Caractéristiques communes

Amphithéâtre naturel tourné vers la mer, la séquence littorale de Saint-Florent, correspond à un vaste espace ouvert, adossé à la dorsale montagneuse. Saint-Florent accueille des cultures diversifiées dont notamment des productions céréalières et fourragères dans la plaine, des pâturages d'altitude sur les versants.

La citadelle est encore présente dans la ville qui se développe dans l'axe du port.

- Dynamiques littorales

Sur la frange littorale, une urbanisation linéaire se développe sous forme de maisons individuelles dans une bande peu épaisse.

Certains versants autour de Saint Florent commencent à être colonisés par de l'habitat résidentiel diffus. Les dernières parcelles d'agriculture sont soumises à la pression de l'urbanisation.

Les sous séquences se différencient par leur niveau d'urbanisation. Au milieu (2B), on trouve le secteur d'urbanisation de la citadelle qui s'étend vers le port et la plage à l'ouest, il est encadré de deux secteurs davantage naturel mais quelque peu mités par l'urbanisation.

- Enjeux

Préserver plaine bocagère et cultures, ripisylves qui participent à la qualité et la richesse paysagère de cette séquence

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
2A						
2B						
2C						

## Séquence 3 : Désert des Agriates

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques communes

Le massif littoral de l'Agriate présente une géomorphologie complexe caractérisée par des vallées étroites, des chaos rocheux et des crêtes acérées. De vastes étendues de maquis dense s'étendent à perte de vue sur l'ensemble du socle rocheux et offrent un paysage très sauvage.

Le littoral est épargné de l'urbanisation. On trouve seulement quelques maisons isolées et un camping. Très peu desservis par le réseau viaire. La frange littorale n'est aujourd'hui accessible que par un sentier suivant les détours de la côte sur 37 km.

- Tendances d'évolution

Le risque de mitage, d'artificialisation ou d'urbanisation est très limité sur ce secteur, ce dernier étant acquis par le Conservatoire du Littoral.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
3						

## Séquence 4 : L'Île Rousse - Calvi

### Typologie : Plaines

- Caractéristiques communes

L'ensemble s'ouvre largement sur la mer, entre l'Île Rousse au nord, et la ville de Calvi au sud. Cette séquence se caractérise par l'alternance de petit massif et de plaines bocagères encore très agricoles en bord de mer.

- Dynamiques littorales

L'organisation de l'urbanisation induit une division en plusieurs sous-séquences, entre villes denses structurée et leur périurbanisation diffuse/ petits noyaux urbains/ urbanisation résidentielle éparpillée le long du rivage /séquence préservée :

4A : sous- séquence dans l'ensemble préservée en bord de mer comprenant néanmoins des unités touristiques. Elle est marquée par l'agriculture.

4B et 4H: Ces sous-séquences paysagères comptent les deux villes portuaires structurantes – Calvi et l'Île Rousse. Autour des noyaux urbains de ces deux villes, les dynamiques de périurbanisation s'étendent en banalisant progressivement les paysages. L'habitat diffus colonise les pentes à l'arrière des villes principales.

Entre ces deux villes centre, on remarque une alternance entre zones résidentielles, touristiques, de marina et d'espaces préservés, qui mitent progressivement les surfaces agricoles.

On distingue une urbanisation linéaire le long du littoral → 4C, 4G ;

entrecoupée de petits noyaux plus denses (Algajola, Marines) → 4D 4F ;

et de secteurs demeurés préservés → 4E

- Enjeux

Limiter le risque de conurbation entre les deux villes en préservant les coupures vertes encore existantes.

Maintenir l'activité agricole.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
4A						
4B						
4C						
4H						

## Séquence 5 : Calenzana

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques communes

Cette séquence se caractérise par une succession de versants abrupts plongeant dans la mer. En façade maritime, les affleurements rocheux sont recouverts d'un maquis bas caractéristique du bord de mer.

- Dynamiques littorales

Cette séquence littorale est très peu voire non urbanisée jusqu'à Galeria, à l'exception de quelques villages. Présence de quelques campings. Elle demeure très agricole.

- Enjeux

Préserver les baies existantes d'une urbanisation destinée aux plaisanciers

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
5						

## Séquence 6 : Baie de Galéria

### Typologie : Vallées

- Caractéristiques communes

Cette séquence littorale se caractérise par l'ouverture de la vallée Fangu-Falasoma sur la côte littorale. Dans cet espace, le delta du fleuve U Fangu offre un paysage très particulier de vaste plaine alluvionnaire marquée par la présence d'une zone humide remarquable.

Cette séquence littorale est urbanisée par le village de Galéria, au sud du golfe.

- Dynamiques littorales

Toute la frange littorale jusqu'aux premières lignes de reliefs est inscrite au titre de la loi de 1930. Le Conservatoire du littoral protège la plage et une partie de l'embouchure du Fangu, jusqu'au pont des Cinq Arcades.

La ville est relativement contenue dans une forme compacte mais on note de forte tendance à une urbanisation diffuse le long du littoral et sur les hauteurs de la ville.

- Enjeux

Préserver le site naturel de la vallée du Fangu de toute urbanisation  
Contenir Galéria dans sa forme actuelle

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
6						

## Séquence 7 : De Galeria à Sagone

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques communes et sous-secteurs :

Paysage de falaises, cette séquence paysagère se subdivise en deux sous-secteurs :

- + Le secteur 7A reliant **Galéria/Porto** dessine une frange côtière aux falaises vertigineuses qui rendent le littoral très peu accessible. Seules Porto et la petite marine de Girolata se situent les pieds dans l'eau. Les villages de Serriera, Partinello, Curzo, Osani, ont tous été implantés en balcon au-dessus de la mer et chacun d'entre eux dispose d'une petite route qui descend jusqu'à une plage étroite.
  - + Les secteurs 7B et 7D correspondent à la marine de Porto et à la petite ville de Cargèse, rares noyaux urbains littoraux de cette séquence.
  - + Le secteur 7C reliant **Porto/Cargèse/Sagone** se caractérise encore par des falaises vertigineuses, à Piana puis, par une frange côtière au niveau d'Arone et une frange littorale dessinant des caps naturels entre lesquels de vastes plaines littorales se sont formées. Grandes terres fertiles, elles sont destinées à l'agriculture bocagère.
  - + Le secteur 7E ferme cette séquence et revient vers un paysage davantage mité par l'urbanisation, en particulier touristique.
- Dynamiques littorales
    - + 7A : Galéria/Porto: Les fortes contraintes topographiques de ce secteur, son enclavement et les protections qui s'y appliquent empêchent une extension incontrôlée des villes sur la côte.
    - + 7B : la petite marine de Porto représente une des rares ouvertures sur la mer de ce secteur permettant de relier assez rapidement les villages des deux Sevi. L'importance des statuts de protection qui s'appliquent sur ce secteur le protège des dérives de l'urbanisation diffuse.
    - + 7C : De Porto à Cargèse : Les plaines littorales sont aujourd'hui menacées par une urbanisation diffuse notamment aux abords de la ville de Cargèse.
    - + 7E: menacé par l'extension de l'urbanisation résidentielle diffuse de Sagone.
  - Enjeux
    - Contrôler l'urbanisation au niveau de Cargèse Sagone pour éviter une conurbation le long du littoral.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
7A						
7B						
7C						
7D						
7E						

## Séquence 8 : Vallée de Sagone

### Typologie : Vallées

- Caractéristiques communes et sous-secteurs :

Paysage de vallées, à l'urbanisation un peu anarchique mais agricoles sur l'arrière de Sagone. Petite station balnéaire typique de ce segment de littoral

- Dynamiques littorales  
Secteur d'urbanisation résidentielle diffuse qui tend à s'étendre en nappes vers Cargèse et qui gagne les crêtes
- Enjeux  
Contenir l'urbanisation et requalifier le paysage. Potentiel de renforcement d'une polarité urbaine

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
8						

## Séquence 9 : Tiuccia-Masorghja

**Typologie : Massif, plateaux, falaises**

- Caractéristiques communes

Alternance de plages et massif.

Secteur touristique présentant des petites stations balnéaires et des lotissements qui mitent le paysage.

Enjeu : contenir l'urbanisation résidentielle. Requalification paysagère

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
9						

## Séquence 10 : Vallée du Liamone

### Typologie : Vallées

- Caractéristiques communes

Cette séquence littorale se caractérise par l'ouverture de la vallée Liamone sur la côte littorale. Les cours d'eau ont ensablé le golfe et créé une vaste plaine alluviale, bordée de plages : la plaine inondable du Liamone. Le paysage est ici caractéristique des embouchures : avec la présence d'un cordon littoral qui isole le fleuve Liamone de la mer, et à l'arrière du cordon, un espace d'eaux dormantes.

La plaine fertile, inondable, est inhabitée. Les routes et les hameaux sont principalement implantés en flanc de vallée, au-dessus des exploitations agricoles.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
10						

## Séquence 11 : Massif de la Punta

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques communes

Par sa nature minérale, son relief escarpé, l'absence d'espaces facilement cultivables, le massif de La Punta/Sanguinaires appartient au paysage de « falaises littorales ».

- Dynamiques littorales et sous-secteurs :

9A : Nord du massif de la Punta : le massif est colonisé de petites unités urbaines aussi bien proche du rivage qu'un peu plus en retrait. C'est une urbanisation très peu dense de maisons individuelles très consommatrice d'espaces, ou encore des opérations touristiques type centre de balnéothérapie, camping.

9B : Partie sud du massif de la Punta : La côte sud du massif bénéficie de la verticalité du relief qui a jusqu'ici cantonné l'urbanisation dans l'étroite frange littorale. Néanmoins la pression foncière et immobilière est forte sur cette riviera ajaccienne et la totalité du linéaire côtier jusqu'à la pointe des sanguinaires est urbanisé.

- Enjeux

Limiter l'urbanisation sur la partie nord du massif

Préserver la route des sanguinaires de toute urbanisation dans la pente

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
11A						
11B						

## Séquence 12: Golfe d'Ajaccio

### Typologie : Plaines

- Caractéristiques communes

Cet ensemble littoral s'organise autour du golfe d'Ajaccio – la plus profonde des quatre grandes échancrures ouvertes de la Corse. Le paysage se caractérise par l'abondance de collines et de vallonnements doux dans la plaine littorale, à l'approche des embouchures.

- Dynamiques littorales des sous-secteurs

10A : Ajaccio : l'espace apparaît de plus en plus déstructuré et banalisé par la périurbanisation. Lotissements récents gagnent les hauteurs en s'implantant le long des routes qui desservent les zones péri-urbaines ajacciennes d'Afa ou Alata.

10B : Extension et aéroport d'Ajaccio : la zone est marquée par des zones d'activités et l'aéroport très proche du rivage. Un peu plus au sud, une vaste plaine humide marque la coupure avec la sous séquence suivante

10C : Golfe sud d'Ajaccio : le sud du golfe d'Ajaccio est marqué par une urbanisation diffuse, peu dense et quasiment continue le long du littoral, sur une épaisseur parfois importante. Cela crée un paysage continu de maisons individuelles, ou camping. Le phénomène diminue à mesure que l'on s'écarte d'Ajaccio.

10D : Une fois la Castagna passée, l'urbanisation se fait bien plus discrète, voire ponctuelle, sous la forme de petits hameaux d'habitations, ou de lotissements. La dominance est à la végétation naturelle et à la côte plus sauvage.

- Enjeux

Limiter fortement le mitage dans le sud du golfe d'Ajaccio

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
12A						
12B						
12C						
12D						

## Séquence 13 : Massif de Coti-Chiavari

### Typologie : Massifs, falaises et plateaux

Jusqu'à la plage d'argent, l'urbanisation s'étire juste en dessous de la route en un linéaire de villas qui longent le rivage

Une fois la Castagna passée, l'urbanisation se fait bien plus discrète, voire ponctuelle, sous la forme de petits hameaux d'habitations, ou de lotissements. La dominance est à la végétation naturelle et à la côte plus sauvage.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
13A						
13B						

## Séquence 14 : Vallée du Taravo/Golfe du Valinco/Vallée du Rizzanese

### Typologie : Vallées

- Caractéristiques communes

14A : Cette séquence littorale est caractérisée par le delta du fleuve Taravu. Les bras du Taravu serpentent ici dans une vaste plaine humide ponctuée d'étangs.

Une agriculture a pu se développer sur les terres alluviales et dessine un parcellaire régulier et géométrique, souligné par des haies bocagères.

Sur le littoral alternent un rivage rocheux découpé et de belles plages de sable bordant la baie du Taravu. Ce bord de mer reste encore très naturel, sauf au niveau de la petite station balnéaire de Porto Pollo. Quelques constructions sont liées à l'activité agricole, et quelques habitations commencent à se développer sur les versants de la vallée. On note également un camping en bord de plage.

14B et 14D : Cette séquence littorale se caractérise par l'embouchure du fleuve Baraci et par l'ouverture de l'ample vallée du Rizzanese, l'un des plus grands fleuves de Corse. À l'embouchure des fleuves, le littoral est marqué de grands cordons sableux isolant des zones humides, exploitées comme pâturages, prairies agricoles ou conservées en espaces naturels. Les pentes douces des versants de la vallée présentent également un caractère rural très marqué.

14C : L'ensemble compte un pôle urbain proche du littoral : l'agglomération portuaire de Propriano, ancienne marine, qui occupe une position abritée au creux du golfe du Valincu.

- Dynamiques littorales et sous-secteurs

12 A : Nord de Propriano : la côte est mitée par de l'habitat diffus et des campings qui « grignotent » progressivement la frange littorale. L'urbanisation est quasi continue entre la vallée du Taravo (séquence précédente) et la vallée du Baraci.

12 B : Plaine alluviale du Baraci : est une plaine inondable, préservée de l'urbanisation.

12C : Propriano : le paysage bâti de la ville de Propriano s'étend à l'ouest depuis la jetée du port de commerce, mais aussi depuis le bord de mer jusqu'aux premiers reliefs sous forme d'habitat diffus. Le paysage est fortement marqué par le développement de l'agglomération de Propriano, dont les prolongements périurbains ne cessent de s'étendre à l'arrière du port historique.

12D : Plaine alluviale du Rizzanese : est une plaine inondable donc également préservée de l'urbanisation. Seule l'aérodrome habite ce secteur de plaine naturelle. On trouve une zone d'activités sur les premières hauteurs.

- Enjeux

Concilier l'urbanisation autour de Propriano, la vocation balnéaire des plages et la préservation des milieux naturels caractéristiques des plaines inondables.

limiter le mitage sur le littoral

**Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage**

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
14A						
14b						
14C						

## Séquence 15 : Campomoro

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques communes

La frange littorale du secteur de Campomoro se caractérise par une côte rocheuse sauvage déroulant un chapelet de récifs, de pointes et de caps.

- Dynamiques littorales

La côte de Campomoro fait partie des grands espaces naturels encore préservés. Quelques noyaux urbains viennent rompre le caractère sauvage de cette séquence. Des hameaux comme Tizzano apparaissent dans cette unité paysagère. Ce secteur se développe sous forme d'habitat individuel, opérations touristiques et campings.

- Enjeux

Préserver la côte sauvage d'une urbanisation diffuse

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
15						

## Séquence 16 : Vallée de l'Ortolo

### Typologie : Vallées

- Caractéristiques communes

Cette séquence se caractérise par l'embouchure de l'Ortolo. La longue vallée débouche ici sur la mer et forme le golfe de Roccapina.

Les dunes et les zones humides préservées de l'embouchure de l'Ortolo sont caractéristiques de cette séquence de plaine et concourent à enrichir encore la palette de paysages et de milieux naturels.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
16						

## Séquence 17 : Massif de Cagna

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques communes

Ces reliefs dessinent un paysage littoral de falaises bien particulier : des boules des chaos granitiques, blocs de roches polies par les agents de l'érosion, dominant la mer. Ces grandes étendues minérales sont recouvertes d'un maquis littoral et constituent un paysage typique de cette partie de l'île.

La majeure partie de ce massif montagneux est peu accessible à l'homme.

- Dynamiques littorales

Nombreux sont les espaces préservés de toutes modifications anthropiques, dues notamment à des difficultés ou absence d'accès et à la nature du relief.

- Enjeux

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
17						

## Séquence 18 : Plaine de Figari (aéroport)

### Typologie : Plaines

- Caractéristiques communes

L'ensemble littoral s'articule le long d'une faille géologique, dite de Favone Figari, qui coupe la pointe méridionale de la Corse selon une orientation sud-ouest/nord-est, en créant un couloir de communication entre la façade occidentale de l'île et le golfe de Porto Vecchio. Une large plaine inondable au relief très doux s'ouvre dans la dépression.

La plaine se prête à une exploitation agricole, et viticole. Un paysage de prairies, de haies bocagères et de vergers s'est mis en place aux abords du littoral et les principaux villages et hameaux se sont installés à distance des terres agricoles, sur les versants qui les surplombent.

Les paysages du littoral sont restés très naturels dans cette partie de l'île, à l'exception des aires d'extension des bourgs de Pianottoli-Caldarello. Le littoral est colonisé par de l'habitat individuel, et du camping, rassemblés autour d'un port de plaisance.

- Dynamiques littorales

Aux abords des extensions des bourgs de Pianottoli-Caldarello, la frange littorale est sujette au mitage urbain.

- Enjeux

Stopper l'extension de Pianottoli Caldarello dans ses limites actuelles.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
18						

## Séquence 19 : Testa Ventilegna - Massif de la Trinité - Petra Longa

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- Caractéristiques :**  
 Cet ensemble littoral se caractérise par une succession de crêtes parallèles et de chaos de granites roses se jetant dans la mer. Il abrite de nombreux étangs et zones humides d'importance.  
 La séquence de Bonifacio se caractérise par 3 typologies de falaises:
- Dynamiques littorales**  
 Cette séquence est demeurée sauvage, vierge de toute urbanisation, notamment grâce à de multiples dispositifs de protection et en particulier, aux acquisitions du Conservatoire du Littoral, qui couvrent la totalité du littoral. Elle s'inscrit dans la réserve des Bouches de Bonifacio.  
 Il s'agit cependant d'une zone fortement fréquentée par les plaisanciers.
- Enjeux**  
 Ici l'enjeu réside essentiellement dans le renforcement des moyens de gestion de la partie maritime, incluse dans le parc international, la partie terrestre étant soustraite à toute spéculation et à toute urbanisation, et rendue accessibles par le public grâce aux aménagements du Conservatoire du Littoral.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
19						

## Séquence 20 : Plateau de Bonifacio

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

Bonifacio : Le plateau calcaire de Bonifacio est soutenu par la verticalité de hautes falaises crayeuses.

20A : secteur naturel préservé abritant des étangs en fond de golfe

20B : Ville Haute de Bonifacio

20C : Plateaux et son mitage. Urbanisation résidentielle de Piantarella et Sperone

#### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
20A						
20B						
20C						

## Séquence 21 : De Piantarella à la pointe de la Capicciola

### Typologie : Falaises, plateaux et massifs littoraux

- **Caractéristiques communes**  
 Cette séquence abrite de nombreux étangs et zones humides d'importance.  
 Cette frange côtière est marquée par un relief présentant de forts dénivelés, et souvent très escarpé aux abords des crêtes
- **Dynamiques littorales<sup>1</sup>**
  - + 21A Cet espace ouvert proche de Bonifacio et d'accès facile est surtout sensible au mitage urbain : depuis plusieurs décennies une urbanisation résidentielle diffuse se développe dans certains secteurs, en particulier aux alentours de la Punta di Speronu.
  - + 21B : De l'étang de Balistra à Santa Giulia, la séquence est une réserve naturelle et n'est pas urbanisée. Elle est néanmoins très fréquentée pour ses plages et son cadre naturel lors de la saison estivale.
  - + 21C : Plus au nord, à partir de Santa Giulia jusqu'à Porto-Vecchio, le littoral est mité par des maisons individuelles et du camping, avec néanmoins quelques secteurs protégés, soustraits à la pression immobilière.

- **Enjeux**

Préserver les espaces encore naturels

Limiter l'urbanisation dans les contours actuels

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
21A						
21B						
21C						

## Séquence 22 : Porto Vecchio

### Typologie : Plaines

- Caractéristiques communes

La séquence de Porto Vecchio est caractérisée par un paysage de plaines littorales et de collines peu élevées, étiré entre les montagnes et le littoral. Les embouchures des rivières, chapelet d'étangs et de zones humides occupent une grande partie de la bande côtière.

Les constructions récentes se concentrent surtout sur la frange littorale et autour du pôle urbain de Porto-Vecchio, s'ajoutant à l'urbanisation linéaire aux abords de la RN198.

- Dynamiques littorales

On assiste à une multiplication de l'habitat résidentiel individuel sur les collines ou les promontoires ayant vue sur la mer avec une urbanisation quasi continue jusqu'à Sainte Lucie de Porto Vecchio.

- Enjeux

Limiter l'urbanisation sur le littoral déjà largement mité.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
22						

## Séquence 23 : Solenzara

### Typologie : Vallées

- Caractéristiques communes

Cette séquence littorale se caractérise par l'embouchure du fleuve Solenzara. Le bord de mer présente un paysage resté relativement sauvage, animé par une succession de petites baies sableuses formées au droit de l'embouchure des cours d'eau. Cependant, de nombreuses petites opérations ponctuent le littoral le long de la RN 198 sur une frange étroite. Les deux petites sous séquences correspondent à Solenzara et à Favone.

- Dynamiques littorales

Solenzara, centre de villégiature, animé pendant la station estivale, se développe progressivement autour de l'embouchure du fleuve et d'un port de plaisance.

- Enjeux

Préserver les hauteurs de la vallée en limitant l'urbanisation dans ses limites actuelles le long du littoral.

limiter le développement de l'habitat diffus autour de Solenzara

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

	Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
23						

## Séquence 24 : Plaine orientale

### Typologie : Plaines

- Caractéristiques communes

La côte Ouest de la Corse se caractérise par une succession de plaines littorales, adossées à des contreforts montagneux, reliant Solenzara à Bastia. Ces plaines littorales présentent des similitudes paysagères : grandes plaines alluviales, ponctuées d'un ensemble de collines. Ces étendues planes sont principalement destinées à une culture intensive (agrumes, maraîchage, vergers, prairies et cultures fourragères, vignes) qui maintiennent ainsi les paysages ouverts. De nombreux cours d'eau, étangs, zones marécageuses, accompagnés d'une végétation bien spécifique animent ces paysages de plaine et créent une grande diversité d'ambiances paysagères.

- Dynamiques littorales

Six grands sous-secteurs présentant des dynamiques de développement variées ont été identifiés et de toutes petites zones ponctuellement plus denses. :

20A, B et C : Plaine orientale sud, Aléria :

Les plaines orientales se sont ouvertes au tourisme balnéaire et à une urbanisation incontrôlée qui a pour conséquence principale un dénatement de la côte par les villages de vacances et les campings « pieds dans l'eau ». Les aménagements portuaires ou touristiques accélèrent quant à eux l'érosion des plages. Cependant le cordon littoral reste à dominante naturelle, l'urbanisation étant essentiellement localisée autour de la RN198 qui concentre les services.

La marine de Bravone fait l'objet d'une petite sous-séquence au regard de son urbanisation. Néanmoins, cela n'a pas d'incidence sur la pondération des critères de délimitation des EPR dans ce secteur.

24D, E, F, G : Costa Verde

Cette bande côtière, en grande partie urbanisée subit l'implantation de petites stations balnéaires et de résidences de vacances animées seulement pendant la saison estivale. L'urbanisation colonise les pentes sous forme de maisons individuelles jusque dans les villages traditionnelles situées en hauteur. Les sous-segments permettent d'identifier les secteurs plus ou moins denses de l'urbanisation.

24H : Casinca, embouchure du Golo et du Fium'alto

De l'embouchure du Golo à celle du Fium'Altu, la côte orientale est ponctuée d'implantations touristiques. L'ensemble reste cependant très agricole et l'essentiel de l'urbanisation se fait en retrait du littoral, à proximité de la route territoriale.

24I : Étang de Biguglia – Lido de la Marana

Le lido est ponctué d'implantations de lotissement et campings.

24J : Bastia :

Bastia s'agrandit progressivement, dans l'espace étroit laissé libre entre mer et montagne : sur les pentes et vers le nord, se concentrent les quartiers résidentiels, associant immeubles et villas arrimés aux premiers reliefs du Cap Corse ; et vers le sud, les quartiers populaires se prolongent par une périurbanisation.

- Enjeux

Limiter les risques d'urbanisation continue

Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage						
	Topographie	Co-visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
24A, B et C						
24D, E, F,						
G						
24H						
24I						
24J						

## Séquence 25 : Les Îles

### Typologie : Îles et îlots

- Caractéristiques communes et sous-secteurs

Les îlots marins sont localisés proches des côtes, et prolongent le relief des pointes ou caps. Quatre îlots marins caractérisent le paysage insulaire corse : l'îlot A Giraglia, les îles Sanguinaires, l'archipel des Cerbicale et l'archipel des Lavezzi-Cavallo.

- Dynamiques littorales
  - l'îlot A Giraglia : la Giraglia n'est plus habitée. Considérée comme sanctuaire de nature, elle est intégrée à la zone spéciale de conservation (ZSC) « Îles Finocchiarola, Giraglia, Capense et Cap Corse » du réseau Natura 2000.
  - les îles Sanguinaires sont inhabitées. Disposant de vestiges historiques, l'archipel est un site classé et constitue un espace naturel inscrit dans le réseau Natura 2000 et inclus dans la Znieff « Îles Sanguinaires et Punta di Parata » (Znieff n° 940004131)
  - l'archipel des Cerbicale : n'a jamais été habité par l'homme de façon permanente (excepté à des fins pastorales) Constitué en réserve naturelle, l'archipel est inscrit dans le périmètre du Parc marin des Bouches de Bonifacio. C'est aussi une zone protégée spéciale (ZPS) du réseau Natura 2000.
  - l'archipel des Lavezzi-Cavallo : Cavallu, est la seule île aujourd'hui habitée, partiellement construite et totalement privatisée. L'île Lavezzi et le reste de l'archipel ont été quant à eux classés réserve naturelle puis intégrés dans la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, partie française du Parc marin international corso-sarde.

### Critères prioritaires pour la définition des espaces proches du rivage

Topographie	Co- visibilité	Étage de végétation	Ambiance maritime	Distance par rapport à la mer	Coupure physique
25					

Figure 44 : Carte du tracé des Espaces Proches du Rivages (EPR).

## B | Les espaces de la loi « Littoral »

Le volet terrestre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer aborde nécessairement les questions relatives à la loi littoral et son application à l'échelle du territoire d'intervention.

La question de la loi «Littoral» est d'autant plus importante à l'échelle de la Corse que les modalités de son application, telles que définies dans la loi, paraissent difficiles à traduire au sein des documents d'urbanisme. En effet, les marges d'interprétation de la loi et les spécificités géographiques liées au littoral Corse méritent une clarification que peut apporter le SMVM.

Etat d'avancement des documents d'urbanisme dans les communes littorales

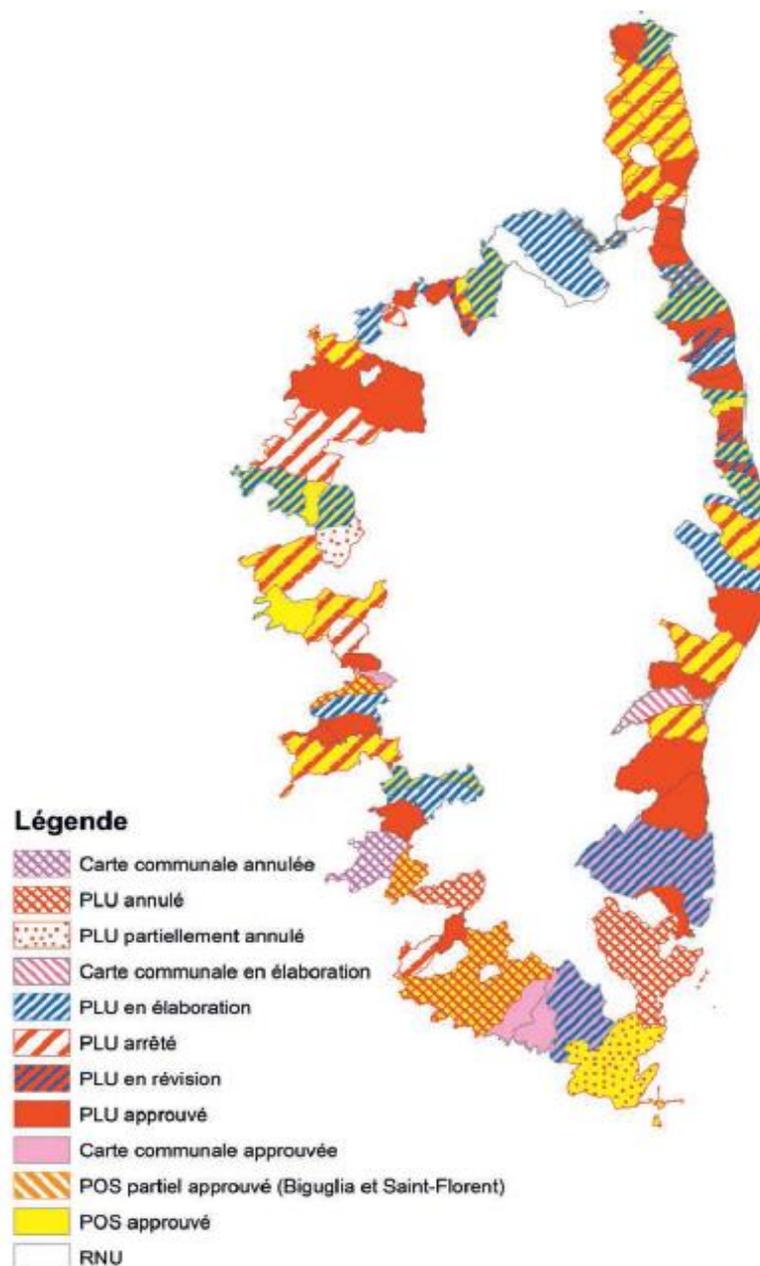


Figure 45 : Etat d'avancement des documents de planification et d'urbanisme sur le littoral (D'après livret blanc du littoral)

Cette situation est d'autant plus problématique que les questions relatives à la loi «Littoral» semblent geler l'élaboration des documents d'urbanisme locaux dans les communes littorales. En effet, le retard

pris des communes littorales à encadrer leur urbanisation au travers d'un document d'urbanisme émane en grande partie des difficultés de traduction des modalités d'applications de la loi «Littoral».

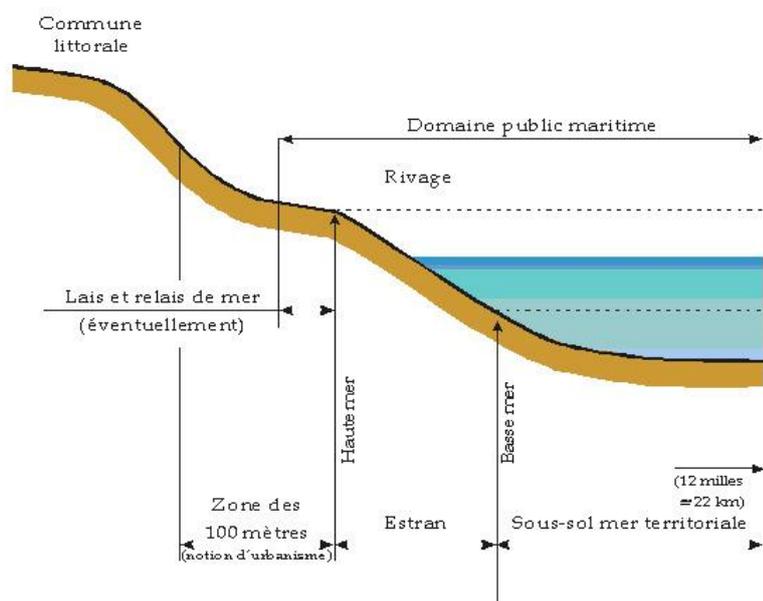
D'après le tribunal administratif de Bastia, depuis 2007, sur près d'une trentaine de PLU ou POS contestés devant le tribunal, la moitié avait été annulée. Dans la majeure partie des cas, c'est le non-respect des principes de la «Loi «Littoral»» qui a été invoqué à l'appui des décisions du tribunal.

Cette situation sensible est à l'origine des maux identifiés précédemment (surconsommation d'espace, artificialisation de sols avec un intérêt agricole, défiguration des paysages et formes urbaines typiques corses...).

### a. La bande littorale des 100 m.

La bande littorale est un espace clairement délimité par la loi «Littoral» à l'article L 146-4-3 du code de l'urbanisme. Il s'agit d'une bande de 100m dans laquelle s'applique le principe d'inconstructibilité. Elle commence là où s'arrêtent les plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles. Sa délimitation s'applique au rivage maritime mais également à la rive des étangs salés. Elle comprend ainsi, les lais et relais de mer, partie constitutive du DPM (cf. schéma ci-après).

#### Domaine public maritime, rivage, lais et relais,...



Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Les communes peuvent, à travers leurs PLU, étendre cette bande, ainsi que le principe d'inconstructibilité, lorsque des motifs liés à la sensibilité des milieux ou à l'érosion côtière le justifient.

## *b. Les espaces proches du rivage*

### **Délimitation des espaces proches du rivage**

Dans le contexte corse, l'objectif est de chercher à « éviter le double écueil d'une délimitation trop restrictive, qui ne permettrait pas de protéger les espaces les plus proches des côtes, ou d'une délimitation trop large, qui aboutirait à interdire l'urbanisation « rétro-littorale » ce qui serait contraire à l'esprit de la loi » et aurait également, pour probable conséquence, un amoindrissement de la protection des espaces proches du rivage, puisque l'on perdrait alors la gradation dans le régime de protection à mesure que l'on approche du rivage.

Pour cela, le choix a été de ne pas fonder la définition et la délimitation des espaces proches du rivage sur un unique critère mais au contraire sur une approche géographique complète, transversale et combinée.

Le choix a été fait d'analyser les côtes à l'aide de 4 critères librement inspirés des critères mis en évidence dans les jurisprudences et synthétisés dans le volet littoral du PADDUC afin de délimiter au plus proche de la réalité les espaces proches du rivage. Ces critères ne doivent pas être analysés au regard d'une logique entonnoir, ni hiérarchique. Bien au contraire, c'est leur combinaison qui donnera une appréciation qualitative de l'espace et permettra de délimiter les limites du tracé.

Les rivages seront ensuite analysés au regard de ces critères pour délimiter au plus juste ce qu'il convient de protéger au titre des espaces proches du rivage ou non. Pour ce faire, le territoire a été divisé en séquences (séquence définie à l'issue du diagnostic terrestre) auxquelles seront attribuées des critères déterminants en fonction des attributs de la séquence.

- Topographie, principalement les lignes de crêtes du relief qui déterminent les entités orientées vers la mer.
- Covisibilité entre les espaces concernés et la mer. La covisibilité peut être avérée, mais elle peut aussi être potentielle, compte tenu du caractère non pérenne des écrans concernés (exemple de végétaux en hiver). La covisibilité est définie avec la mer, mais elle peut également dans certains cas bien précis se raccrocher à des éléments maritimes bien précis (grues de ports, tour génoise...)
- Les étages de végétation caractérisés par le changement de végétation de littoral (boisements de pins...) et de montagne (châtaignier...)
- Ambiance maritime, caractérisée par des éléments tels que la végétation, mais aussi le socle géologique et naturel (présence de plages, lidos, zones humides, salins...) ou par l'ambiance bâtie et l'occupation du sol (phare, sémaphore, tour génoise, port, tourisme nautique, pêche, conchyliculture...)

Au-delà de la prise en compte de ces différents critères, la distance par rapport à la mer doit rester un élément déterminant. Pour donner une traduction spatiale, une limite de proximité littorale se situe à environ 1km du rivage. Au-delà d'une distance de 2 à 3km, les ambiances maritimes se « diluent » fortement dans le paysage. La perception qui peut être faite de la proximité du rivage se trouve très atténuée par l'émergence progressive d'indicateurs continentaux ou d'obstacles visuels.

La délimitation des espaces proches du rivage s'appuiera donc sur ces critères, mais les coupures physiques telles que routes, massifs boisés, cours d'eau... serviront d'appui au découpage et peuvent marquer des limites franches au même titre que la topographie ou la distance par rapport au rivage.

La limite des Espaces Proches du Rivage telle que présentée dans ce document s'appuie sur la limite présentée dans l'Atlas Loi «Littoral» des services de l'Etat, réinterrogée par des critères appropriés. Ce travail est ensuite complété d'une phase de terrain permettant de conforter ou d'ajuster cette limite. Les principales modifications sont présentées dans ce chapitre.

### Justification détaillée

Dans les secteurs fortement urbanisés de plaine (Ajaccio/Propriano/Porto-Vecchio/Saint Florent), le critère de co-visibilité prime. Dans ces villes situées sur des pentes, la mer peut être perçue depuis de nombreux emplacements. En cas d'éléments de rupture visuelle important et continu, le parti-pris est d'utiliser cet obstacle (rideau végétal, rue fermée...) comme élément de limite des espaces proches du rivage. L'ambiance maritime s'estompe bien souvent à l'arrière de ces éléments, même si l'on peut retrouver la vue sur la mer en s'éloignant du rivage et en gagnant les hauteurs.

La ville de Bastia constitue une exception dans le paysage urbain corse. Le centre-ville en damier, offre des vues sur la mer ou le port à chaque intersection. La ville plus récente est bâtie en corniche sur des pentes raides permettant d'avoir des vues sur la mer depuis de nombreux points. La limite est proposée au niveau de la première corniche n'offrant plus que des vues par intermittence sur le rivage.

Enfin, concernant Bonifacio, classée dans une séquence de falaises, le parti-pris a été d'inclure entièrement le centre dans les espaces proches du rivage compte tenu de la topographie particulière de la ville en surplomb sur la mer d'un côté et le port intérieur de l'autre.

Dans le Cap-Corse, compte tenu de la composition des communes en deux unités, une réflexion spécifique a été menée. Les villages sont constitués de deux pendants : une marine côté mer et un village perché côté montagne. La position en balcon de ces villages, largement tournés vers la mer, concourt à les positionner dans les ERP. Le Cap-Corse est identifié comme une séquence de falaises, c'est donc la topographie et la végétation qui sont les critères dominants, mais ils varient peu sur ce secteur. La distance à la mer intervient donc, car si la vue est largement ouverte sur la mer depuis

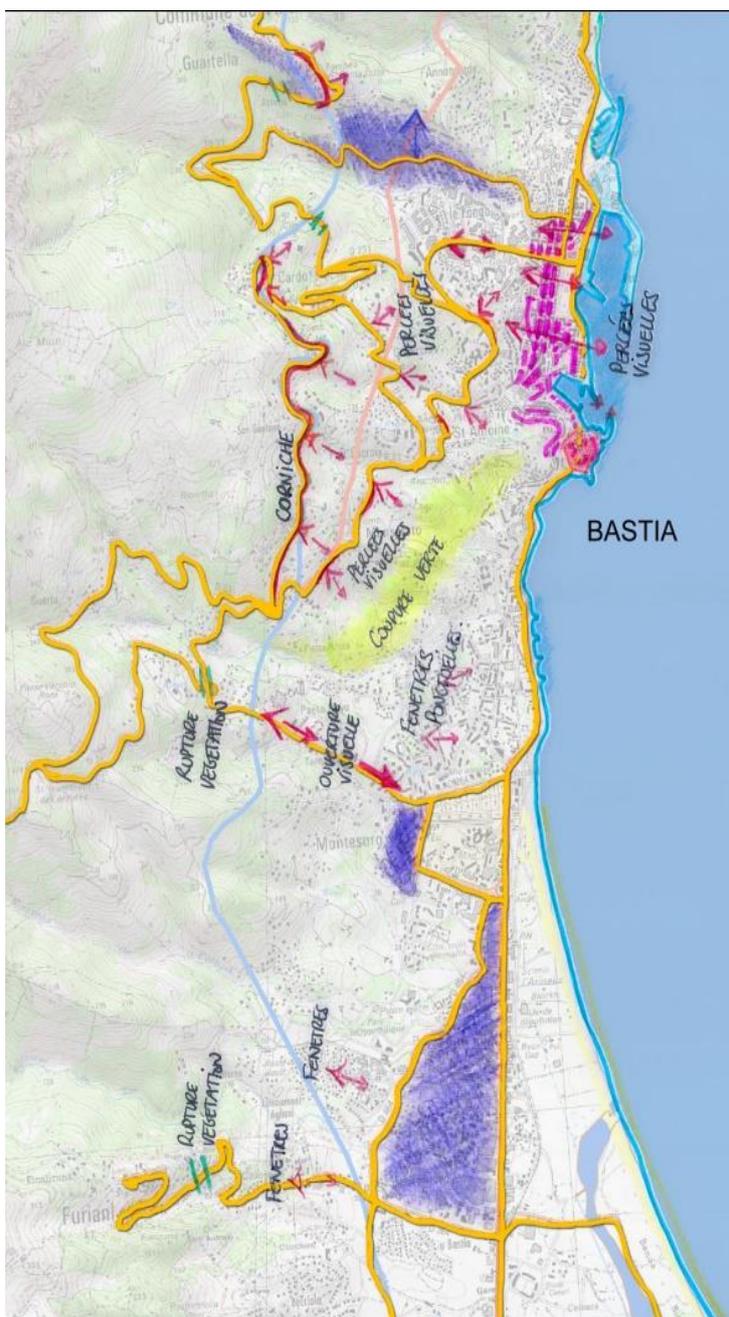


Figure 47 : Calque schématique expliquant le tracé des Espaces Proches du Rivage (secteur de Bastia).

ces villages perchés, on aperçoit également la longue descente nécessaire pour rejoindre le rivage.

Concernant les nombreuses vallées identifiées, dominées généralement par une ambiance agricole, la co-visibilité avec la mer devient le critère prépondérant. La topographie plane permet peu d'apercevoir le rivage.

### Legende

- Rivage
- Réseau viaire
- Port
- ✕ Élément maritime remarquable
- ↗ Fenêtre ou vue sur la mer
- Secteur de rupture visuelle
- Élément du grand paysage marquant une rupture avec l'ambiance maritime

Enfin, la limite des ERP de l'Atlas Loi «Littoral» dans les espaces non urbanisés et non accessibles (Désert des Agriates, Réserve de Scandola...) se pose bien souvent sur la première ligne de crête. Cette logique n'a pas été infirmée dans la plupart des cas. Quelques exceptions et modifications ont été faites lorsque la limite nous paraissait trop fortement éloignée.

Des cartes synthétiques repositionnant les bâtiments et lieux en lien avec l'espace maritime sont réalisées : ports, phares, sémaphores, citadelles...

Les grands lignes de crêtes, coupure verte, rideau végétal, changement de végétation sont également identifiés.

Enfin, les espaces, ou non, en co-visibilité avec la mer, sont déterminés, ainsi que les fenêtres sur la mer.

La combinaison de ces différents éléments permet de tracer la limite des Espaces Proches du Rivage. Ainsi, à Ajaccio, par exemple, la zone en violet délimite un replat à partir de laquelle la mer n'est plus perceptible. Cette zone est proposée comme limite pour les EPR. Le même raisonnement peut être appliqué à Porto Vecchio ou Bastia. Cette limite est ajustée en fonction de l'ambiance maritime perçue dans la ville.



Figure 48 : Calque schématique expliquant le tracé des Espaces Proches du Rivage (secteur Ajaccio et Porto-Vecchio).



Figure 49 : Calque schématique expliquant le tracé des Espaces Proches du Rivage secteur Ajaccio.

### Les effets induits par la délimitation des espaces proches du rivage<sup>5</sup>

Au sein des espaces proches du rivage, l'extension limitée de l'urbanisation est tolérée à condition d'être motivée et justifiée dans le plan local d'urbanisme.

Le principe d'extension limitée de l'urbanisation répond à la nécessité d'empêcher un développement important de l'urbanisation dans les secteurs sensibles que sont les espaces proches du rivage. Il a pour objectif de privilégier un développement du bâti en profondeur vers l'arrière de la commune et de freiner une extension parallèle au rivage de part et d'autre de l'urbanisation existante.

L'extension limitée s'applique à la fois dans les zones urbanisées comme dans ceux non-urbanisées situés dans les espaces proches du rivage.

<sup>5</sup> D'après « Planifier l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral », Juillet 2006 - Ministère des transports et de l'Équipement du Tourisme et de la Mer - Ministère de l'Écologie et du développement Durable et Livre Blanc des Assises du Littoral.

### c. Les agglomérations et villages supports de développements urbains

- Le principe d'extension en continuité des agglomérations et villages existants définis dans l'article L-146-4 du code de l'urbanisme :

Conformément au code de l'urbanisme, dans les communes littorales, seuls les espaces urbanisés présentant le caractère d'un village ou d'une agglomération peuvent être faire l'objet d'extension urbaine.

**En dehors des agglomérations et villages, tous les autres espaces urbanisés ne peuvent donner lieu qu'à un renforcement de l'urbanisation à l'intérieur de l'enveloppe urbanisée existante ; les extensions y étant interdites** (en dehors des exceptions faites aux hameaux nouveaux intégrés à l'environnement, des activités nécessitant une proximité immédiate avec la mer, et les activités agricoles pouvant nuire aux zones d'habitation voisines).

- Les notions de villages et agglomérations :

Les notions d'agglomération et de village sont difficilement appréciable au regard des différents territoires Corse. Si appréciations existent (voir encadré ci-contre), ces notions restent à ajuster au regard des séquences et des critères qui sont définis au sein du volet réglementaire du SMVM (voir prescriptions et orientations).

- La notion agglomérations :

Est alors considéré comme agglomération, un espace densément urbanisé, compact, de taille supérieure au village, présentant le caractère d'un lieu de vie permanent et disposant d'une population conséquente, qui revêt, de plus, une fonction structurante à l'échelle d'un micro-territoire ou bien de la région. C'est un espace présentant une densité humaine et bâtie significative, composé d'un ensemble continu de bâti.

- Les villages :

Le village est un regroupement organisé de bâtis, selon une trame, disposant d'une centralité, présentant, ou du moins ayant présenté, des fonctions diversifiées (lieux et services administratifs, lieux publics, commerces et services), et en particulier, des espaces publics et ayant un caractère stratégique dans l'organisation communale avec une trame viaire interne. Le nombre d'immeubles occupés par les habitants doit être significatif. La composition du village doit témoigner d'une réelle organisation avec une trame viaire interne et peu ou prou la présence de lieux structurants (tels qu'une place publique).

- La spécificité du hameau nouveau intégré à l'environnement (HNIE)

La loi «Littoral» admet également que l'extension de l'urbanisation puisse se réaliser en hameau nouveau intégré à l'environnement. C'est une alternative au principe d'extension de l'urbanisation en continuité des villages et agglomérations. Cette modalité d'urbanisation permet de développer une urbanisation cohérente, maîtrisée et harmonieuse ; elle peut notamment s'avérer stratégique pour les agglomérations et villages qui ne peuvent supporter d'extension en raison de risques naturels ou bien de la valeur environnementale ou agricole des espaces limitrophes...

Dans la mesure où le HNIE est une opération d'urbanisation *intégrée à l'environnement*, il faut veiller à ce que l'opération ne compromette pas les qualités paysagères et environnementales du site (préservation des vues et paysage proche, respecter les caractéristiques de l'urbanisation traditionnelle de la

microrégion sans pour autant en faire le pastiche, bilan écologique et énergétique performant et exemplaire).

Or au regard des spécificités urbanistiques et architecturales de la Corse, la notion d'intégration à l'environnement reste à ajuster et à apprécier aux regards des séquences identifiées dans le cadre du diagnostic terrestre.

Une méthodologie est proposée dans le volet réglementaire du SMVM afin de décliner par séquence des critères pouvant être prépondérant pour l'établissement d'un hameau nouveau intégré à l'environnement au regard du contexte local.

#### *d. Servitude longitudinale*

L'article L.160-6 du code de l'urbanisme dispose que «les propriétés privées riveraines du domaine public maritime sont grevées sur une bande de trois mètres de largeur d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons». Ce tracé peut être, dans certains cas, modifié ou exceptionnellement suspendu par arrêté préfectoral pris après enquête publique et avis de la commune.

La difficulté de mise en place en Corse est liée au fait que l'urbanisation de certaines portions du littoral s'est parfois faite en Corse au détriment de l'accès au rivage, et assez couramment au détriment du cheminement littoral sous toutes ses formes (servitude ou sentier entretenu). Par exemple, entre Ajaccio et Propriano, il n'y a pas aujourd'hui d'accès facilités pour un cheminement le long du littoral.

La maîtrise foncière par des instances publiques, comme le conservatoire du littoral, facilite la mise en place et l'aménagement de ce sentier, mais elle ne peut être généralisée à l'échelle du pourtour de la côte Corse.

Une stratégie des sentiers du littoral sera par conséquent élaborée à partir de 2014 en concertation avec l'agence du tourisme de la Corse, le conseil général de Corse-du-Sud et la DREAL afin de favoriser la coopération des particuliers ou assurer les dérogations permettant le contournement des points durs. L'ATC ambitionne l'objectif de sa réalisation à 70% tout autour de la Corse en 2030.

#### *e. Servitude transversale*

L'article L.160-6-1 du Code de l'Urbanisme prévoit qu'«une servitude de passage des piétons, transversale au rivage [puisse] être instituée sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants, à l'exception de ceux réservés à un usage professionnel». Ce type de servitude a pour but de relier la voirie publique au rivage de la mer ou à ses sentiers d'accès immédiat. Cette servitude doit respecter une distance de cinq cents mètres entre les débouchés sur le rivage de la servitude et de la plus proche voie publique (ou chemin rural).

Ce type de servitude n'a pas été mis en œuvre par l'État sur la région Corse.

## C | Propositions de limites du SMVM en terre

Au regard des caractéristiques du littoral corse, des lois s’y appliquant (Loi «Littoral» notamment) et des relations entretenues entre les espaces maritimes, littoraux et terrestres, il est défini le périmètre terrestre du SMVM comme présenté sur la cartographie ci-contre.

Le périmètre inclut les communes soumises à la Loi «Littoral» et sur lesquelles devront être précisées les modalités d’application de la dite loi.

Dans un second temps, aux 98 communes soumises à la loi «Littoral» s’ajoutent les communes « incluses » ou « encerclées » par les communes littorales. Il s’agit des communes d’Olani, Moncale, Grossa, Bilia et Giuncheto dans lesquelles les modalités d’application de la loi «Littoral» ne s’appliquent pas.

Enfin, le périmètre inclut les secteurs situés en « arrière-pays » qui ont des dynamiques urbaines similaires aux communes littorales et les espaces situés en périphérie des agglomérations littorales (cas d’Ajaccio, de Porto Vecchio...), qui entretiennent des relations étroites avec ces dernières et, par extension, la mer.

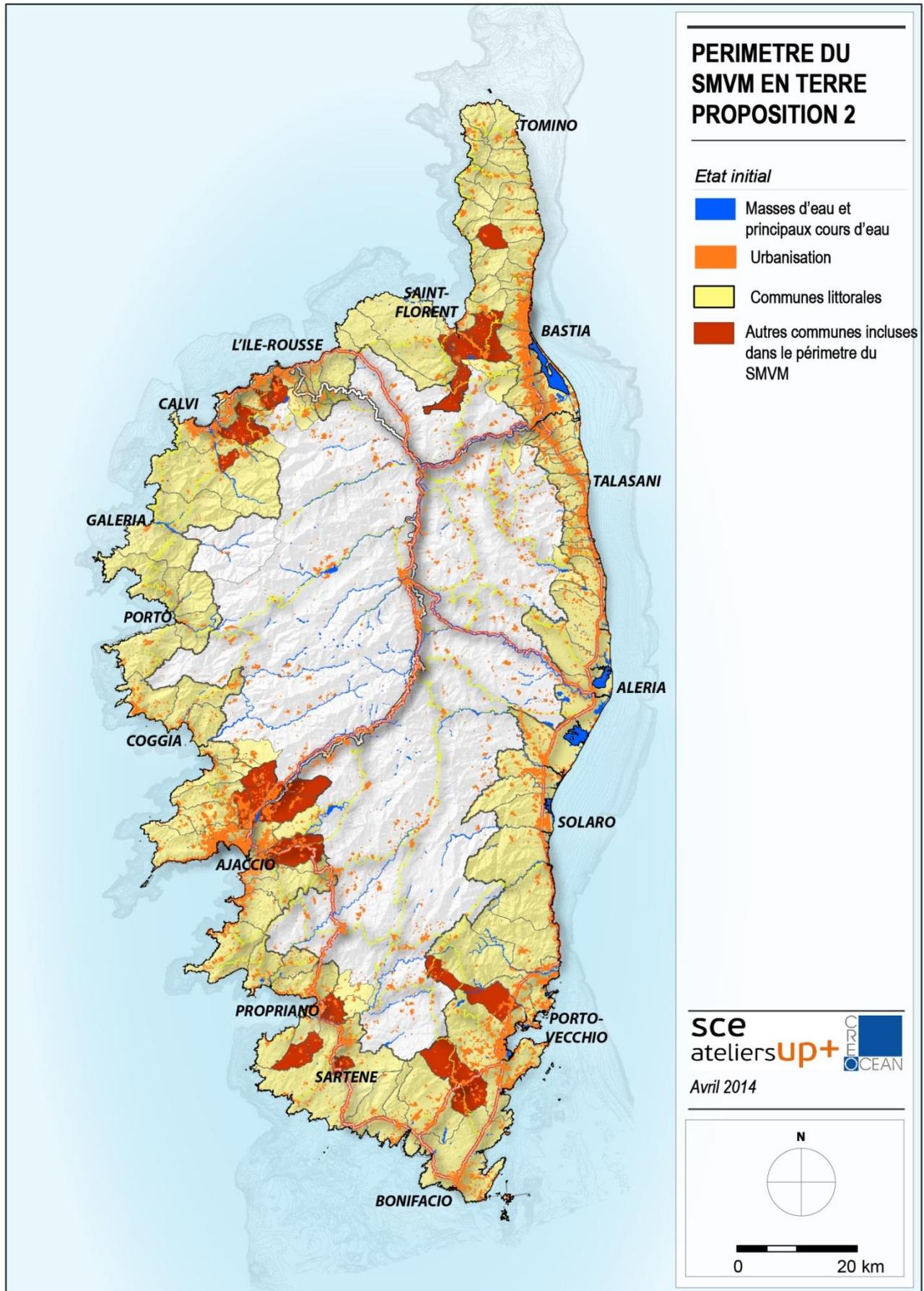


Figure 50 : Carte du périmètre du SMVM en terre (proposition).





## **Volet 2** | Les milieux lagunaires et maritimes



## 1 | Ecosystèmes lagunaires et maritimes

### A | Description et localisation

La Corse, de par son statut insulaire et sa géomorphologie particulière, comporte 1047 km de côtes entre montagne et plaine<sup>6</sup>. Ce faciès caractéristique donne toute son identité aux espaces littoraux terrestres, mais également aux écosystèmes maritimes. L'hétérogénéité des milieux maritimes et littoraux est fonction de la morphologie des côtes et de leurs reliefs : une grande partie de la côte orientale est composée d'une plaine alluvionnaire, principalement entre Bastia et Solenzara. Cette plaine comporte de nombreux cours d'eau et comporte plusieurs étangs. Les unités écologiques sont donc caractérisées par des écosystèmes lagunaires et des faciès de dunes.

Le reste du littoral est quant à lui composé de côtes rocheuses très découpées, notamment sur la partie occidentale.

La zone d'étude pour la partie marine et lagunaire prend donc en compte l'ensemble des écosystèmes lagunaire terrestres, mais également les écosystèmes marins, de la limite haute des eaux à la limite des eaux territoriales.

Les habitats marins et littoraux sont des entités écologiques, désignant à la fois la partie physique de l'écosystème, mais également la faune et la flore spécifiques s'y développant. Ces habitats permettent de caractériser la richesse du milieu marin.

Les principaux habitats marins en Corse sont décrits dans les paragraphes suivants, de l'étage médiolittoral au circolittoral.

---

<sup>6</sup> Référentiel Histolitt, 1/15 000, hors îles

**Infralittoral**

- A3 : Infralittoral, rochers et autres substrats durs
- A5.13 : Infralittoral, sédiments grossiers
- A5.23 : Infralittoral, sable fin
- A5.33 : Infralittoral, fonds sablo-vaseux
- A5.34 : Infralittoral, vase
- A5.531 : banquettes de Cymodocées
- A5.535 : banquettes de Posidonies

**Circalittoral - Circalittoral côtier**

- A4.26 : Communautés de coraux méditerranéens modérément exposées aux effets hydrodynamiques
- A5.39 : Biocénose méditerranéenne des vases terrigènes côtières.
- A5.46 : Biocénose méditerranéenne des fonds détritiques côtiers

**Circalittoral - Circalittoral du large**

- A4.27 : Communautés faunistiques d es fonds rocheux du circalittoral profond modérément exposées aux effets hydrodynamiques
- A5.38 : Biocénose des fonds détritiques envasés
- A5.47 : Communautés méditerranéenne des fonds détritiques du bord du plateau continental

**Haute mer - bathyal**

- A6.1 : Haute mer, rochers et substrats durs artificiels
- A6.2 : Haute mer, substrats variés
- A6.3 : Haute mer, sable
- A6.4 : Haute mer, sablo-vaseux
- A6.51 : Biocénose des vases bathyales
- A6.511 : Faciès des vases sableuses à *Thenea muricata*

**Haute mer - Abyssal**

- A6.52 : Biocénoses des vases abyssales

     Limite des eaux territoriales

     Limite de la zone de protection écologique

*Typologie prédictive des habitats marins*

Cette cartographie prédictive des habitats a été réalisée en 2010 par le laboratoire Dyneco de l'Ifremer en collaboration avec l'Institut des milieux aquatiques et l'Agence des aires marines protégées, en lien avec le programme européen EuSeaMap (Emodnet). Les données abiotiques (nature des fonds, bathymétrie, lumière, houle et courants) ont été combinée via un modèle algébrique et spatial. Les noms des différents types d'habitats ont fait l'objet d'une traduction libre et non scientifique en français.

Sources : IMA / Ifremer Dyneco / AG / AAMP  
<http://archimer.ifremer.fr> et <http://www.ifremer.fr/s sextant/>

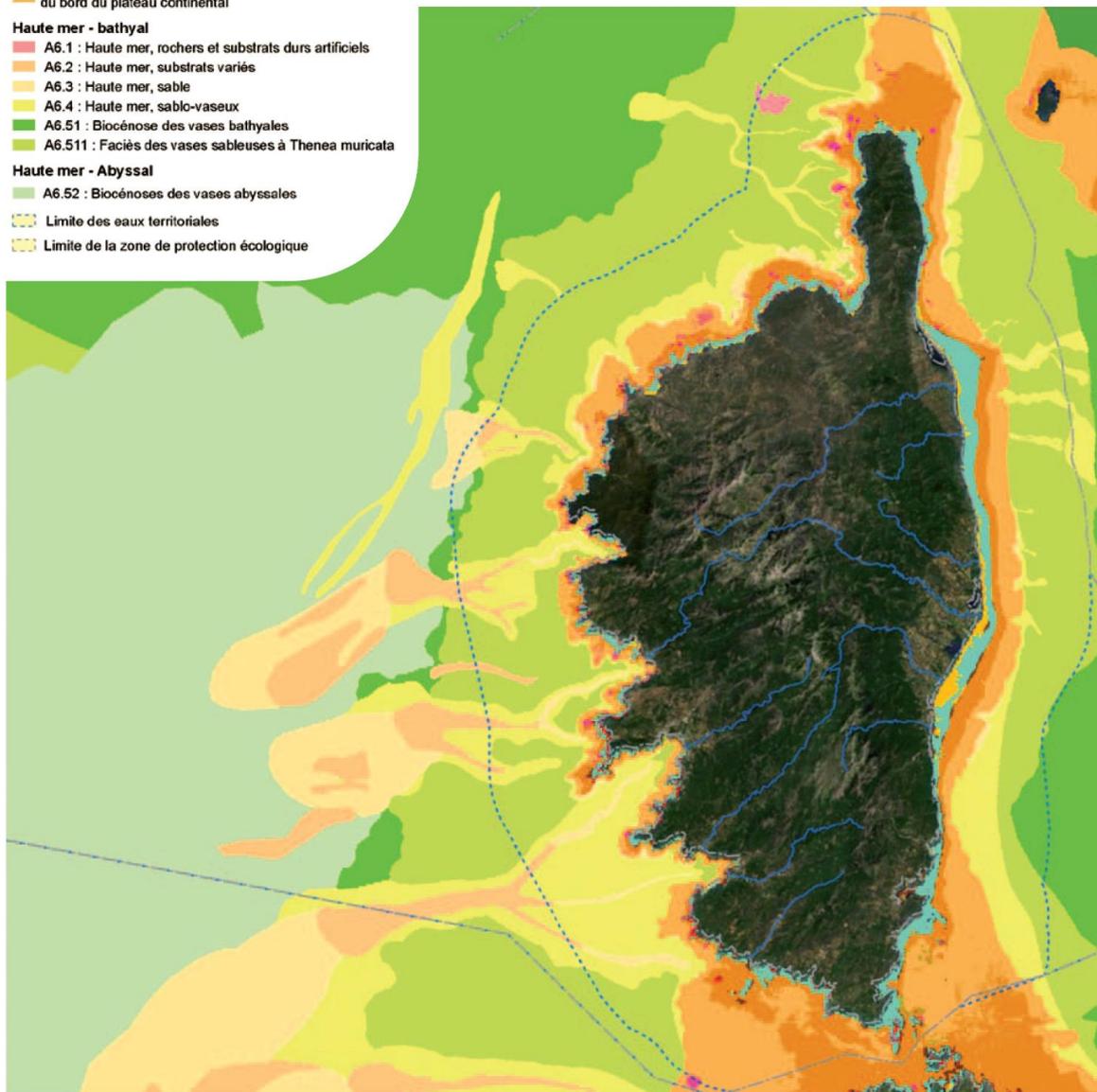


Figure 51 : Cartographie prédictive des habitats marins - Extrait du Profil Environnemental de la Corse 2013

## B | L'étage supra et médiolittoral

L'étage médiolittoral correspond à la zone de balancement des marées qui en Méditerranée se limite à 1 mètre au maximum.

### a. Sables médiolittoraux

Cet étage comprend des biocénoses des fonds meubles, très présentes sur la côte orientale, mais également dans les baies et golfes à fond sableux (Baie d'Ajaccio, de Propriano,...).

Les banquettes de posidonie constituent la base du réseau trophique de ce faciès.

Ces habitats sont pris en compte dans le cadre de la désignation des sites Natura 2000, mais également dans le cadre de la Convention de Barcelone, dont l'objectif prioritaire est la préservation de la posidonie, en raison de son rôle clé dans les écosystèmes marins méditerranéens. En effet, le retrait des banquettes de Posidonie, lors du nettoyage des plages pour l'accueil du tourisme, constitue une pression supplémentaire sur cet écosystème.

En France, la Posidonie bénéficie de plus d'une protection renforcée ; elle est protégée par l'article **article L.411-1.2 du Code de l'Environnement qui précise que** « sont interdits : (...) la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de ces espèces, de leurs fructifications ou de toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat (...). »

L'accumulation des banquettes varient en fonction de la saison et des tempêtes, mais également des caractéristiques physiques du site.

Outre leur intérêt écologique, ces banquettes constituent une protection mécanique naturelle ; elles contribuent à maintenir le sable des plages et participent ainsi à la protection contre l'érosion côtière, en particulier lors des forts épisodes de houles et de tempête. Leur retrait est donc un facteur aggravant d'érosion côtière.



Photo 25 : Habitats des sables médiolittoraux et faciès de banquettes de feuilles mortes de Posidonie.

### b. Roches médiolittorales

Selon la définition, cet habitat générique correspond aux « substrats rocheux et concrétions biogéniques sous-marins ou exposés à marée basse, s'élevant du fond marin de la zone sublittorale, mais pouvant s'étendre jusqu'à la zone littorale ».

Cet habitat est présent au niveau des côtes rocheuses, qui représentent 74% du littoral de la Corse.

La mission CARLIT commandité par l'Agence de l'Eau dans la cadre de la DCE a permis de cartographier en détail l'ensemble des biocénoses des roches médiolittorales.

Dans cet étage qui constitue l'interface entre terre et mer, les sources de pressions sont nombreuses, mais la plus importante demeure la pollution des eaux de surface qu'elle soit d'origine organique ou chimique. La problématique de l'échouage des macro-déchets est également une source de pression.

### c. Encorbellements à *Lithophyllum byssoides*

Le *Lithophyllum byssoides* est une algue calcaire encroûtante, formant des concrétions parfois importantes, comme sur la réserve de Scandola, où elle génère des trottoirs. Ces constructions sont un excellent marqueur du niveau de la mer au cours du quaternaire récent et présente une grande valeur patrimoniale et esthétique.



Photo 26 : Encorbellements à *Lithophyllum byssoides* (CREOCEAN)

Cette biocénose, fragile de par sa localisation à l'interface de la ligne d'eau, est sensible aux apports de polluants et en particulier, aux hydrocarbures, mais également au piétinement qui peuvent altérer physiquement les encorbellements, notamment dans les secteurs touristiques.

L'édification de ces formations biologiques étant très lente, leur destruction peut être irréversible à l'échelle humaine. Toutefois, une reprise du peuplement est possible tant que les structures elles-mêmes ne sont pas détruites. Parmi les mesures de gestion et de conservation envisageables, on peut envisager, à partir d'inventaires à caractère scientifique, le classement réglementaire des principaux édifices en tant que « monuments naturels », notamment dans les réserves naturelles, ainsi que l'éducation du public pour limiter leur destruction directe.

#### *d. Grottes du médiolittoral*

Les grottes médiolittorales correspondent à des fissures ou des porches de grottes partiellement émergées, ces dernières étant situées le plus souvent dans les systèmes karstiques ou volcaniques.

Ces formations peuvent être largement ennoyées par la mer et il est possible de passer, au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans la partie immergée, aux grottes semi-obscurées, puis aux grottes obscures. Dans les formations cavitaires émergées se développe une faune terrestre à base d'acariens, de pseudo scorpions et de chilopodes.

Les parties supralittorales et surtout médiolittorales qui leur font suite sont recouvertes d'algues encroûtantes. Les fissures ou les porches de grottes se caractérisent par des gradients de variabilité des facteurs ambiants essentiels dans la distribution des espèces, ils se traduisent par une modification de l'hydrodynamisme et de la lumière.

D'après le recensement effectué en 2010 pour la DREAL, ces biocénoses se retrouvent principalement sur les côtes rocheuses.

La menace essentielle réside dans l'accumulation de débris qui peuvent altérer le miroir d'eau et les espèces présentes sur la roche. Le faible renouvellement de l'eau accentue ce phénomène. La fréquentation par les nageurs ou les barques peut aussi représenter un risque. En effet, les nageurs et les barques peuvent dégrader les organismes fixés sur les parois par contacts et frottements.

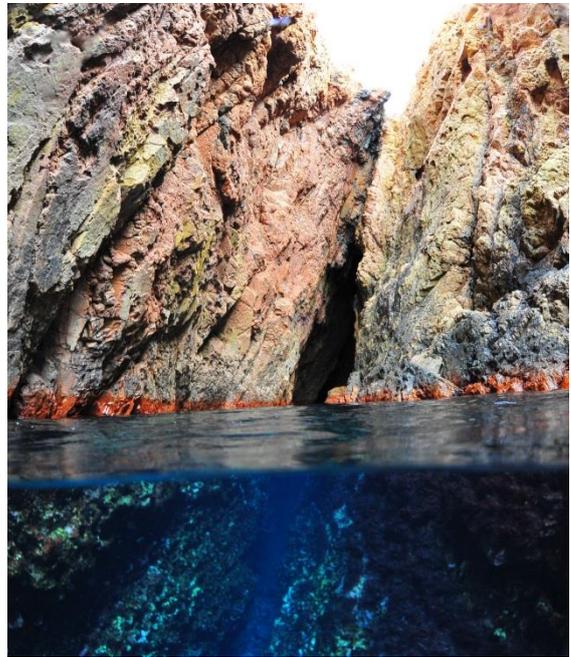


Photo 27 : Habitats des grottes médiolittorales (CREOCEAN)

## C | L'étage infralittoral

### a. Banc de sable à couverture permanente d'eau marine

Les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine forment des habitats situés dans l'étage infralittoral un peu partout sur le littoral corse, même si la majorité se concentre sur la côte orientale. Les caractéristiques granulométriques des substrats meubles qui constituent les fonds est à la base de la déclinaison de cet habitat en cinq habitats élémentaires. La granulométrie et l'hydrodynamisme façonnent les peuplements de la macrofaune qui y sont associés.

Ces habitats sont fortement impactés par les aménagements côtiers qui réduisent ces surfaces ou confinent ces habitats dans des enceintes portuaires. Les apports en polluants sont également une source forte de pression (effluents, cours d'eau, émissaires, rejets en mer de bateau au mouillage...).

### b. Un habitat spécifique : l'herbier de Posidonie

*Posidonia oceanica* (Linnaeus) Delile, est une magnoliophyte marine endémique de la Mer Méditerranée. Elle constitue de vastes prairies sous-marines, communément appelées herbiers, qui se développent depuis la surface jusqu'à 30 à 40 m de profondeur. La formation des herbiers, leur dynamique et leur vitalité dépendent des différents facteurs caractérisant le milieu environnant, comme la nature du substrat colonisé, l'hydrodynamisme, la profondeur, la salinité, la luminosité, la qualité des eaux, etc.



Figure 52 : Photo de l'herbier de Posidonie- tache sur sable (Source : CREOCEAN)

La Posidonie est constituée de feuilles, de rhizomes et de racines. Il existe deux types de rhizomes différenciés par leur mode de croissance. Les rhizomes rampants (plagiotropes) ou dressés (orthotropes) portent les racines et sont généralement enfouis dans le sédiment. Le type de croissance de ces rhizomes dépend de l'espace disponible, de la lumière, et des apports sédimentaires. Il permet à la plante de coloniser de nouveaux espaces ou de lutter contre l'enfouissement. La croissance des rhizomes plagiotropes est très lente, en moyenne de l'ordre de 3 à 7 cm par an (Caye, 1989). L'apex des rhizomes se termine par un faisceau de 4 à 8 feuilles environ, mesurant chacune 20 à 80 cm de long. Les rhizomes, les racines et le sédiment qui colmate les interstices, constituent un ensemble extrêmement compact, que l'on nomme la mat. La mat est une structure quasiment imputrescible, qui va rester en place même après la mort de l'herbier. On parle alors de mat morte.

De par les surfaces qu'il occupe et son rôle écologique essentiel, l'herbier de Posidonie est considéré comme l'un des écosystèmes les plus importants, voire l'écosystème pivot de l'ensemble des espaces littoraux méditerranéens. L'herbier possède quatre grands rôles :

- **Rôle écologique** : les herbiers constituent des pôles de biodiversité importants qui regroupent 20 à 25% des espèces animales et végétales méditerranéennes. L'herbier est à la fois une zone de nutrition, de reproduction, de nurserie, de recrutement et également, de refuge pour de nombreuses espèces. La posidonie, ainsi que ses épiphytes, réalisent une très importante production primaire. Cette production est la base de nombreuses chaînes trophiques à l'intérieur de l'herbier et dans d'autres écosystèmes grâce à son exportation.

- **Rôle de protection hydrodynamique** : la structure de l'herbier favorise la sédimentation et le piégeage des particules dans la matre, ce qui stabilise les fonds sableux. La canopée de la posidonie joue un rôle d'écran qui freine et amortit l'hydrodynamisme.
- **Rôle économique** : il découle de son rôle écologique puisque l'herbier est un lieu de frayère et de nurserie pour des espèces d'intérêt commercial.
- **Rôle de bioindicateur** : l'herbier présente une forte sensibilité aux pollutions et aux perturbations et peut donc être utilisé en tant qu'indicateur de la qualité de l'environnement.

Etant donné le rôle clé de cette espèce, sa conservation s'avère primordiale. De ce fait, plusieurs textes juridiques nationaux, communautaires, ou internationaux la protègent, soit en tant qu'espèce menacée ou en danger, soit en tant qu'habitat nécessitant une préservation :

- La Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (1979, modifiée en 1996). La posidonie y est mentionnée comme nécessitant une protection. Elle précise que les Etats membres doivent en tenir compte dans leurs politiques pour éviter ou réduire leur détérioration.
- La Convention de Barcelone (1976, amendée en 1999) est l'outil juridique du Plan d'Action pour la Méditerranée lancé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Dans le protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéennes, la Posidonie figure en tant qu'espèce en danger ou menacée.
- Le Plan d'Action pour la Conservation de la Végétation Marine en Méditerranée (1999) prévoit la mise en place de mesures de protection légales pour éviter la perte ou la dégradation des herbiers en tant qu'habitat et assurer la conservation des formations végétales pouvant être considérées comme monument naturel telles que les récifs barrières à posidonie.
- La Directive 92/43/CEE « Habitat, Faune, Flore » (1992) a permis la création d'un réseau écologique européen dénommé "Natura 2000" constitué de "zones spéciales de conservation" et oblige les États membres à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la conservation des habitats et pour éviter leur détérioration dans ces zones. Les herbiers à *P. oceanica* sont considérés par la Directive comme des habitats prioritaires, en danger de disparition.
- La Loi du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature. L'arrêté interministériel du 19 Juillet 1988 interdit la destruction, la coupe, l'arrachage, la mutilation, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente, l'achat de toutes parties de la posidonie.
- La Loi du 3 Janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral ou « Loi «Littoral» ». Elle permet une protection de l'herbier s'il présente un intérêt écologique ou s'avère indispensable au maintien de l'équilibre écologique.

D'autres mesures législatives existent et permettent une protection de l'herbier de façon indirecte, en agissant sur les causes de régression de celui-ci (restrictions des rejets polluants, traitement des rejets urbains, interdiction de pêche au chalut).

En Corse, la première cartographie complète de cet habitat date de 1997<sup>7</sup>. Les herbiers forment des ceintures quasi continues le long des côtes et se développent à la fois sur les substrats meubles ou les substrats rocheux. Ces ceintures sont entrecoupées localement au niveau des débouchés de rivière, des ports et des espaces fortement anthropisés comme les rejets de stations d'épuration.

Les mouillages de plaisanciers sont une des sources de dégradations physiques principales de ces herbiers par destruction directes, ces destructions pouvant être de deux types :

- Des arrachages qui s'effectuent lors de la manœuvre de mouillage quand l'ancre « croche » ou lors de la remontée de l'ancre ;
- Des phénomènes de « rague » de la chaîne de mouillage, qui sous l'effet du vent et de la houle, balaye le fond sur tout le secteur d'évitage du bateau.

Dans le cas des corps-morts, l'impact de la manœuvre de mouillage et de la présence du corps mort est localisé et permanent, tandis que l'impact est plus diffus et renouvelé pour un mouillage forain individuel.

### c. Les herbiers de *Cymodocée*

La *Cymodocée* (*Cymodocea nodosa*) est une phanérogame qui bénéficie, comme la Posidonie, de plusieurs statuts de protection :

- Elle est inscrite en annexe I de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne).
- Au niveau national, la *Cymodocée* est inscrite sur la liste des espèces végétales marines protégées en France métropolitaine (Loi du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature et l'arrêté interministériel du 19 Juillet 1988).

La *Cymodocée* se rencontre sur les fonds sableux éclairés comportant une certaine proportion de matières organiques. Elle se développe en milieu abrité entre la côte et les herbiers de posidonies.

On la trouve entre la surface et 10 m de profondeur, où elle forme des herbiers ; mais également au-delà des posidonies, jusqu'à 50 m de profondeur. Dans les milieux lagunaires, elle partage souvent le substrat avec la zostère naine (*Zostera noltei*).

En Corse ces herbiers se rencontrent dans les milieux lagunaires, notamment sur les étangs de Diane, d'Urbino et de Palo.



Figure 53 : Photo de l'herbier de *Cymodocée* (Source : Gérard PERGENT)

Sur les côtes, les observations ont été faites en association avec de l'herbier de Posidonie : la *Cymodocée* colonise la matte morte ou s'installe en limite de l'herbier de Posidonie sur la côte orientale.

Les herbiers de *Cymodocées* sont sensibles à la pollution et aux facteurs de destruction que représentent l'ancrage des bateaux et les aménagements littoraux (ports, plages artificielles). Une ancre peut en effet arracher une grosse quantité de rhizomes, pouvant représenter plusieurs années de croissance. Ils sont

<sup>7</sup>Pasqualini V., 1997. Caractérisation des peuplements et types de fonds le long du littoral corse (Méditerranée, France), Université de Corse (thèse de Doctorat). Università di Corsica. , p. 189.

d'autant plus sensibles lorsqu'ils sont fragilisés par les courants ou l'arrivée de nouvelles espèces envahissantes comme *Caulerpa taxifolia*.

#### d. Ceinture de Cystoseire

Il existe différentes Cystoseires (*Cystoseira* spp.) qui forment une biocénose particulière allant de la surface à 40 m de fond. Ces ceintures ont un rôle de nurserie important pour des centaines d'espèces.

La Mission CARLIT, réalisée par l'Université de Nice pour l'Agence de l'eau dans le cadre de la DCE, est un programme de suivi de la répartition spatiale des biocénoses des roches médiolittorales. Cette mission a permis de spatialiser et de cartographier l'ensemble des ceintures à Cystoseires sur le littoral corse.

Les Cystoseires sont localisées sur l'ensemble du littoral rocheux allant de Bastia à Conca, soit sous forme de ceinture continue, soit sous forme de patch. Les Cystoseires étant sensible à la turbidité, aux apports d'eau douce et aux pollutions, elles sont absentes des Golfe de Propriano, d'Ajaccio, et de la Baie de Calvi.

Les cystoseires sont prises en compte dans le Plan d'Action pour la conservation de la végétation marine du Centre des Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées de la Convention de Barcelone.



Figure 54: Ceinture de cystoseires sur le médiolittoral (Source : CREOCEAN)

#### e. Biocénoses lagunaire euryhaline et eurytherme / lagunes côtières

Les lagunes désignent communément des retenues d'eau salées à saumâtres, séparées de la mer par une bande de terre comportant (ou non) des voies d'eau (dénommées « graus » dans le sud de la France). Cette définition, très intégrative, englobe de très nombreux écosystèmes, dont la perception peut être extrêmement variable selon l'interprétation que chacun en fait.

La biocénose lagunaire euryhaline et eurytherme prédomine dans les étangs littoraux salés, mais également dans certaine zone de débouché de rivière, où l'eau douce peut être périodiquement mélangée à une remontée des eaux marines, rendant ainsi la salinité variable.

Les organismes vivants dans cet habitat doivent tolérer de fortes variations de salinité et de température, qui peuvent évoluer dans des intervalles de temps allant de la journée à l'année. Le substrat de cette biocénoses est dominé par de la vase ou du sable.

Les étangs salés de corse sont localisés le long de la côte orientale entre Bastia et Solaro. Ils sont d'origine naturelle, même si ils ont été par la suite façonnés par la main de l'homme, notamment pour le développement des activités conchylicoles.

L'habitat est fortement influencé par les conditions de milieu. En été, lorsqu'il y a un fort déficit de vent et donc de brassage des eaux, on peut assister dans certaines zones enrichies à la prolifération d'algues vertes filamenteuses (*Cladophora* spp., *Enteromorpha* spp.) ou foliacées (*Ulva* spp., *Monostroma* spp.). Celle-ci s'accompagne d'un important développement de bactéries et de phénomènes d'anoxie (malaïgue), provoquant de fortes mortalités chez toutes les espèces benthiques et pélagiques présentes dans ces zones.

### f. L'herbier de zostère

Les zostères sont des plantes à fleurs qui se développent sur les substrats sableux et sablo-vaseux des côtes, mais également dans les milieux lagunaires. Les herbiers peuvent être composés de deux espèces *Zostera marina* et *Zostera noltei*, mais en Corse, c'est principalement la zostère naine (*Zostera noltei*) qui prédomine.

La zostère naine est une espèce règlementée qui bénéficie de statuts de protection :

- Le Décret du 20 septembre 1989 du Code de l'Urbanisme (dispositions particulières au littoral) stipule que doivent être préservés les herbiers marins au sens large ;
- La Convention de Barcelone (adoptée en 1976) et le Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée (adopté en 1999) définissent la liste des espèces en danger ou menacées, *Zostera noltei* y est spécifiquement mentionnée.

Par ailleurs, la Région Provence Alpes Côte d'Azur protège la zostère naine grâce à un arrêté paru 9 mai 1994.

Parmi les principales lagunes corses, cet habitat spécifique a été identifié sur Urbino en association avec des Cymodocée (*Cymodocea nodosa*).

Cet assemblage possède un fort intérêt écologique patrimonial et économique, car il constitue un habitat remarquable par ses fonctions de réservoir de biodiversité, de zone de reproduction et de nourrissage, notamment pour l'avifaune et les peuplements ichtyologiques.

Ces biocénoses spécifiques sont menacées par la disparition de leur habitat au profit de l'urbanisation, mais également par le phénomène d'eutrophisation. L'eutrophisation est un enrichissement du milieu par des apports en matière organique, qui peuvent provenir de l'intensification de la conchyliculture dans certaines zones sensibles, ou de l'utilisation des étangs pour les sports nautiques et de l'urbanisation qui accentuent les rejets d'eau usées.

## D | L'étage circalittoral

### a. Biocénose du coralligène

Le coralligène est un fond dur d'origine biogénique, principalement produit par l'accumulation d'algues calcaires encroûtantes vivant dans des conditions de luminosité réduite. Bien qu'il soit plus étendu dans l'étage circalittoral, il peut aussi se développer dans l'étage infralittoral, à condition que la luminosité soit assez faible pour permettre la croissance des algues corallines, qui sont à l'origine du concrétionnement; c'est pourquoi, les concrétions coralligènes infralittorales se développent presque toujours sur les parois verticales, les canaux profonds, ou bien les surplombs et occupent des surfaces réduites.



La récente étude CAPCORAL menée sur le Cap Corse<sup>8</sup>, montre que la biocénose du coralligène, et l'association à rhodolithes occupent des surfaces remarquables au regard de ce qui est connu au niveau

<sup>8</sup> Bonacorsi et al. 2012

de certaines îles méditerranéennes. De plus, des « atolls » de coralligène ont été identifiés au nord de la zone du Cap. Cette structure particulière en « atoll » n'a jamais été mise en évidence en Méditerranée et sa dynamique de croissance reste encore inconnue.

Au-delà d'un intérêt patrimonial fort, notamment pour la beauté paysagère de cette biocénose qui constitue des sites colorés prisés des plongeurs, ces formations bioconstruites jouent vraisemblablement un rôle majeur dans la production de sédiment biogène carbonaté et plus globalement dans le cycle du carbone au niveau régional. Elles semblent également contribuer aux apports de sédiments au niveau de certaines plages.

## E | Dans les grands fonds

Figure 55 : Photo du coralligène (Source :

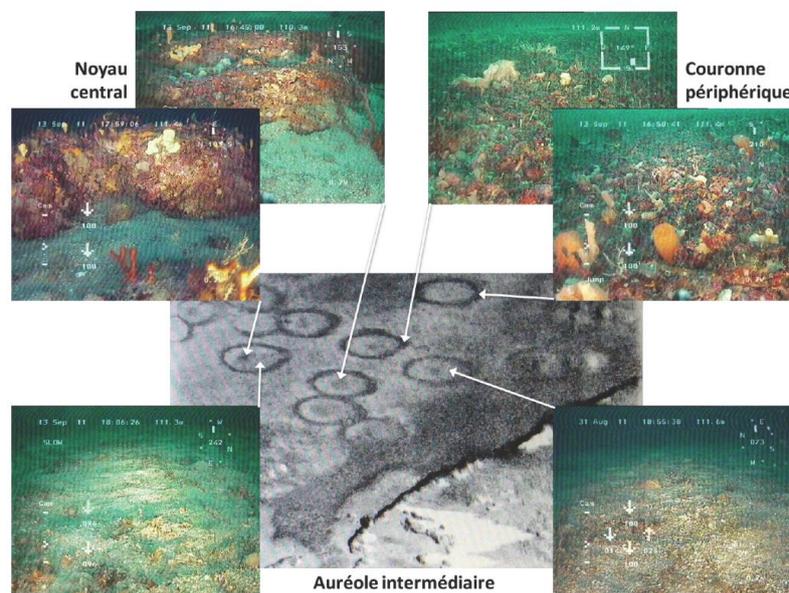


Figure 56 : Atoll de Coralligène trouvé au niveau du Cap Corse (Bonacorsi et al. 2012)

Les canyons sous-marins, nombreux, qui entaillent le plateau continental méditerranéen facilitent les échanges entre les eaux côtières et les eaux profondes et forment des habitats essentiels à la compréhension et à la gestion de la biodiversité des zones côtières et du plateau continental. Ils constituent un lieu de refuge, de nurserie et d'exportation vers le plateau continental pour de nombreuses espèces (larves de poissons, décapodes, cétacés...) dont certaines ont un intérêt patrimonial, voire parfois commercial.

L'Agence des Aires Marines Protégées a lancé en 2010 des inventaires spécifiques aux habitats profonds, et notamment aux têtes de Canyon appelé CORSEACAN. Sur l'ensemble du territoire corse, de nombreuses falaises dotées d'une forte richesse biologiques ont été répertoriées... Les grands coraux blancs (*Corallium* sp.) n'ont pas été observés mais de nombreuses communautés de Gorgonaires et de corail noir (*Antipathella* sp.) ont été répertoriées au-dessus de 250 m de fonds. Alors qu'entre 250 et 500m de fond, la biodiversité est plus réduite.

## 2 | La qualité des eaux lagunaires et maritimes

### A | Qualité des eaux côtières

Identification de la masse d'eau		Type	État (DCE 2009)		
			État Chimique	État écologique	État Global
FREC01ab	Pointe Palazzu - Sud Nonza	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC01c	Golfe de Saint-Florent	MEC	Bon	Moyen	Moyen
FREC01d	Canari	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC01e	Cap Ouest	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC02ab	Cap Est de la Corse	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC02c	Littoral Bastiais	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC02d	Plaine Orientale	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC03ad	Littoral Sud Est de la Corse	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC03b	Golfe de Porto-Vecchio	MEC	Bon	Moyen	Moyen
FREC03c	Golfe de Santa Amanza	MEC	Bon	Moyen	Moyen
FREC03eg	Littoral Sud Ouest de la Corse	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC03f	Goulet de Bonifacio	MEC	Mauvais	Moyen	Mauvais
FREC04ac	Pointe Senetosa - Pointe Pala	MEC	Bon	Bon	Bon
FREC04b	Golfe d'Ajaccio	MEC	Bon	Moyen	Moyen
FRET01	Etang de Biguglia	MET	Non prospecté	Mauvais	Mauvais
FRET02	Etang de Diana	MET	Bon	Moyen	Moyen
FRET03	Etang d'Urbino	MET	Non prospecté	Médiocre	Médiocre
FRET04	Etang de Palo	MET	Non prospecté	Moyen	Moyen

Etat chimique ■ Bon ■ Mauvais ■ Non prospecté

Etat écologique ■ Très bon ■ Bon ■ Moyen ■ Médiocre ■ Mauvais

Figure 57 : Tableau bilan de l'état des masses d'eau côtières et de transition en Corse (Source IFREMER 2010)

L'ensemble de la partie marine du pourtour de la Corse fait l'objet d'un découpage en masses d'eau, initié dans la cadre de la mise en place de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau. La directive cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000 définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen, avec une perspective de développement durable.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée a fait procéder à une qualification des masses d'eau côtières et de transition de la frange littorale. Cette classification, basée sur différents critères naturels de délimitation, s'intéresse aux masses d'eau dans la limite de 1 mille nautique à compter de la ligne de base\*.

Un état des lieux de chaque masse d'eau a été réalisé en 2009 pour permettre d'identifier les problématiques à traiter. Il doit être renouvelé tous les six ans.

Le SDAGE 2010-2015 constitue le plan de gestion demandé par la DCE ; il est associé à un Programme de Mesures qui identifie les mesures nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par masse d'eau.

L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte des paramètres différents (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface (douces, saumâtres ou salées) ou d'eaux souterraines. La DCE définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins "bons".

Pour assurer le suivi et la caractérisation de l'état écologique des masses d'eau, des réseaux de surveillance ont été mis en place. Plusieurs indicateurs chimiques et biologiques sont utilisés.

D'après la dernière campagne effectuées en 2009, il apparaît que :

Sur les 13 masses d'eau côtières identifiées, seule une d'entre elles est qualifiée comme étant en bon état global (MC Pointe Senetosa- Pointe Palazzu sur la côte occidentale), 7 sont en bon état soit plus de la moitié, 4 sont caractérisées comme dans un état moyen et sont localisées au niveau des grandes agglomérations ou au niveau des golfes (Ajaccio, Porto Vecchio, Saint Florent). Seule la masse d'eau du goulet de Bonifacio présente un mauvais état global et principalement chimique avec une contamination des eaux par les pesticides.

## **B |** Qualité des eaux de transition

Pour les masses d'eau de transition, qui sont composées des étangs lagunaires présents sur la côte occidentale : l'état global est moins bon : les étangs de Diane et Palo présentent un état moyen tandis que l'état de l'étang d'Urbino est considéré comme médiocre et celui de Biguglia comme mauvais, notamment à cause des indicateurs biologiques. Les causes de nuisances autour de l'étang sont liées à la proximité de Bastia, de zones industrielles situées dans le bassin versant, du développement de l'agriculture dans la plaine environnante et de l'expansion de l'urbanisation sur le cordon lagunaire.

## C | Qualité des eaux de baignades

Les services de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) réalisent, durant les périodes estivales (de juin à septembre), des prélèvements et des analyses bactériologiques (teneurs en *Escherichia coli* et Entérocoques fécaux) en un point sur chaque plage.

Le bilan de l'année 2013 montre que la qualité des eaux de baignades est bonne dans plus de 89,3 % des analyses, et l'eau est de qualité moyenne dans 10,7 % des analyses.

Les résultats par département font état d'une meilleure qualité de l'eau en haute Corse avec 91,4 % des plages présentant une bonne qualité de leurs eaux de baignades contre 87,8 % en Corse du Sud.

Quel que soit le département aucune des plages n'a présenté une qualité mauvaise ou momentanément polluée en 2013.

## D | Qualité de la matière vivante

Le Laboratoire Environnement Ressource Provence Azur Corse opère, sur le littoral de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, les réseaux de surveillance nationaux de l'Ifremer dont une description succincte est présentée ci-dessous. Les résultats figurant dans ce paragraphe sont obtenus à partir de données validées extraites de la base Ifremer Quadrigé (base des données de la surveillance de l'environnement marin littoral).

Sur la Corse, 3 types de suivi différents coexistent :

- Le Réseau d'Observation de la Contamination Chimique du milieu marin (ROCCH- ex. RNO).
- Le Réseau de contrôle microbiologique des zones de production conchylicoles (REMI)
- Le Réseau de surveillance des phycotoxines (REPHY).

Pour ces trois suivis, les mollusques filtreurs sont utilisés comme indicateur de la qualité des eaux. Ces organismes de par leur mode de vie, filtrent les particules présentes dans la colonne d'eau et par ce fait accumulent dans leur chair, les contaminants présents dans l'eau.

### a. Contamination chimique

Le ROCCH est le principal outil de connaissance des niveaux de contamination chimique de notre littoral. Il était constitué par le suivi RNO mené depuis 1979 qui est devenu le ROCCH à partir de 2008.

Depuis sa restructuration en 2008, intégrant la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la surveillance des contaminants chimiques dans le cadre du ROCCH est décentralisée auprès des agences de l'eau. La surveillance chimique est maintenant limitée aux trois métaux réglementés au titre de la surveillance sanitaire qui sont le cadmium, le mercure et le plomb.

Pour le ROCCH, 4 points sont suivis en Corse :

- Un dans l'étang de Diane,
- Un dans l'étang d'Urbino,
- Un autre au niveau de Sant Amanza près de Porto Vecchio
- Un autre au niveau d'Ajaccio sur la pointe de la Parata.

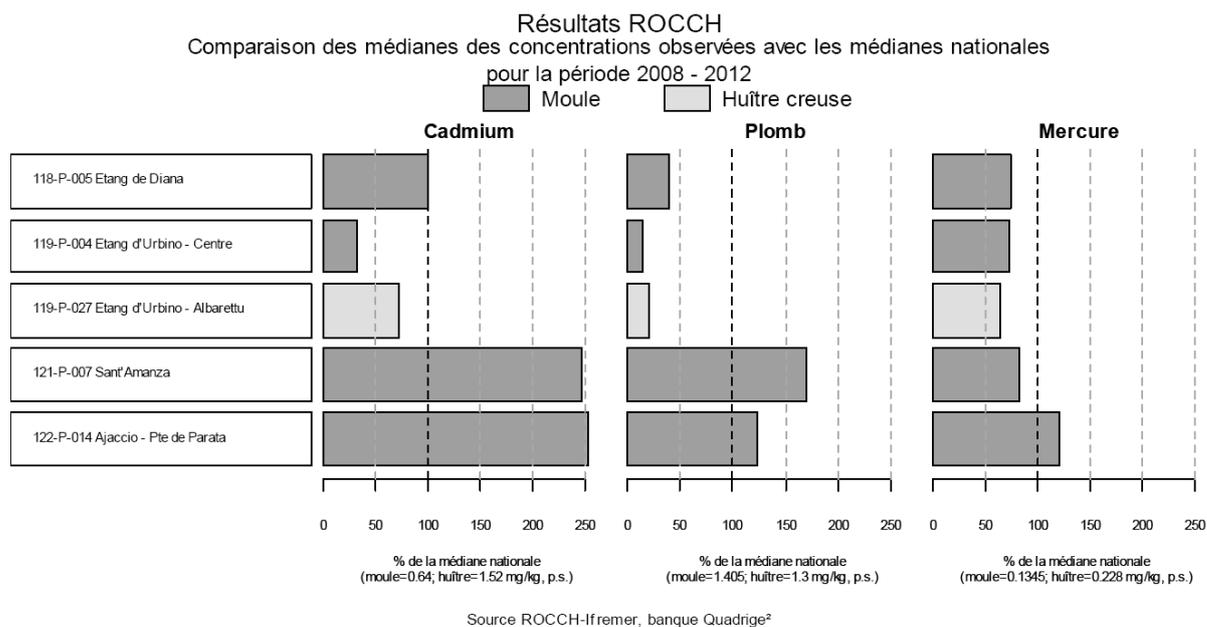


Figure 30 : Bilan du ROCCH pour les points en Corse (Source IFREMER 2013)

### b. Résultats dans les étangs

Sur l'étang de Diane, les concentrations en Cadmium sont proches de la médiane nationale, tandis que les teneurs en Mercure et Plomb sont en dessous. Les concentrations ne dépassent pas les seuils sanitaires de consommation fixés par les règlements européens n°446/2001 ET 221/2002.

Pour Urbino, Les teneurs sont bien en dessous de la médiane nationale pour les trois métaux.

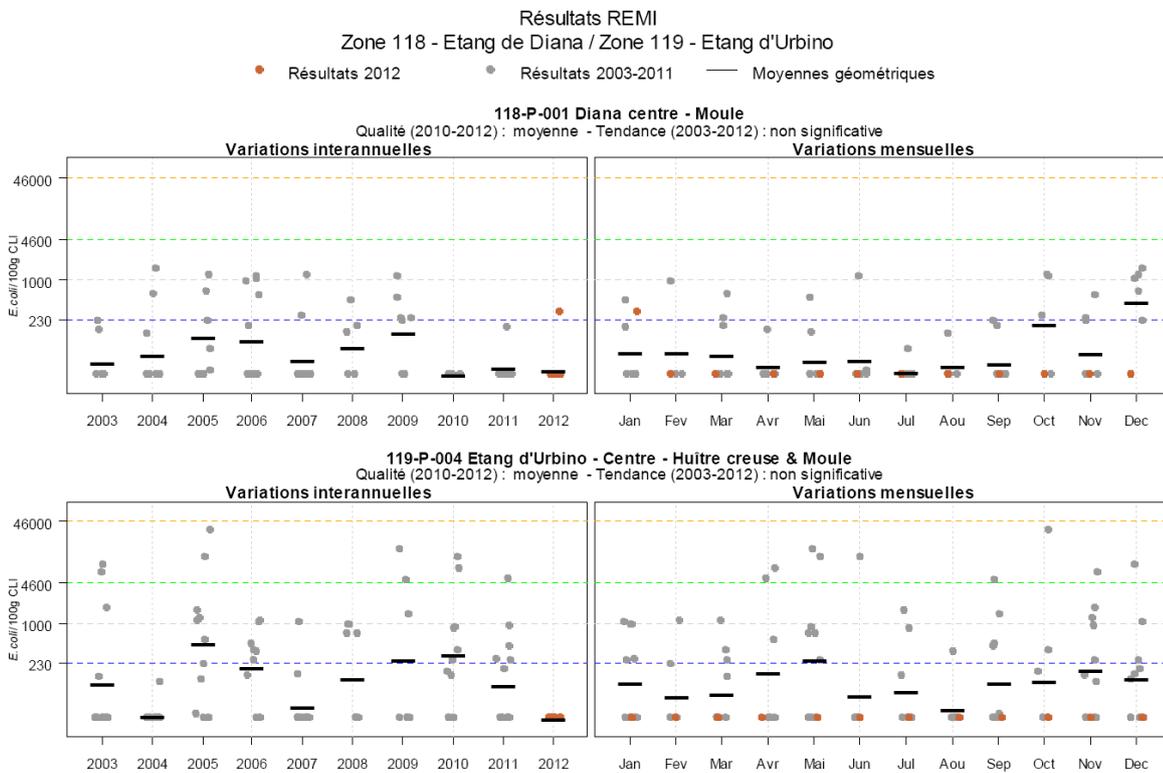


Figure 58 : Résultats du REMI (Source : IFREMER 2013)

### c. Résultats pour les points côtiers

Les résultats au niveau de la pointe de la Parata montrent des teneurs en Cadmium 2,5 fois supérieures à la médiane nationale sans tendance évolutive, et des teneurs en plomb au-dessus de ce même seuil pour le Plomb et le Mercure. Ces concentrations restent toutefois inférieures aux seuils sanitaires de consommation.

Au Niveau de Sant Amanza, les teneurs en Cadmium sont aussi très largement supérieures à la médiane nationale (2,5 fois) avec une tendance à la hausse observée depuis 2007. Les concentrations en Plomb dépassent elles aussi la médiane nationale et montrent une nette tendance à la hausse.

### d. Contamination microbiologique

Le REMI ne concerne que la contamination bactérienne des moules.

Les points de surveillance de ce réseau sont situés sur les étangs de Diane et d'Urbino au niveau des sites conchylicoles.

En 2012, aucun dépassement du seuil d'alerte pour la consommation pour la zone conchylicole classée B au centre de l'étang (seuil fixé à 4 600 E. coli/100g de chair et liquide intervalvaire). Pour la zone conchylicole classée A située au niveau du grau de l'étang en milieu ouvert, un seul dépassement a été constaté en septembre suite à de très fortes pluies.

Les résultats des trois dernières années au niveau du point central de l'étang classe la qualité microbiologique de ces eaux comme étant moyenne.

Pour Urbino, un dépassement a également été observé en septembre 2012 avec 32 000E. coli/100g. Ce résultat également atteints lors d'un fort épisode de pluie montrent l'influence du bassin versant. Les résultats des 10 dernières années permettent de qualifier la qualité microbiologique des eaux comme étant moyenne.

### *e. Phycotoxines*

Le REPHY suit la prolifération de certain phytoplancton dont la prolifération de certaines conduit à des efflorescences très importantes (phénomène d'eau colorée) qui libèrent dans la colonne d'eau des toxines qui peuvent être amnésiantes (ASP), paralysantes (PSP) ou diarrhéiques (DSP).

Ces inflorescences engendrent donc des risques sanitaires importants pour l'homme, qui sont fonction des espèces provoquant ces blooms :

- Le genre *Dinophysis* qui produit des toxines DSP.
- Le genre *Alexandrium* qui produit des toxines PSP.
- Et le genre *Pseudo-nitzschia* qui produit des toxines ASP.

Les points du REPHY sont également positionnés au niveau de l'étang de Diane, avec un point positionné dans l'étang et un autre en mer, et au niveau de l'étang d'Urbino en mer uniquement.

Le genre *Dinophysis* a été observé en 2012 de manière sporadique sur l'étang de Diane uniquement.

Pour *Alexandrium*, il est habituellement peu représenté sur les lagunes corses mais a été observé en 2012 sur l'étang de Diane.

Les *Pseudo-nitzschia* ont été observées sur les deux points en mer tout au long de l'année. Un dépassement de seuil d'alerte a été observé sur Urbino mais le test sur les toxines ASP n'a pas mis en évidence la présence de ces toxines dans les coquillages.

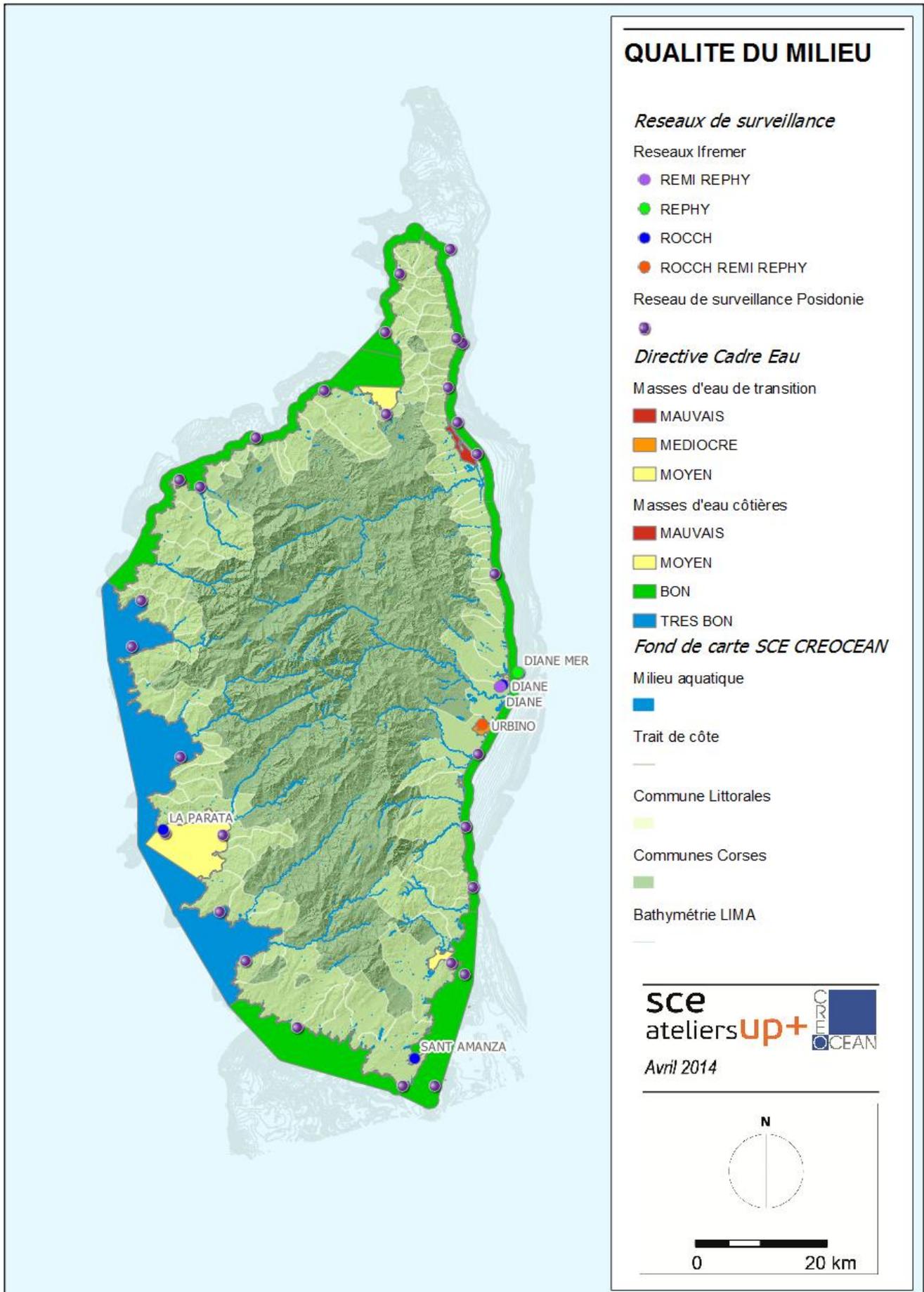


Figure 32 - Carte qualité du milieu -Résultats DCE et points de suivis IFREMER.

## E | Suivi des herbiers de Posidonie

Le Réseau de Suivi Posidonie Corse a été initié par l'Office de l'Environnement Corse, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et par la Direction Régionale de l'Environnement. Son objectif est double : la surveillance à long terme de l'évolution de l'état des herbiers de posidonies de la région Corse et l'utilisation de l'herbier comme indicateur biologique qui permet de veiller sur la qualité biologique globale du milieu marin et de pouvoir détecter toute altération de celui-ci. Sa mise en place se déroule sur 3 années (2004-2007). Quinze sites en limite supérieure et quinze en limite inférieure ont été choisis de manière à être représentatifs de la nature du substrat et des pressions s'y exerçant. Ces sites sont équitablement répartis en tenant compte du découpage des masses d'eau établi pour la Directive Cadre sur l'Eau (Pergent et al. 2004 et 2005).

Les suivis ont été effectués en découpant le littoral corse en trois tranches :

- la première de Centuri (Cap Corse) au capo di Feno en limite du Golfe d' Ajaccio,
- La seconde englobant le Golfe d' Ajaccio jusqu' à l'anse de Favone au sud Est de l' Ile,
- Et la troisième tranche allant de Solenzara à Macinaggio.

Sur les quinze sites étudiés le long de ces tranches, la qualité écologique des masses d'eau a été déterminée à l'aide de mesures effectuées sur 8 descripteurs de la vitalité de l'herbier de Posidonie.

13 de ces sites présentent une bonne qualité écologique, un seul une très bonne qualité (sur Maccinaggio au niveau du Cap Corse) et le site de l' Ile Rousse est le seul à présenté une qualité écologique normale.

La profondeur et la typologie des limites inférieures des herbiers constituent des descripteurs régulièrement utilisés pour apprécier la transparence des eaux et leur évolution moyenne au cours des années. Les résultats obtenus par synthèse de ces deux descripteurs identifient deux limites comme « très bonnes » : Macinaggio et Porto. Neuf limites comme étant « bonne » et se situant dans les tranches 2 et 3 (Côte Ouest et Sud de l' Ile). Seule la limite sur le site de Toga (Bastia) apparait comme médiocre.

### 3 | Les outils d'inventaire et de protection existants

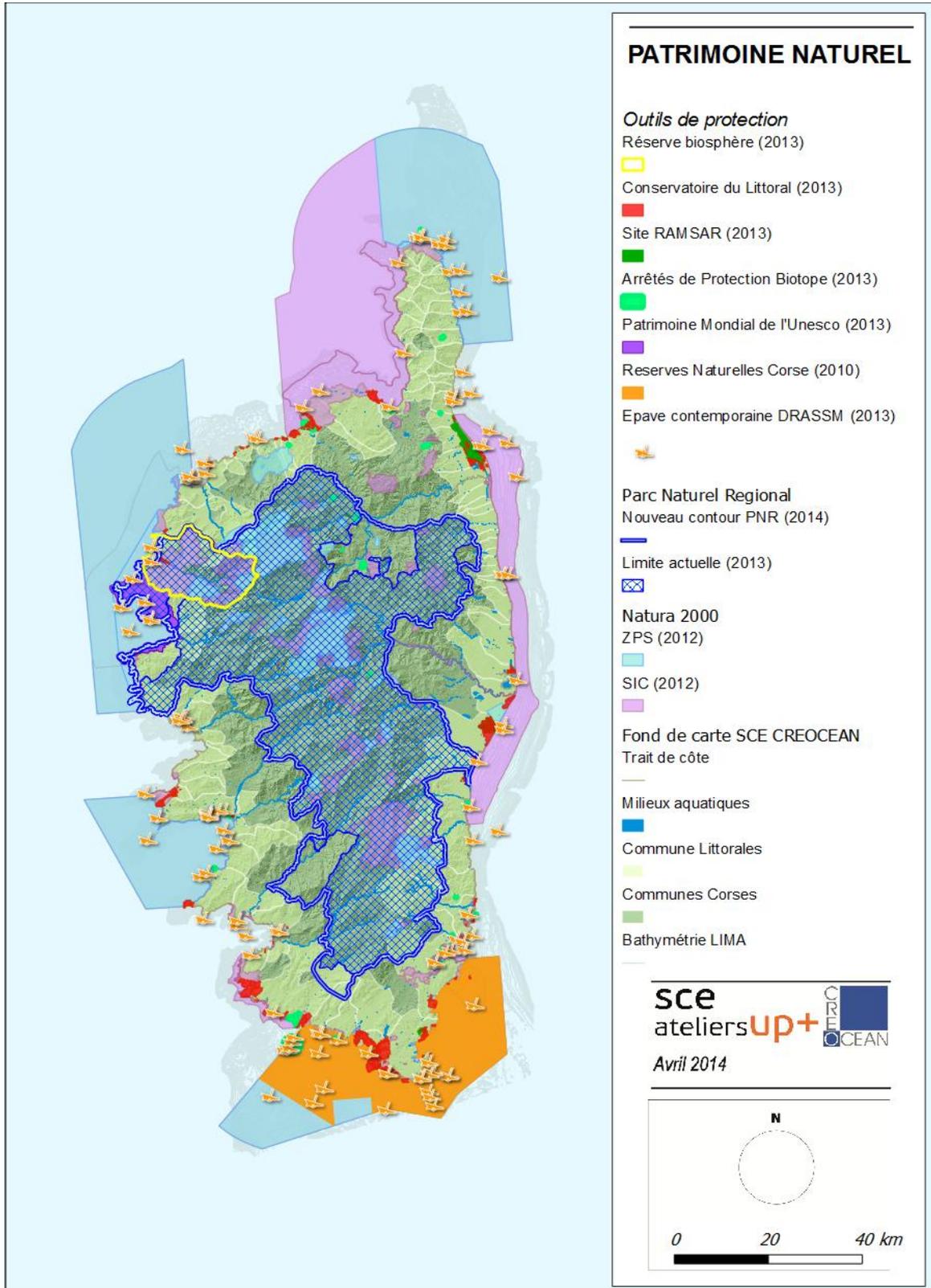


Figure 59 - Carte du patrimoine naturel. Outils d'inventaire et de protection existants.

- Plusieurs outils de protection existent pour préserver un espace particulier. Ils dépendent de la catégorie de protections envisagées :
- **Protection au titre de conventions et engagements européens ou internationaux** : Sites Natura 2000, Zone humide RAMSAR, Réserve de Biosphère, patrimoine mondial de l'Unesco, sanctuaire des Cétacés<sup>9</sup>.
- **Protection réglementaire** : Sites classés ou inscrits, Arrêté de protection de biotope, Réserve biologique forestière, Espaces boisés classés des plans locaux d'urbanisme, Arrêté concernant la circulation des véhicules à moteur dans certains secteurs, Réserve naturelle de Corse ou nationale, Réserve de pêche<sup>10</sup>, Réserve de chasse et de faune sauvage, Réserve de chasse des associations communales de chasse agréée.
- **Protection contractuelle** : Parc National aire d'adhésion, parc naturel régional, parc naturel marin (en projet avancé) ;
- **Protection par la maîtrise foncière** : Terrains acquis par le Conservatoire du Littoral, acquisitions par un Conservatoire d'espaces naturels, Espaces naturels sensibles des Départements ;
- **Outil d'inventaire permettant de mieux connaître un site** : Zones d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF terrestre ou Mer), Inventaire des zones humides.

## A | Sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européen, terrestres et marins identifiées pour la rareté ou la fragilité des espèces le fréquentant et des habitats le constituant.

Deux directives régissent la création de ces sites :

- La directive Habitats naturels-faune-flore qui concerne spécifiquement les habitats et les espèces inféodées,
- La directive Oiseaux qui se focalise sur l'avifaune et ses sites de vie.

15,31 % du territoire Corse fait partie d'un site Natura 2000, soit l'équivalent pour le domaine maritime de 5616 109 ha.

En tout, il existe 67 Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitat) et 21 Zones de Protection Spéciale (directive Oiseaux).

Ces sites recouvrent une grande partie du littoral corse, notamment le Cap Corse, la Plaine Orientale, le sud de la Corse, le Golfe d'Ajaccio et la côte Ouest comprenant le Golfe de Girolata jusqu'à la pointe de la Revelatta.

La dénomination en site Natura 2000 a un impact juridique sur les projets étant localisés dans un site Natura 2000 et/ou à proximité de celui-ci. Le Code de l'Environnement spécifie que tout projet qui s'inscrit dans les listes définies au niveau national et local, et figurant aux articles R.414-19 et suivants

<sup>9</sup> Accord international du 25 XI 1999 publié par Décret du 18 juillet 2002.

<sup>10</sup> Pour les cours d'eau et plans d'eau.

du code de l'environnement, doit faire l'objet d'une évaluation des incidences sur les espèces et habitats des sites Natura 2000 .

L'évaluation a pour objet de vérifier l'incidence du projet d'aménagement du port aux regards des objectifs de conservation du site ainsi que sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire présents. Les objectifs sont généralement décrits dans le document d'objectifs (DOCOB) du site (à défaut dans le formulaire standard de données) et concernent la conservation et la restauration de certains habitats ou de certaines espèces animales et végétales qui justifient la désignation du site.

## B | Sites Ramsar

La Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Négocié tout au long des années 1960 par des pays et des organisations non gouvernementales, le traité a été adopté dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971, et est entré en vigueur en 1975. C'est le seul traité mondial du domaine de l'environnement qui porte sur un écosystème particulier et les pays membres de la Convention couvrent toutes les régions géographiques de la planète.

La Corse compte cinq zones humides inscrites à la liste Ramsar dont quatre concernent les milieux littoraux : l'étang de Biguglia (1991), les mares temporaires des Tre padule de Suartone (2007), l'étang de Palo (2008) et l'étang d'Urbino (2008).

## C | Sanctuaire des Cétacés, Pélagos

La Corse se situe à l'intérieur du sanctuaire marin de Méditerranée pour les cétacés, créée par l'Accord Pélagos après l'accord signé entre l'Italie, la France et Monaco le 25 Novembre 1999. Cet accord a pour objectif d'instaurer des actions concertées et harmonisées entre les trois pays pour la protection des cétacés et de leurs habitats contre toutes les causes de perturbations : pollutions, bruit, captures et blessures accidentelles, dérangement,...

La zone de protection va de la presqu'île de Giens (Var) en France à l'Italie continentale au sud de la Toscane à Fosso Chiarone et au nord de la Sardaigne de Capo Falcone à l'ouest à Capo Ferro à l'est. Avec 85 000 km<sup>2</sup> de surface, ce sanctuaire demeure un lieu privilégié pour 2 à 3 000 baleines et 25 000 dauphins (Figure 33).

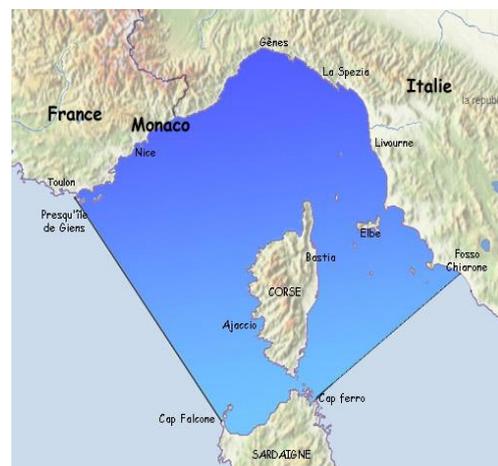


Figure 33 - Carte du périmètre du Sanctuaire marin des cétacés.

**L'accord implique** notamment une « lutte contre toutes les formes de pollution d'origine marine ou tellurique ».

La présence du sanctuaire marin rend nécessaire la prise en compte du passage éventuel de cétacés dans la zone d'étude. Les différents pays qui ont décidé de la mise en place du sanctuaire marin international souhaitent que soit appliqué le principe de précaution sur les projets d'aménagements de la zone. Il s'agit notamment d'étudier les conséquences sur les mammifères marins, de l'utilisation des moyens de prospection et de détection sismique ou acoustique et de celles de l'exploitation éventuelle de ressources naturelles non vivantes.

## D | Réserve de biosphère

Lancé en 1971 par l'UNESCO, le programme sur l'Homme et la Biosphère "MAB" (Man And Biosphere) encourage les recherches interdisciplinaires et les activités de démonstration et de formation pour une gestion durable des ressources naturelles.

Il s'appuie sur un réseau mondial de sites, les Réserves de biosphère. Ces réserves de Biosphère sont des sites qui répondent aux critères du cadre statutaire du réseau mondial de Réserves de biosphère, et aux fonctions décrites dans la Stratégie de Séville (Unesco, 1995).

Celles-ci constituent des lieux privilégiés pour expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle régionale, en conciliant le développement social et économique des populations avec la protection de l'environnement, dans le respect des valeurs culturelles. L'implication des populations, un appui scientifique à la gestion, l'éducation y sont encouragés.

En Corse, il existe une réserve de Biosphère localisée dans la vallée du Fango en Haute Corse.

Ce site crée en 1977, a une superficie de 26 825 Ha et est composé de 3 communes :

Le site englobe le bassin versant du Fango, torrent de montagne se jetant dans le golfe de Galeria en Corse. De la mer Méditerranée jusqu'à une altitude de 2 556 mètres, le site concerne tous les étages intermédiaires d'une vallée méditerranéenne. C'est principalement la forêt de chênes verts (*Quercus ilex*) et l'état peu modifié des milieux qui est à l'origine du classement du site.

La gestion de la Réserve de biosphère s'appuie sur des documents élaborés depuis le début des années 2000 par différents acteurs. Ils indiquent les actions à mener pour la protection des habitats et des espèces remarquables : le contrat de rivière du Fango, 1<sup>er</sup> de Corse, dont la mise en œuvre est prévue entre 2013 et 2017 ; deux sites Natura 2000 disposent d'un document d'objectifs depuis 2009. Le plan de gestion du delta du Fango, site du Conservatoire du littoral, a été approuvé en 2013. Il n'y a pas de pouvoir de police attaché à la réserve de biosphère.

## E | Classement au patrimoine de l'Unesco

Le Golfe de Porto est un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce site s'étend en réalité des Calanques de Piana à la pointe fermant de golfe de Galéria au Nord et comprend donc le golfe de Porto, le Golfe de Girolata mais également la pointe de Scandola et la Baie d'Elbo.

Ce classement engendre une obligation pour l'état de rendre compte régulièrement au Comité du Patrimoine Mondial de l'état de conservation du site et des moyens mis en œuvre pour la préservation de celui-ci.

## F | Le parc marin international des Bouches de Bonifacio

La création du Groupement Européen de Coopération Territoriale (G.E.C.T.) - Parc Marin International des Bouches de Bonifacio (P.M.I.B.B.) a été officialisée le 7 décembre 2012 par la signature de la Convention Européenne et des statuts constitutifs du GECT-PMIBB.

Ce dispositif original, proposé par l'Union Européenne, permet une collaboration encore plus étroite entre deux pays transfrontaliers, en l'occurrence la France et l'Italie, au sein d'une entité juridique autonome.

Ce parc marin international est un trait d'union entre la Corse et la Sardaigne, un capital naturel désormais placé sous la responsabilité juridique de deux États et de deux Régions.

Le PMBB se compose de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, à laquelle s'ajoutent les réserves naturelles des îles Cerbicale et des Tre Padule de Suartone, les acquisitions du conservatoire du littoral et du département de Corse du Sud attenantes ; mais également le parc national de l'archipel de La Maddalena.

L'Office de l'Environnement Corse est le gestionnaire de la partie française du parc.

## G | Arrêtés de protection de biotope

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement, et se classe en catégorie IV de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en tant qu'aire de gestion. En effet, la plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.

## H | Le Parc Naturel Régional de Corse

Le Parc Naturel Régional (FR8000012) a été classé pour la première fois en 1972, et à nouveau classé pour 10 ans en juin 1999. Il recouvre aujourd'hui près de 40% de l'île avec une superficie de 371 470 hectares organisés en 11 territoires de vie.

Il associe la Collectivité Territoriale de Corse, les Conseils Généraux de Corse du Sud et de Haute-Corse, les communautés de communes ainsi que les 145 communes de son territoire.

Les limites du Parc vont très prochainement être revues et un projet d'extension est envisagé. La nouvelle limite est donnée sur la carte suivante et englobera notamment la réserve de Scandola.

Un Parc naturel régional ne dispose pas de pouvoir réglementaire spécifique. Cependant, en approuvant la charte, les collectivités s'engagent à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui y figurent (en matière par exemple, de construction, de gestion de l'eau et des déchets, de circulation motorisée, de boisement, ...). C'est au maire qui dispose d'un pouvoir réglementaire et d'un pouvoir de police, de traduire les engagements pris dans les actes administratifs de la commune. Le parc est systématiquement consulté pour avis lorsqu'un équipement ou un aménagement sur son territoire nécessite une étude d'impact. De plus, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les chartes, et le Parc peut être consulté lors de leur élaboration et de leur révision.

## I | Les réserves naturelles

Les Réserves Naturelles (RN) Corses sont des territoires préservés qui bénéficient d'une protection et d'une gestion particulière actées juridiquement. Le but de l'existence de ces réserves est de protéger les milieux naturels ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique. Cette préservation passe donc par une gestion spécifique de chaque site et une sensibilisation du public pouvant visiter ces sites.

La Corse compte à ce jour 6 réserves naturelles établies sur une superficie totale de 83 426 hectares. Ces espaces sont administrés par la Collectivité Territoriale Corse et gérés par des structures différentes :

- Le parc naturel régional de Corse administre la RN de Scandola,
- Le Département de la Haute-Corse a en charge la RN de l'étang de Biguglia,
- L'association Finocchiarola des espaces naturels de la pointe du cap Corse assure la gestion de la RN des îles Finocchiarola,
- Les RN des bouches de Bonifacio, des îles Cerbicales et des Tre Padule de Suartone relèvent quant à elles de la compétence de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Elles constituent avec les acquisitions littorales adjacentes du Conservatoire du littoral la partie française du Parc marin international des bouches de Bonifacio entre Corse et Sardaigne, en collaboration avec le Parc national italien de l'archipel de la Maddalena.

Les réserves naturelles sont un facteur de développement durable. Elles participent à la valorisation économique des territoires en contribuant au maintien d'activités traditionnelles ou en soutenant des activités émergentes respectueuses des habitats naturels. Elles ont permis d'obtenir des résultats importants en matière de maîtrise de la fréquentation touristique notamment à Scandola, de gestion des ressources halieutiques et de sécurité maritime dans le cadre de la coopération transfrontalière du détroit de Bonifacio.

Le classement en réserve naturelle permet également aux gestionnaires d'y règlementer les usages comme la pêche professionnelle ou de loisir, la chasse et la plongée sous-marine, ainsi que les mouillages et la fréquentation de la plaisance.

Deux projets d'extension de réserves sont envisagés :

- Le premier concerne la Réserve de Scandola en Corse et a été proposée en tant qu'action prioritaire dans le cadre de l'analyse stratégique régionale de la Corse,
- Et le second l'extension des réserves naturelles de Finocchiarola.

## J | Sites acquis par le Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. L'instance de décision est son Conseil d'administration, composé à parité d'élus nationaux, départementaux et régionaux d'une part, de représentants de l'Etat et de personnalités qualifiées d'autre part.

Le but de cet établissement est d'identifier, d'acquérir et aménager des espaces naturels du littoral. Pour assurer la protection foncière des sites, l'établissement définit des périmètres d'intervention dans lesquels il acquiert des parcelles au gré de leur mise sur le marché par leurs propriétaires. Et il en confie ensuite la gestion en priorité aux collectivités territoriales.

Sur la région Corse, 43 sites ont été acquis par le Conservatoire du Littoral pour une superficie totale de 16 468 ha repartit sur l'ensemble du littoral.

Afin de mener sa politique foncière de sauvegarde du littoral, le Conservatoire du Littoral possède une stratégie à long terme et un contrat d'objectifs validé par le Ministère.

La politique actuelle du Conservatoire va être revue pour l'horizon 2050, et cette nouvelle stratégie sera assortie de la localisation de zones préférentielles pour les nouvelles acquisitions du Conservatoire.

Une réglementation spécifique s'applique sur les terrains propriétés du Conservatoire du Littoral. Cette réglementation peut être complétée par des arrêtés municipaux règlementant certaines activités.

Les dispositions prévues par la convention de gestion et relative à la réglementation des activités, usages et utilisation du sol sur les terrains du Conservatoire du Littoral (Corse-du-Sud) sont synthétisées ci-après :

Sont interdits sur les terrains du Conservatoire (sauf dérogations autorisés par le Conseil d'Administration du Conservatoire) :

- les constructions nouvelles ainsi que les travaux publics ou privés de nature à altérer substantiellement l'équilibre écologique et la qualité du paysage ;
- la circulation et le stationnement des véhicules motorisés hors des lieux prévus à cet effet, à l'exception des véhicules de service et de sécurité, et des engins agricoles nécessaires à la gestion du site sur les parcelles concernées ;
- les activités commerciales non directement liées à la mission du Conservatoire ;
- les compétitions sportives ;
- les activités de campement et de caravanage, y compris dans un véhicule.

Sont soumises à l'autorisation expresse du Directeur du Conservatoire :

- les travaux publics ou privés modifiant temporairement les lieux (ex ; coupes de bois, terrassements, ...) ; les extractions ou les mouvements de matériaux (fouilles, vestiges historiques ou archéologiques, etc.) ;
- l'accès temporaire aux véhicules motorisés ;
- les manifestations temporaires, fêtes votives, films etc.

## K | Inventaire ZNIEFF

L'inventaire ZNIEFF est un programme initiée par le Ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et régulièrement réactualisé. Il correspond au recensement d'espaces naturels remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les DOM.

On distingue deux catégories:

- Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ;
- Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Il convient cependant de rappeler que les ZNIEFF sont des zones d'intérêt patrimonial sur lesquelles un inventaire national dirigé par le ministère de l'Environnement a été réalisé. L'inscription d'une zone à cet inventaire ne lui confère aucune protection juridique directe.

Il n'existe pas actuellement de ZNIEFF Mer en Corse, toutefois une étude est en cours de réalisation par la DREAL Corse pour la détermination de ces secteurs. Grace aux premiers résultats des recensements bibliographiques, 127 sites ont été définis pour le moment, dont 90 ZNIEFF de type I et 37 ZNIEFF de type II.

Ces sites reçoivent un a un une validation scientifique par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel puis par le Museum. Leur nombre pourra être modifié. Les grands principes de délimitation des ZNIEFF Mer ont toutefois été déterminés : Les têtes de canyons seront privilégiées en tant que ZNIEFF de type II.

## L | Sites archéologiques sous-marins

De par son histoire et son positionnement stratégiques en Méditerranée, la Corse possède un patrimoine culturel sous-marin très riche.

Le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-marines (DRASSM) est en charge de la gestion et de la préservation de ce patrimoine. Il effectue des recensements de l'ensemble de ces biens et alimente une base de données archéologique nationale pour le Ministère de la Culture.

Les épaves sont nombreuses en Corse et datent de toutes les époques. Leur profondeur agit sur leur état de conservation et de préservation : les épaves situées à moins de 40 m et donc accessible en plongée ont généralement fait l'objet de prélèvement sauvages. Tandis que les épaves plus profondes et moins accessibles sont plus préservées.

Environ 800 biens culturels maritimes sont actuellement recensés dans les eaux corses.

Les secteurs des Bouches de Bonifacio et le Cap Corse constituent des zones riches du fait de la forte navigation présente dans ces eaux et de la dangerosité de celles-ci. La Baie de Girolata, seul abri entre Ajaccio et Calvi possède également de nombreux vestiges datant plus souvent de l'époque médiévale et contemporaine. Ces vestiges ont été relativement protégés par l'isolement du port de Girolata qui n'a longtemps été accessible que par la mer.

La Baie de Saint Florent, le secteur des Agriate ainsi que le Golfe d'Ajaccio recèlent eux aussi un patrimoine riche. Sur le secteur de la côte orientale peu de vestiges sont recensés. Ce faible nombre vis à vis du reste de la Corse est à mettre en lien avec la nature sableuse des fonds, qui peut recouvrir et ainsi préserver de la découverte certains vestiges.



## **Volet 3** | Les ressources liées à la mer et au littoral



## 1 | Ressources halieutiques

### A | Les poissons

La pêche professionnelle insulaire est quasi exclusivement artisanale. La plupart des navires fréquentent les eaux côtières à moins de 3 milles nautiques.

Les espèces capturées par la pêche locale sont en majorité :

- Les poissons de roche : Rougets, Rascasses, Saupes, Girelles, Chapons, Serrans, Corbs...
- Les poissons nobles : Loups (bar commun), Daurade grises, Daurades Roses, Daurades Royales, Dentis, Saint Pierre, Mérous...
- Les poissons pélagiques : Espadon, Thon albacore, Anchois.

### B | Cas de la Langouste

Crustacé décapode macroure de la famille des palinuridés, la Langouste rouge européenne, *Palinurus elephas*, espèce tempérée du nord-est Atlantique, est l'un des grands crustacés des pêches françaises (Marin, 1988). L'abondance des fonds durs et du coralligène, font de la Corse un territoire privilégié pour les palinuridés.

La Langouste rouge a été historiquement pêchée en Corse ; Elle constituait la majeure partie des captures et des revenus des pêcheurs jusqu'il y a peu.

La langouste affectionne les anfractuosités, les failles notamment, où elle pourra se sentir en sécurité durant son repos diurne (source : Doris). Elle se rencontre depuis la surface jusqu'à 150 m de profondeur. Les juvéniles récemment installées sur le fond ont pour habitat préférentiel les trous creusés dans la roche par un coquillage (*Lithophaga lithophaga*).

Les langoustes ont des mouvements limités à quelques kilomètres seulement (généralement moins de cinq) mais peuvent quelquefois migrer plus loin (environ 50 km). Au printemps et en été la langouste fréquente les eaux moins profondes qu'en automne-hiver et ses déplacements suivent l'évolution saisonnière des températures.

Leur régime alimentaire est varié puisqu'elles se nourrissent de mollusques, d'échinodermes, de polychètes, de petits crustacés, de bryozoaires, de poissons et de macroalgues. (Latrouite, 2005).

Elles s'accouplent en été par fécondation externe. La ponte intervient par la suite et donne naissance à des larves qui se développeront en différents stades pélagiques.

La langouste rouge est toujours exploitée en Corse mais la diminution des stocks a freiné l'importance des débarquements.

## C | Cas du Corail Rouge

Le Corail Rouge (*Corallium rubrum*) est une espèce de corail de la famille des octocoralliaires possédant un squelette calcifié de couleur rouge à rose. Ce squelette est très utilisé pour la joaillerie et ce depuis l'Antiquité.

Cette espèce benthique colonise les substrats rocheux, notamment les parois et surplombs de la biocénose du coralligène. Elle peut être rencontrée à faible profondeur dans les grottes, mais le corail évolue plus spontanément entre 40 et jusqu'à 100 m de fond.

Le Corail rouge possède une vitesse de croissance lente variant de 1 à 8 mm par an, et son biotope est restreint et peu facile d'accès. Sa disparition dans les faibles profondeurs, du fait de sa récolte, rend cette ressource rare, et son prix élevé.

Le Corail rouge de par son exploitation et sa disparition des tranches bathymétriques faibles, possède des statuts de protection :

- Au niveau communautaire, il est inscrit en annexe V de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE ;
- Au niveau international, il est mentionné dans l'annexe II de la Convention de Berne (Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe),
- Il est également mentionné en annexe III de la Convention de Barcelone (1976, amendée en 1999), l'outil juridique du Plan d'Action pour la Méditerranée lancé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Le Corail rouge figure en tant qu'espèce dont l'exploitation est réglementée dans le protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéennes.

La réglementation de la récolte du Corail rouge en France interdit la récolte au ROV (Remote Operated Vehicle), petit sous-marins téléguidé, ainsi que l'utilisation de la croix de Saint André (sorte de petite drague), et limite la taille de prélèvement à une colonie de plus de 3 cm (qui a atteint sa taille limite pour la reproduction).

Le métier de corailleur peut être très lucratif mais non sans risques étant données les profondeurs de récolte. La pêche du corail est pratiquée aujourd'hui par des plongeurs scaphandriers classe 2B minimum, et 3B au-delà de 60 m. Cette activité est dangereuse et dotée de règles définies précisant les conditions très restrictives pour accéder à la profession et obtenir le droit d'exercer auprès d'une commission d'attribution composée de représentants des affaires maritimes, de corailleurs professionnels et du comité régional des pêches.

L'attribution de la licence limite donc le nombre de corailleurs et ainsi la pression sur cette ressource, dont le renouvellement est très faible, compte tenu de la croissance lente des colonies de Corail Rouge.

En Corse, dix pêcheurs corailleurs possèdent cette autorisation et le gisement de Corail est principalement localisé au niveau de Bonifacio, où la densité de population a été évaluée dans les années 80, entre 90-100 colonies/m<sup>2</sup> en Corse (FAO, 1984).



Figure 60 : Récolte du Corail Rouge (CRPEM Corse)

## 2 | Ressources énergétiques

Il n'existe, pour le moment, aucune utilisation des ressources énergétiques marines, ni même d'étude sur le sujet.

Considérant l'objectif d'autonomie énergétique inscrit dans le SRCAE de Corse et repris dans le PADDUC, il est nécessaire d'appréhender plus précisément les différents potentiels énergétiques dont dispose l'île, en particulier, en matière d'énergies renouvelables.

Il y a donc un enjeu à étudier le potentiel en énergie renouvelable marines de type hydrolienne par exemple.

### 3 | Ressources en matériaux

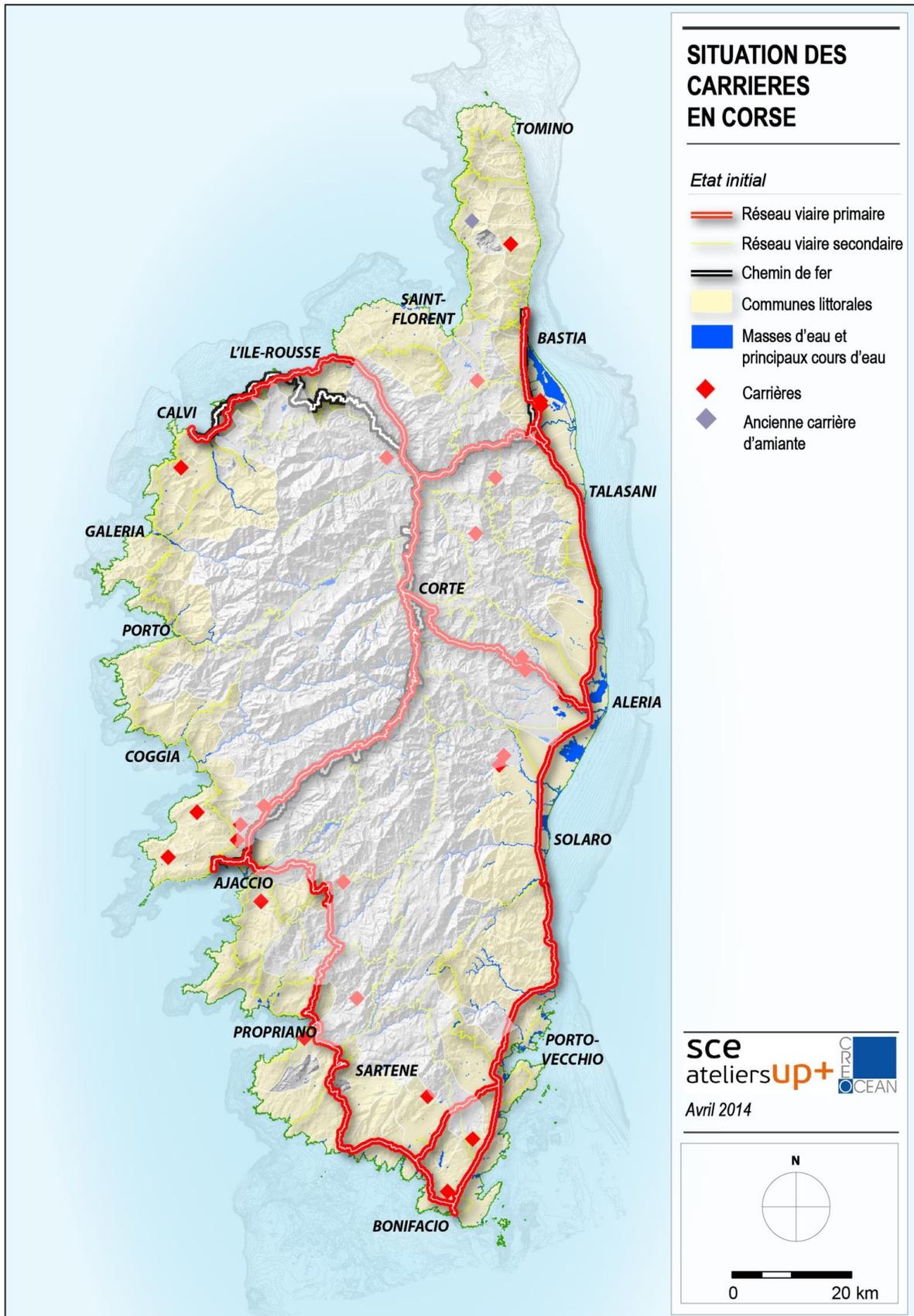


Figure 61. Carte des carrières de granulat en Corse.

La présence en ressource de matériaux est essentiellement centrée sur le pourtour littoral terrestre. L'exploitation de matériaux dans les fonds marins, autres (hydrocarbures, eau, substrat...) que d'espèces marines, n'existe pas encore en Corse.

Comme sur le territoire métropolitain, la position géographique des carrières se limite au bassin de consommation. Ainsi, une carrière se situera dans un périmètre restreint à sa zone de chalandise pouvant aller, en fonction du substrat exploité, de 15 à 40 km. La morphologie corse restreint d'autant plus ce périmètre d'intervention, car les conditions de transport de matière sont plus difficiles.

Les carrières en activité se concentrent donc essentiellement dans un périmètre rapproché des principales agglomérations de l'île. Sur les 25 carrières autorisées en 2011, une quinzaine était établie sur le territoire d'une commune littorale, dont 7 exclusivement dans la région d'Ajaccio.

### **A | Les roches massives et alluvionnaires**

L'importance des carrières insulaires reste relativement modeste avec une moyenne de production annuelle par carrière autorisée en roches massives de 165 000 tonnes et de 230 000 tonnes pour les matériaux alluvionnaires. La Haute-Corse concentre les plus grosses productions de carrières alluvionnaires. La Corse-du-Sud, elle, a une production essentiellement centrée sur de la roche massive (90% de la production du département environ).

La politique nationale interdit les extractions alluvionnaires dans les lits mineurs des cours d'eau et dans les plans d'eau traversés par des cours d'eau. De plus, les carriers se sont engagés depuis plusieurs années, dans une reconversion progressive de leur métier vers les activités extractives en roches massives.

### **B | L'amiante**

Il existe en Corse des gisements d'amiante naturels, essentiellement localisés en Haute-Corse, dans la Corse orientale.

Historiquement exploitées, les carrières sont aujourd'hui fermées. La principale était celle située entre les communes de Canari et d'Ogliastro, en bordure du littoral. Cette exploitation a conduit à des modifications importantes du paysage (carrière à ciel ouvert) et à une dégradation des milieux aquatiques et terrestres situés à proximité ou en contre-bas. Cette dégradation se caractérise par la présence de métaux lourds au sein des eaux de baignade.

Aujourd'hui encore, l'érosion, liée aux intempéries et à l'activité humaine, entraîne une décomposition de la roche et l'émission de particules dans l'air, et dans les cours d'eau.

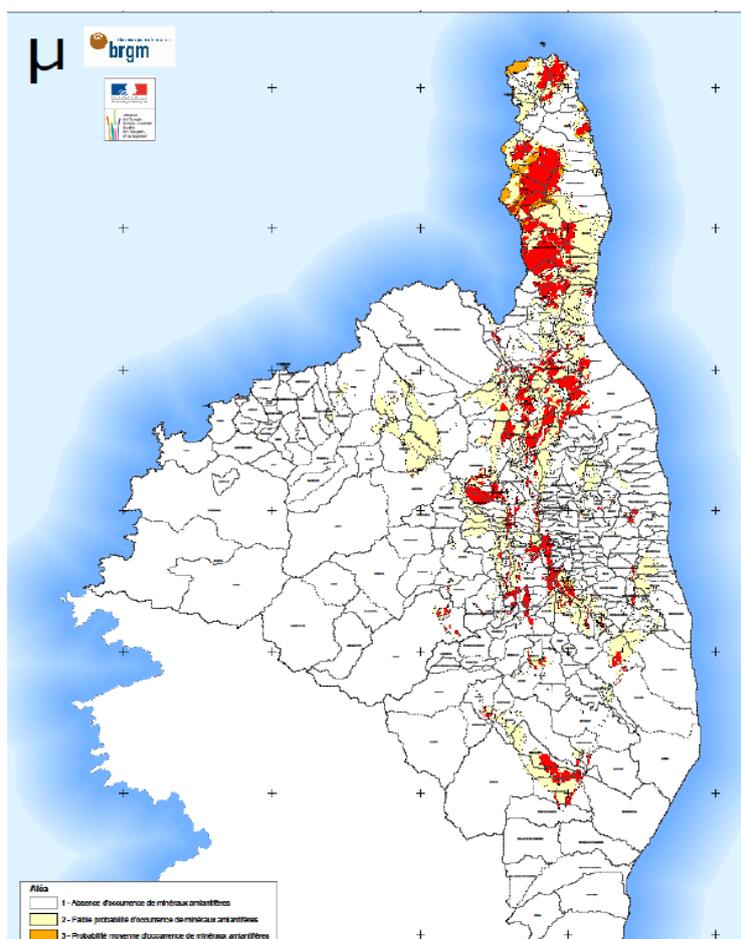


Figure 62. Situation des gisements d'amiante en Haute-Corse.  
(Source : BRGM)

## **Volet 4** | Les activités et usages liés à la mer et au littoral



## 1 | Les activités halieutiques

### A | Pêche professionnelle

#### a. Une pêche essentiellement côtière et artisanale

La filière pêche en Corse est composée de 247 marins, répartis sur 191 unités (donnés 2012). Avec un nombre moyen de 1,3 marin par bateau la Corse est en dessous de la moyenne nationale, à savoir 3 marins par bateaux en moyenne (donnés 2010).

Catégorie de longueur	Nombre de navires
Moins de 6 mètres	21
De 6 à 10 mètres	134
De 10 à 12 mètres	25
De 12 à 15 mètres	7
De 15 à 18 mètres	2
De 18 à 25 mètres	2
<b>Total</b>	<b>191</b>

Source : SIH 2012

La pêche Corse est marquée par une présence largement majoritaire des petits métiers côtiers, principalement des « pointus » de 6 à 10 mètres. Cette typicité est liée à la conservation de techniques de pêches traditionnelles, et au faible renouvellement des unités de pêche. Il existe cependant quelques chalutiers (9 licences de chalut de fonds et pélagiques), travaillant principalement sur la côte orientale. Par ailleurs, dix autorisations annuelles sont délivrées pour les corailleurs qui opèrent dans la région de Bonifacio.

#### b. Une flottille récemment stabilisée après un siècle de forte diminution

Au début du siècle dernier, environ 700 navires opéraient en Corse. Depuis, la flotte de navires de pêche a fortement diminué, atteignant environ 210 navires au début des années 2000<sup>11</sup>. Depuis 2008, la flottille de pêche semble relativement stable, autour de 190 embarcations<sup>12</sup>.

Entre 1997 et 2004 le nombre des marins pêcheurs a diminué de 15 % avant de connaître une hausse de 25% entre 2004 et 2007. Depuis, à l'instar du nombre de navires actifs, le nombre de marin est stable, autour de 250.

Le fonctionnement national en matière de licence de pêche, imposé par la commission européenne, dessert fortement l'activité en Corse. La redistribution des licences de pêche au niveau national fait diminuer la flottille dans les régions de petite pêche artisanale comme la Corse, au profit de la pêche industrialisée (Mer du Nord et Manche). Cette diminution est quasiment irréversible avec le système tel qu'il est défini aujourd'hui. La priorité est donc dans un premier temps de stabiliser la flottille de pêche en corse.

<sup>11</sup> source : Fiore Corse

<sup>12</sup> source : SIH

### c. Des pratiques professionnelles inégalement réparties sur le territoire

#### L'organisation de la filière

La Corse est divisée en 2 quartiers maritimes : 121 navires sont rattachés au quartier maritime d'Ajaccio (dont 104 de moins de 10 mètres) et 70 navires sont rattachés au quartier maritime de Bastia (dont 51 de moins de 10 mètres).

Les territoires de pêche sont répartis en 4 circonscriptions de pêche, les Prud'homies (Ajaccio, Bonifacio, Bastia-Cap Corse et Balagne). Ces prud'homies sont inégalement fréquentées, la Prud'homie d'Ajaccio regroupant à elle seule près de 50 % des effectifs.

L'activité de pêche est majoritairement composée de TPE (très petites entreprises) employant un voire deux salariés. À l'échelle de la Corse, en 2012, le chiffre d'affaires estimé est de 2 millions d'euros<sup>13</sup>.

La filière aval regroupe l'ensemble des métiers de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer. Sur les 2926 entreprises de poissonnerie de détail recensées en 2010 en France, 280 établissements se situaient en Corse (source : les assises de la mer)

#### Les types de pêche

Une dizaine de métiers différents sont pratiqués en Corse. L'utilisation du filet comme engin dominant est la stratégie d'exploitation la plus répandue et pratiquée (92% des embarcations). Toutefois la majorité des pêcheurs pratique deux, trois, voire quatre engins.

Catégorie d'Engin de pêche	Nombre de navires (nb et %)
Filet	168 (92%)
Métier de l'hameçon	66 (36%)
Casier	59 (32%)
Plongée sous-marine	32 (18%)
Chalut de fond	7 (4%)
Verveux-Capechade	7 (4%)
Senne pélagique	4 (2%)
Casier (pot) à poulpe	2 (1%)
Chalut pélagique	2 (1%)

Source : SIH 2012

Au sein de chaque catégorie, on distingue des engins spécifiques ciblant des catégories de poissons ou de crustacés. Par exemple, les fileyeurs peuvent utiliser des filets à petites et à grandes mailles à poisson, des filets à dorades, à merlu, à céphalopodes ou bien encore des filets à soles. Les palangriers utilisent également plusieurs types d'engins tels que les palangres à dorade, les palangres à thons etc. Au total plus d'une vingtaine d'engins sont utilisés par les pêcheurs Corses. Les campagnes de pêche sont généralement journalières, voire à la demi-journée.

La quasi-totalité des navires (97%) pratique donc la petite pêche côtière (principalement des pointus) avec de petites embarcations (pêche au filet, casier, palangre, capéchade), exception faite du secteur de chalutage en plaine orientale (9 chaluts sur les 191 unités de pêche en corse).

Certains pêcheurs pratiquent depuis plus récemment la petite pêche au large (palangres dérivantes, filets dérivants...).

<sup>13</sup> Source : France agrimer 2013

Le thon rouge fait également parti des grands pélagiques visé par la pêche insulaire. Le développement de la filière de commercialisation spécifique à cette espèce doit être intégré. Le plan pluriannuel de gestion de la ressource cible la Corse avec une augmentation significative du nombre de licences (9 au lieu de 5 l'année dernière) et un quota en hausse.

Quelques chalutiers opèrent également en Corse plus au large, principalement sur la côte orientale à bord de bateaux plus grands.

Parallèlement, une dizaine de licences sont attribuées aux corailleurs qui remontent le corail rouge des fonds entre 40 à 110 mètres en scaphandre autonome.

L'activité de pêche peut se faire en étang et/ou en mer plus ou moins proche de la côte, mais la plupart des navires opèrent dans les eaux à moins de 3 milles de la côte.

Cette activité est pratiquée sur tout le littoral insulaire, soit une bande côtière longue de près de 1 043 kilomètres, même si des zones subissent une pression plus importante :

- La région de l'extrême Sud ;
- La pointe du Cap Corse ;
- Le secteur du Golfe d'Ajaccio.

#### *d. Des ports de pêche nombreux mais sous-équipés*

Du point de vue de la structuration commerciale du territoire, les arrêtés de débarquement concernent Bastia, Calvi et Ajaccio pour le thon rouge, et 21 ports/points de débarquement autorisés pour le reste. À cela s'ajoutent certains abris n'étant pas considérés juridiquement comme des points de débarquement (AMP, 2012) ; Les ports les plus importants en termes d'activités (nombre de navires fréquentant régulièrement le port) sont ceux d'Ajaccio, Bastia, Porto, Porto-Vecchio, Centuri, Calvi et Saint-Florent.

Pour le Thon rouge, les principaux ports de débarquement sont Saint Florent, Bastia et Solenzara.

D'un point de vue général on observe un manque d'équipements qui permettrait d'optimiser le traitement et la diffusion des marchandises dès leur arrivée à terre, c'est-à-dire, pour l'ensemble des ports de débarquement, une zone technique, une chambre froide, etc. et pour les ports de débarquement majeurs un marché couvert.

#### *e. La production*

##### **Données générales**

La Corse ne dispose pas de Halle à marée ce qui, de ce fait, rend difficile l'évaluation de la production. Les produits sont vendus en majorité sur le marché local, ou directement aux hôtels et restaurants ou par le biais des mareyeurs. L'évolution de la production au cours des dernières années est également difficile à appréhender.

Les estimations varient d'une source à l'autre. Ainsi, la fourchette de 1000 à 1500 tonnes de production annuelle est régulièrement admise (INSEE 2006, AMP 2012). Toutefois, d'autres sources estiment la production de 351 tonnes en 2012 (SIH 2012, France Agrimer). Selon ces mêmes sources, cette production est inférieure à celle de 2011 (413 tonnes).

## Les espèces exploitées

Les poissons marins constituent la majeure partie des captures : Merlan, Espadon, Merlu, Denti, Chinchard d'Europe, Rouget de roche, Rascasses, Mulets. Il faut rajouter à cela les nombreux poissons de roches qui sont compris dans la catégorie « autres espèces » (Sar, Loup, Saint-Pierre, Daurade, Mérrou...) Certains crustacés tels les Langoustines, Langoustes et Homard tiennent également une part importante de la production locale. Certaines espèces sont emblématiques de la pêche corse telles que l'Oursin, le Denti, et la Langouste.

Espèce	Tonnage (T) 2011	Tonnage (T) 2012
Poissons marins (Non Classés Ailleurs)	42 (10%)	43 (12%)
Merlan	52 (13%)	NC
Espadon	17 (3%)	27 (8%)
Rascasses (NCA)	26 (6%)	20 (6%)
Oursins	12 (3%)	18 (5%)
Mulets	(Non Communiqué)	16 (4,7%)
Sole commune	NC	13 (3.8%)
Chinchard d'Europe	14 (3%)	12 (3.5%)
Langoustine	23 (6%)	12(3.5%)
Langoustes, homards (NCA)	NC	11(3.2%)
Denti	34 (8%)	10(2.9%)
Rouget de roche	12 (3%)	NC
Merlu européen	9 (2%)	NC
Autres espèces	170 (41%)	169 (49.5%)
<b>Total (toutes espèces confondues)</b>	<b>413</b>	<b>351</b>

Source : SIH 2011, 2012

## La pêche à la langouste rouge

Si la production de langouste en Corse était de l'ordre de 122 tonnes au début des années 2000, elle a ensuite fortement chuté (65 tonnes en 2004 et 47 tonnes en 2005). L'érosion des stocks qui a été mise en évidence est due à l'augmentation de la pression de pêche d'une part, et d'autre part, à une évolution des pratiques : la nasse a progressivement été remplacée par le filet trémail peu sélectif. Cette utilisation d'engins non-sélectifs, en matière de taille et d'espèces, impacte également fortement le stock de poisson sur les zones de pêche.

Certaines mesures de gestion ont été mises en place : arrêt temporaire de pêche, programmes d'études et de suivis scientifiques, retour expérimental aux nasses. Les débarquements de Langouste sont estimés à moins de 10 tonnes en 2012 (SIH, 2012).

La langouste est une espèce emblématique de la Corse. Elle présente une forte valeur marchande qui attire de nombreuses convoitises. Comme l'atteste la forte diminution des captures, 10 fois moins sur 10 ans, sa préservation est à la fois un enjeu économique et un enjeu majeur de préservation de la biodiversité à l'échelle de la Corse.

## La production des corailleurs

La production de corail rouge est également difficilement estimable. Toutefois, il est admis que chaque pêcheur remonte annuellement entre 200 et 300kg de corail. Ce produit de plus en plus rare et recherché, présente une valeur marchande très attractive pour les corailleurs qui atteignent des zones de plus en

plus profonde pour le prélever. Le coralligène a une vitesse de régénération très lente, il est aussi très sensible à la qualité de l'eau. Il y a donc un enjeu important de préservation et de gestion de la ressource pour le corail rouge, emblématique de la Corse.

### *f. Évolution et perspectives*

Nombre de problématiques liées à la pêche professionnelle en Corse sont similaires à celles rencontrées dans la plupart des régions de France :

- un vieillissement de la flotte et un manque de sécurisation des outils de travail, une multiplicité des points de débarquement, complexifiant la structuration des équipements pour la vente directe et le suivi des captures ;
- des directives imposées par l'Union Européenne qui s'appliquent de façon indifférenciée en France et ne correspondent pas aux réalités de la petite pêche qui caractérise l'activité du bassin méditerranéen et d'autant plus, de la Corse ;
- une faible structuration aval de la filière pêche ;
- une concurrence des importations ;
- le prix élevé du carburant.

À celles-ci s'ajoutent des problématiques spécifiques, notamment liée au caractère exclusivement artisanal de la pêche corse ainsi qu'au déséquilibre dans l'occupation du territoire :

- L'absence d'organisation des producteurs.
- L'inégalité répartition des pêcheurs insulaires dans les différentes prud'homies avec notamment une très forte concentration sur Ajaccio, qui implique des pressions de pêches inégales.
- Les directives et règlements européens qui placent sur un même plan la pêche industrielle dans la Manche et la Mer du Nord, et la pêche artisanale en méditerranée, et qui méconnaît les lois prud'homales de la mer Méditerranée française ; leur objectif majeur étant de faire diminuer la pression de pêche, elles entravent la modernisation de la flotte insulaire qui serait pourtant nécessaire pour développer des techniques sélectives, des navires moins consommateurs de carburant et moins impactants, plus sécurisés, aptes à supporter le développement de l'ititourisme ; elles méconnaissent également les phénomènes de prédation de la pêche industrielle sur les capacités de pêche dévolues qui tue à petit feu la pêche artisanale corse, en dépit de sa bonne gestion environnementale ; le phénomène d'éviction vis-à-vis des fonds européens pour la pêche en raison de sa faible importance ; Néanmoins sur ce point, il semble que les choses soient en train de changer puisque parmi les trois critères de répartition de l'enveloppe du futur FEAMP (Fond Européen pour l'Affaires Maritimes et la Pêche) figure le pourcentage de petite pêche côtière.

Les Assises de la Mer mises en place en 2010 ont identifié et fait remonter les difficultés spécifiques de la façade de Méditerranée occidentale. L'objet était de proposer des perspectives d'évolution et de gestion durable de la filière, la mise en œuvre d'une politique maritime intégrée à l'échelle de la Méditerranée et à l'échelle régionale s'inscrivant dans cet objectif (Document stratégique de façade, Plan d'Actions pour le Milieu Marin, stratégies régionales de la mer et du littoral, 10<sup>ème</sup> programme de

l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse valant ce présent Schéma de Mise en Valeur de la Mer).

L'objectif retenu est de concrétiser les orientations suivantes ou de poursuivre dans leurs voies lorsqu'elles sont déjà mises en œuvre :

- développer des pratiques de pêche professionnelle compatibles avec le maintien des ressources vivantes des zones côtières, et à des niveaux d'exploitation durable ;
- favoriser les expériences de gestion locale concertée des pêcheries ;
- renforcer la connaissance des pêcheries par un meilleur retour des déclarations de captures, une optimisation de leur traitement et de leur accessibilité.

D'ores et déjà en Corse et depuis de nombreuses années, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins a initié des actions en faveur d'une pêche responsable (suivis scientifiques, calibrage et sélectivité des engins, mise en place de récif artificiels à Ajaccio, gestion des macro-déchets...). Il convient donc de poursuivre les efforts, en particulier matière de déclaration de capture pour améliorer le suivi scientifique des stocks et permettre ainsi d'anticiper, ainsi qu'en matière de gestion mutualisée.

Les démarches d'accompagnements de la filière telles qu'elles sont engagées sont nécessaires à son maintien et à son développement. Le partenariat scientifique avec IFREMER et l'Université de Corse, par l'intermédiaire de l'Unité Mixte de Service STELLA MARE, est une aide précieuse pour les pêcheurs et les aquaculteurs. Cet appui scientifique a pour objectif d'orienter les professionnels de la filière vers une gestion durable de la ressource.

## B | L'Aquaculture Marine

Avec ses 1 000 km de côtes et des eaux relativement tempérées, la Corse est un site particulièrement adapté pour l'aquaculture. Cette activité s'est développée au début des années 90 et compte aujourd'hui quelques structures porteuses.

### a. Les activités en Corse

Deux types d'aquaculture sont présents en Corse :

- La conchyliculture :  
Cette activité est installée sur les étangs de la côte orientale (Diane et Urbino). Quatre entreprises de production y pratiquent leur activité. La production s'élève à 931 tonnes de moules, 125 tonnes d'huîtres creuses et 6 tonnes d'huîtres plates.
- La pisciculture marine :  
Représentée par sept fermes de production. Le plus gros site de production piscicole en mer ouverte (le deuxième en France) est installé en baie d'Ajaccio (sites d'Aspretto et de La Parata) et regroupe deux entreprises. La production en 2012 était de 1 000 tonnes par an, soit 40 % de la production en Méditerranée française et 14 % de la production française. Pour l'année 2012, la pisciculture marine en Corse comptait 77 salariés (dont 24 saisonniers) pour un chiffre d'affaire de 9,5 millions d'euros<sup>14</sup>.

Environ 125 personnes, sont employées par ce secteur<sup>15</sup>.

La profession est structurée et représentée par le syndicat des aquaculteurs corses ainsi que par le Comité Régional des Pêches et des Cultures Marines.



### b. Une production de qualité, fortement exportatrice

Les fermes aquacoles exploitent trois espèces, le Loup, la Daurade royale et le Maigre. Aujourd'hui la production est estimée autour de 1250 tonnes par an.

La conchyliculture produit de son côté des huîtres creuses, des huîtres plates et des moules. Environ 950 tonnes sont cultivées chaque année.

95 % de la production piscicole et 30 % des coquillages, s'inscrivent dans une démarche «qualité» forte (Sources : les Assises de la mer, Collectivité Territoriale de Corse). C'est une voie de développement primordiale vis-à-vis de la concurrence des autres pays du bassin méditerranéen, comme la Grèce et la Turquie par exemple, qui font un produit de qualité et de prix nettement inférieur. Cette qualité des poissons issue de la pisciculture Corse est validée par l'obtention de labels, sur ce point la pisciculture corse est à la pointe au niveau national. De la même façon la qualité concernant les produits de conchyliculture est reconnue. Cela permet une bonne exportation de tous ces produits.

<sup>14</sup> Source : Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine Corse, 2014

<sup>15</sup> Source : Assises de la mer

### *c. Une aquaculture de qualité soucieuse de l'environnement*

Cette activité est structurée par le Syndicat des Aquaculteurs corses (structure avec un salarié en CDI), auquel l'ensemble des entreprises adhère. Par l'intermédiaire de ce syndicat une volonté d'évaluation et de limitation de l'impact environnementale se fait sentir. Un programme de suivi environnemental a été initié par le syndicat en 2007, ce programme comprend notamment une étude d'impact individualisé pour chaque ferme piscicole de l'île. Ces études ont été réalisées entre 2011 et 2013.

La Corse possède des atouts indéniables pour l'élaboration de produits de haute qualité, les eaux sont de très bonne qualité, leur température est favorable à l'élevage et les industries sont rares sur le littoral. Les aquaculteurs Corses se sont donc engagés massivement vers une production de qualité. Dans ce cadre et avec le soutien de la Collectivité territoriale de Corse, l'activité s'inscrit depuis 2005 dans une démarche qualité reconnue, permettant une forte valorisation du produit sur les marchés européens par rapport à la concurrence. À titre d'exemple, les principales actions entreprises sont :

- adhésion au Service d'assistance vétérinaire d'urgence en 2001 ;
- mise en place d'un suivi environnemental des fermes piscicoles dès 2006 ;
- mise en place d'un suivi parasitaire des poissons dès 2006 ;
- obtention du Label Rouge pour les trois espèces de poissons élevées en 2013.

### *d. Un fort potentiel de développement Perspectives et évolutions*

La Collectivité Territoriale de Corse a identifié ce secteur d'activité comme un axe fort du développement économique et s'est engagée à accompagner la stratégie de développement de cette filière avec le soutien de l'État et de l'Union Européenne (Contrat de Projet, Fonds européen pour la pêche pour la période 2007-2013). L'Office de l'Environnement de la Corse est chargé depuis 2007 d'accompagner cette filière économique pour la réalisation de projets ou de programmes de développement tels que :

- création et/ou modernisation d'entreprises de production ;
- actions collectives dans le domaine de la recherche et développement ;
- actions collectives de promotion des produits ;
- diagnostics et études diverses ;
- gestion environnementale des sites de production ;
- démarche qualité et identification de la production ;

Aujourd'hui l'aquaculture est pleinement intégrée dans le PADDUC, par l'intermédiaire de du SMVM, comme un axe de développement à forte potentialité. La croissance de l'activité devra néanmoins se faire dans le respect de l'environnement et des autres activités du littoral. C'est dans cet objectif que le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine établit, avec l'aide de l'IFREMER, plusieurs zones favorables au développement de nouvelles fermes piscicoles et conchylicoles en mer.

## 2 | Les activités portuaires commerciales & industrialo-portuaires

### A | Trafic maritime

Les ports marchands de Corse sont tous gérés par la Chambre de Commerce et d'Industrie ; soit de la Haute Corse pour le port de commerce de Bastia et de l'Île Rousse, soit de la Corse du Sud pour Ajaccio, Propriano, Bonifacio et Porto Vecchio.



#### a. Port marchand de Bastia

Le port de Bastia est le troisième port principal de la façade Méditerranéenne avec 3.5 millions de tonnes transportées en 2013.

#### Trafic de Marchandise

Le chiffre d'affaires du port est de 9 millions d'euros. Le port a traité en 2013, environ 2 millions de tonnes de marchandises en fret :

- 1,78 millions de tonnes de marchandises diverses, dont 43.7% depuis le Grand Port Maritime de Marseille, 30.6% depuis le port de Toulon et 3.5% depuis le port de Nice et 22% depuis les ports italiens.
- 263 122 tonnes d'hydrocarbures en provenance du GPMM
- Et 15 184 tonnes de Ciments en vrac.

Le trafic de fret s'élève à 2 051 984 tonnes dont les marchandises diverses (alimentaires, négoce, matériaux de construction) représentent 86.4% du trafic global du port.

Le trafic national est prédominant avec 68% du trafic global et la majorité des marchandises arrive de Marseille puis de Toulon et Nice.

Chiffres du trafic de marchandises sur le port de Bastia (Source CCI 2013)

Type de marchandises	2 012	2 013	Marchandises (Hors hydrocarbures)	2 012	2 013
Diverses	1 842 462	1 773 678	Marseille	913 310	781 307
Ciment en vrac	26 981	15 184	Toulon	494 650	546 665
Hydrocarbures	28 710	263 122	Nice	79 960	62 281
TOTAL	1 898 153	2 051 984	Autres lignes nationales	7 830	7 415
			International	373 693	391 184
			TOTAL	1 869 443	1 788 852

### Trafic de passagers

Le port de Commerce de Bastia est le 1<sup>er</sup> Port insulaire en termes de transport de passagers avec 2 171 989 passagers en 2013.

52% de ce trafic s'effectuent sur des liaisons nationales avec Toulon, Marseille et Nice avec une intensification du trafic sur le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année qui représente à lui seul 59% du nombre annuel de passagers.

En termes d'évolution, le transport maritime de passagers sur le port a progressé de 2,4% en 10 ans. Le trafic national a connu une hausse de 17,8% alors que le trafic de passagers avec l'Italie a diminué de 7,4%.

Chiffres du trafic de passagers sur le port de Bastia par lignes (Source CCI et ORTC 2013)

Passagers	2 012	2 013
Marseille	374 794	352 432
Toulon	530 216	552 840
Nice	341 750	338 227
Autres lignes nationales	1 562	2 871
International	930 801	925 598
TOTAL	2 179 123	2 171 968

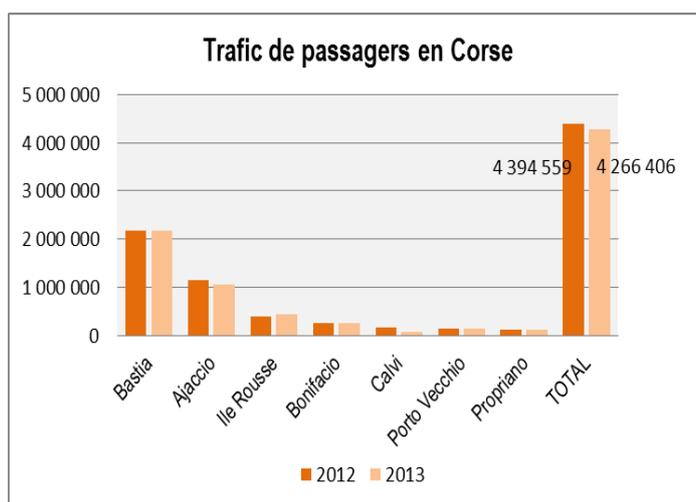


Figure 63 Chiffres du trafic de passagers sur les ports corses (Source CCI et ORTC 2013)

### b. Port marchand de l'île Rousse

Il connaît un trafic exclusivement national sur des lignes régulières avec Nice, Toulon et Marseille, sachant que l'activité sur le port de Toulon existe uniquement en saison de fin avril à mi-septembre.



Photo 28 : Port marchand d'Ile Rousse.

#### Trafic de Marchandises

Le trafic de marchandises représente sur Ile Rousse 11 323 tonnes en 2013. Il est en baisse de 9% par rapport à 2012 sachant que l'année 2012 a été marquée par l'arrivée exceptionnelle de matériaux de construction utilisés dans la région. Ce qui explique l'augmentation de 15% du ciment vrac entre ces deux années. Le port a généré en 2010 un chiffre d'affaires de 0.3 millions d'euros.

Chiffres du trafic de marchandises sur le port de l'Ile Rousse (Source CCI 2013)

Type de marchandises	2 012	2 013
Diverses	95 447	80 407
Ciment en vrac	22 277	25 781
Hydrocarbures	4 044	4 281
Matières dangereuses classe 1 (explosifs, munitions,...)	365	432
<b>TOTAL</b>	<b>122 133</b>	<b>110 901</b>

Marchandises (Hors hydrocarbures)	2 012	2 013
Marseille	97 536	85 352
Toulon	3 917	1 764
Nice	13 876	16 005
Autres lignes nationales	6 804	7 780
International	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>122 133</b>	<b>110 901</b>

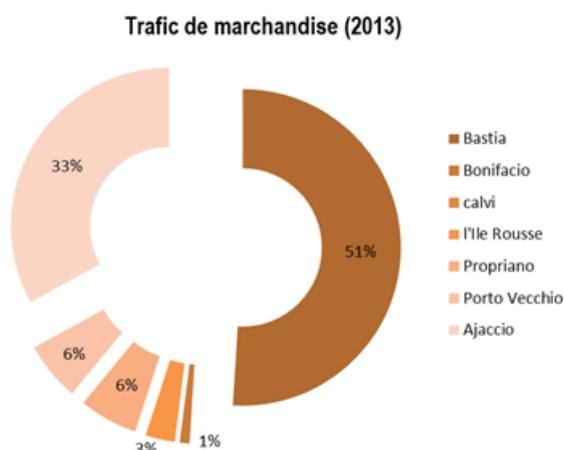


Figure 51 Chiffres du trafic de marchandises sur les ports corses (ORTC 2013)

### Trafic de passagers

Le port d'Ile Rousse est le troisième port de Corse en termes de transport de passagers avec en 2013, 447 377 passagers.

60% du trafic s'effectue sur la liaison avec Nice, ensuite viennent les liaisons avec Toulon et Marseille.

*Chiffres du trafic de passagers sur le port de L'Ile Rousse par lignes (Source CCI et ORTC 2013)*

<i>Passagers</i>	2 012	2 013
Marseille	54 239	54 638
Toulon	136 412	121 139
Nice	194 422	268 946
Autres lignes nationales	163	2 654
International	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>385 236</b>	<b>447 377</b>

### c. Port marchand d'Ajaccio

#### Trafic de Marchandises

Le trafic de marchandises sur Ajaccio représente 722 209 tonnes soit 33 % de l'ensemble du trafic de l'île.

#### Trafic de passagers

Le port d'Ajaccio est le deuxième port de Corse avec 1 061 097 passagers en 2013. Le transport de passagers est relativement stable depuis 3 ans, avec toutefois une baisse de 8% entre 2012 et 2013.

La liaison avec Toulon représente 50 % du trafic, ensuite vient la liaison avec Marseille 33 % et avec Nice. Le transport de passagers avec l'Italie représente un faible part avec 0.26 %.

*Chiffres du trafic de passagers sur le port d'Ajaccio par lignes (ORTC 2013)*

<i>Passagers</i>	2 010	2 011	2 012	2 013
Marseille	297 705	378 925	380 181	348 509
Toulon	612 267	595 864	571 231	533 265
Nice	208 759	200 574	196 710	176 579
Autres lignes nationales	0	0	0	0
International	3 057	3 290	2 405	2 744
<b>TOTAL</b>	<b>1 121 788</b>	<b>1 178 653</b>	<b>1 150 527</b>	<b>1 061 097</b>

### d. Port marchand de Propriano

#### Trafic de Marchandises

Le trafic de marchandises sur Propriano représente 131 300 tonnes soit 6% de l'ensemble du trafic de l'île.

### Trafic de passagers

Le port de Propriano est placé à la sixième place concernant le trafic de passagers. Les liaisons se font uniquement avec les ports de Marseille et Toulon.

Le transport a concerné en 2013, 108 314 passagers dont 94 % provenant de la liaison avec Marseille, et 4.6% d'Italie, la liaison avec Toulon ne concernant que 0,7% du trafic.

*Chiffres du trafic de passagers sur le port de Propriano par lignes (ORTC 2013)*

<i>Passagers</i>	2 011	2 012	2 013
Marseille	92 402	110 965	108 314
Toulon	0	641	751
Nice	0	0	0
Autres lignes	0	0	0
International	5 368	4 987	5 272
TOTAL	97 770	116 593	114 337

### e. Port marchand de Bonifacio

#### Trafic de Marchandises

Le trafic de marchandises sur Propriano représente 21 885 tonnes soit 1% de l'ensemble du trafic de l'île.

#### Trafic de passagers

Le port de Bonifacio est placé à la quatrième place concernant le trafic de passagers. Les liaisons se font uniquement avec l'Italie avec 255 533 passagers en 2013. Ce chiffre est en constante augmentation depuis 2010.

*Chiffres du trafic de passagers sur le port de Bonifacio par lignes (ORTC 2013)*

<i>Passagers</i>	2 011	2 012	2 013
Marseille	0	0	0
Toulon	0	0	0
Nice	0	0	0
Autres lignes nationales	0	0	0
International	241 020	251 762	255 533
TOTAL	241 020	251 762	255 533

*f. Port marchand de Porto Vecchio.***Trafic de Marchandises**

Le trafic de marchandises sur Porto Vecchio représente 131 300 tonnes soit 6% de l'ensemble du trafic de l'île.

**Trafic de passagers**

Le port de Porto Vecchio est placé à la cinquième place concernant le trafic de passagers. Les liaisons se font uniquement avec Marseille et représentent 136 744 passagers en 2013.

*Chiffres du trafic de passagers sur le port de Porto Vecchio par lignes (ORTC 2013)*

<i>Passagers</i>	<b>2 011</b>	<b>2 012</b>	<b>2 013</b>
Marseille	130 559	142 085	136 744
Toulon	0	0	0
Nice	0	0	0
Autres lignes nationales	0	0	0
International	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>130 559</b>	<b>142 085</b>	<b>136 744</b>

### 3 | La plaisance et la filière nautique associée

#### A | Préalables

La plaisance et la filière nautique associée comprennent l'ensemble des formes de pratiques et d'activités associées liées à l'usage d'un bateau de plaisance. Cette filière se caractérise par une forte diversité des acteurs et des modes de fonctionnement ; elle s'exerce à différentes échelles :

- Le plan d'eau, c'est-à-dire la zone de navigation et de pratique de la plaisance.
- L'interface terre/mer ; où se situe la plupart des équipements d'accueil (ports, mouillages, cales de mise à l'eau ...).
- Et des espaces à terre qui peuvent notamment accueillir des fonctions techniques et commerciales liées à la plaisance.

La Méditerranée occidentale constitue le berceau mondial de la plaisance, tant en termes d'offre que de pratique. La Corse occupe une position stratégique dans ce bassin de navigation.

Le développement des activités nautiques et de plaisance en Corse est relativement récent (par rapport à d'autres bassins de navigation français), et a connu une évolution très rapide ces 10 dernières années, sur les plans tant quantitatifs que qualitatifs. Cette évolution est liée pour partie à une réelle prise de conscience de la part des pouvoirs publics et à la très forte attractivité du bassin.

Cet engagement s'est notamment traduit par une implication forte dans plusieurs projets et programmes en faveur du nautisme et des filières nautiques, notamment dans le cadre de programmes européens transfrontaliers (projets de coopération territoriale MISTRAL, SERENA, CAP Nautic...).

Les perspectives de développement de la plaisance et du nautisme Corse s'inscrivent dans un contexte favorable, notamment lié à la qualité de la destination nautique et sa proximité immédiate avec les principaux bassins de navigation français et italiens. Au plus haut de la saison, **12586 bateaux** ont été dénombrés sur tout le littoral Corse, hors des ports et dans les ports. C'était le 18/08/2012 lors de l'étude relative à la plaisance et aux mouillages en Corse effectuée par STARESO et MEDOBS à la demande de l'OEC et de l'ATC. Il sera très largement question de cette étude dans les parties suivantes. Cette pression plaisancière sur les côtes s'exerce de diverses façons et l'accueil s'organise de façon à limiter l'impact tout en permettant à l'activité de grandir et en optimisant les retombées.

Les contraintes pour le développement de la filière nautique restent fortes, en raison des spécificités de l'île.

Les structures portuaires sont distinguées, dans le présent SMVM, en fonction de leur niveau d'équipement et d'infrastructure, sans considération de leur forme juridique : présence d'une digue, de quais, de pontons, ravitaillement en eau et électricité... L'emploi différencié des termes de port et d'abri ne signale donc pas la présence ou non d'une autorité portuaire mais une différence d'équipement et d'infrastructure, un port correspondant à un site protégé d'une digue où le ravitaillement au quai en eau et électricité est possible, tandis que l'abri permet seulement l'amarrage du bateau et présente en général une capacité d'accueil moindre. Chaque site a vocation à évoluer sous des formes juridiques différentes, adaptées à la situation, un mouillage organisé pouvant tout à fait être placé sous autorité portuaire de pleine gestion.

On distingue ainsi en Corse différents niveaux d'équipements portuaires :

- Les ports de commerce et d'industrie (accueillant également la grande plaisance et les croisières) ;
- Les ports de plaisance et de pêche :
  - o Ports d'une capacité supérieure à 200 unités et/ou susceptible d'accueillir la grande plaisance, sur lesquels sont fondés les bassins de navigation du volet orientations (livret II du SMVM);
  - o Autres ports de plaisance et de pêche avec digue et ravitaillement en eau et électricité ;
  - o Petits équipements portuaires où seul l'amarrage est possible (pas de réseaux d'eau et d'électricité) pour s'abriter, sans autre équipement ni service, dits « abris » : quais, certaines petites marines (par exemple dans le Cap), ... ;
- Les mouillages organisés.

### B | Un plan d'eau attractif et des fréquentations irrégulières.

En Corse, on peut distinguer 8 entités nautiques homogènes (figure 70), qualifiées de bassins de navigation. Ces bassins sont définis principalement par l'analyse du schéma de fonctionnement des flux autour de l'île mis en évidence par la dernière étude sur la plaisance en Corse (Étude relative à la plaisance et aux mouillages en Corse, OEC - ATC : 2013). Ils délimitent de larges zones de navigations pour les plaisanciers en fonction des principaux caps et obstacles à la navigation côtière mais aussi des grands ports pouvant fournir des équipements, des services et une bonne capacité d'accueil des plaisanciers. Ces bassins relèvent actuellement d'un découpage pratique à des fins d'observation de la plaisance. Un découpage différent peut-être proposée pour d'autres finalités et pour coller au plus près aux pratiques de plaisance.

Les pratiques de plaisance s'effectuent en mer ; à des distances très variables du littoral. Ces pratiques s'observent sur l'ensemble des bassins de navigation, avec des liens néanmoins observés entre la fréquentation nautique et l'attractivité du plan d'eau.

À partir des fréquentations et des zones qui sont susceptibles de « fixer » la plaisance journalière on peut établir un certain nombre de sous bassins de navigation. Ceux-ci respectent les limites des principaux bassins et font l'objet d'une analyse plus précise des flux et stationnement des bateaux de plaisance. Bien qu'à ce jour il n'existe aucun comptage permettant de quantifier précisément les mouvements de bateaux, on peut avoir, notamment avec l'appui de l'étude lancée par l'OEC et l'ATC, une idée des zones de captations de la plaisance et des principaux trajets (figure 71). Les disparités en terme de fréquentation et d'accueil sont présentes aussi bien à l'échelle des bassins que des sous bassins. Certains bassins ne nécessitent pas de découpage en sous bassins, du fait d'une fréquentation plus modérée et majoritairement en trajet (la côte Est notamment).



Figure 64 Le découpage en bassins de navigation pour les besoins de l'étude

Bassins	Principales caractéristiques	Sous bassins	Principales caractéristiques
Balagne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil importante (Calvi, Ile Rousse ...) dans les ports et mouillage</li> <li>- Localisation stratégique pour capter les flux en provenance du continent</li> <li>- Paysage attractif pour la navigation (variété des paysages : Plages, côtes rocheuses, montagnes en arrière-plan)</li> <li>- Plan d'eau de qualité souvent agité</li> <li>- Vents forts voir violents, récurrents.</li> </ul> > Bassin de navigation très fréquenté	Région de Galéria	Ce sous bassin, de par la configuration géographique de ces côtes présente un faible nombre d'abris. De plus l'absence de port de plaisance majeur, l'attractivité de la zone présentée précédemment (Golf de porto et golf de Girolata) et la faible urbanisation à terre en font un sous bassin à la <b>fréquentation relativement faible</b> . C'est une <b>zone de passage</b> .
		Calvi, Ile Rousse	Ce sous bassin présente une <b>fréquentation très importante</b> . La forte urbanisation à terre et la capacité d'abris important offert par les deux ports de plaisance (Calvi et Ile Rousse), dans une région très exposée à des vents violents, font de ce sous bassin un point majeur de la plaisance en Corse. Le paysage littoral de cette zone est aussi d'une grande attractivité. La <b>pression anthropique sur ce sous bassin est conséquente</b> .
Nebbiu Saint Florent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil complète</li> <li>- Zone de chalandise locale importante</li> <li>- Attractivité des paysages (Agriates et plages, proximité Cap Corse...)</li> </ul> > Bassin de navigation très fréquenté		
Cap Corse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil satisfaisante</li> <li>- Profit de la grande agglomération bastiaise (services, aéroport...)</li> <li>- Plan d'eau très attractif, mais agitation sur la côte est</li> </ul> > Bassin de navigation moyennement fréquenté	Autour de Maccinaggio	<b>L'accueil est important</b> pour les bateaux de plaisance de cette zone, grâce au port de Macinagio, marqué par une <b>fréquentation de passage</b> . Plus de 5300 bateaux <sup>16</sup> ont touché le port entre janvier et octobre 2015. Ce sous bassin profite de la proximité avec les ports de plaisance de Bastia.
Côte Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil importante dans les ports (Solenzara, Taverna)</li> <li>- Éloignement des aéroports et zones de chalandises</li> <li>- Plan d'eau peu attractif : long linéaires de plages et peu d'abris possibles</li> <li>- Zone de transition essentiellement</li> </ul> > Bassin de navigation peu fréquenté		

<sup>16</sup> Etude relative à la plaisance et aux mouillages en Corse, OEC-ATC ; 2013

<p><b>Porto Vecchio</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil importante et services portuaires complet (yc. Grande Plaisance)</li> <li>- Accès aérien et maritime facilité</li> <li>- Plan d'eau très attractif (variété des paysages, criques ...)</li> <li>&gt; Bassin de navigation très fréquenté</li> </ul>	
<p><b>Extrême Sud</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil importante</li> <li>- Accès aérien facilité</li> <li>- Plan d'eau très attractif (variété des paysages, criques ...) et proximité de la Sardaigne</li> <li>&gt; Bassin de navigation très fréquenté</li> </ul>	<p><b>Extrême Sud-Ouest (Bonifacio, Pianottoli, Roccapina...)</b></p> <p>Ce sous bassin profite d'un <b>grand attrait paysager d'une part</b>, mais aussi de la présence d'un grand port de plaisance. De ce fait, la navigation de plaisance dans cette zone est conséquente. <b>La pression anthropique du mouillage forain est importante</b> sur les sites d'intérêt paysager (Roccapina par exemple).</p> <p><b>Extrême Sud-Est (Sant' Amanza, Lavezzi).</b></p> <p>Grace à un découpage littoral suffisant, et la présence des îles Lavezzi cette zone présente un <b>attrait paysager très important</b>. Il n'y a pas de réels ports de plaisance, cependant le sous bassin est encadré par le port de Porto-Vecchio et celui de Bonifacio, <b>la fréquentation est conséquente</b>.</p>
<p><b>Valinco</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil complète</li> <li>- Plan d'eau très attractif (variété des paysages, criques ...)</li> <li>&gt; Bassin de navigation fréquenté</li> </ul>	<p><b>Golf du Valinco (Propriano)</b></p> <p>Golf du Valinco (Propriano). Ce sous bassin présente un <b>attrait paysager notable</b> (Porto-pollo, Campomoro, ...), couplé à <b>une bonne capacité d'accueil</b> par le biais du port de Propriano et de celui de Porto-pollo.</p> <p><b>Tizzano</b></p> <p>Le découpage de la cote et son <b>intérêt paysager sont significatifs</b>. L'urbanisation et les infrastructures à terre sont diffuses et légères. C'est une <b>zone de passage</b>, situé entre les deux grands ports que sont Ajaccio et Propriano. Cependant la seule présence du port de Tizzano dans cette zone traduit un <b>manque de capacité d'accueil évident</b>.</p>
<p><b>Ouest Ajaccio</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil conséquente, aussi bien en port qu'en mouillages</li> <li>- Facilités d'accès</li> <li>- Plan d'eau attractif et varié</li> <li>&gt; Bassin très fréquenté</li> </ul>	<p><b>Le grand golf ajaccien</b></p> <p>C'est <b>l'un des sous bassins les plus fréquentés de l'île</b>. Tout d'abord par l'importance des deux ports de plaisances que compte la ville d'Ajaccio, mais aussi par la quantité de criques et de plages qu'offre le littoral très découpé emblématique de la côte occidentale, sur cette zone. Le <b>nombre mouillages est très important et exerce une pression anthropique non négligeable sur le littoral</b>.</p> <p><b>Golf de Sagone (de Capo di Fenò à Capo Rosso)</b></p> <p>Ce sous bassin de navigation présente une <b>grande surface de littorale et un grand intérêt paysager</b>. Cependant son exposition et la <b>rareté des zones véritablement abrités</b> aboutissent à une <b>fréquentation raisonnable</b>. Il faut cependant noter un échange entre la partie sud de ce sous bassin (Sagone) et le golf ajaccien.</p>

	Golf de porto et Girolata	C'est un sous bassin d'un <b>intérêt environnemental et paysager majeur</b> avec la présence de la réserve marine de Scandola. Les falaises abruptes et la descente très rapide des fonds n'offrent <b>pas de grandes possibilités de mouillages et d'abris</b> . De ce fait le port de Porto et le mouillage organisé de Girolata, seules structures d'accueil cette zone, ont un intérêt fondamental pour la navigation. Ce sous bassin présente une <b>grande fréquentation</b> de bateaux de plaisances.
--	---------------------------	--

Il faut noter aussi que la Corse à l'échelle du bassin Méditerranéen représente une zone de réception des bateaux de plaisance, qu'ils soient français ou étrangers. Cette apport de fréquentation plaisancière se répartit de façon disparate sur le littoral. La distinction des différents apports est difficilement faisable à l'échelle de la Corse, surtout concernant les mouillages.

En mer, les pratiques de plaisance sont régies par les règles de circulation et de sûreté maritime, auxquelles des réglementations locales peuvent s'ajouter. Au large, les principaux enjeux concernent la cohabitation avec les trafics commerciaux, mais qui globalement ne présentent pas de problèmes particuliers. En revanche, les pressions s'accroissent au fur et à mesure du rapprochement avec la côte : intensification des cohabitations avec les trafics commerciaux, les pratiques de pêche, les usages balnéaires, mais aussi pressions environnementales, notamment liées aux mouillages forains (dégradations des fonds et rejets anthropiques).

#### SYNTHÈSE :

- La forte attraction du bassin de navigation Corse et de la plupart des sous bassins
- Une variété de sites et de paysages → Une destination nautique complète
- Peu de contraintes à la navigation, mais des enjeux de cohabitation et de préservation des milieux.

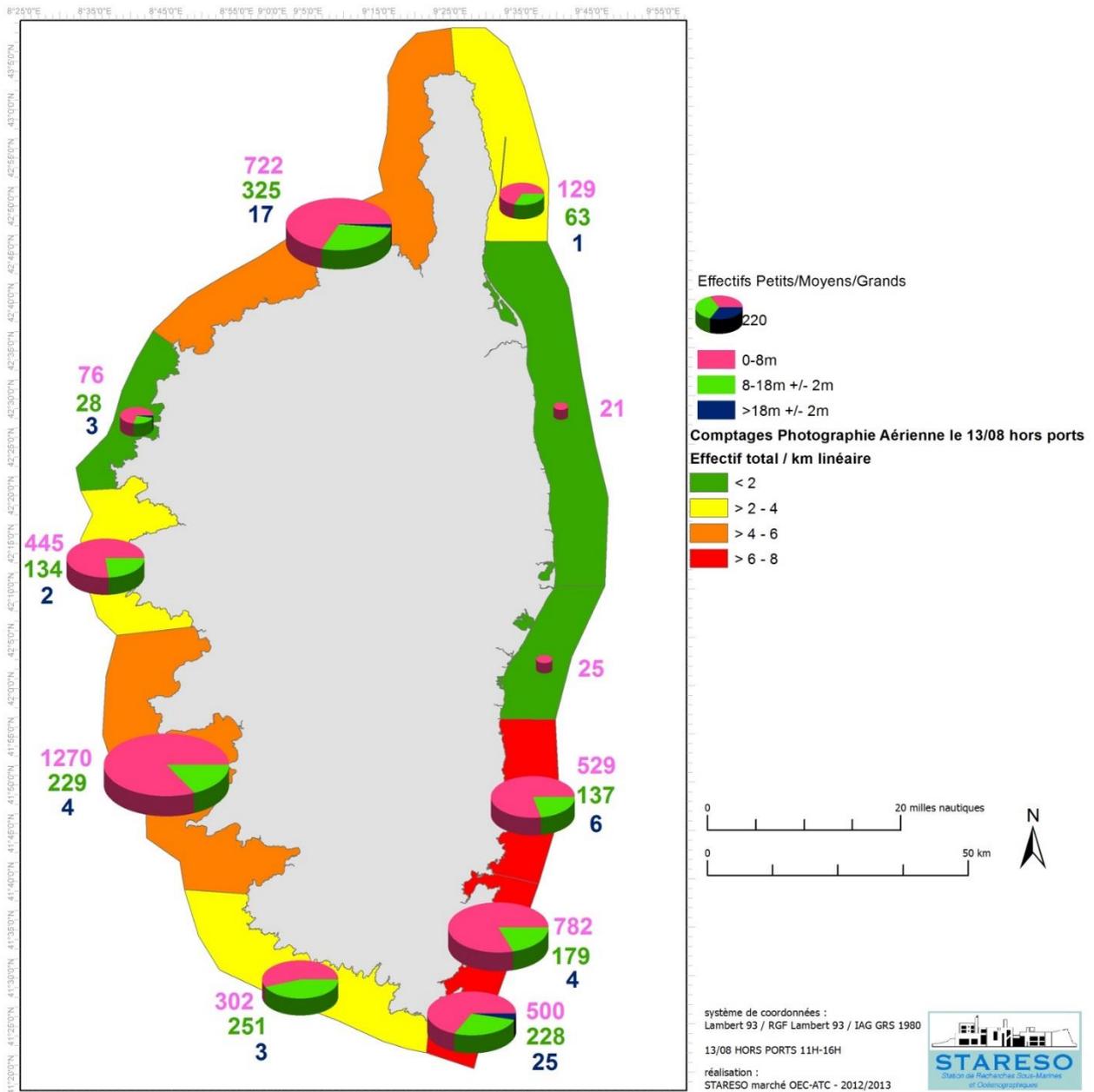


Figure 65 Effectif total des navires hors des ports entre 11h et 16h en haute saison estivale. Effectué par comptage aérien, avec un séquençage du littoral issue de la méthode MEDOBS (source : Etude relative à la plaisance et aux mouillages, OEC-ATC ; 2013).

## C | La demande | Les pratiques de plaisance

Les pratiques de plaisance se sont progressivement développées en Corse depuis les années 60 en lien avec le développement de l'offre. Cette augmentation générale a connu une amplification ces 15 dernières années. Les fréquentations étaient au départ surtout externes (escale) puis un marché local s'est progressivement constitué. Aujourd'hui, l'engouement des clientèles locales pour les pratiques de plaisance, déjà conséquent, continue de s'amplifier.

Il existe peu de données, en France ou en Corse, permettant de qualifier les profils de pratiquants ; ces derniers se caractérisent toutefois par une très forte diversité. La structure de la flotte en Corse (comparaison avec la flotte nationale).

Les statistiques d'immatriculations des bateaux de plaisance produites par les administrations de l'État. Ces dernières doivent être appréhendées avec de nombreuses précautions car elles ne prennent pas en compte les disparitions de bateaux ni les changements de bassins. Elles fournissent néanmoins des tendances sur le volume et les caractéristiques de la flotte présente à l'année en Corse. On distingue donc les traits principaux de la flotte des bateaux de plaisance en Corse :

- Surreprésentation des bateaux à moteur par rapport aux voiliers et une tendance qui s'accroît depuis 2000.
- Surreprésentation des petites unités (situation comparable au contexte national), mais une tendance à l'allongement progressif de la taille des bateaux neufs (qui confirme l'existence d'un renouvellement chez les propriétaires).
- Il convient également de noter le fort développement des Véhicules Nautiques à Moteur (Jet ski).

L'évolution de la structure de la flotte en Corse présente quelques variations par rapport à l'évolution en France continentale :

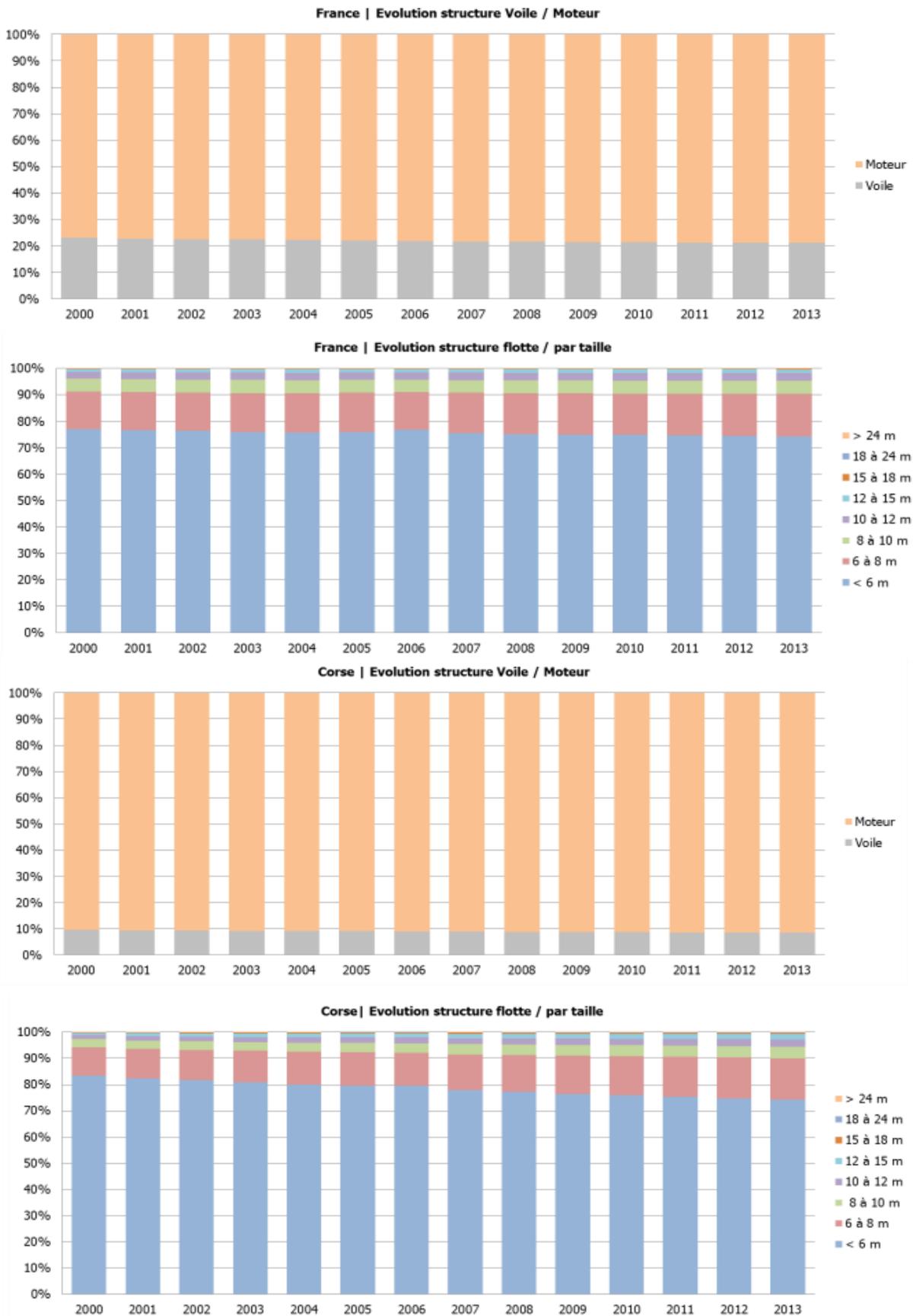


Figure 55 Comparatif de l'évolution de la flotte en France et en Corse

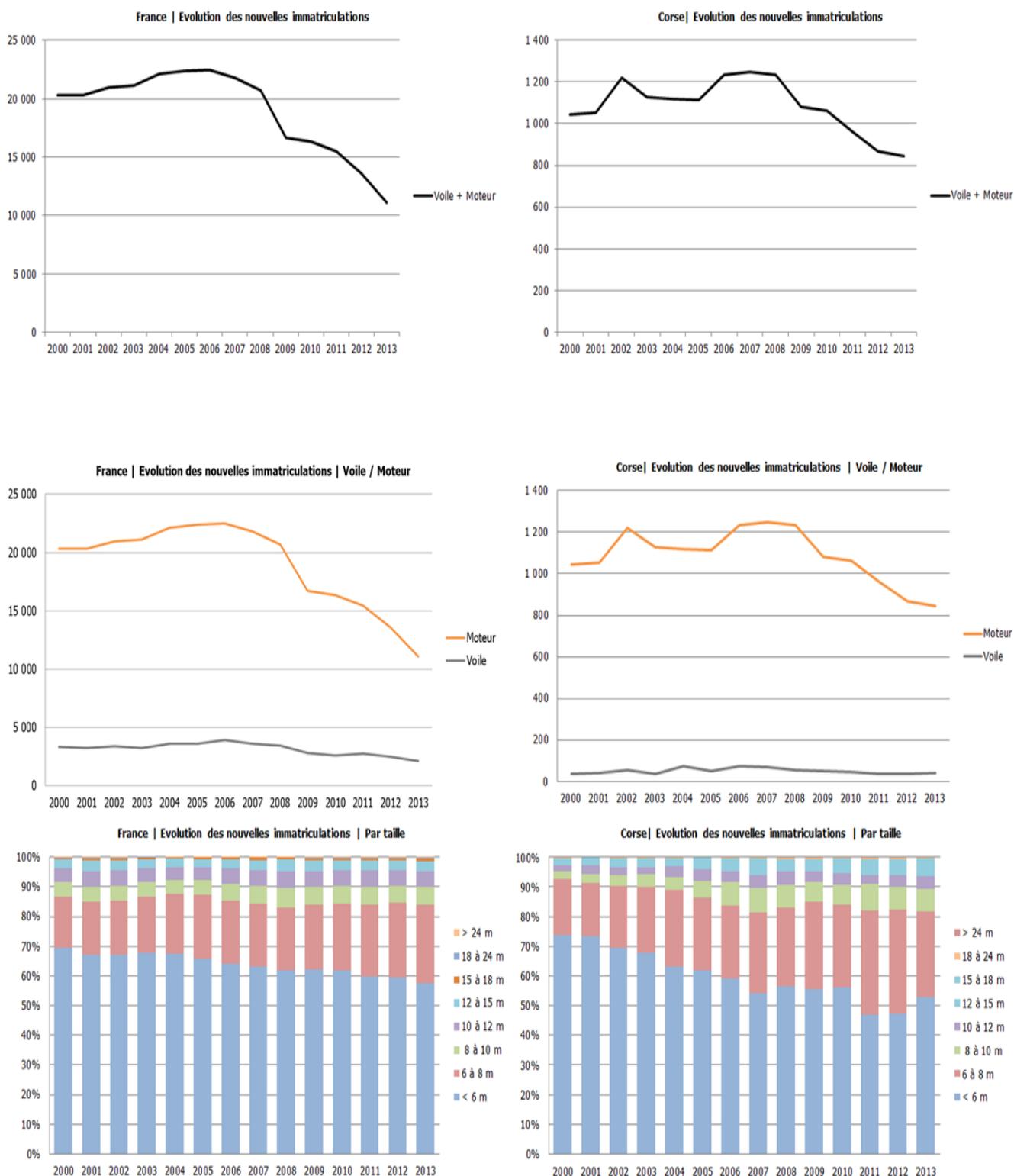


Figure 66 : Evolution des nouvelles immatriculations en France, puis en Corse.

- La proportion Voile / Moteur stable mais un pourcentage de voiliers inférieur
- Une augmentation des bateaux de 6 à 8 m à partir des années 2000. La proportion des tailles ne présente aucune évolution en France continentale.

L'évolution des nouvelles immatriculations met en évidence une chute brutale du nombre total des achats en 2008 aussi bien en France qu'en Corse. Cette diminution est continue jusqu'à 2013, moins 11 000 nouvelles immatriculations environ en France (-52%). La chute des nouveaux bateaux enregistrés

est moins importante en Corse, moins 25% environ. Que ça soit à l'échelle insulaire ou continentale la baisse est quasiment exclusivement due au recul du nombre de nouveau bateau moteur. En effet les voiliers constituent un réservoir de nouveaux bateaux qui apparaît comme stable malgré la crise.

Le classement des nouvelles immatriculations par classe de taille met en évidence un léger report, en France continentale, des petites unités (moins de 6m) vers la catégorie au-dessus (de 6 à 8m). Cette diminution des nouvelles petites unités a lieu aussi en Corse. Cependant elle se traduit par une augmentation de toutes les catégories supérieures. Une augmentation des catégories 6 à 8m, 8 à 10m et 15 à 18m est donc constatée.

**Dans un contexte économique délicat, la Corse connaît une croissance de la flotte nettement supérieure aux autres régions françaises, avec des créneaux de taille qui ont connu des augmentations entre 2000 et 2013.**

### a. Statistiques d'escale

La fréquentation de la Corse par les bateaux visiteurs est importante, en raison de la qualité du bassin de navigation et de sa localisation stratégique au cœur d'un espace où les pratiques nautiques sont importantes (France - Côte d'Azur, Italie ...). Les pratiques d'escale s'observent dans les ports de plaisance, les mouillages organisés mais aussi dans des zones de mouillage forain (sur ancre).

Dans les ports majeurs et certains mouillages organisés, la fréquentation par l'escale est comptabilisée par un logiciel métier dédié : Magelan.

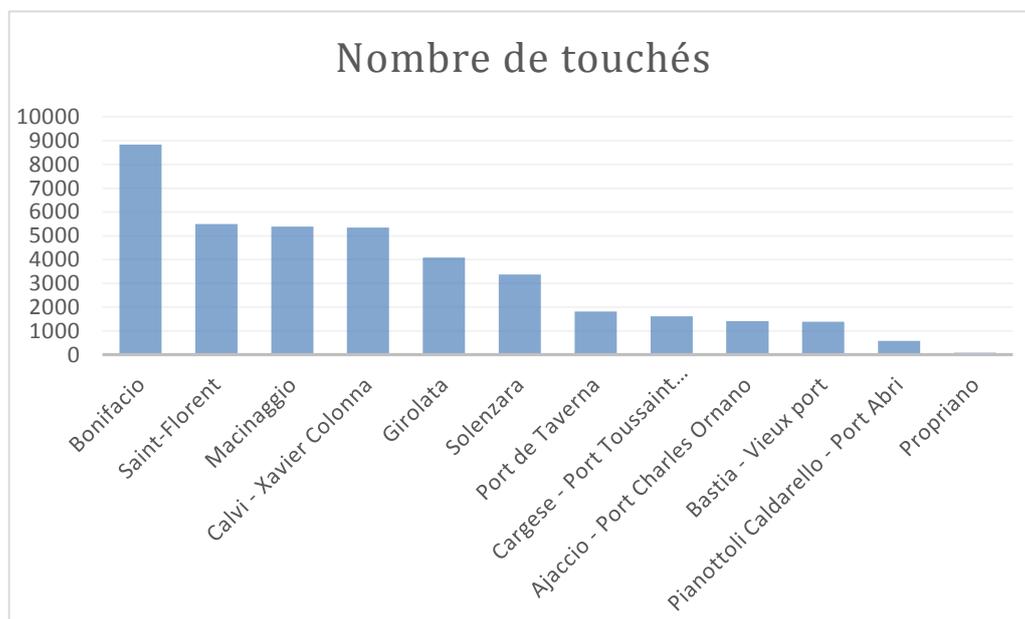


Figure 67 : Nombre de touchés totaux par port de janvier à octobre 2012. (Source : données Magelan ASR, 2012)

En revanche la quantification des escales en mouillage à l'ancre sur le littoral Corse est moins évidente. C'est un des objectifs de l'étude relative à la plaisance et aux mouillages en Corse lancée par l'OEC et l'ATC en 2013, elle permet de mettre en évidence des sites d'escales à forte pression anthropique (liée à l'ancrage) en haute saison :

- La cote du désert des Agriates, entre Ile Rousse et Saint Florent, et, dans une moindre mesure, le Cap Corse (carte ci-dessous).

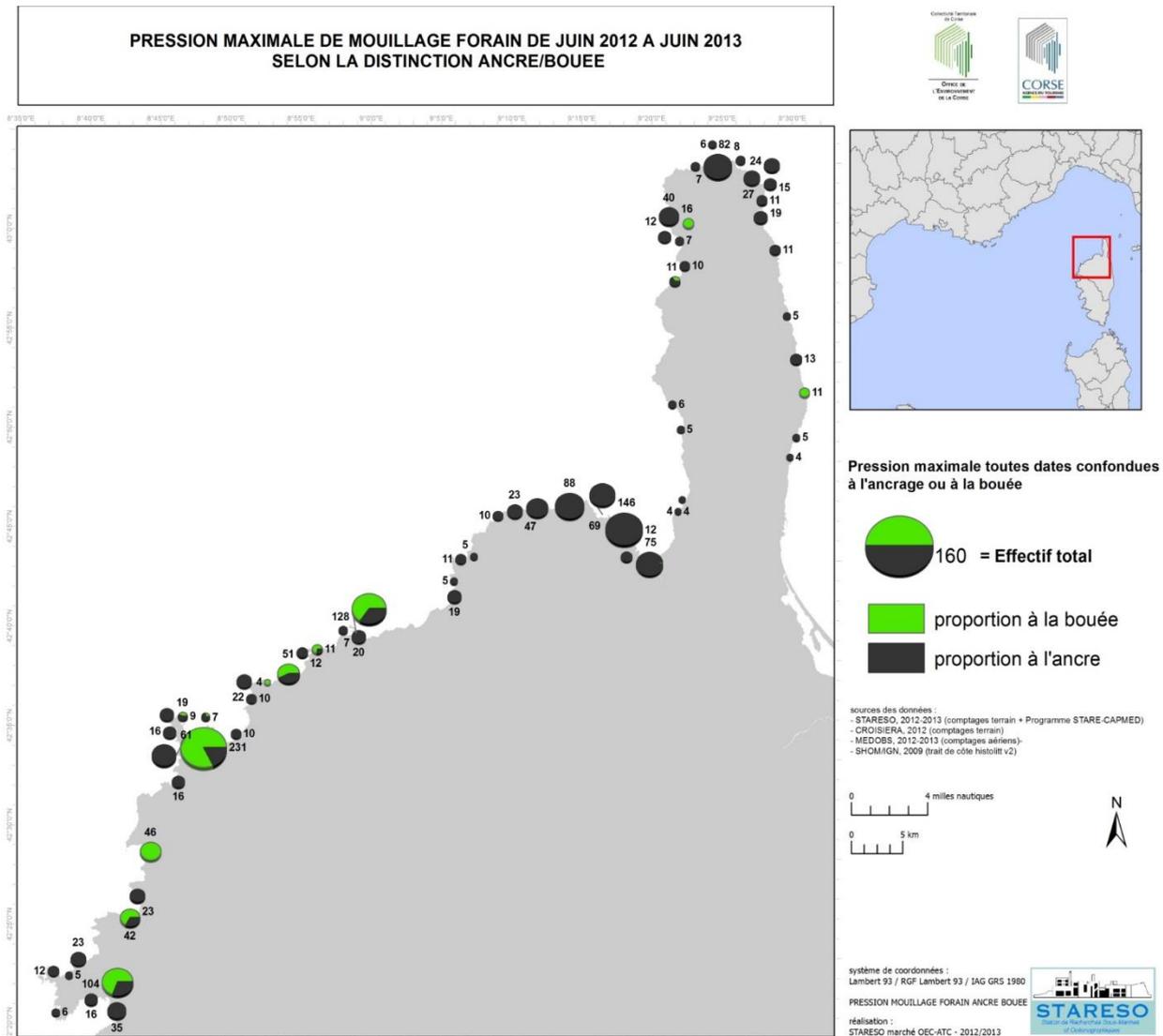


Figure 68 : Pression des mouillages forains sur la zone Balagne, Cap Corse, en proportion bouée/ancre. (Source : Etude relative à la plaisance et aux mouillages, OEC-ATC ; 2013)

- L'extrême Sud et les îles Lavezzi (carte ci-dessous).

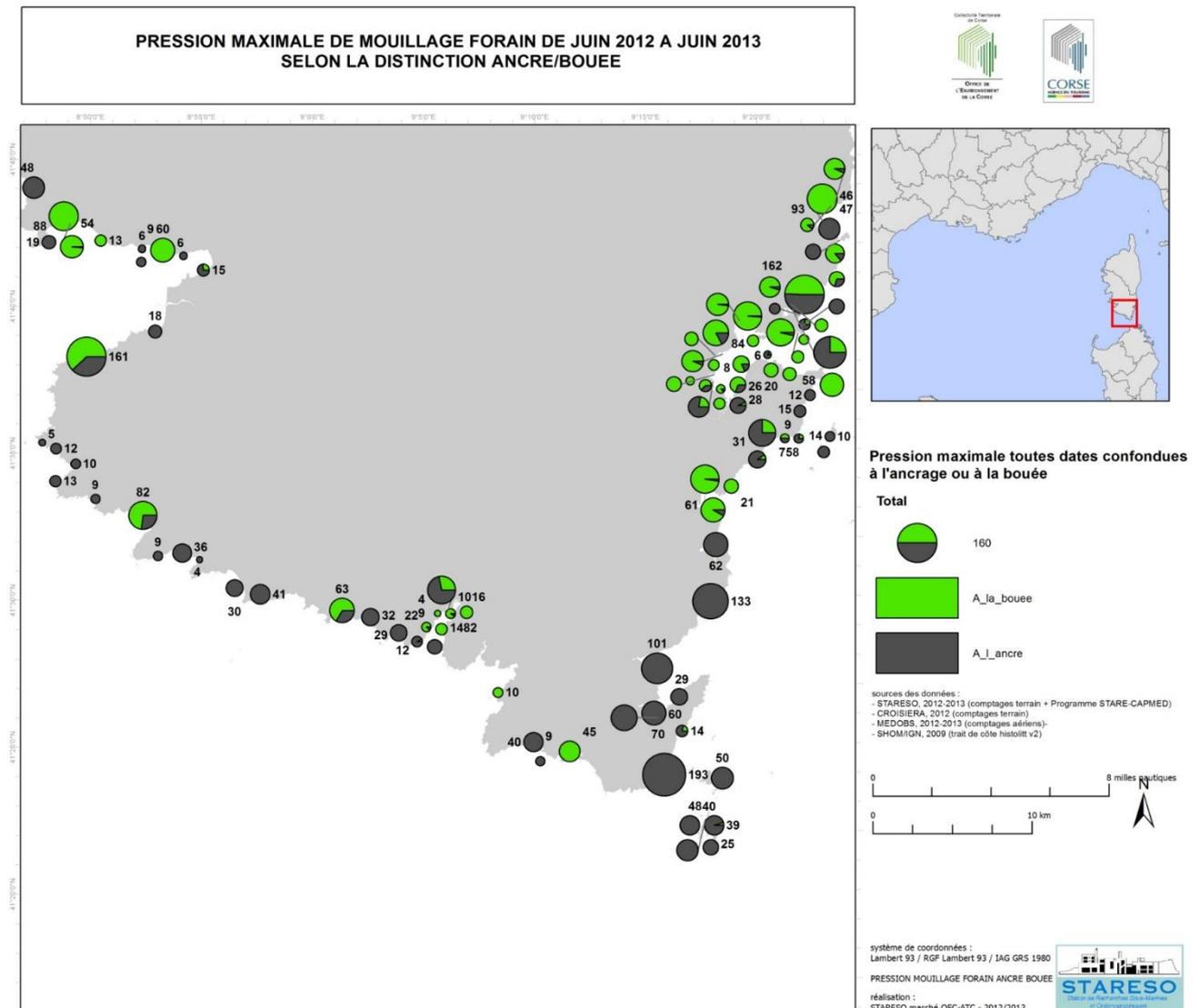


Figure 69 : Pression des mouillages forains sur la zone extrême sud, Porto-Vecchio, en proportion bouée/ancrage. (Source : Etude relative à la plaisance et aux mouillages, OEC-ATC ; 2013)

Les mouillages forains à l'ancre sont caractéristique des escales et des passages, c'est une pratique inhérente à la plaisance, exercée le plus souvent à la journée, pour ce qui concerne les locaux, voire sur plusieurs jours pour les bateaux de provenance plus lointaine. Ils constituent, sur certains secteurs très fréquentés, une pression forte sur le milieu marin, aussi bien physique, par l'arrachage des fonds induit par les ancres, que bactériologique, due aux rejets des eaux usées des navires. Aussi, dans les secteurs de fort intérêt écologique et patrimonial, en particulier dans les AMP, leur réglementation représente un fort enjeu qu'il conviendrait de prendre en compte.

La même étude met en parallèle en évidence un autre phénomène lié à la plaisance et au mouillage, celle du mouillage sauvage (sans autorisation) sur bouée. Le secteur du grand Ajaccio est particulièrement représentatif de cette pratique, qui semble davantage urbaine et liée à la petite plaisance locale. Ces bouées demeurent en général hiver comme été et traduisent souvent un manque de place dans les ports ou des lacunes en équipements d'accès à l'eau.

La figure ci-dessous schématise les principaux flux et les captations de la plaisance en haute saison sur le littoral corse.

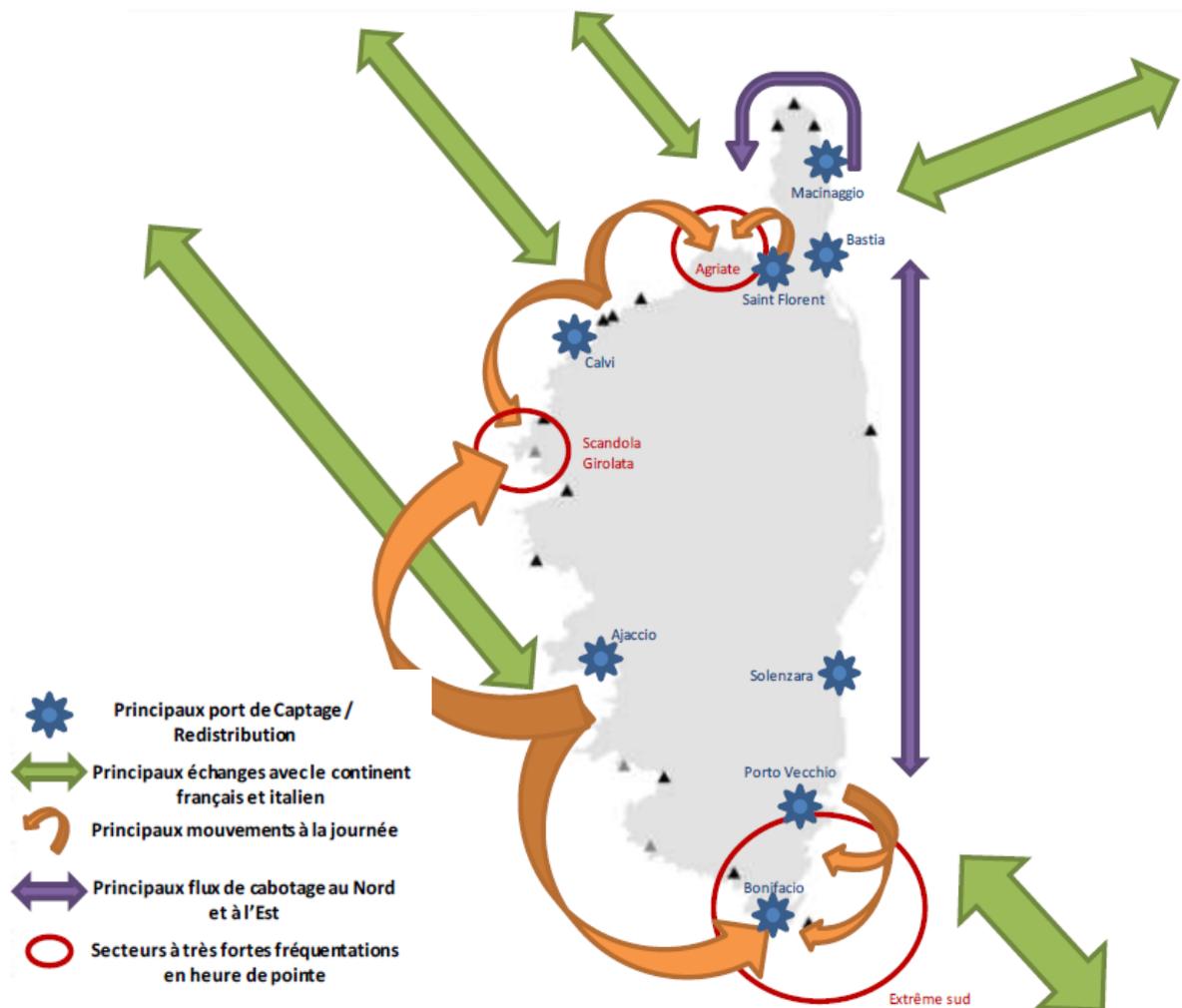


Figure 70 : Représentation schématique des principaux flux de navires en Corse en haute saison. (Source : étude relative à la plaisance et aux mouillages, OEC-ATC ; 2013)

### b. Caractérisation des pratiques

Les pratiques de plaisance se caractérisent par une très forte diversité :

- Profils : pêche-promenade, croisière, sports nautiques ...
- Type de bateaux : jet-ski, coques open, voiliers, grande plaisance ...
- Origine géographique des clientèles : Locaux, résidents secondaires, clients externes (escales et location...)
- Age et caractéristiques socio-professionnelles : forte surreprésentation des clientèles âgées et des CSP +
- Modes d'usage des équipements : taux de sortie très variables, périodes de navigation très différentes ...
- Mode d'usage des bateaux : propriétaire ou locataire

Cette variété des modes de pratiques et d'usages des équipements se traduit par une très forte diversité des besoins et des attentes ; ce qui présente :

- des contraintes majeures, avec la nécessité d'adapter l'offre à la diversité de la demande ;
- des opportunités importantes, liées notamment au fait que tous les plaisanciers ne naviguent pas en même temps. Pour situer : des observations ont été faites dans les ports au cours de l'été 2013 : il en ressort qu'en pleine saison ; à un instant donné (début d'après-midi), le nombre d'emplacements disponibles est inférieur à 30% ; ce qui signifie que moins de 30% des bateaux sont en mer.

### *c. Les évolutions en cours | les tendances*

Il existe peu de données au niveau national permettant de situer les tendances actuelles et les perspectives possibles d'évolution de la demande ; néanmoins certaines tendances deviennent de plus en plus perceptibles pour le marché national :

- Observation de changements conjoncturels, liés notamment au contexte économique. Il semblerait néanmoins que le marché nautique national redémarre depuis fin 2013.
- Observations de changements structurels importants :
  - Vieillesse de l'âge moyen des propriétaires et pratiquants et incertitudes sur le renouvellement à la base.
  - Évolution des attentes et des manières de consommer chez les nouveaux entrants : engouement pour la location, les formules d'usage partagé, recherche de nouveaux services...

Une certaine prudence s'exprime quant aux perspectives possibles d'évolution de la demande en France, et perception d'une nécessité de faire évoluer l'offre et les services aux plaisanciers.

Enfin, il convient de noter le vieillissement de la flotte. Bien que le marché soit relativement récent, et que les bateaux ont des durées de vie très longues (plus de 30 ans), on recense des bateaux en fin de vie; notamment à terre (chantiers et zones techniques). L'étude réalisée par l'ADEC dans le cadre du programme INNAUTIC a estimé que le stock de bateaux "à déconstruire" était insuffisant à court terme pour justifier la mise en place d'une filière de déconstruction locale. Néanmoins, il conviendra à court terme de s'intégrer dans les réseaux existants pour trouver des solutions aux épaves, mais surtout d'anticiper ce besoin de déconstruction en structurant une offre adaptée (équipements, sites et compétences).

- Les tendances nationales sont pour partie valables pour la Corse ; notamment au niveau des perspectives d'évolution des attentes et modes de consommations. En revanche, les perspectives d'évolution de la demande s'inscrivent dans des conditions nettement plus favorables qu'au plan national :
- Depuis 2000, certains segments de marché ont continué à croître et le bilan sur 10 ans montre une croissance significative
- Engouement croissant des clientèles locales pour la plaisance (le marché n'est pas encore "mûr")  
> Une demande locale qui va continuer à croître
- Une tendance généralisée à l'allongement progressif de la taille des bateaux neufs et à la montée en gamme
- Très forte attractivité du bassin de navigation > Dans un contexte qui va devenir de plus en plus concurrentiel entre les régions maritimes, la Corse dispose de solides atouts pour fidéliser et capter de nouvelles clientèles.

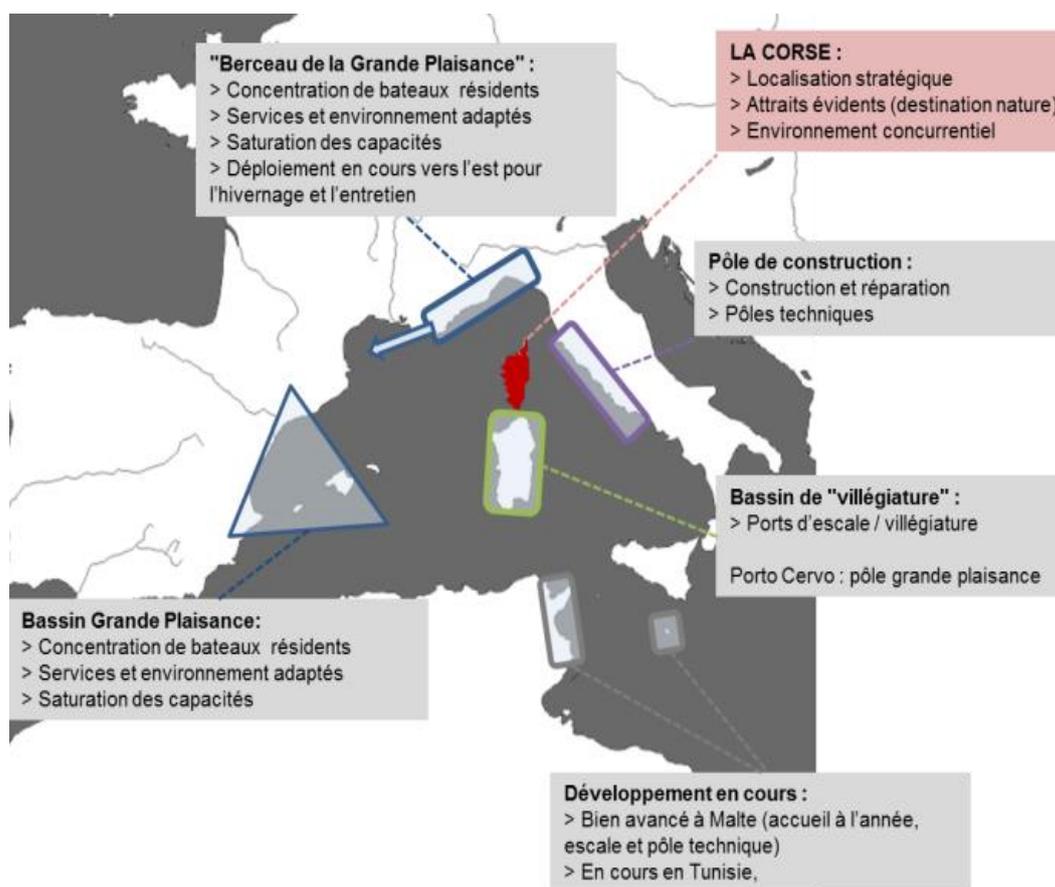


Figure 71 :Schéma du fonctionnement de la Grande Plaisance en Méditerranée occidentale.

#### d. Zoom sur la Grande Plaisance

##### La grande plaisance sort du lot par sa croissance

- La flotte mondiale de grande plaisance comptabilise environ 6 000 unités, et elle a doublé sur les 10 dernières années
- Le marché de la Grande Plaisance a connu une érosion liée à la conjoncture économique, mais ses perspectives de développement restent favorables
- La Méditerranée occidentale concentre la majorité de la flotte mondiale de Grande Plaisance, localisée dans un arc allant du nord-ouest de l'Italie à la Côte Ouest Espagnole.

Le poids économique de la Grande Plaisance est considérable, tant au niveau des retombées directes, indirectes et induites (consommation de loisirs, transports ...).

##### La Corse une localisation clef et un patrimoine attractif

- La Corse se situe au cœur du bassin de navigation le plus fréquenté au monde par la Grande Plaisance, et à proximité des grands pôles techniques dédiés à la Grande Plaisance
- Les capacités d'accueil dans les ports sont limitées, en nombre et en dimension (169 places recensées pour des unités de plus de 24m – difficulté d'accueil au-delà de 50m). Le stationnement de ces grandes unités se fait généralement sur ancre ; 57 sites utilisés ont ainsi pu être recensés.
- Néanmoins, les conditions d'accueil des unités de grande plaisance ne sont pas satisfaisantes :
  - Problèmes environnementaux liés aux pratiques de mouillage forain, dans des secteurs à forte qualité environnementale, qui plus est à des profondeurs supérieures aux bateaux de plaisance classique (arrachage des herbiers de posidonies, absence de gestion des effluents ...).
  - Impact économique en deçà du potentiel réel de la Corse, notamment lié aux carences en capacité d'accueil et services dédiés.
  - Notoriété limitée, pour les mêmes raisons.
- Les possibilités d'accroissement des capacités d'accueil dans les ports sont très réduites, en termes d'absorption des fréquentations mais aussi de dimensions. En revanche, le potentiel hors-port, c'est-à-dire dans des zones de mouillage organisé, est significatif. Il faut tout de même noter que l'installation de mouillages pour la grande plaisance est plus lourde que l'usage habituel.
- Pour autant, la Corse constitue une destination récréative pour la Grande Plaisance, en raison de la qualité de son environnement. La fréquentation de la Corse par la Grande Plaisance a ainsi connu une évolution significative sur 10 ans.
- La Corse n'est pas un site d'accueil de la Grande Plaisance résidente, ni un site d'hivernage. Cela s'explique par une carence en sites d'accueil sécurisés à terre et à flot, par l'absence d'une filière professionnelle, mais aussi parce qu'une partie de la flotte de Grande Plaisance est exploitée aux Caraïbes pendant l'hiver.

**GRANDE PLAISANCE EN CORSE**  
**Progression de la fréquentation sur 10 ans**  
**( 24 m < Yachts < 100 m )**

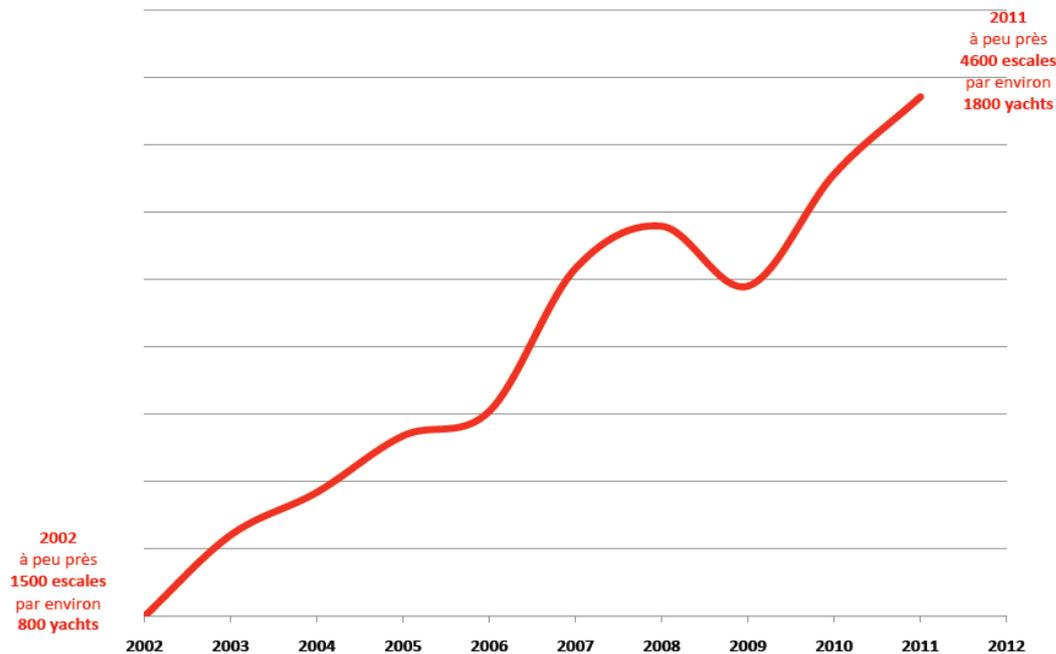


Figure 59 : Evolution de la grande plaisance en corse ces 10 dernières années. (Source : Corsica Yacht Service)

La fréquentation du littoral insulaire par la grande plaisance augmente en nombre de bateaux mais aussi en nombre d'escale par bateaux. En moyenne un Yacht effectuait 1,9 escale lors de son passage en Corse en 2002. Ce ratio est de 2,5 escales en 2012. Le nombre d'arrêt étant plus important l'impact, aussi bien positif (dépenses locales...), que négatif (environnementale) augmente. On peut attribuer cette progression à un développement de l'équipement et des services à terre, le tout en conservant la base de la destination Corse, les atouts environnementaux et paysagers.

#### **La Grande Plaisance / un marché de niche important**

- Sur ces bases, on considère que la Corse n'a pas le potentiel suffisant pour devenir un site d'accueil permanent (Port d'attache) de la grande plaisance et encore moins un pôle technique dédié à la Grande Plaisance (contexte concurrentiel défavorable)
- En revanche, son positionnement "destination nature et récréative" mérite d'être consolidé avec des impacts socio-économiques et environnementaux à prévoir
- Le développement de ce segment de marché, aux impacts socio-économiques importants, passera par la structuration d'une offre et de services dédiés et adaptés aux attentes de cette clientèle spécifique. Le développement de ce segment de la plaisance induira aussi un impact environnemental conséquent et croissant. Le potentiel réel se situe en dehors des ports, par le déploiement d'un réseau de sites de mouillage à haut niveau de service. L'enjeu environnemental se situe donc dans la gestion de ces grosses unités en dehors des ports (effluents, ancrage...).

## D | L'offre | des équipements variés et complémentaires

### a. Historiques du développement

En réponse à l'évolution de la demande, une offre de plaisance (organisée ou non) s'est progressivement développée.

Les années 1960 marquent ainsi le début du déploiement d'une offre plaisance, avec des capacités progressivement développées, essentiellement concentrée dans des nouveaux ports de plaisance (Calvi, Bonifacio, Saint Florent, Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio ...), modernes et proposant aux plaisanciers l'ensemble des services nécessaires. Ces ports de plaisance deviennent très vite des lieux de concentration des activités, animations et commerces. À la fin des années 1980, 19 ports de plaisance existent avec une capacité de l'ordre de 6 500 places à quai.

Très vite, l'offre portuaire va connaître un phénomène généralisé de saturation de l'accueil, avec l'expression d'une demande insatisfaite manifestée dans des listes d'attente. En réponse, peu de développements portuaires peuvent être recensés au cours des années 1990 et 2000, même si certaines optimisations et extensions ont permis de porter la capacité d'accueil autour de 10 000 places en saison (avec les mouillages organisés). Aussi, la demande s'est progressivement déportée en dehors des ports, et notamment sur les cales de mise à l'eau (généralement de conception ancienne et non dimensionnées pour accueillir autant de bateaux), dans des abris naturels, qui ont connu un large développement, des mouillages sauvages mais aussi dans des zones de stockage à terre situées à l'intérieur des terres.

### b. Description de l'offre | Diversité des équipements

Les pratiques de plaisance peuvent s'observer au départ :

- Des ports de plaisance et ports polyvalents (cohabitation avec pêche et/ou trafic commercial).
- Des petits ports, communément nommés "Marines".
- Des mouillages : Organisés ou sauvages.
- Des cales de mise à l'eau.

Il convient également de noter l'existence d'importantes capacités de stockage à terre, sur des terrains privés ou dans des zones appropriées au gardiennage.

### c. Les ports de plaisance

Les ports de plaisance concentrent l'offre d'accueil pour les bateaux de plaisance. On recense plusieurs types de schémas de développement :

- Des ports anciens, historiquement dédiés à d'autres usages maritimes (pêche et commerce), où la plaisance s'est progressivement développée
- Des ports créés ex-nihilo pour la plaisance
- Des ports dédiés à la plaisance et des ports mixtes accueillant de la plaisance en complémentarité d'autres usages.

La Corse comptabilise plus de 8000 postes d'amarrage pour des bateaux de plaisance, répartis dans une trentaine d'équipements.

On retrouve des capacités d'accueil dans tous les bassins de navigation, avec une surreprésentation de l'offre dans les bassins "ouest-Ajaccio" et "Cap Corse".

Les capacités se distribuent entre :

- Des emplacements dédiés aux contrats longue durée ; abonnement annuel généralement 76% de l'offre en environ.
- Des emplacements dédiés à l'accueil des bateaux de passage (places visiteurs), qui concernent environ 24% de l'offre globale.

Les pourcentages sont calculés sur l'année 2012 à partir des chiffres de l'étude relative à la plaisance et aux mouillages, (OEC-ATC ; 2013).

#### *d. La situation de saturation des ports*

Contexte généralisé de saturation de l'offre avec expression d'une demande insatisfaite matérialisée dans des listes d'attente et par les mouillages sauvages qui se développent autour des ports. Ce phénomène est très important en saison estivale mais il reste néanmoins présent l'hiver. Certains plaisanciers ont choisi cette « solution » à l'année, des bateaux épaves ou proches de l'abandon se trouvent souvent dans cette situation. Cette saturation concerne à la fois les places dédiées aux contrats annuels et celles réservées au passage. Cette situation contraint le développement des pratiques annuelles et pénalise l'accueil de l'escale. La pression de la demande est en constante augmentation, pour des clients nouveaux, mais également des clients existants qui souhaitent monter en taille avec l'achat de nouvelles unités.

L'offre à flot ne permet pas en l'état de répondre à la demande. Les perspectives d'évolution de l'offre apparaissent limitées, en tout cas insuffisantes pour satisfaire l'évolution de la demande. En effet le stock de bateaux ne cesse de croître en raison d'un engouement croissant des locaux et des touristes (développement de l'offre locative) vers les différents types de plaisances, et de l'importance de la durée de vie des bateaux. Certains projets (voir ci-après) pourront néanmoins participer à améliorer l'équilibre entre l'offre et la demande.

Enfin, il convient de noter un enjeu d'adaptation de l'offre et des services portuaires à une évolution prévue des attentes des usagers et des manières de consommer. Les ports et les autres zones d'accueil doivent développer une gamme de services appropriés à la pratique plaisancière, la conciergerie par exemple.

#### *e. Sujets spécifiques*

**Cas de la grande plaisance :** certains ports corses disposent de capacités et de services dédiés aux unités de grande plaisance (200 places environ). Ces capacités sont saturées en saison, et souvent insuffisantes au regard de la taille des bateaux accueillis. Un transfert sur des zones de mouillage forain s'effectue donc avec les impacts correspondants. Un des enjeux pour la Corse sera donc de structurer une offre capable de répondre à l'évolution des marchés de la grande plaisance (fréquentation et taille moyenne accrue).

**Le management environnemental dans les ports :** le niveau de prise en compte des problématiques environnementales dans les ports corses est variable selon les sites. Cela concerne à la fois les équipements (gestion des effluents, des déchets et des pollutions), les modalités de gestion et les actions de sensibilisation des usagers. Tous ces paramètres sont intégrés dans la labélisation « Ports propres », trois ports Corses y sont engagés aujourd'hui. La mise à niveau environnementale de tous les ports de plaisance est un préalable nécessaire à la valorisation et au développement.

**La valorisation touristique des ports de plaisance** : les ports de plaisance constituent d'importants leviers d'attractivité pour les communes littorales, pour des clientèles plaisancières ou pas. Le renforcement du rôle des ports dans l'animation et l'attractivité des territoires a fait l'objet de nombreuses actions ces dernières années (notamment la mise en œuvre du programme ODYSSEA). Cet axe de travail est à étendre à certains ports et à poursuivre.

### *f. Les mouillages*

Les pratiques de plaisance s'observent également au départ de mouillages. On recense plusieurs cas de figures. **Les solutions de mouillages réglementés** :

- Des ZMEL (Zones de mouillage et d'équipements légers), qui sont des zones de mouillages régularisées par une AOT collective, gérées et organisées pour l'accueil de la plaisance, 15 ZMEL recensées à ce jour avec un total de 2500 bouées. Ces ZMEL disposent, comme les ports de plaisance, d'emplacements pour des usages de longue durée, abonnement saisonniers en général correspondant à la durée de l'AOT, et pour l'accueil d'escales, plus de 1 200 places recensées (48%).
- Une zone réservée à des AOT individuelles, pratique peu répandue en Corse en 2012 seul 27 bouées correspondant à une AOT individuelle ont été recensées, toutes à Ile Rousse.
- Des zones dont la régularisation est en cours ou en projet (21 projets recensés).

En réponse à la saturation des capacités d'accueil pour les bateaux visiteurs, mais aussi pour des raisons d'attractivité de certains sites, on observe aussi un développement de zones de mouillages forains et sauvages importants. Ce sont **des solutions non reconnues** au titre de la loi, mais dans la plus part des cas tolérées.

- Les mouillages sauvages sont des zones de stationnement sur des bouées "sauvages" avec un corps mort au fond posé au bon vouloir du plaisancier ; c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucune autorisation d'usage du DPM. Ces zones de mouillages sont souvent complètement désorganisées et ne présentent pas une bonne sécurité pour les embarcations. Plus de 1 500 bouées de ce genre ont été recensées en Corse (Étude OEC). Au total, 262 zones de mouillage (figure 82), ont été observées d'août 2012 à juin 2013, avec jusqu'à 2939 bateaux comptés en haute saison sur les mouillages sauvages, donc sur bouée (le 13/08/2012 entre 11h et 16h). Certaines zones de ce type accueillent un nombre très important de bateaux (cas du fond de baie d'Ajaccio), pour des usages de longue durée. Ces pratiques peuvent générer d'importantes pressions sur le milieu naturel, notamment liées à l'usage d'ancre, de corps mort de tous types, (moteurs, ferraille...) (Cancemi ; 2004) et aux rejets polluants associés.

• Les zones de mouillages forains : mouillage à l'ancre directement sur le fond. Les présences sur ces sites sont généralement de courte durée et concernent à la fois les bateaux résidents corses (dans le cadre de croisières locales) mais aussi les bateaux extérieurs. Cette pratique est comptabilisée dans les 262 zones recensées par l'étude (figure 82). Elle est cependant plus difficile à quantifier précisément du fait du stationnement isolé de certains bateaux et de la ponctualité de l'arrêt sur ancre. Le comptage en haute saison permet tout de même de dénombrer environ 3500 bateaux à l'ancre le 13/08/2012 entre 11h et 16h. Le nombre de navires dans ce cas de figure varie de manière importante en fonction de la saison (congés / hors-saison) et des conditions météorologiques (étude plaisance et mouillage en Corse ; OEC 2012).

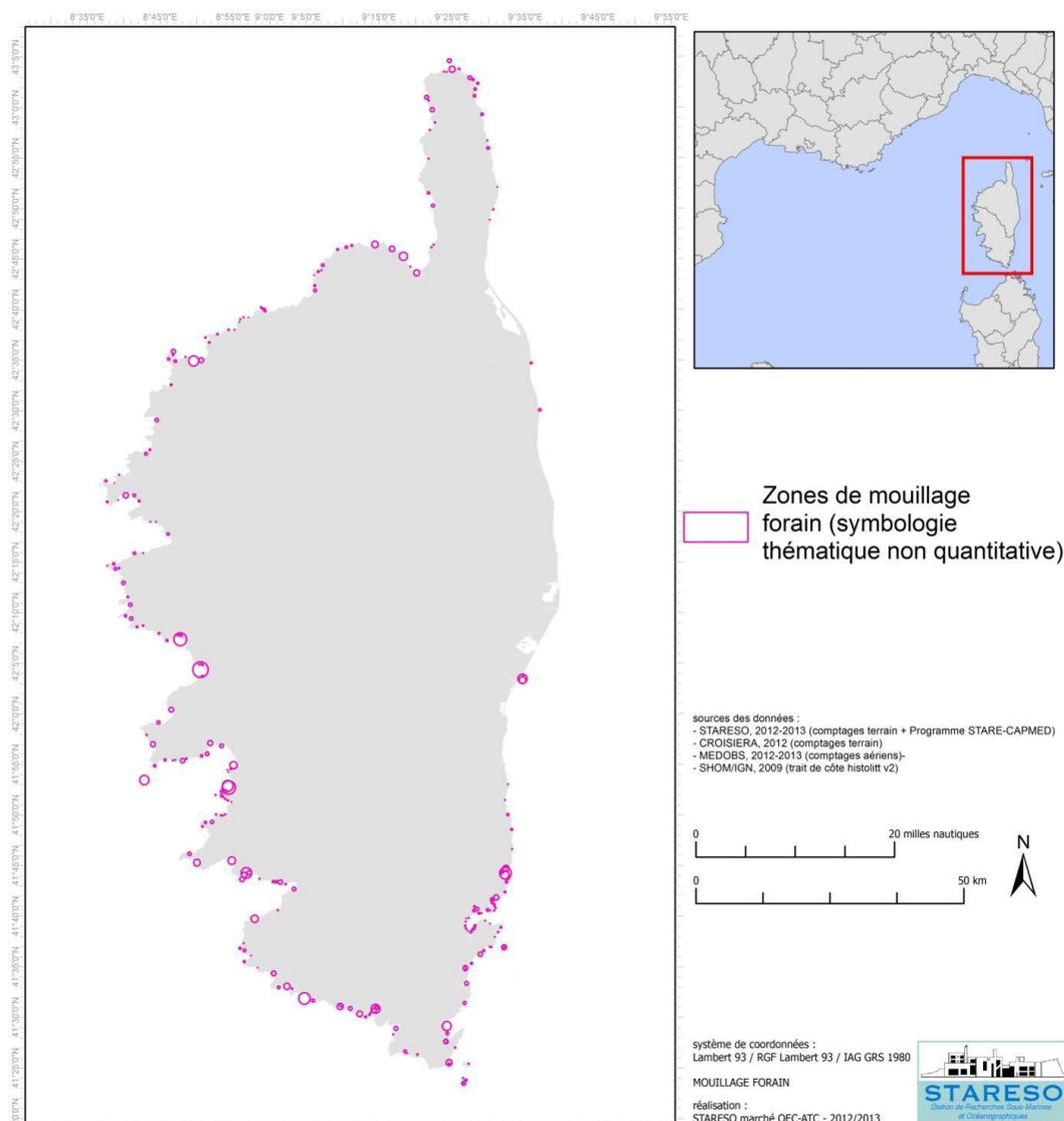


Figure 72 : Zones de mouillage forain en Corse 2012 – 2013. (Source : Etude relative à la plaisance et aux mouillages, OEC-ATC ; 2013)

Théoriquement on peut donc parler d'une capacité d'environ 5500 places sur bouée en haute saison dans les zones de mouillages, qu'elles soient organisées ou pas. Il faut ajouter à cela la pression des bateaux qui sont arrêtés sur ancre.

Le constat est comparable aux ports de plaisance ; les capacités sont toutes saturées en saison. Les démarches de régularisation en cours ne devraient pas accroître le potentiel d'accueil, voire le restreindre sur certains sites.

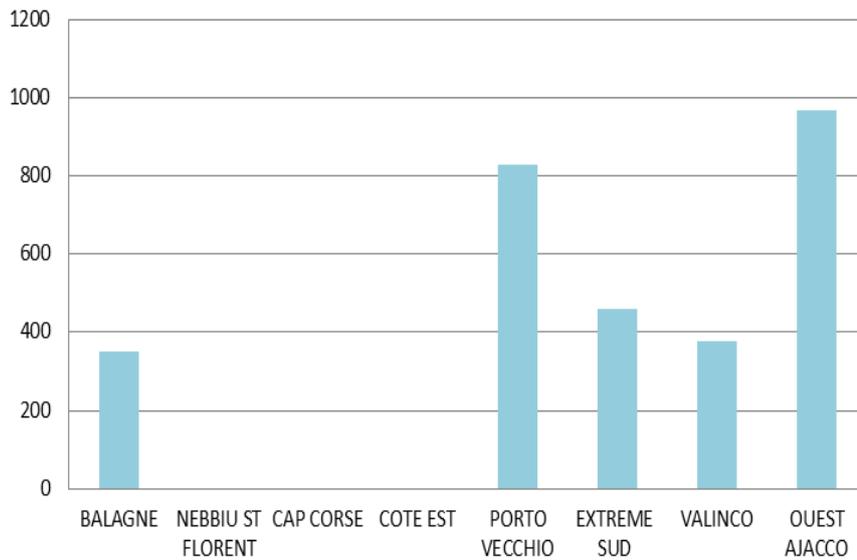


Figure 73 : Capacité d'accueil dans les mouillages

Les besoins sont comparables à ceux des ports à flot ; réponse à la demande, en termes de capacités et de services aux plaisanciers.

À noter, les mouillages méritent d'être appréhendés dans des logiques de complémentarité avec les ports à flot (mutualisation des moyens, gestion ...).

### *g. Autres équipements portuaires légers*

On recense également des petits équipements portuaires qui accueillent quelques unités de plaisance ; on peut notamment citer les marines, les pontons, ...

135 places de ce type peuvent ainsi être répertoriées, avec une offre concentrée en Balagne et dans le bassin de Porto Vecchio (carte ci-dessous).

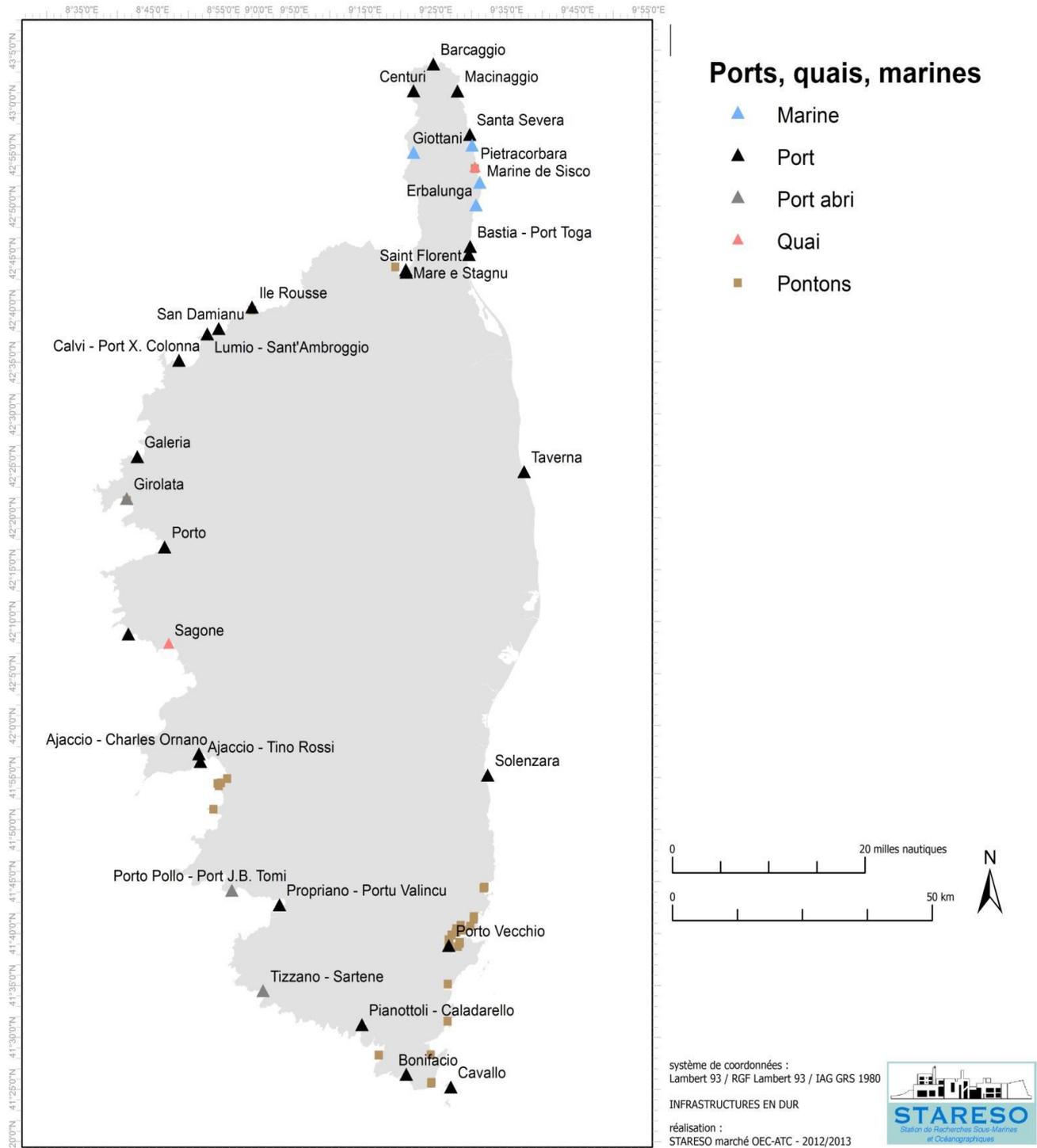


Figure 74 : Carte de synthèse des équipements dédiés à la plaisance. (Source : Etude relative à la plaisance et aux mouillages, OEC-ATC ; 2013)

*h. Bilan des capacités officielles à flot.*

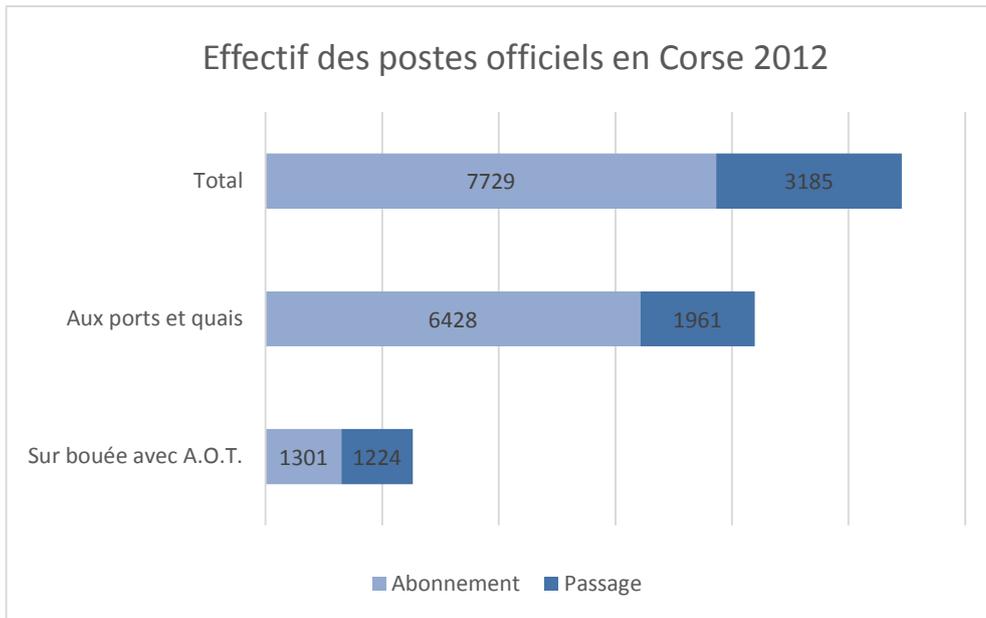


Figure 75 Effectif des postes officiels en Corse en 2012. (Source : Etude relative à la plaisance et aux mouillages, OEC-ATC ; 2013)

- Une offre très concentrée sur la côte occidentale de l’île, notamment autour d’Ajaccio. Ce qui répond à une demande à l’échelle de l’île (figure 85), les places officielles réparties sur les bassins de la côte Est, le Cap Corse et le Nebbiu Saint Florent comptent exclusivement des places de ports.
- Une capacité en postes officiels conséquente mais incapable d’absorber les pics de fréquentations en haute saison, près de 13 000 bateaux sur le plan d’eau certains instants. Avec une pression inégalement répartie en journée.

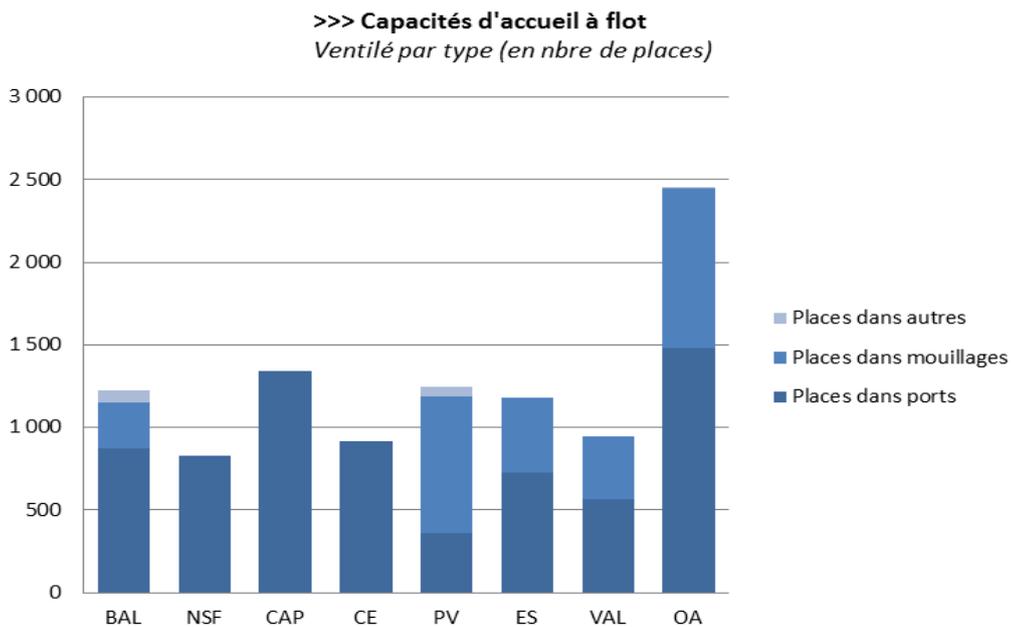


Figure 76 : Ensemble des capacités d’accueil à flot en fonction des bassins de navigations.

**Zoom sur le rôle des ports de plaisance : fenêtre sur le large et ouverture sur le territoire**

Il convient également de rappeler le rôle des ports de plaisance dans l'animation et la notoriété des territoires. En effet, les ports de plaisance sont des supports au développement de l'offre touristique ; liée à la mer (Promenade en mer, offre produit ...) ou non (zone de déambulation, restauration, commerces ...). Les conditions d'implantation des activités autour des ports s'inscrivent parfois dans des logiques concurrentielles.

Le raisonnement est également inverse ; les activités autour des ports participent directement à renforcer leur attractivité pour les clientèles plaisancières, résidentes et visiteurs.

Le développement de l'offre plaisance corse passera nécessairement par la mise en valeur de l'ensemble des activités touristiques et commerciales localisées autour des bassins ; avec une attention majeure à accorder à la répartition des implantations entre des activités, pour qui la proximité de l'eau est indispensable à leur fonctionnement (filière nautique notamment) et celles qui peuvent fonctionner en dehors des ports, mais dont la localisation sur le port va participer directement à renforcer son attractivité.

### i. Les accès à la mer et cales de mise à l'eau

En parallèle de l'offre portuaire et de l'essor des mouillages de tous types, les pratiques de plaisance se sont progressivement développées sur des cales et sites de mise à l'eau :

- En réponse à la saturation des capacités d'accueil organisées (Alternative pour des raisons pratique)
- Mais aussi par choix, en raison des atouts procurés par ce type de fonctionnement : pas de dépenses de stationnements, possibilité de changer de plan d'eau, frais d'entretiens allégés...
- Enfin, les équipements de mise à l'eau sont utilisés par les professionnels du nautisme disposant d'implantations commerciales et techniques en rétro-littoral

On recense une cinquantaine d'accès à la mer avec des caractéristiques très différents selon les sites :

- Type d'équipement : cale de mise à l'eau ou plan incliné, moyen portuaire de mise à l'eau (darse) ...

- Localisation : Les équipements sont présents non seulement dans les ports (une trentaine) mais aussi en dehors des ports (une vingtaine).

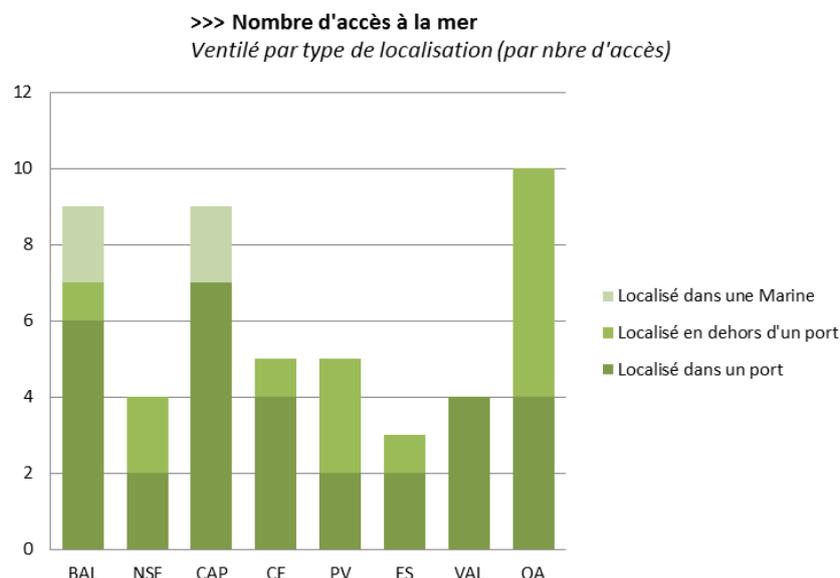


Figure 77 : Nombre d'accès à la mer en fonction des bassins de navigation.

Les principaux enseignements :

- Une offre déséquilibrée entre les bassins ; avec des zones insuffisamment équipées.
- De nombreux dysfonctionnements constatés.
- Des équipements obsolètes, non dimensionnés pour accueillir des pics de fréquentation importants (saturation des accès, de la mise à l'eau, absence de stationnements ...).
- Des conflits d'usage et des problèmes de cohabitation avec les autres activités (entre plaisanciers, entre plaisanciers et professionnels du nautisme, mais aussi avec les autres activités littorales (tourisme, commerce, transport...)).
- Une absence de services et de gestion.

Cette situation pénalise le fonctionnement de la filière nautique:

- Problèmes d'accès pour les pratiquants
- Conditions de travail dégradées pour les professionnels

#### j. Les capacités à terre

En complément de cette offre, la Corse dispose d'importantes capacités de stockage et de travail à terre.

Plusieurs équipements sont concernés :

- Les zones techniques sur les ports, initialement prévues pour la réalisation de travaux de courte durée sur les bateaux.
- Les zones professionnelles en dehors des ports, dédiées aux fonctions techniques de stockage / hivernage et commerciale.

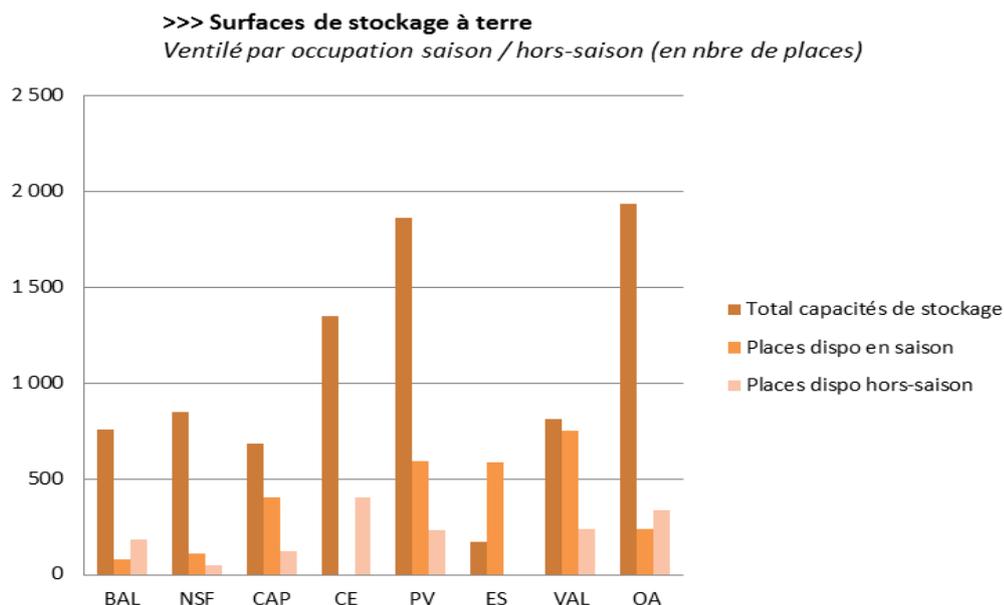


Figure 78 : Surface de stockage en mer en fonction des bassins de navigations.

On comptabilise ainsi plus de 222 000 m<sup>2</sup> de surfaces permettant le stockage à terre de bateaux, soit une capacité d'accueil de l'ordre de 8 500 bateaux.

Ces capacités sont :

- Relativement saturées en hors-saison (Bateaux en hivernage), environ 1 500 places disponibles.
- Mais présentent des disponibilités en pleine saison, avec un potentiel d'accueil immédiat de l'ordre de 2 700 bateaux.

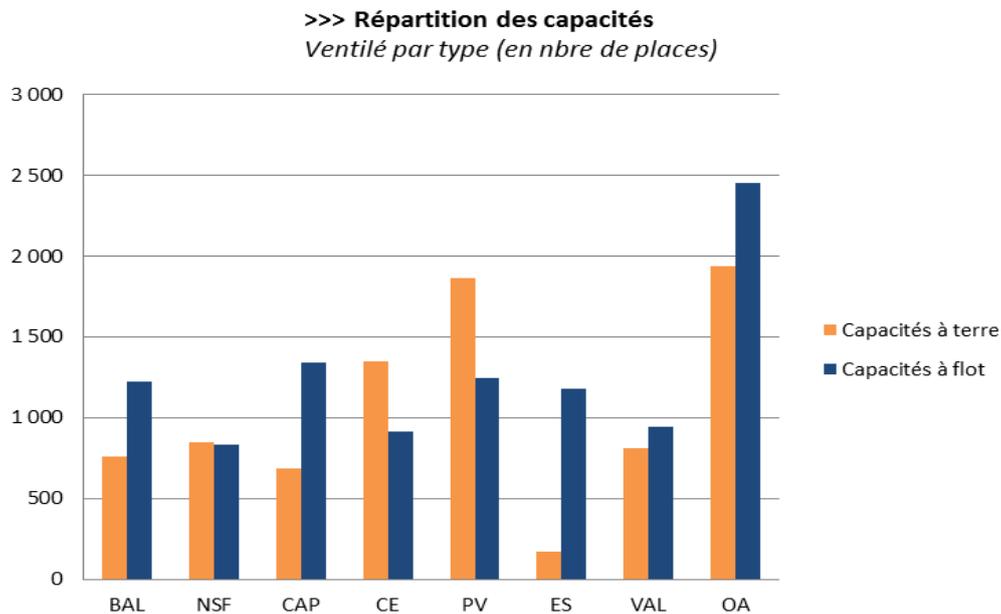


Figure 79 : Répartition des activités en fonction des bassins de navigations.

Les problématiques sont globalement comparables entre les sites et pénalisent fortement le fonctionnement de la filière nautique.

- Les zones techniques sur les ports sont globalement saturées, y compris avec des bateaux sur des longues périodes d’immobilisation et les conflits d’usage y sont nombreux. On recense néanmoins des espaces stratégiques (proches des sites de mise à l’eau) sous-exploités ou non optimisés.
- Ces espaces techniques s’inscrivent souvent dans des logiques de concurrence dans le développement avec d’autres activités commerciales, touristiques ou urbaines (qui n’ont paradoxalement pas nécessairement besoin d’une proximité avec la mer).
- Les zones de stockage hors-port sont généralement très éloignées des points de mise à l’eau (4.7 km en moyenne), avec des contraintes importantes pour organiser le transfert des bateaux entre les sites.

En saison, 30% des capacités à terre sont disponibles (plus de 2 700 places) alors que les capacités à flot sont saturées.

### *k. Les projets recensés*

Plusieurs projets de développement liés à la plaisance peuvent être recensés :

- À des niveaux d'avancement très divers : idée, études préalables, instructions ...
- Pour des types de projet également très différents : extension ports, reconversion, régularisation mouillage, réaménagement de cales ...

Les principaux projets (en nombre) concernent :

- Des projets d'optimisation de plan d'eau, dans les ports et mouillages, pour un potentiel capacitaire souvent réduit mais pouvant répondre à l'évolution des tailles de bateaux accueillis.
- Des projets de régularisation de zones de mouillages sauvages : La régularisation de ces zones ne va pas accroître le nombre de bateaux accueilli, elle va même tendre vers une légère réduction des capacités. Cependant cette organisation est indispensable pour pouvoir gérer les pratiques et usages.

On recense également des projets ambitieux de création ou d'extension importante des capacités ; ces différents projets sont pour l'instant au stade de l'idée.

En revanche, on recense peu de projets de ports à sec alors que les caractéristiques du marché (prédominance des petites unités à moteur) le justifieraient. Les ports à sec constituent une niche de place très importante et peu exploitée en Corse. Les ports à sec, à la différence des sites de gardiennage, ont pour vocation à répondre rapidement à un besoin de mise à l'eau de l'embarcation dès la demande de son propriétaire, ce qui nécessite une proximité avec la mer. Une exploitation de cette solution de façon raisonnable et justifiée pourrait permettre un désengorgement des ports de petites et moyennes unités.

Enfin, il convient de souligner un projet innovant, dédié à l'accueil de la grande plaisance, consistant en la structuration d'un réseau de mouillages à haut niveau de services

#### Les cales et les accès à la mer

En complément de ces projets capacitaires, on dénombre plusieurs projets ou opportunités d'amélioration des conditions d'accès à la mer, traduit par différents types de projets : création / optimisation / modernisation ... au niveau des cales de mise à l'eau et des outils portuaires.

Un projet est en cours sur la commune de Pietrosella. Le réaménagement de la cale de mise à l'eau de Cala Médéa dans le cadre d'un projet urbain et paysager d'ensemble de l'entrée sur la presqu'île de l'Isolella. Le projet s'adresse à la fois aux professionnels locaux du nautisme et aux pratiques autonomes de mise à l'eau à la journée dans le bassin Sud Ajaccio / Étude préalable en cours.

Inventaire des projets portuaires

Localisation	Type et caractéristiques du projet	État d'avancement
Sari-Solenzara	Extension du port de plaisance	Études en cours
Porto-Vecchio	Extension du port de plaisance	Études en cours de finalisation
Ile Rousse	Création d'un port de plaisance	Études préalables réalisées
Rogliano	Développement de la plaisance sur le bassin de Macinaggio	Études en cours
Aléria	Développement des capacités d'accueil pour la plaisance	Études en cours
Pianottoli Caldarello	Restructuration du port de Pianattoli	Études réglementaires achevées
Vico Sagone	Création d'un port ex-nihilo	Étude en cours de finalisation
Propriano	Restructuration du plan d'eau (+ 99 bouées)	En voie d'achèvement
Bastia Toga	Restructuration du plan d'eau (+ 10 places pour grandes unités)	Étude en cours de finalisation

Inventaire des projets relatifs à des mouillages

Localisation	Type et caractéristiques du projet	État d'avancement
Zonza	Réaménagement et extension de la zone de mouillage	Études en cours
Calcatoggio	Régularisation et organisation de la zone de mouillage (167 places)	En voie d'achèvement
Lecci	Reconfiguration et extension de la zone de mouillage	Études préalables réalisées
Coti-Chiavari	Création d'une zone de mouillage	Études en cours
CC Côte des Nacres	Organisation d'une zone de mouillage en baie de Favone	Études en cours
Osani	Réorganisation des mouillages (+ 7 places)	En voie d'achèvement
Grosetto Prugna	Création d'une zone de mouillage (+ 134 places)	En voie d'achèvement
Serra di Ferro	Augmentation de la capacité (+ 60 bouées)	En voie d'achèvement
Galéria	Création d'une ZMEL (+ 145 places)	En voie d'achèvement
Multi-sites	Mise en place de mouillages à haut niveau de services dédiés à la grande plaisance	Idée

Autres

Localisation	Type et caractéristiques du projet	État d'avancement
Bonifacio	Création d'un port à sec à Sant'Amanza	Études en cours

## E | Bilan sur le rapport Offre / Demande

Le bilan croisé offre/demande présente certains paradoxes :

- Une croissance significative de la flotte active ces dix dernières et des perspectives de développement très favorables. Mais un développement aujourd'hui contraint par la pénurie en capacités d'accueil. Le besoin concerne à la fois la flotte locale (résidents principaux et secondaires), mais aussi les bateaux visiteurs et plus généralement la filière professionnelle.
- Un transfert de la pression qui s'est progressivement fait sur des zones de mouillages forains ; aujourd'hui en cours de régularisation, mais sans potentiel d'accroissement en capacité d'accueil et les équipements de mise à l'eau, qui pour la plupart présentent d'importants dysfonctionnements.
- Les capacités d'accueil à terre existantes sont essentiellement des sites de gardiennage, destinés aux longues réparations et à l'hivernage. En revanche il y a un gros manque de ports à sec. Ils permettraient de répondre à une demande de sortie ponctuelle et épisodique des plaisanciers, tout en libérant des places de ports.
- L'existence du marché de la Grande Plaisance, avec là aussi, des contraintes de disponibilités et des carences en services pour répondre aux besoins de ce segment de marché et limiter les impacts environnementaux.
- Une filière professionnelle, déjà développée, partiellement structurée, en cours de qualification de son offre, mais dont les conditions de travail ne sont pas optimales.
- Des problèmes de concurrence entre les activités au niveau de leurs implantations autour des ports, avec un équilibre à optimiser entre activités qui ont besoin de la proximité de l'eau et celles qui théoriquement pourraient fonctionner en dehors des ports, mais dont la nature de l'activité participe directement à renforcer l'attractivité du port. Il convient de noter également un manque généralisé de mise en valeur de l'offre produit dans les ports.

Le potentiel de développement de la plaisance en Corse est réel, avec des impacts socio-économiques significatifs à prévoir et des retours en termes d'image et de notoriété. Mais son développement, et les effets d'entraînement associés, reste conditionné par la capacité du territoire à structurer une offre et des services d'accueil en adéquation.

F | La filière professionnelle en cours de développement

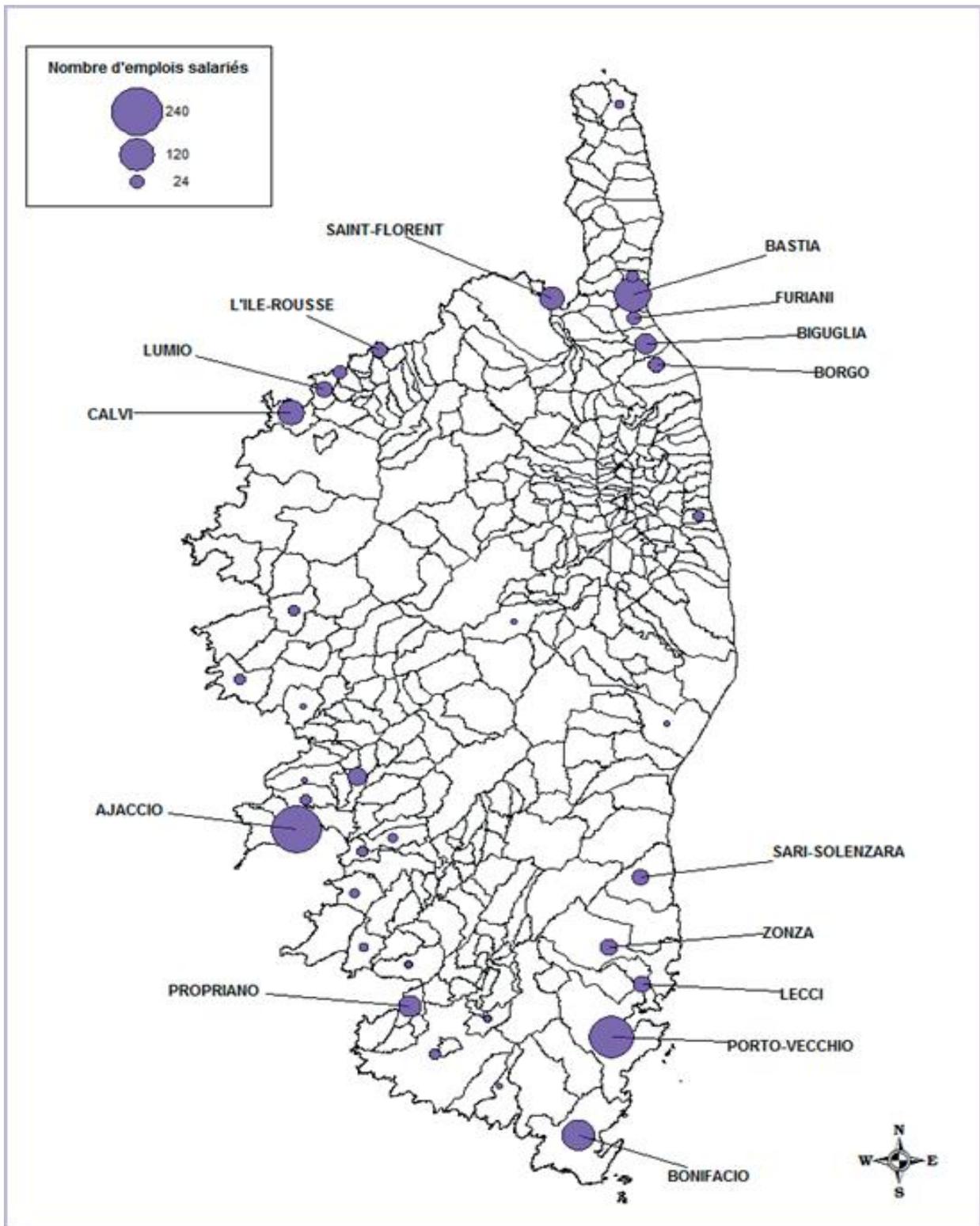


Figure 80 : Carte du nombre d'emploi salariés de la filière nautisme en Corse. (Source : Le nautisme en Corse, Observatoire Régional Emploi Formation ; 2014)

En parallèle au déploiement de l'offre d'accueil et des pratiques associées, une filière nautique professionnelle s'est progressivement développée.

La filière nautique corse est principalement positionnée sur les segments des services aux bateaux et aux plaisanciers (cessionnaires, entretiens et réparations, prestations de services, chantier naval ...) et sur l'offre produit ; notamment avec une offre locative importante. L'offre actuelle est globalement adaptée à la demande et la tendance est à la qualification des compétences pour répondre à des besoins de plus en plus sophistiqués. Il s'agit d'une filière à marché local. Son volume d'activité est conditionné par la taille de la flotte active présente dans le bassin (*a contrario* de filières à marchés externes : construction, production, tertiaire ...), elle est donc fortement marquée par la saisonnalité.

On comptabilise environ 320 établissements présents sur les marchés du nautisme. La plupart de ces établissements sont de taille modeste ; ainsi près de deux tiers des entreprises ont moins de 5 salariés ; seules une douzaine d'entreprises emploient plus de 20 personnes sur une année.

Le poids de la filière nautique par bassin est globalement proportionnel au volume de la flotte active ; les bassins où l'offre portuaire est importante concentrent également l'offre professionnelle (Ouest Ajaccio notamment).

Le déploiement de cette offre professionnelle s'est fait au départ sans réelle structuration, souvent en concurrence avec d'autres activités touristiques et commerciales, et généralement en dehors des ports, en raison de la rareté en foncier mobilisable. Les implantations techniques et commerciales se retrouvent donc souvent éloignées des sites de mise à l'eau (4 à 5 km en moyenne régionale) et sont souvent éclatées sur plusieurs sites, ce qui génère des contraintes de fonctionnement et d'attractivité importante (transfert des bateaux, cohabitation avec les usages urbains et touristiques, accès à la mer ...). Par ailleurs, le développement de la filière professionnelle, nécessaire compte tenu des évolutions dans les pratiques et modes de consommation, est fortement contraint par l'absence de sites mobilisables.

Aujourd'hui, les principaux enjeux repérés pour la filière professionnelle sont :

- Un enjeu de qualification de l'offre et des compétences, lié à la qualité des implantations mais surtout à la formation des professionnels. L'enjeu sera notamment de savoir répondre à l'évolution des besoins des usagers et des nouvelles manières de consommer les produits nautiques.
- Un enjeu d'amélioration des conditions de travail des professionnels, notamment au niveau des accès à la mer et dans l'usage des espaces techniques situés sur les ports
- Un enjeu de développement, notamment lié à la libération de foncier à proximité de l'eau.

Des projets et actions, portés par l'ADEC et la Fédération des Industries Nautiques, sont actuellement en cours pour satisfaire ces enjeux (Pôle d'Excellence, CAP Nautic ...).

## G | Les enjeux de la plaisance en Corse

- **Un enjeu majeur de recherche de conciliation** optimisée entre une nécessaire préservation des milieux et de la ressource et des développements économiques justifiés.
- **Un enjeu de préservation de la qualité et de l'attractivité du bassin de navigation**, et notamment le peu de contraintes et obstacles à la navigation de plaisance, tout en intégrant les enjeux de cohabitations avec les autres fonctions maritimes et la composante environnementale.
- **Un enjeu de réponse à la demande**, au plan des capacités d'accueil mais aussi de la qualité des services offerts. Cette demande concerne l'ensemble des modes de pratiques et d'usages (locaux, secondaires, visiteurs, location, professionnels ...).
- **Un enjeu d'adaptation de l'offre** pour satisfaire l'évolution de la demande, avec là aussi des évolutions de services à prévoir, et un développement nécessaire du potentiel d'accueil. Les solutions à apporter devront être différenciées pour répondre aux besoins actuels et futurs mais aussi optimisées, notamment en termes de consommation de foncier sur le littoral.
- **Un enjeu de valorisation des équipements de plaisance**, à la fois comme "porte d'entrée sur le territoire", mais aussi comme "fenêtre sur le large", y compris pour des clientèles non pratiquantes. Cela renvoie à la qualification des espaces portuaires et à la valorisation de l'offre produit. Le port doit ainsi être consolidé dans son rôle d'animation et de vecteur d'image augmentant l'attraction des destinations.
- **Un enjeu d'amélioration des conditions d'accès à la mer**, à la fois pour les pratiquants autonomes mais aussi pour les professionnels du nautisme
- **Un enjeu d'amélioration des conditions de travail et de développement de la filière professionnelle**, avec des sites d'implantation à proximité des ports, une mobilisation de foncier, d'outils et d'équipements pour gérer les mouvements de bateaux.

## H | Les options de développements à trancher

Les réponses possibles pour satisfaire les enjeux repérés sont nombreuses ; elles devront nécessairement rechercher une conciliation optimisée entre des développements nautiques justifiés et la préservation des milieux et de la ressource. En effet l'impact environnemental de la plaisance sur le milieu marin n'est pas négligeable. De nombreuses études le mettent en évidence. L'entreprise d'un projet devra donc permettre de minimiser cet impact par rapport aux pratiques existantes. Plusieurs options sont détaillées dans cette partie, les véritables orientations stratégiques seront prises dans la partie « Enjeux ».

On peut distinguer trois grandes familles de solutions :

1. Les solutions permettant d'accroître le potentiel d'accueil de bateaux.
2. Les solutions permettant d'améliorer le fonctionnement de la filière nautique.
3. Les actions d'accompagnement nécessaires au fonctionnement de l'offre.

### *a. L'accroissement du potentiel d'accueil*

#### **L'amélioration des conditions d'accès à la mer**

Le diagnostic a signalé d'importants dysfonctionnements au niveau de l'accès à la mer pour les professionnels du nautisme mais aussi pour les pratiques de mise à l'eau autonome. Cette situation pénalise fortement le fonctionnement et le développement de la filière et contraint la mise en œuvre de modes de gestion dynamiques des places à flot.

En réponse, plusieurs solutions peuvent s'envisager :

#### **La modernisation et le réaménagement des équipements existants :**

Ces derniers sont généralement de conception ancienne et ne sont plus adaptés pour répondre aux besoins actuels (taille des bateaux, pics de fréquentation ...).

La mise en œuvre de projets de modernisation et de réaménagement des cales de mise à l'eau doit s'envisager à court terme. Les types de projets à prévoir sont divers, en fonction de l'état actuel des sites :

- Reprise des ouvrages : état, géométrie, pente ...
- Organisation des flux : gestion des accès, mise en place de stationnements dédiés, mise en place de pontons d'attente ...
- Signalétique et localisation des équipements : localisation à l'échelle de la Corse puis au niveau des sites (application dédiée).
- Déploiement de nouveaux services : rinçage, avitaillement, carburant, gestion des déchets...

## La création de nouveaux équipements

La mise en œuvre de nouveaux pôles de mise à l'eau peut permettre de désengorger les cales de mise à l'eau existantes et de faciliter les conditions de transfert des bateaux depuis les zones de stockage hors-port.

À noter, des aménagements légers et réversibles peuvent également s'envisager sur certains sites (mise en place de bandes géotextiles) pour la manutention d'unités légères.

- Les sites possibles :

Un projet typique a été mis en route sur la commune de Pietrosella. Le réaménagement de la cale de mise à l'eau de Cala Médéa dans le cadre d'un projet urbain et paysager d'ensemble de l'entrée sur la presqu'île de l'Isolella. Le projet s'adresse à la fois aux professionnels locaux du nautisme et aux pratiques autonomes de mise à l'eau à la journée dans le bassin Sud Ajaccio. Une étude préalable est en cours.

### Les opportunités et besoins recensés

<b>Baie de Calvi</b>	Besoin en amélioration des accès à la mer pour les professionnels par la création d'un accès en dehors du port de Calvi (à l'est de la baie)
<b>Ile Rousse</b>	Besoin en amélioration des accès à la mer, notamment en délestant les pratiques en dehors du port
<b>Bastia</b>	Besoin d'améliorer les conditions d'accès à la cale du port de plaisance et intérêt de créer un nouvel équipement pour désengorger les équipements existants
<b>Taverna</b>	Besoin d'améliorer les conditions d'accès à la mer par la cale existante (réaménagement et modernisation à prévoir).
<b>Solenzara</b>	Besoin de sécuriser les mises à l'eau dans le port de plaisance et intérêt d'une offre hors port
<b>Pinarellu</b>	Outil intéressant mais accès et stationnements à optimiser
<b>Porto Vecchio</b>	Importance des pratiques de mise à l'eau. Besoins en amélioration des conditions d'accès à la mer (organisation des flux et stationnement ...)
<b>Bonifacio</b>	Forte concentration de professionnels et besoins associés en amélioration des accès aux outils de mise à l'eau
<b>Tizzano</b>	Besoin important en amélioration des conditions d'accès à la mer
<b>Ajaccio</b>	Zone de concentration des pratiques et de la filière professionnelle. Les conditions d'accès aux équipements existants sont contraignantes. Intérêt de développer des possibilités en dehors des ports et à proximité des zones de stockage à terre (est de la Baie)
<b>Sagone</b>	Importance des pratiques de mise à l'eau et besoin réel des conditions d'accès à la mer
<b>Porto</b>	Cale existante en mauvais état ; réaménagement et modernisation à prévoir

### **Zoom sur la problématique des jet-ski**

Les pratiques de jet-ski sont en fort développement. Plusieurs expériences tendent à démontrer que les modalités de cohabitation des jet-ski avec les autres usages maritimes peuvent être considérablement optimisées par la structuration d'une offre dédiée à ce type de pratique.

Ainsi, la création de "jet-ski centres", c'est-à-dire des pôles nautiques dédiés à cette forme de pratique, est à encourager pour accompagner le développement des pratiques tout en limitant ses impacts négatifs. Ce concept innovant comprendrait :

- Un moyen de mise à l'eau dédié aux jet-ski associé à des zones de stationnement pour les attelages.
- Une offre de services et commerciale spécifique (concessionnaire, entretien ...).
- Et des activités associées : location, port à sec pour jet-skis, restauration.

#### *b. La mobilisation du foncier*

La libération de foncier est nécessaire pour accompagner le développement de la filière professionnelle. Les besoins concernent à la fois des espaces techniques et de travail et des surfaces commerciales et de vente.

Les possibilités sont certainement limitées mais existantes :

#### **L'optimisation de la gestion et l'occupation des zones techniques portuaires**

Cette réflexion présente un premier potentiel à examiner dans la plupart des ports de plaisance. Les marges de manœuvre se situent notamment au niveau :

- De la densification des zones de stockage : optimisation du rangement, utilisation de moyens de manutention permettant de serrer les bateaux ...
- De la gestion des espaces à terre. On comptabilise aujourd'hui de nombreux bateaux stationnés au bord de l'eau alors qu'ils se trouvent en période d'immobilisation longue (travaux, vente ...) voire en fin de vie. Ces unités pourraient être stationnées en dehors des ports et ainsi libérer des espaces très convoités pour répondre à des besoins de courte durée. Le développement de la filière de déconstruction serait également un atout important dans cette voie.

#### **La mobilisation de foncier autour des ports**

Le développement de la filière nautique s'inscrit dans des logiques de concurrence accrue avec d'autres activités commerciales ou touristiques. De fait, la filière s'est progressivement développée en dehors des ports, remplacée par d'autres fonctions (restaurants ...), qui pour la plupart ne nécessitent pas d'être localisée au bord de l'eau. La reconquête des abords des bassins par la filière nautique apparaît nécessaire à son développement. Cela passe, non pas par la création de nouveaux espaces, mais par une transformation progressive dans l'usage des locaux et surfaces autour des bassins, traduit dans les outils d'aménagement et de planification locaux.

#### **Le développement de zones en dehors des ports**

En complément, des développements hors-port doivent s'envisager, dans des logiques de pôles nautiques, permettant de concentrer l'offre sur un même site (visibilité commerciale, logique de polarisation, possibilités de mutualisation de moyens ...). Ces implantations devront s'envisager dans des logiques de complémentarité avec l'offre présente sur les ports et les points de mise à l'eau. Les outils mobilisables sont réglementaires et juridiques ; il conviendra d'intégrer les besoins liés à la filière nautique dans tous les projets d'aménagement situés à une distance raisonnable d'un port ou d'un point de mise à l'eau.

### Axes prioritaires de la mobilisation du foncier

Il convient également de rappeler trois axes d'intervention prioritaires :

- **La mise à niveau environnementale** de l'ensemble des équipements existants, dans les ports (bassins et terre-pleins) mais aussi dans les zones de travail retro-littoral (pratiques de carénage sauvages). Des actions sont à mettre en œuvre concernant à la fois les équipements (gestion des effluents, déchets et pollutions), la formation des compétences présentes et la sensibilisation des usagers.
- **La valorisation du rôle des équipements plaisance dans l'animation et l'attractivité des territoires.** Les cibles concernées sont doubles : plaisanciers et non plaisanciers et les actions à prévoir diverses (aménagement de point d'info, démarches de communication et promotion, mise en valeur de l'offre locale ...).
- **La mise en valeur de l'offre produit et professionnelle dans les ports** est un axe stratégique. L'action concerne toutes les activités professionnelles liées à la mer, et notamment les loueurs et les prestataires de plongée et promenade en mer. Les projets sont également diversifiés : valorisation des bateaux dans les ports, mise en place de points de vente, gestion des flux, actions de promotion ...

#### *c. Les actions d'accompagnement*

Ces actions "immatérielles" seront nécessaires pour accompagner le développement de la filière et valoriser les différents projets d'aménagement mis en œuvre. Les axes de travail sont les suivants :

- **La formation et le renforcement des compétences dans la filière nautique** : ce point concerne l'ensemble des métiers (concessionnaires, prestataires de services, loueurs, grande plaisance ...) et est nécessaire pour accompagner l'évolution de la demande. Ce volet concerne également les agents portuaires dont le métier doit évoluer pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation des produits nautiques (formules "clé en main", conciergerie ...).
- **La promotion de filière** : cette démarche est bien engagée (salons, portails internet dédiés, annuaires ...) et mérite d'être encouragée.
- **La structuration de la filière et de ses acteurs** : cette démarche est déjà bien engagée et mérite d'être poursuivie. En parallèle, une observation accrue de la filière est nécessaire. Sur ce point, il apparaît nécessaire d'avancer sur la connaissance des besoins et modes de pratiques des plaisanciers navigants en Corse.
- **La mise en place d'une filière de déconstruction** : à très court terme, le marché reste étroit. Mais il est nécessaire d'anticiper un besoin plus important de déconstruction de bateaux de plaisance. Au début, la démarche passera par l'intégration dans les réseaux existants, puis une offre régionale pourra progressivement se développer,

avec des besoins humains (Formations à prévoir) et en mobilisation de sites (fourrière nautique, site de collecte et de déconstruction ...). Cette filière tend à répondre à un enjeu environnemental important de la plaisance : la gestion des bateaux en fin de vie.

- **Le soutien aux dynamiques d'innovation** : l'innovation est nécessaire pour optimiser le fonctionnement de la filière nautique dans un territoire très contraint. Les thématiques d'innovation sont nombreuses : cales de mise à l'eau à haut niveau de services, gestion dynamique des places dans les ports, outils de gestion, les notions techniques d'informations et de communications, ...
- **Le renforcement de la dynamique événementielle** pour faire connaître l'offre. Les cibles sont diverses : locaux, externes, marchés spécifiques type Grande Plaisance ...
- **La valorisation du patrimoine maritime corse** : Mise en valeur des bateaux traditionnels ainsi que des méthodes de pêche, soutien aux chantiers patrimoniaux ...

## 4 | Les loisirs et sports nautiques

### A | Panorama de l'offre et des pratiques au niveau national

#### a. Définition

Le nautisme désigne l'ensemble des formes de pratiques liées à la navigation pour l'agrément ; le sport, la découverte, les loisirs et les pratiques touristiques. Le nautisme peut se scinder en plusieurs grandes familles :

- La plaisance et la filière nautique associée, traitée dans le chapitre précédent ;
- L'offre produit, traitée également dans le chapitre précédent
- Et les loisirs et sports nautiques qui concernent les activités à vocation récréative, sportive et de loisirs sur des embarcations qualifiées de "légère". On parle également de nautisme léger. Ces activités sont généralement rattachées aux sports de pleine nature.

Les loisirs et sports nautiques se caractérisent par une très forte diversité, en termes de :

- Types de pratiques : Voile légère, sports de glisse, sports de rame, motonautisme et sports tractés, sports aquatiques et subaquatiques, char à voile et engin de plage
- Profils de pratiquants : jeunes à séniors, débutant à spécialistes, individuels à groupe...
- Modes de pratiques : annuel, intensif, ponctuel ... sportif, touristique ...
- Caractéristiques des prestataires : associations, privés, structures municipales...
- Localisation des pratiques : au départ des plages, des ports ...

#### b. Une notion clé : Le parcours nautique

La notion de "parcours nautique" renvoie à la structuration d'une continuité de pratique entre la découverte et l'initiation vers le loisir et/ou le sport puis les pratiques professionnalisantes. Différentes expériences récentes ont démontré la nécessité de structurer un vivier de pratiquants "à la base" pour alimenter la filière professionnelle. Le schéma classique est le suivant :

- **Enfant** : découverte de la pratique dans le cadre scolaire ou périscolaire puis évolution vers une pratique d'initiation
- **Jeunes / Ado** : Évolution vers des pratiques de loisirs et sports
- **Adultes** : Évolution différente : plaisance de loisir ou sportive / filière professionnelle

### c. *Les principales tendances observées au niveau national*

- **Un engouement sans cesse croissant** pour les sports et loisirs nautiques.
- Une diversification de plus en plus forte des types de pratiques et notamment les sports de glisse.
- **Des évolutions différenciées** néanmoins selon les types de pratiques et d'activités : ralentissement des pratiques sur certains créneaux (annuels) et accroissement important des pratiques sur d'autres (on peut notamment citer l'exemple récent du Paddle Board).
- Des évolutions dans les attentes des pratiquants vers le « fun » : Au départ, les pratiques étaient surtout orientées vers le sport et la compétition, puis elles ont progressivement dérivé vers des approches de type "convivialité et hygiène de vie" ; les sports nautiques étant particulièrement adaptés à ces attentes. Aujourd'hui, ces pratiques évoluent vers la recherche du ludique et du fun.
- **Le nautisme comme levier d'éducation à l'environnement.** Les sports nautiques se pratiquent en milieu naturel et nécessitent pour la plupart des équipements spécifiques. À la fois "sport mécanique" et "sport de plein air", le nautisme est un outil intéressant pour découvrir des environnements naturels et structurer des contenus pédagogiques riches. Aujourd'hui, les sports nautiques se développent dans des logiques de découverte des milieux et comme supports pédagogiques
- **Vers le "clé en main".** Les modes de consommation des produits nautiques évoluent également et certaines tendances deviennent de plus en plus perceptibles. On peut notamment noter l'engouement pour les formes de pratiques "rapides", peu contraignantes en termes de temps, et permettant de prendre rapidement du plaisir et des sensations fortes. Les pratiques de "zapping" s'observent également avec la nécessité pour les prestataires de monter des offres multi-activités
- **Le rôle des sports nautiques dans le choix de la destination :** L'offre nautique est de plus en plus appréhendée comme un marqueur de territoire, à même de participer à l'attractivité des destinations littorales (le Surf dans le Pays Basque, la Plongée sur la Côte Bleue, le funboard puis le kite board en Languedoc Roussillon, la Voile dans le Finistère ...). Certaines destinations deviennent même des spots notoires grâce aux pratiques qui s'y déroulent (Funboard à l'Almanarre, kite à Leucate, Plongée à Marseille, voile à la Trinité, surf à Anglet ....).
- **Une professionnalisation progressive des prestataires :** au départ, l'offre s'est surtout structurée sur des dynamiques sportives et de compétition. Les premiers encadrants étaient avant tout des spécialistes de la discipline. Aujourd'hui, l'offre évolue en réponse aux attentes et besoins des usagers : professionnalisation de l'encadrement, logique de diversification de l'offre ; la multi activité garantissant une permanence de l'offre, ...

#### *d. Les principales difficultés rencontrées*

Elles sont liées au caractère "pleine nature" de l'activité :

- La forte dépendance aux conditions météo, qui pose des problèmes aux prestataires pour assurer la permanence d'une offre.
- Les risques liés au milieu marin et à la dangerosité de certaines formes de pratiques, qui peut décourager certains pratiquants.

### **B | Le contexte en Corse**

De par la qualité de son environnement nautique et de l'attractivité des sites, la Corse se positionne comme un acteur important du nautisme en France. Toutes les formes de pratique peuvent ainsi y être recensées, sauf exceptions liées aux caractéristiques des sites (Char à voile notamment).

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Une grande diversité de sites de pratique et une forte attractivité.
- Une capacité à pratiquer presque toutes les formes d'activités.
- Une destination reconnue pour certaines formes de pratique ; la plongée notamment.
- L'absence de marqueurs identitaires forts. Mis à part pour la plongée ; le nautisme n'est pas un levier d'attraction de clientèles externes en Corse.

#### *a. L'offre concernée*

#### **Les pratiques encadrées**

L'offre proposée par les prestataires corses, affiliés à des fédérations sportives, constitue 4% de l'offre nautique nationale. (Donnée non exhaustive car certains prestataires ne sont pas affiliés).

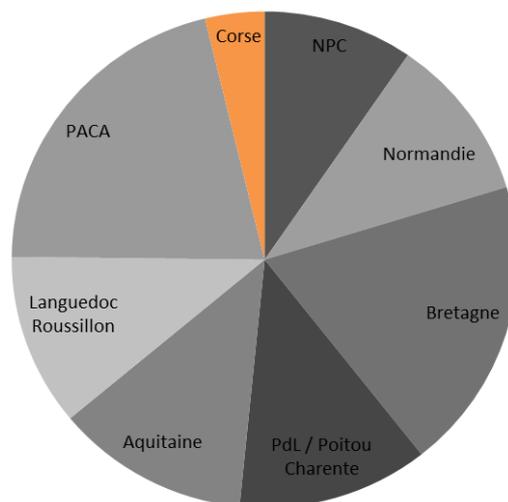


Figure 81 : Répartition des fédérations de loisirs nautiques au niveau national.

### **La plongée, seule pratique véritablement identitaire**

L'offre de plongée est certainement celle qui a connu le plus fort développement ces dix dernières années. La plongée est un marqueur identitaire pour la Corse, à même d'attirer des clientèles externes pour qui le motif principal de venue est le produit.

On recense en Corse 86 structures affiliées à la fédération concernée ; dont 42 structures commerciales agréées. La majorité de l'offre ne fonctionne qu'en saison. La structuration de l'offre de plongée est en effet très différente des autres disciplines, qui se caractérisent par une surreprésentation des statuts associatifs chez les prestataires.

### **Les pratiques autonomes**

En complément de l'offre proposée par les prestataires d'activités, on recense également d'importants volumes de pratiques autonomes. Notamment pour les sports de glisse (surf, paddle, funboard ...) mais aussi la plongée, qui sont des loisirs faciles d'accès avec un matériel relativement simple. En effet, la Corse possède des plans d'eau de qualité pour ces pratiques (vents réguliers en été, fonds marin véritablement attractifs, vagues occasionnelles ...).

#### *b. L'offre de loisirs nautique en Corse, diversifiée mais peu structurée.*

Par rapport aux tendances nationales observées, l'offre et les pratiques corses présentent certaines spécificités :

- Une forte représentation de prestataires privés dans l'offre globale.
- Une offre très orientée sur les clientèles touristiques, et des carences observées dans les pratiques locales de découverte, de loisirs et de sports.
- Une offre éclatée et peu structurée (peu de complémentarités et de développements communs entre les structures).
- Des maillons manquants dans le "parcours nautique", notamment au niveau des pratiques de découverte (Nautisme scolaire) et annuelles (sports et loisirs).
- Le niveau de professionnalisation de l'offre est aussi très variable selon les sites.
- Des problèmes de gestion des cohabitations entre différents usages sont parfois observés.
- Des carences en termes d'image de la destination nautique ; la Corse n'est pas identifiée comme un "hot-spot" alors que son potentiel est réel notamment sur la plongée.
- Un manque de lisibilité de l'offre nautique sur les sites, alors que généralement le produit nautique s'achète sur place.

## C | Les enjeux mis en évidence

L'offre des loisirs et des sports nautiques en Corse présente plusieurs enjeux :

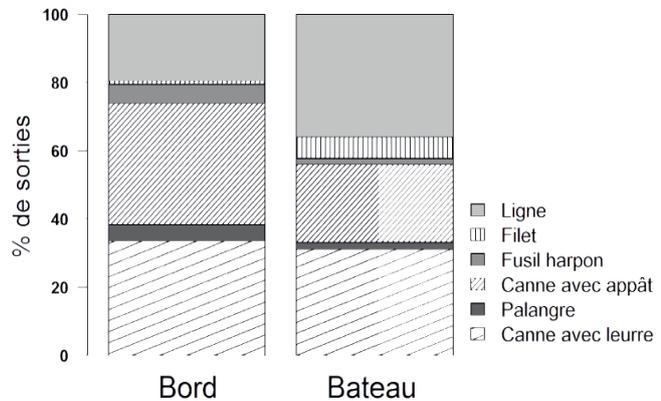
- Une meilleure connaissance de l'offre et des pratiques pourrait permettre de mieux intervenir dans le développement des loisirs nautiques.
- Une structuration de l'offre est aussi nécessaire, impliquant une meilleure synergie entre les différents acteurs locaux. Cela permettra un décloisonnement des pratiques.
- L'ouverture des clientèles locales sur les pratiques nautiques, avec un travail accentué à la base via le nautisme scolaire. Avec pour objectif de créer un vivier de futurs pratiquants en intégrant les plus jeunes dans un parcours nautique complet.
- La qualification de l'offre et des sites afin de renforcer l'attractivité de l'offre sur certains sites et valoriser les lieux clef de nautisme.
- La valorisation de l'offre au plan national et l'affirmation du nautisme comme un levier d'attraction.
- Le développement et la qualification de l'offre passera d'abord par les structures. Il faut donc les accompagner dans le sens d'une offre qualitative, sur les plans matériel, technique et humain.

## 5 | Les activités balnéaires et de loisirs

### A | Pêche de loisirs

La pêche de loisir regroupe l'ensemble des pratiques de pêche réalisées en dehors de la filière professionnelle. La majorité de cette pêche récréative est principalement constituée de la pêche dite de plaisance effectuée par les plaisanciers lors de leurs sorties en mer, mais également des pêches à la ligne réalisées du bord, et la récolte des oursins.

D'après une enquête menée par l'Ifremer sur la pêche récréative, il y aurait en Corse entre 25 000 et 50 000 pêcheurs. Au niveau national, les cannes et les lignes sont les engins les plus utilisés, que cela soit du bord ou en bateau.



Représentativité de chaque engin dans les sorties de pêche depuis le bord ou depuis un bateau.

Figure 82 : Représentativité de chaque engin dans les sorties de pêche

Les chiffres précis des prélèvements sont difficiles à estimer même si des suivis commencent à être mis en place notamment sur la réserve des Bouches de Bonifacio. De plus, depuis le 17 Mai 2011, un décret encadre désormais la pratique de la pêche de loisir et oblige les pêcheurs à conserver leur prises jusqu'au débarquement du bateau et également à les identifier.

D'après différentes enquêtes, on estime qu'un pêcheur récréatif en mer français prélève environ 10 kg de poissons par an.

Les prises sont très diversifiées et dépendent notamment des techniques utilisées par les pêcheurs de loisir. L'effort de pêche sur l'année et également très hétérogène d'un point de vu spatial (lieux préférentiels : ports, digues, zone de mouillages, plage,...) et temporel (impact de la saison touristique).

La pratique la plus courante est celle de la palangrotte utilisée sur tous les fonds, depuis un bateau ou depuis la côte. Elle cible principalement les Serrans écriture (*serranus scriba.*), les Girelles (*Coris julis*), les Pageots (*Pagellus erythrinus*), les Sars (*Diplodus sargus*), et de nombreux autres poissons de roches.

La pêche à la traine effectuée depuis des embarcations peut cibler des espèces plus grosses comme le Barracuda de méditerranée (*Sphyraena sphyraena*), la Bonite (*Sarda sarda*), le Thon (*Thunnus thynnus*) et plus rarement le Denti (*Dentex dentex*), le Loup (*Dicentrarchus labrax*)...

La pêche au gros dite sportive connaît un développement important et notamment dans les Bouches de Bonifacio et dans la région bastiaise. Elle vise quand a elle des espèces de tailles importantes comme l'Espadon (*Xiphias gladius*) et le Thon.

La récolte de l'Oursin violet (*Paracentrotus lividus*) est autorisée uniquement en période hivernale et est très prisée des amateurs. Cette pêche tout d'abord caractéristique de la région ajaccienne s'est généralisée dans toute la Corse. Elle peut se faire depuis le bord ou en apnée et l'effort de pêche se concentre généralement sur les week-ends entre janvier et la fin du mois de mars. La vente des oursins

de façon spontanée sur le bord des routes est devenue courante ces dernières années durant les weekends d’hivers.

La pêche à la patelle (*Patella sp.*) et aux anémones est également pratiquée dans la même période que celle des oursins, elle reste cependant marginale.

## B | Chasse sous-marine

La chasse sous-marine existe en Corse depuis une cinquantaine d’années et s’effectue aujourd’hui toute l’année par des pratiquants de tous âges et de tous niveaux. Cette pêche est sélective, à condition que le plongeur ait une sensibilité pour la gestion et la préservation de la ressource. Les chasseurs expérimentés cherchent souvent la tranquillité et les zones moins urbanisées. La pression de cette activité est donc diffuse et sélective sur les poissons nobles.

## C | Plongée sous-marine

La Plongée sous-marine est une des activités touristiques les plus demandées en Corse et a pris de l’essor ces 10 dernières années. La qualité des fonds marins et leur grande richesse attirent de plus en plus de plongeurs.

Il existe 90 organismes et clubs de plongées qui proposent des sorties en mer type baptême mais également des formations et des séjours d’exploration avec hébergement et plongée.

Région	nb de clubs (Source FFESSM CORSE)
Balagne	16
Propriano	8
Cap corse Bastia Saint Florent	14
Porto à Ajaccio	31
Plaine orientale	3
Grand sud : Bonifacio - Solenzara	18
Total	90

Les sites de plongées les plus fréquentés se situent très souvent près ou dans les aires marines protégées, notamment à Scandola et à Bonifacio. Ce fait indique clairement la potentialité de ces sites préservés qui peuvent à la fois allier préservation et développement économique.

## 6 | Les activités touristiques sur le littoral

### A | Les liens entre tourisme et littoral

C'est sur l'espace littoral et rétro-littoral immédiat que s'est structurée l'activité touristique en Corse depuis les premières stations climatiques, fin 19<sup>ième</sup> - début 20<sup>ième</sup>, jusqu'à la montée en puissance de la fréquentation dont le décollage s'effectuera dans les années 1960 et 70.

La Corse littorale a développé une armature de stations anciennes (Ajaccio, Propriano, Calvi, L'Île-Rousse, ...) ou récentes (Porticcio, Sant'Ambrogio, Moriani, ...) qui se sont dotées d'une offre extrêmement diversifiée d'infrastructures d'hébergement et de loisirs ainsi que d'équipements structurants avec notamment le maillage des ports de plaisance.

Aujourd'hui, le littoral doit faire face à une double réalité :

- L'accélération de l'artificialisation de ses espaces engendrée par divers phénomènes d'urbanisation, en lien notamment, avec l'économie touristique.
- Un phénomène saisonnier de concentration des flux nécessitant un « surdimensionnement » des équipements primaires (déchets, eau, assainissement, voirie et réseaux divers) permettant d'absorber une forte charge sur une période courte.

À l'échelle communale, on observe une typologie offrant trois possibilités sur les 97 communes de l'espace littoral :

- **Les « communes tournées vers la mer »**, les moins nombreuses (10 sur 97), dont le noyau de la partie urbanisée se trouve tourné vers la mer. *Touristiquement, leur niveau d'équipement, leur position et leur dynamisme en font des stations, c'est-à-dire des ensembles urbains à vocation diversifiée, d'une population permanente minimum ainsi que d'une masse critique suffisante en matière d'équipements d'accueil, de transport, de loisir et d'animation.* C'est de la définition de la station au sens de l'aménagement qu'il s'agit ici, sans oublier que ce terme revêt une acception spécifique, celle des « stations classées » qui correspond à un système d'organisation du tourisme au niveau local qui est défini réglementairement.
- **Les « communes avec pignon maritime »** constituent la configuration la plus fréquente, elle est caractéristique de l'urbanisation en zone côtière en Corse (historiquement, les hauteurs étaient une garantie contre l'insécurité et l'insalubrité). Ces communes ont donné naissance, au 20<sup>ième</sup> siècle, à *des hameaux en plaine le long des axes de communication ou des marines touristiques qui se structurent lentement en véritables stations littorales.*
- **Les « communes tournant le dos à la mer »** par la distance qui les sépare du rivage en produisant des effets différents. Parfois il s'agit d'un littoral difficile d'accès qui est resté vierge ou faiblement urbanisé (Calenzana, Sartène, ...), parfois ce littoral est desservi par la ceinture routière principale de la Corse et a connu une urbanisation intense, générant de nouvelles entités plus importantes que le chef-lieu (Zonza et Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Grossetto-Prugna et Porticcio, ...).

a. L'économie touristique sur le littoral

L'INSEE dénombre 103 pôles touristiques liés au tourisme dont 90 d'entre eux sont identifiés comme « pôle littoral rural » quand 14 sont répertoriés au titre du « littoral urbain ». Parmi ceux-ci, 12 pôles appartiennent au Grand Bastia, 1 au Grand Ajaccio et 1 à l'Extrême Sud<sup>17</sup>.

En 2013 au plus fort de la saison touristique (juillet- Août), 75% de l'économie régionale liée à l'hébergement marchand se concentre sur le littoral.

- Le littoral urbain recouvre une certaine attractivité tout au long de l'année. Or lors des mois de haute saison, il est nettement en dessous du littoral rural. **2 139 747 nuitées dans les hôtels du littoral en 2013** contre 675 643 dans le rural.
- **4 107 111 nuitées dans les campings en 2013** dont 16% sur le littoral urbain et 64% sur le littoral rural<sup>18</sup>.

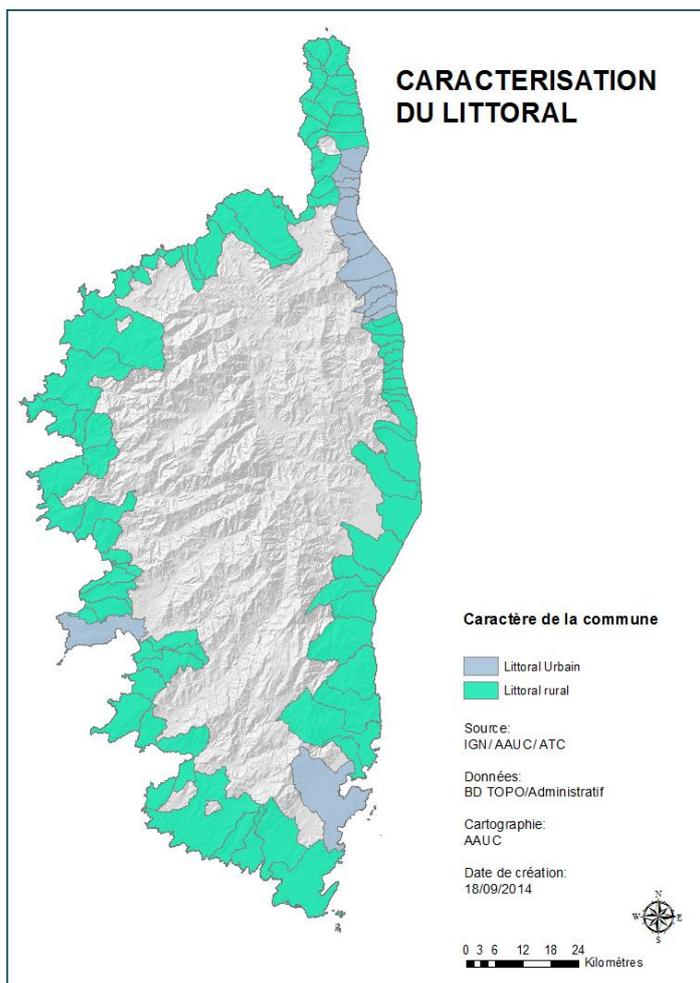


Figure 83 : Carte de la caractérisation du littoral par commune.

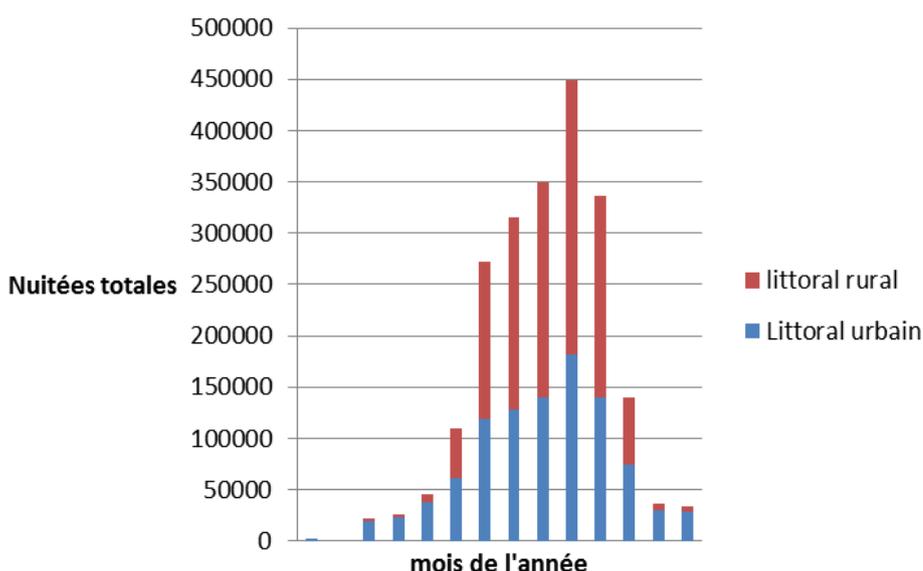


Figure 84 : Graphique des nuitées répartie sur les mois de l'année 2013.

<sup>17</sup> L'INSEE établit 4 bassins touristiques : le Bassin Ajaccien, le Bassin Bastiais, l'Extrême Sud et la Balagne.

<sup>18</sup> Définition INSEE « littoral urbain » et « littoral rural ».

Le littoral est donc fortement impacté par la saisonnalité, même si le littoral urbain demeure moins sensible aux variations de fréquentations. Notamment en raison de sa proximité avec les infrastructures de transport et les centres économiques et culturels.

Le taux d'occupation en 2013 pour le littoral urbain est de 35% et de 45% pour le littoral rural en comparaison à un taux d'occupation moyen à l'échelle de la région de 42%.

### L'hébergement marchand

En 2013, au plus fort de la saison, le littoral, urbain ou rural, compte 269 hôtels et 147 campings ouverts. **81 % des établissements sont implantés sur une commune possédant une bordure littorale, soit sur 30 % des communes de l'île. Complétant l'offre d'hôtellerie de plein air, les campings à la ferme et les aires naturelles sont dans 30 % des cas situés à l'intérieur des terres.**

La centaine d'hôtels ouverts toute l'année se situe majoritairement dans l'aire d'influence des agglomérations bastiaise et ajaccienne.

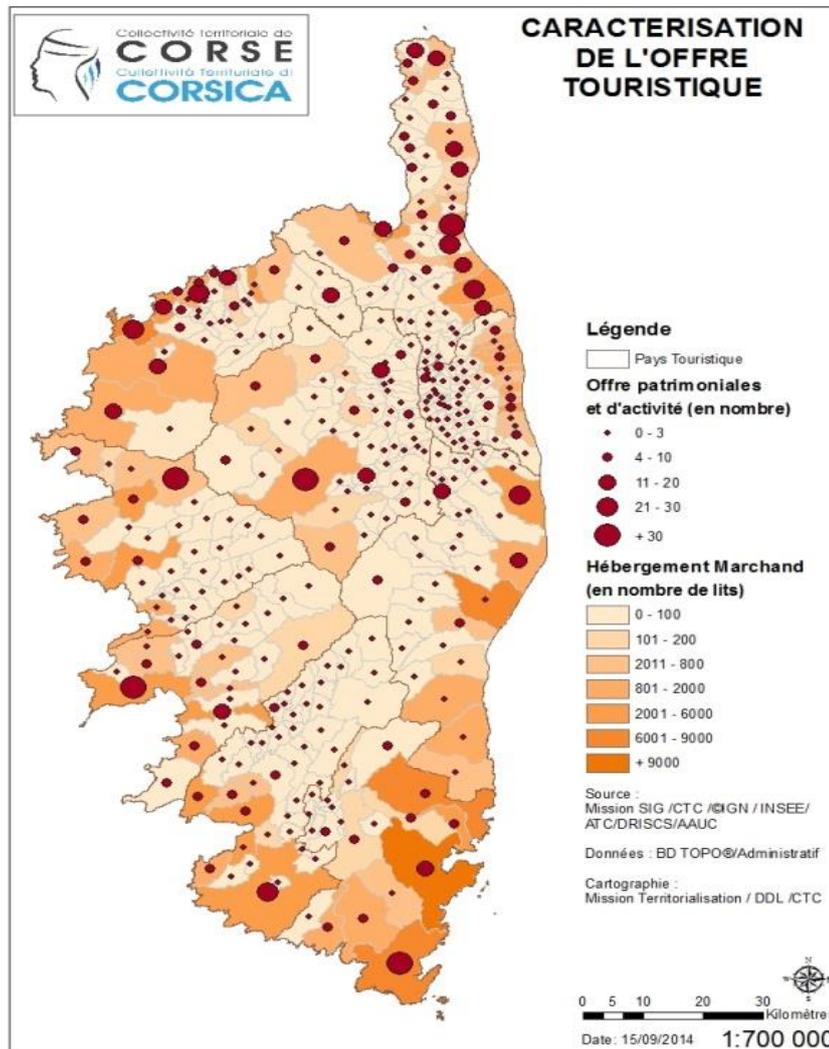
Le bilan de la saison touristique 2013 en matière d'hébergement marchand fait apparaître que les campings sont en nette progression.

La saison estivale 2013 se traduit par des arrivées plus massives dans les hôtels (+4%). Toutefois, la clientèle ayant en moyenne séjourné moins longtemps dans les établissements, le bilan de la fréquentation en termes de nuitées est négatif (-0.2%), principalement du fait du raccourcissement de la durée moyenne des séjours. En revanche, les campings voient leur activité s'amplifier par rapport à 2012 tant en termes d'arrivées que de nuitées et ce, sur l'ensemble de la période estivale (de mai à septembre). Les ports de plaisance et les mouillages participent également à la capacité d'accueil des territoires sur le plan touristique.

### L'emploi touristique

En 2009, le littoral urbain concentre 44% de son emploi dans le tertiaire marchand. Tandis que le littoral rural y consacre 40%. *Au sein des bassins de vie de Porto-Vecchio et de Calvi, quatre emplois sur dix sont liés au tourisme alors qu'il n'y en a qu'un sur dix dans les bassins urbains d'Ajaccio et de Bastia.*

*b. L'offre d'activités sur le littoral*



Domaine	Nb. de prestataires
<b>Nautisme</b>	<b>212</b>
Multisports	71
Plongée	62
Scooter de mer	21
Kayak, bouées, ski nautique, planches....	58
<b>Activités de pleine nature</b>	<b>160</b>
Randonnée pédestre	38
Canyoning	38
Equitation et randonnée équestre	35
Multisports	49
<b>Culture (Artisanat, « routes », ...)</b>	<b>73</b>
<b>Total</b>	<b>445</b>

Figure 85 : Caractérisation de l'offre touristique en corse.

La représentation cartographique met en lumière, la répartition géographique de cette diversité qui participe à l'attractivité de l'île. L'intérieur de l'île regorge de sites, témoins de l'histoire ou propices aux activités de nature. Sur le littoral, se concentrent essentiellement des activités liées à la mer (activités nautiques, plongée) et plus récemment les festivals s'y sont développés, jouant pour certains de cette proximité avec la mer.

L'offre patrimoniale n'est pas absente mais se concentre sur un nombre restreint de localités, principalement des anciennes places fortes génoises.

La carte présentée ci-dessus met en perspective l'offre touristique disponible (patrimoine, culture, activités ludo-sportives, sites, etc.) et la capacité d'accueil des structures d'hébergement. L'analyse des données fait ressortir une concentration d'activités dans les localités qui ont des caractéristiques plus urbaines. Pour autant, l'attractivité du littoral corse tient pour une grande part à la qualité des sites et des plages : l'Ouest Corse ou la région de Porto Vecchio sont en cela représentatifs.

### **Les équipements touristiques structurants**

Les Offices de Pôle, outils de mise en œuvre de la stratégie de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de tourisme, dont huit d'entre eux sont situés sur le littoral, sont les premiers outils structurants. La politique menée par l'Agence du Tourisme de la Corse à travers la mise en place de ces Offices de Pôle est de faire du littoral une porte d'entrée vers l'intérieur des terres, afin d'orienter le tourisme vers une offre plus axée sur l'histoire, le patrimoine, la découverte des montagnes de la faune et la flore locales.

Par équipements touristiques structurants, il faut également entendre les ports et aéroports qui permettent un accès à la destination corse ainsi que le développement d'une offre de découverte de la Corse par la mer.

Les six parcours de golf, les théâtres et autres équipements scéniques pour le spectacle vivant ou les musées se concentrent sur le littoral dans la mesure où c'est aussi sur cette portion du territoire que la population insulaire se concentre. Aussi, les équipements dits structurants sont ceux qui recouvrent un intérêt dans la structuration de l'offre touristique mais qui participent également à l'animation de la vie locale, culturelle et sportive pour les populations résidentes. L'enjeu est de développer des projets qui satisfassent, à l'avenir, à ces deux objectifs.

Le sentier du littoral, là où il est mis en œuvre, concourt d'autre part et de façon significative à l'image de marque d'une région sans nécessiter d'énormes investissements. Il participe à la diversification et à la structuration de l'offre touristique sur le territoire. Sa réalisation sur l'ensemble du linéaire côtier, souhaité dans le Schéma d'Orientations pour le Développement Touristique en application de la loi « Littoral », devrait rendre accessibles pour le plus grand nombre les richesses du patrimoine naturel et historique (tours, églises, sémaphores, etc.) de l'île tout en assurant la préservation des milieux sensibles du littoral. Il peut dans le même temps, contribuer à l'étalement de la saison touristique, le climat autorisant en effet, une fréquentation touristique tout au long de l'année.

## B | Les difficultés relevées

### a. Les dispositions de la loi «Littoral»

Les dispositions de la loi « Littoral » qui régissent les modalités d'urbanisation sur l'ensemble des communes, ainsi que les conditions d'implantation des activités sur la frange littorale, peuvent paraître comme contraignantes. Le livret Littoral<sup>19</sup> qui précise l'essentiel de ces dispositions tend alors à favoriser les conditions d'un cadre de vie de qualité, gage également de l'attractivité touristique.

L'implantation des activités et les considérations propres aux villages de vacances existants sont un réel enjeu pour la pérennisation de l'activité touristique. Certains contextes locaux rendent compte des difficultés à concilier l'application de la loi « Littoral » et les impératifs socioéconomiques des professionnels du tourisme. Cela tient pour l'essentiel à une imprécision des notions dudit texte et des interprétations multiples qui peuvent en être faite. Le PADDUC en ce sens et ici le SMVM, doivent apporter des réponses sécurisantes pour assurer une mise en tourisme du littoral insulaire dans le respect du sens et des articles de la loi « Littoral ».

### b. Les risques naturels

Les risques d'inondation, d'érosion côtière ou de submersion marine constituent, sur certaines portions du littoral, un obstacle majeur pour la pérennisation des activités existantes. Des parties du SMVM exposent l'étendue de ces risques et les orientations qui à ce jour apparaissent comme les plus adaptées à la situation.

## C | Les enjeux pour l'offre touristique sur le littoral

### a. Un aménagement du territoire et des projets d'urbanisme de qualité

Alors que presque partout dans le monde, le littoral est menacé par une urbanisation dense et continue mettant en danger la qualité des paysages, la Corse peut et doit profiter des erreurs commises ailleurs. Pour conserver l'avantage qui est le sien, la Corse doit prendre en considération deux contraintes d'aménagement majeures :

- **Privilégier l'aménagement en profondeur** afin de briser l'urbanisation linéaire du littoral qui s'est traduite de par le monde par diverses formes telles que les fameux « Manhattan balnéaires », murailles littorales des années 60 et 70, ou de façon plus générale les espaces touristiques régionaux fortement polarisés. Ce sont des concentrations de pôles ou de foyers d'accueil présentant une relative continuité géographique. En d'autres termes, les espaces non urbanisés y sont rares : la Côte d'Azur, le lido adriatique et l'Andalousie sont des exemples représentatifs du Nord-Ouest méditerranéen. Au-delà de l'impact paysager, cette forme d'occupation de l'espace est économiquement inadaptée à la géographie insulaire car elle va à l'encontre de la complémentarité territoriale à rechercher entre le littoral et l'intérieur. L'exemple de la Côte d'Azur est à cet égard édifiant : moins de 3% des touristes qui y séjournent choisissent l'arrière-pays. L'aménagement en profondeur, c'est aussi une valorisation optimale de la totalité des espaces urbanisables au-delà de la bande littorale.
- **Fixer les limites de l'urbanisation** afin de structurer l'espace en prenant appui sur les coupures, qu'elles soient mineures en sites urbanisés ou majeures lorsqu'il s'agit de grands sites naturels. Cette contrainte est bien évidemment intimement liée à la première, le refus d'une urbanisation linéaire et le maintien d'une continuité écologique et paysagère, mais elle n'en est pas forcément la conséquence. En effet, le mitage ne constitue pas, par définition, une

<sup>19</sup>Cf. Annexe 3 – Livret Littoral.

urbanisation linéaire du littoral et pour autant il représente un danger extrêmement prégnant pour l'équilibre des paysages. La Corse est un territoire fragile composé de sites d'exception, l'unité de ces sites est à la fois géographique et visuelle. Leur harmonie réside dans une image d'ensemble où chaque partie du lieu (éléments du paysage, formes bâties, espaces sensibles) s'équilibrent. La force et la qualité de ces sites paysagers résident sur la capacité publique à établir des limites. Les coupures d'urbanisation, définies par l'article L.146.2 du code de l'urbanisme, sont significatives d'un parti pris fort d'aménagement : une volonté de structurer l'urbanisation.

- **Mesurer les risques et envisager des conditions d'implantation alternatives pour les activités existantes menacées.**
- **Permettre la modernisation et la mise aux normes des structures d'hébergement marchand** afin qu'elles ne deviennent pas des sources de pollution (notamment en raison des conditions d'assainissement) et des points noirs paysagers.

Les formes architecturales des constructions liées au tourisme constituent par ailleurs un enjeu qualitatif souvent négligé. Il a été parfois dit, à juste titre, que le littoral corse n'avait pas tant souffert d'un excès de charge mais plutôt de la médiocrité des réalisations, en décalage avec les sites et avec le bâti traditionnel. Il importe donc de veiller à la qualité architecturale des projets et à leur intégration aux sites tout en évitant l'écueil de la muséification. Les chartes architecturales et paysagères sont à cet égard d'excellents outils de référence à élaborer territoire par territoire.

#### *b. Mesurer le potentiel de développement de l'hébergement marchand*

Actuellement, le parc d'hébergement marchand, toutes catégories confondues, n'est pas en mesure d'accueillir l'ensemble des flux touristiques. Pour autant, son développement doit être étudié et encadré de façon à le plus adapté possible. Mesurer la capacité de développement au regard de la capacité d'accueil des territoires, du potentiel touristique (activités, patrimoine, services, etc.) mais également au regard des règles d'urbanisme et de la protection de l'environnement apparaît donc nécessaire.

#### *c. Assurer le maintien et le développement des activités liées au tourisme*

La définition de la vocation des espaces est nécessaire pour limiter les conflits d'usage et permettre à chaque activité en lien avec la mer et en fonction de ce lien (nécessité impérative de la proximité avec la mer ou simple valeur ajoutée) de disposer d'un cadre clair dans lequel mener des projets de développement.

#### *d. Définir les principes de localisation des équipements touristiques structurants*

Il est question pour la Corse de déterminer les conditions de faisabilité, des grands équipements touristiques tels que les golfs, les ports, l'École des Métiers du Tourisme, les structures d'affaires de façon à assurer un certain équilibre territorial et un accès aisé aussi bien pour les populations en visite dans l'île que pour la population permanente.

## D | Les plages et leur typologie

La Circulaire du 20 janvier 2012 relative à la gestion durable et intégrée du Domaine Public Maritime Naturel (DPMn) met en évidence le fait que « gestion du DPMn ne doit plus être appréhendée de manière isolée, mais comme le point de rencontre des politiques terrestres et maritimes considérées tant du point de vue spatial, que du point de vue des activités ». L'approche des plages et de leur vocation doit donc dorénavant s'inscrire plus largement dans l'approche du domaine maritime.

L'ensemble des plages corses présente des caractéristiques géologiques et des usages qui leur sont propres. Si certaines sont encore peu connues et peu accessibles au sein d'un espace naturel, d'autres sont largement fréquentées et concentrent des activités en lien avec le milieu urbain qui les jouxte.

Dans ce contexte, les plages présentent des vocations différentes selon leurs caractéristiques, leurs usages et leur niveau d'équipement.

### a. La notion de plage

Une notion qui renvoie aux limites des plus hautes eaux et donc au domaine public maritime

La notion de « plage » n'est définie par aucun texte juridique car les limites sont, par nature, mouvantes. Sur les côtes à marées marquées, la plage est composée de deux parties partiellement distinctes :

- d'une part, l'estran qui est à dimension variable,
- d'autre part, une partie « sèche » qui se trouve au-dessus du niveau moyen des hautes eaux mais qui reçoit les embruns et qui peut être submergée lors des très grandes marées ou lors de tempêtes. C'est sur cette zone « sèche », située hors de l'eau (sauf conditions climatiques exceptionnelles), que se trouvent installés de façon temporaire ou permanente, les divers équipements liés aux activités balnéaires.

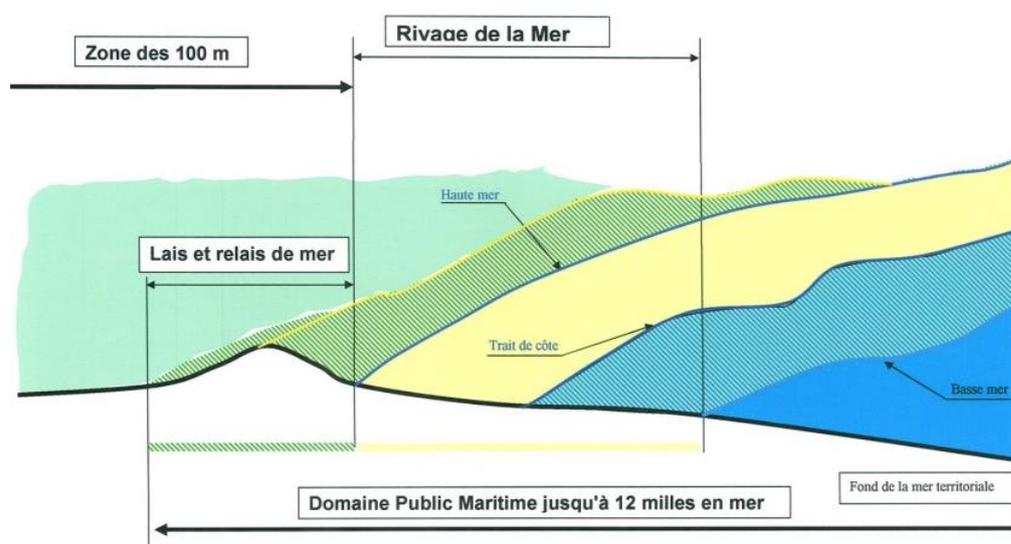


Figure 86 : La délimitation du DPM

### *b. La délimitation du domaine public maritime*

Le Domaine Public Maritime, ou DPM, se limite à deux parties : le DPMn, dit naturel, le DPMA, dit artificiel.

Le DPM naturel est constitué :

- du sol et du sous-sol de la mer, compris entre la limite haute du rivage, c'est-à-dire celle des plus hautes mers, en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles, et la limite, côté large, de la mer territoriale ;
- des étangs salés en communication directe, naturelle et permanente avec la mer ;
- des lais (parcelles où la mer s'est définitivement retirée) et relais (dépôts alluvionnaires) de la mer ;

Le DPM artificiel est composé des équipements et installations portuaires, ainsi que des ouvrages et installations relatifs à la sécurité et la facilité de la navigation maritime.

De fait, toute occupation de ces plages doit être encadrée au travers de contrats entre l'autorité publique (l'État) et l'occupant/l'exploitant de la plage.

Les plages appartiennent en totalité ou pour partie au Domaine Public Maritime et donc, de par leur nature juridique, doivent être accessibles au public puisque comme le précise la décision du Conseil d'État (Kreitmann du 12 octobre 1973) les limites du domaine public maritime se situent au point jusqu'où les plus hautes mers peuvent s'étendre, en l'absence de perturbations exceptionnelles.

### *c. Les Autorisations d'Occupation Temporaire des plages*

Les occupations de la plage en Corse se sont essentiellement implantées de manière spontanée. Nombre d'exploitants ont commencé par occuper sans titre le domaine public maritime et n'ont obtenu un titre que plusieurs années après. Depuis l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006, les exploitants de plage se sont vus dans l'obligation de passer des contrats d'occupation temporaire afin de légitimer leur activité à la condition de respecter certaines concessions.

**Ainsi, la majorité des autorisations temporaires accordées sur le domaine public maritime en Corse résulte de régularisations d'occupation de fait.**

### *d. Les conditions d'occupation du DPM*

Les conditions d'occupation du Domaine Public Maritime sont retracées au sein de la Circulaire du 20 janvier 2012 relative à la gestion durable et intégrée du DPMn.

Sont notamment mis en évidence pour les exploitants de plage :

- Le DPM est un espace à vocation d'espace public inaliénable et imprescriptible. Le DPM naturel répond à un principe fondamental et ancien, celui de son libre usage par le public pour la pêche, la promenade, les activités balnéaires et nautiques. Ceci fonde les principes de gestion du littoral : favoriser les activités liées à la mer et qui ne peuvent se développer ailleurs, tout en préservant l'accès du public à la mer.

- L'accueil d'ouvrages réversibles : obligation de remise en état des sites occupés à l'expiration des autorisations d'occupation et au démantèlement des ouvrages et installations.
- Assurer la circulation et l'ouverture au public. Les occupations au profit de particuliers sont à limiter. Par conséquent, ces aménagements ne doivent pas être clos et doivent rester accessibles aux piétons.
- L'intégration des bonnes pratiques environnementales (utilisation de matériaux recyclables, chantiers propres, installations fonctionnant avec des énergies renouvelables, nettoyage des plages par des moyens non mécaniques, afin de préserver les laissés de mer, ramassage sélectif et manuel des macro-déchets, leur bonne évacuation et leur élimination, intégration paysagère des aménagements, préservation et la restauration des zones humides et des écosystèmes marins et littoraux sensibles).
- Les occupants doivent donner lieu au paiement d'une redevance (article L. 2125-1 du CGPPP).

Les analyses menées par la DDTM 2A dans le cadre des AOT de la Corse du Sud mettent en avant des incohérences liées au statut d'occupation de certains établissements. En effet, certains exploitants détenant des restaurants « en dur » bénéficient d'une AOT alors que 75 % des plages de la Corse du Sud sont situées en espaces remarquables, sur lesquelles, mêmes les constructions démontables ne devraient pas être autorisées. Certaines AOT ne remplissent donc pas les conditions nécessaires à l'attribution de l'autorisation.

e. Les typologies d'Autorisation d'Occupation Temporaire constatées en Corse

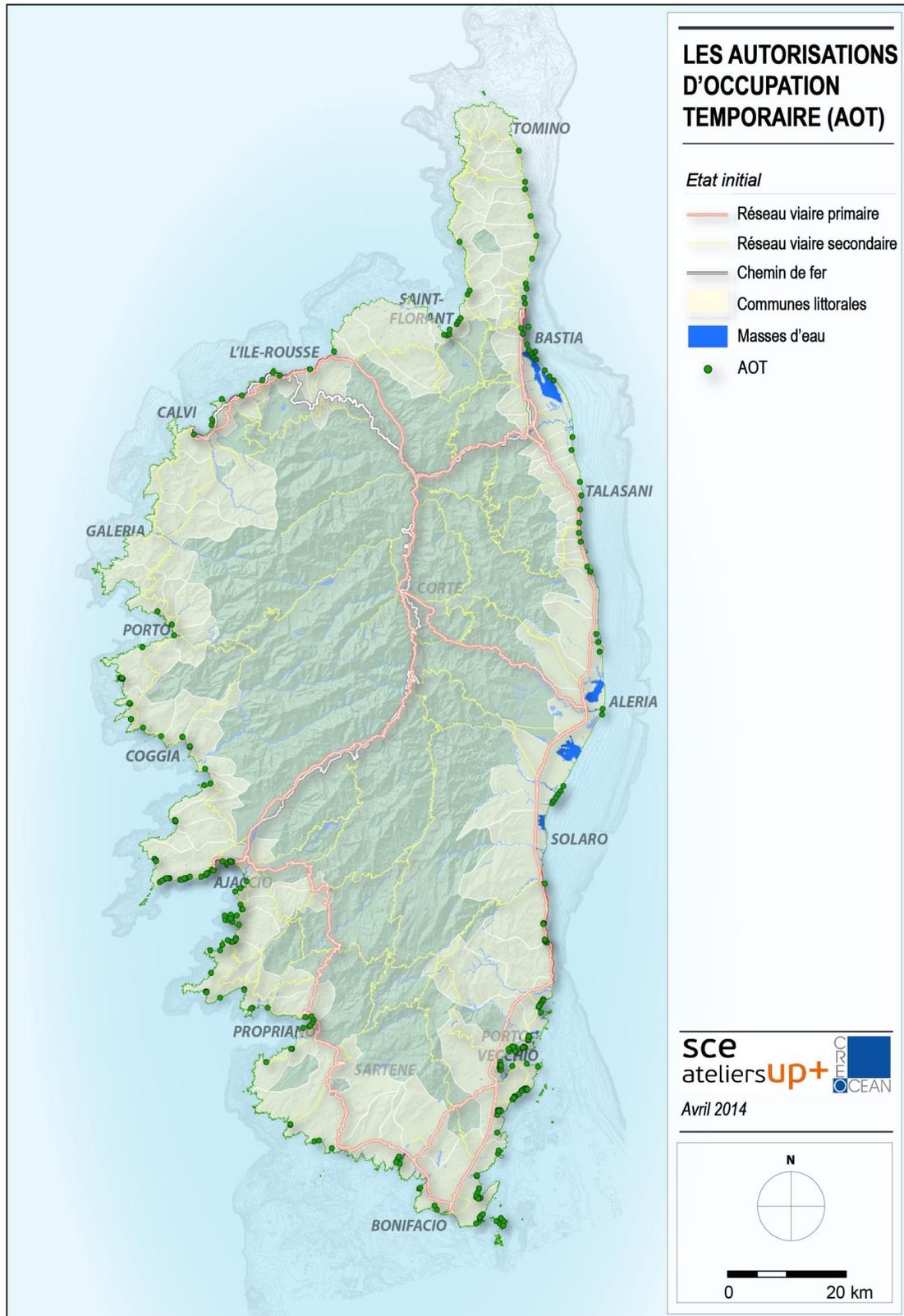


Figure 87 : Carte des AOT en Corse.

Le littoral de Haute-Corse comptabilise 50 établissements commerciaux et/ou terrasses à usage de restaurant qui bénéficient d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du DPMn (AOT). La Corse du Sud elle, comptabilisait 178 AOT en 2012.

Les AOT se répartissent en autorisations pluriannuelles, annuelles et saisonnières.

Les installations implantées sur les plages sont très diverses mais on peut en distinguer globalement deux catégories :

- Celles qui ont principalement une vocation privée : très diverses puisqu'elles vont du petit local de 10 m<sup>2</sup> ou de la base nautique à statut associatif, au restaurant en dur « pied dans l'eau » dont les exploitants sont de véritables entrepreneurs. Les « paillottes » au sens traditionnel sont de plus en plus rares. Parfois, l'activité principale de restauration est associée à la location de matelas-parasols. L'installation de terrains de camping, ainsi que le camping pratiqué isolément, sont interdits sur le rivage de la mer, en vertu de l'article R 111-42 du code de l'urbanisme.
- Celles qui ont une vocation d'accueillir un public

La situation géographique des AOT permet de tirer un premier bilan des plages anthropisées et celles laissées à l'état sauvage. Selon la carte ci-contre, il semblerait :

- que les plages de Saint-Florent, la côte Orientale (notamment la région autour de Bastia, Talasani), Solaro, Porto-Vecchio, Bonifacio, Propriano, le golfe d'Ajaccio, Calvi-L'île Rousse concentrent de nombreuses AOT.
- Que les plages situées sur le secteur du Golfe de Porto, la côte Orientale du Cap Corse, certaines communes de la plaine orientale (Aleria, Linguizzeta, Sari-Solenzara), Sartène, la pointe du Capu Di Muru, le golfe de Sagone soient également dotées de quelques AOT
- Que certaines zones sont vierges de toutes AOT ; ceci est dû en partie à la topographie (secteur Est du Cap Corse, secteur de l'Agriate, secteur Nord du Golfe de Porto, la pointe de Senetosa)
- Que les autres secteurs non cités précédemment, sont pastillés ponctuellement par quelques AOT.

Les nouvelles demandes d'occupation à titre commercial sont en constante augmentation. Les plages constituent par conséquent un atout évident pour l'animation et le développement des communes balnéaires. C'est la raison pour laquelle les communes sont fortement incitées à s'inscrire dans une démarche de délivrance d'autorisations d'occupation domaniale de plus longue durée, au travers d'un encadrement plus important qui est la concession de plage.

### *f. Les concessions de plage*

Les concessions de plage sont également des autorisations d'occupation temporaire du DPM. Elles correspondent à un cahier des charges plus exigeant que les AOT, garantissant un minimum d'impact de la part de l'exploitant. Encadrées par le décret n°2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage, ces concessions de plage sont délivrées aux conditions suivantes :

- Avoir des activités qui répondent aux besoins du service public balnéaire, et avoir un rapport direct avec l'exploitation de la plage.
- Assurer le maintien et l'usage libre et gratuit des plages : un minimum de 80% de la longueur du rivage, et de 80% de la surface de la plage, dans les limites communales, doit rester libre de tout équipement et installation. Dans le cas d'une plage artificielle, ces limites ne peuvent être inférieures à 50%.
- Respecter les impératifs de préservation des sites et paysages du littoral et des ressources biologiques.
- Respecter la vocation des espaces terrestres avoisinants. Une concession impactant l'activité d'un espace terrestre avoisinant dont la vocation est affirmée ne peut donc être accordée.
- La surface de plage concédée doit être libre de tout équipement et installation démontables ou transportables en dehors d'une période, définie dans la concession, qui ne peut excéder 6 mois.

Les installations sont déterminées en fonction de la silhouette et de la fréquentation de la plage, ainsi que du niveau des services offerts dans le proche environnement.

Les concessions de plage sont délivrées pour une durée de 12 ans.

Les plages qui sont placées sous la responsabilité du Conservatoire ne sont pas soumises au décret de 2006.

La Corse comprend 3 concessions de plages. Antérieures au «décret plage» du 26 mai 2006, elles présentent la particularité d'être constituées de lots occupés par des bâtiments en dur :

- Sur Ile-Rousse, les deux plages concédées font l'objet de sept délégations de service public, toutes occupées par désétablissements commerciaux en dur à usage de restauration.
- La plage principale de Calvi fait quant à elle l'objet de dix-huit délégations de service public majoritairement attribuées à des établissements commerciaux en dur (seize restaurants d'une superficie allant de 110m<sup>2</sup> à 470m<sup>2</sup>). Les deux autres bâtiments en dur accueillent un poste de secours et un club de plongée.
- 1 concession de plage en Corse du Sud a été répertoriée.

### *g. Réglementer l'occupation et l'usage des plages en fonction de leurs typologies*

La méthode proposée par le SMVM pour gérer les plages et encadrer leur exploitation est d'identifier par grande typologie l'affectation attribuée aux plages, en fonction des séquences urbaines définies en synthèse du diagnostic terrestre. La typologie affectée par portion de littoral est établie au regard des dominances d'occupation et de fréquentation des plages (voir volet réglementaire du SMVM).



---

# Deuxième Partie

## Enjeux



## **Volet 1** | Les enjeux et perspectives d'évolution du littoral



## 1 | Une présence de milieux naturels et agricoles remarquables en terre, comme en mer

Si pendant longtemps, l'île est restée tournée vers l'intérieur de ses terres, elle s'est peu à peu orientée sur sa côte. Aujourd'hui, le littoral représente à lui seul le principal poumon économique de la région. Regroupant à la fois la majorité de la population et les plus grosses entreprises de l'île (tourisme littoral, pêche, aquaculture, conchyliculture, nautisme, transport maritime...), il apparaît comme un lieu de plus en plus prisé.

Cette convoitise est essentiellement due à la qualité et la multiplicité des paysages qui composent le littoral ainsi qu'à l'existence de centralités assurant l'essentiel des besoins et fonctions de l'île : Bastia et Ajaccio.

Le succès du dynamisme de la Corse est étroitement lié à l'état des milieux marins et littoraux qui l'entourent : leur maintien est par définition la clef de ce dynamisme ; c'est pourquoi, l'enjeu majeur du SMVM tient à leur préservation.

Si pour la plupart des espaces considérés, l'état écologique des milieux est bon, il est souhaitable, dans le cadre du SMVM, d'afficher leur maintien et d'anticiper, en planifiant et encadrant leur vocation, toute dérive susceptible de nuire à leur état. Ce travail permettra également de déterminer, en négatif, les secteurs encore susceptibles de pouvoir accueillir l'urbanisation souhaitable du territoire dans un avenir proche, comme lointain.

### A | Une mosaïque d'espaces à terre

#### a. Une multitude d'espaces préservés

La préservation des espaces écologiques majeurs de la Corse est assurée par la batterie d'outils de protections réglementaires existants (Natura 2000, arrêtés biotope, Conservatoire du littoral, Espaces Naturels Sensibles des Départements, Réserves naturelles Régionales et Nationales, Parc Naturels Régionaux, Espaces classés, espaces inscrits, Sites Ramsar...). Ces outils ont permis de déterminer les secteurs de cœur de nature de la Trame verte et bleue de la Corse.

En tant que documents de planification, une cohérence entre le SRCE et le SMVM de Corse devra être maintenue. C'est pourquoi, le SMVM devra garantir la vocation naturelle des espaces les plus sensibles en lien avec le littoral et la mer.

Viennent également s'ajouter les autres espaces stratégiques de la Corse, dont le rôle et la vocation « naturelle » doivent être affirmés dans le cadre du SMVM. Il s'agit principalement des espaces définis dans le cadre de l'application de la loi « Littoral » : les espaces remarquables et les coupures d'urbanisation.

Le SMVM devra veiller, de façon encore plus accrue que dans les espaces bénéficiant déjà de protections, à préserver les milieux naturels, dont une majorité est soumise à de fortes pressions urbaines et dont l'enjeu écologique et paysager est d'intérêt régional.

### b. Des espaces de forte valeur économique à protéger

A ces espaces naturels remarquables, s'ajoutent les espaces stratégiques à fortes potentialités qu'identifie le PADDUC. Ces espaces permettront d'assurer l'autonomie alimentaire de la Corse, visée à l'horizon 2040.

**Dans ces espaces, la vocation agricole et pastorale devra être préservée** (pour les communes montagnardes, conformément à l'article L 145-3-I du code de l'urbanisme, qui est par ailleurs directement opposable aux autorisations d'urbanisme). Ils jouent une fonction économique majeure pour l'île, ainsi que des rôles environnementaux, paysagers, de coupures d'urbanisation, de prévention des risques naturels et de conservation de la biodiversité.

## B | Des milieux marins de qualité, des espaces à préserver

### a. Façade occidentale

Cette portion de côte s'étend de Calvi au Nord à la pointe qui ferme le Golfe de Propriano. Elle est composée d'une alternance de pointes et de golfes.

Les pointes rocheuses sont des espaces très riches, notamment à terre pour l'avifaune.

En mer, l'exposition au courant, la présence de tombants rocheux, favorisent l'établissement de biocénoses remarquables comme les encorbellements à *Lithophyllum* sur la zone intertidale ou le coralligène et les espèces qui y sont inféodées sur l'infra et le circalittoral.

Le plateau continental est très restreint et de grands canyons partent de chaque golfe, soit 5 canyons : Galéria, Porto, Sagone, Ajaccio et Valinco. Les têtes de canyon et fonds de golfe sont des espaces de recrutement pour de nombreuses espèces marines dont la plupart ont un fort intérêt commercial. Les canyons sont également des sites privilégiés pour les mammifères marins puisque les espèces dont ils se nourrissent affectionnent ces milieux (poissons et céphalopodes). Le secteur allant du Cap Corse à Ajaccio est le plus riche en termes d'espèces, le maximum étant rencontré au niveau de la Revelatta et de Scandola.

Le secteur Nord entre Calvi et Cargèse, très naturel et peu urbanisé, possède une grande richesse faunistique et floristique. Cette portion du littoral est donc par conséquent l'une des plus protégées de Corse. On y retrouve plusieurs sites écologiques et patrimoniaux exceptionnels :

- Réserve de Biosphère du delta du Fango,
- L'ensemble des eaux côtières jusqu'à la limite des 12 milles est compris dans des zone Natura 2000
- Le Golfe de Porto classé au patrimoine mondial de l'Unesco
- La réserve Naturelle de Scandola
- Le parc Naturel de Corse dont la future extension englobera toute la partie littorale de Galéria à Cargèse.
- Les terrains du Conservatoire du littoral situé entre Cargèse et Piana et sur Galéria.

Le secteur sud de Cargèse au Golfe de Valinco est moins sauvage, notamment au niveau du Golfe d'Ajaccio où l'urbanisation a été importante. Il n'est pour autant pas moins riche : le golfe d'Ajaccio et ces alentours sont des sites de nidification importants pour le Cormoran huppé et le goéland d'Audouin, notamment sur les Îles Sanguinaires. Ces îles sont le seul complexe d'archipels de toute la façade occidentale entre Scandola et l'archipel des Moines au sud. Elles constituent donc un espace riche écologiquement et patrimoniallement.

### b. Balagne et Cap Corse

Le plateau continental est étendu au droit de la Balagne et sur le Cap Corse et comporte des secteurs de coralligène exceptionnels pour la Méditerranée. Cette biocénose abrite de nombreuses espèces d'intérêt commercial comme la langouste. Le Cap Corse est également un lieu de passage pour les grands poissons migrateurs pélagiques (thon et espadon).

L'étage médiolittoral est également riche avec des trottoirs à *Lithophyllum byssoides* - notamment à l'Île Rousse - et des peuplements de patelles ferrugineuses (*Patella ferruginea* espèce endémique et protégée) au niveau du Cap Corse.

Les herbiers de Posidonie sont également bien représentés au niveau de l'infralittoral et présentent des formations récifales spécifiques au niveau de Saint Florent. Le plateau récifal formé au niveau de Saint Florent est unique en Corse et est protégé par un arrêté de protection de biotope qui n'est dans les faits pas respecté.

Le canal de Corse ainsi que la zone de La Giraglia à Calvi sont des sites de présence et de passages des grands cétacés et les grands dauphins.

Cette partie du littoral corse bénéficie d'un nombre faible de protections :

- Zone Natura 2000 au niveau du Cap Corse,
- Réserves naturelles de Finocchiarola en cours d'extension.

Le secteur des Agriates au Cap Corse est riche mais peu d'inventaires naturalistes existent, ce qui rend la gestion et la protection de ce secteur difficiles.

### c. Côte Orientale

Sur ce secteur allant de Porto Vecchio à Bastia, les herbiers de Posidonie constituent l'enjeu environnemental le plus fort. Il est d'ailleurs protégé dans le cadre de Natura 2000 pour son extension exceptionnelle sur l'ensemble de l'infralittoral au niveau de la plaine orientale et son excellent état de conservation.

Sur le secteur de Porto Vecchio l'état de conservation de l'herbier est très bon, et le Golfe abrite une formation d'herbier très rare : un herbier tigré.

Au nord de cette zone, les associations entre systèmes lagunaires et herbiers sont propices au développement des peuplements de poissons : les herbiers sont à la fois des lieux de frayère et de nurserie et les lagunes des zones de nourrissages pour les stades juvéniles de nombreuses espèces d'intérêt commercial.

Le canal de Corse qui se situe au large de la côte ainsi que le sud de la zone constituent une voie de migration pour les cétacés et les oiseaux marins.

Le littoral entre Bastia et Solenzara est constitué d'une large étendue de sable, constituée de systèmes dunaires avec des arrière-plages et de cordons littoraux unique en Corse. La zone a constitué dans le passé un site de ponte pour les tortues couannes (*Caretta caretta*) ; le changement climatique pourrait amener les tortues à davantage revenir fréquenter cette zone.

Cette zone est également concernée par une forte problématique d'érosion, notamment au Nord.

#### d. Extrême sud

Le secteur des Bouches de Bonifacio est l'un des plus observés d'un point de vue environnemental, du fait de sa forte diversité faunistique (Ornithologique) et floristique. Le plateau continental important entre la Corse et la Sardaigne et le fort hydrodynamisme en font une zone importante pour les populations de cétacés, tandis que les falaises et nombreux ilots sont des zones de prédilection pour des colonies d'oiseaux marins remarquables. Sur ce secteur sud allant de l'extrémité du Golfe du Valinco à Porto Vecchio, les herbiers de Posidonie sont très présents et montrent une bonne vitalité. Le littoral montre aussi des encorbellements à *Lithophyllum byssoides*.

Le secteur regroupe donc un bon nombre de protections nationales et internationales qui se superposent :

- Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio, des Iles Cerbicales, des Iles Lavezzi,
- Les arrêtés de biotope des ilots Bruzzi et des Moines,
- Le Parc International des Bouches de Bonifacio.

Du fait de ces protections, la gestion des activités sur la zone est fortement prégnante. Les stocks halieutiques sont bien préservés en association avec les prud'homies et les études sur l'effet réserve réalisées sur le Parc montrent que la biomasse de poissons augmente significativement notamment, vers les Cerbicales.

En dehors de ces zones, les ressources halieutiques sont surexploitées par la pêche artisanale.

### C | Des secteurs humides sensibles à l'interface entre mer et terre

Les masses d'eau et les zones humides qui leur sont adjacentes sont essentielles dans les relations qu'entretiennent les espaces terrestres avec les milieux marins : plus de la moitié des pollutions du milieu marin proviennent de la terre.

Ces pollutions sont généralement d'origine domestique ou agro-alimentaire (pesticides, herbicides et les rejets des unités artisanales agro-alimentaires). La mise aux normes des eaux résiduelles urbaines reste un enjeu majeur pour la préservation ou la reconquête de la qualité des eaux côtières.

Une attention particulière doit être portée aux zones humides périurbaines subissant une pression anthropique particulièrement forte (urbanisation, sur-fréquentation).

La qualité des apports des cours d'eau côtiers dépend étroitement des rejets qui s'y réalisent. La préservation de ces cours d'eau, des continuités écologiques et surtout la sauvegarde des zones humides jouxtant ces cours d'eau ont une place d'autant plus importante dans la définition des vocations du SMVM. En effet, ces dernières assurent un rôle d'espace tampon, permettant de filtrer les pollutions contenues dans les eaux de surfaces, et évite le rejet direct dans l'espace fluvial puis marin.





## SPATIALISATION DES ENJEUX DU SMVM DE CORSE

### *Patrimoine naturel et agricole*

-  Les espaces naturels structurants et réserves de biodiversité de la TVB
-  Les autres espaces naturels terrestres non protégés
-  Les espaces agricoles structurants
-  Les principaux cours d'eau et masses d'eaux structurantes
-  Les zones humides d'intérêt régional
-  Les espaces maritimes et lagunaires remarquables
-  Les milieux marins côtiers significatifs
-  Les corridors écologiques majeurs de la Trame Verte et Bleue Corse
-  Les sites inscrits
-  Les sites classés
-  Les zones inondables

### *Etat initial*

-  Réseau viaire principal
-  Voie ferrée
-  Urbanisation

## 2 | Des risques et des menaces pour les écosystèmes mais également pour l'homme

La pression anthropique sur le littoral côtier comme marin est la résultante de nombreux usages. Si dans certains secteurs, ces usages sont bien perçus par les différents corps de métiers, ils peuvent parfois représenter une menace pour la préservation de certains milieux écologiques, voire entraver leur restauration.

Néanmoins, ces activités sont productrices de richesses non négligeables pour l'île. Le tourisme, essentiellement littoral, représente 9 % de l'emploi permanent régional et constitue un débouché essentiel pour les productions locales, notamment d'origine agricole ou issues de l'agroalimentaire.

L'enjeu relatif à la détermination des vocations n'est pas anodin. Il devra permettre de déterminer et de spatialiser dans quels cas et dans quels secteurs, la conciliation entre les activités humaines et le socle environnemental du territoire corse n'est pas possible, et dans quels cas, au contraire, elle l'est, en déterminant le cas échéant les règles de « cohabitation » durable.

### A | Les activités ayant un impact sur l'environnement

#### a. L'utilisation des ressources naturelles

La façade occidentale entre le Cap Corse et la baie de Sant'Amanza abrite les zones les plus importantes en matière de pêche et principalement pour la Langouste (*Palinurus elephas*). L'activité de pêche est artisanale et composée de petites unités relevant des différentes prud'homies. L'effort de pêche se localise principalement sur les caps et le golfe d'Ajaccio, et sur le sud de la Corse, de Propriano à Sant'Amanza.

La côte orientale est quant à elle concernée par la pêche au chalut qui s'effectue principalement entre Solenzara et Bastia.

Il existe une forte collaboration entre les pêcheurs du secteur et les gestionnaires de la réserve naturelle de Scandola et du Parc Marin de Bonifacio ; il apparaît que la rentabilité des zones ouvertes à la pêche dans la réserve est nettement plus forte. L'effet réserve bénéficie donc aux activités halieutiques de la zone.

D'une façon générale, les activités de pêche professionnelle doivent être modernisées sans pour autant perdre leur aspect artisanal.

Il faut former les pêcheurs aux techniques de pêche durable et les sensibiliser.

Les flottilles doivent être modernisées et adaptées à la diversification des méthodes de pêche, pour que l'effort de pêche ne s'applique pas sur une seule ressource et que les sources de revenus des pêcheurs soient diversifiées.

L'aménagement des ports et des structures à terre est prioritaire. Il facilite les pratiques en permettant l'accessibilité avec des pontons dédiés, le rangement du matériel, mais également d'améliorer les processus de conservation des denrées alimentaires et donc leurs ventes.

A cette pression s'ajoute aussi la pêche récréative locale. Faible en hiver, celle-ci est bien plus importante en été alors même qu'elle se cumule avec la pêche récréative touristique. Cette pression est difficilement localisable, on peut considérer que l'ensemble de la façade est concernée.

### *b. Le tourisme côtier*

Le tourisme représente une réelle pression dans la période estivale de juin à septembre.

Les secteurs les plus attractifs sont :

- Le golfe de Porto,
- Le golfe d' Ajaccio,
- Le secteur de la Balagne et des Agriates
- Et au sud la zone de Porto Vecchio à Bonifacio.

### *c. Navigation et trafic maritime*

La navigation a profondément modifié le trait de côte du bassin Méditerranéen en entraînant une artificialisation importante du littoral. Cette artificialisation est principalement en lien avec la navigation, par la création de ports, de mises à l'eau, de bases nautiques, d'appointements...

Les côtes corses sont plus préservées de l'artificialisation puisqu'elle concerne 1,79 % du trait de côte (Chiffre MEDAM 2010). Mais avec 80% de responsabilité, la contribution de l'activité de navigation (ports, port abris et appointements) à cette pression est plus importante sur le bassin corse que sur les régions PACA et Languedoc Roussillon.

Les impacts des aménagements portuaires peuvent également avoir une incidence sur les espèces protégées comme les herbiers de Posidonie. Ces derniers peuvent être de deux types :

- Soit les impacts sont directs : destruction de l'herbier par écrasement et recouvrement ou emprise dans une enceinte portuaire, ce qui a généralement été le cas avant que l'herbier n'ait un réel statut de protection ;
- Soit les impacts sont indirects et en lien avec les différentes sources de pollution que représente un port : pollution bactériennes et particulaire des eaux usées, pollution chimique (hydrocarbures, organostanniques et métaux lourds).

La Corse possède 6 grands bassins de navigation : Nebbiu Saint Florent, la Balagne, la zone d' Ajaccio et du Valinco et l'Extrême Sud de la Corse de Bonifacio à Porto Vecchio. La présence et l'activité des ports de commerce engendrent un lot de pressions diverses sur le milieu marin. Les liaisons régulières avec le continent entraînent un trafic important de navires marchands et de croisiéristes. Le golfe d' Ajaccio abrite également un appointement de réceptions des matières dangereuses.

Au large de Bonifacio, le trafic maritime important engendre une augmentation des risques d'accidents, impliquant notamment le déversement de matières dangereuses auprès du site sensible des Bouches.

Ce trafic augmente le risque de pollution marine par rejet en mer, mais les bateaux de commerce et ferries sont également une menace pour les cétacés car ils peuvent entrer en collision avec les animaux présents dans la zone comme cela a été le cas dans le golfe d' Ajaccio en Mai 2014 : un navire gazier est entré en collision avec un Rorqual commun.

Le nombre de collisions ainsi que leurs impacts sur les populations de grands cétacés en Méditerranée restent difficiles à évaluer avec précision. Une étude récente sur les côtes françaises et italiennes, estime à 19 % la mortalité additionnelle de grands cétacés par collision (Panigada et al. 2006). Deux espèces semblent particulièrement concernées par ces collisions : le Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*) et le Cachalot (*Physeter macrocephalus*).

Une collision entre un cétacé et un bateau peut engendrer des dégâts considérables sur les navires et pose un véritable problème de sécurité à bord. De nombreux reports de dommages signalent des coques ouvertes, des propulseurs, des lignes d'arbre ou encore des gouvernails endommagés. Pour autant une parade existe : il s'agit du système de géolocalisation des cétacés REPCET. Ce système participatif est mis en place par l'association « Souffleurs d'écume » sur les navires de la SNCM, de la CMN et de la Corsica Ferries. Les marins qui repèrent un cétacé sont invités à entrer sa position via un ordinateur dont les grands navires seront dotés. Les données sont alors transmises par satellite vers un serveur, et sont renvoyées en temps réel vers les autres navires.

En plus des perturbations engendrées par la circulation des bateaux, les activités de navigation entraînent également l'utilisation de sonars et des sondeurs qui augmentent le bruit ambiant généré par les activités maritimes. Cette perturbation peut engendrer un masquage acoustique et empêcher les mammifères marins de s'alimenter, de s'orienter ou de se reproduire en masquant leur signaux de communication ou d'écholocation (Clark et al., 2009).

Étant donnée le positionnement de la Corse dans le sanctuaire Pélagos, une étude de l'impact de la baisse de la vitesse des navires sur les risques de collision avec les cétacés pourrait être envisagée, et même testée. En parallèle, la mise en place du système REPCET devrait être généralisée.

#### d. La plaisance et le nautisme

Forte de son grand linéaire côtier et de sa position centrale en Méditerranée, la Corse est une destination nautique privilégiée et un bassin de plaisance voué à l'extension. Ce potentiel de croissance doit être développé sur les années à venir mais pas au détriment de la préservation des milieux. L'attractivité de la Corse est étroitement liée à son patrimoine paysager du littoral.

La pression du nautisme est non négligeable et se concentre sur les alentours de Porto et de Girolata mais également d'Ajaccio, de Porto Vecchio et de Bonifacio. Les paysages littoraux riches de ces zones en font un passage obligé pour les plaisanciers, allant de la petite embarcation au super yacht. Les mouillages représentent donc la principale pression directe sur les fonds et notamment l'herbier de Posidonie. Mais la concentration en plaisanciers induit également une incidence non directe par leurs rejets sauvages en mer et les déchets. La plaisance est également l'un des facteurs de dissémination d'espèces végétales invasive comme les Caulerpes. Le fait d'ancrer sur un site colonisé peut entraîner la prise dans l'ancre lors de son relevage, de fragments de la plante qui une fois déposé sur un autre site vierge contribue à l'extension de cette espèce invasive.

Les ports de plaisance sont des sources d'apport en mer de polluants organiques, organiques et bactériologiques. Certaines démarches existent pour limiter et réduire ces impacts, comme la démarche « Ports propres », qui doivent être valorisées.

La commune d'Osani a mis en place une zone de mouillages organisés sur Girolata qui constitue un exemple à suivre dans ce domaine. Cette anse constitue le seul abri entre Calvi et Cargèse, tandis que la réserve naturelle de Scandola possède une zone de réserve marine où le mouillage est possible en journée et une zone de réserve intégrale où le mouillage est totalement interdit.



Figure 69 Zone de mouillage organisé de Girolata



Figure 89 Gestion des mouillages sur la réserve de Scandola

La gestion de la problématique des mouillages forains doit être prioritaire. Elle doit privilégier la création de zones de mouillages organisés et l'interdiction de mouiller sur les sites sensibles.

#### e. Les activités de loisirs

La plongée est une activité importante dans le secteur allant de Calvi à Cargèse mais également au niveau des Bouches de Bonifacio. Elle se concentre sur les richesses naturelles offertes par les réserves naturelles mais se retrouve également sur d'autres sites patrimoniaux, îlots et tombants offerts par la complexité géologique de la côte corse. Les clubs de plongée sont réceptifs et favorable à une gestion et une préservation des sites de plongées : des mouillages écologiques peuvent être mis à disposition près des sites pour limiter l'ancrage trop important, et une charte du bon plongeur a été mise en place pour le respect du milieu naturel.

## B | Les menaces et nuisances pour l'homme

Les espaces littoraux côtiers sont soumis à d'importants risques. Qu'ils soient naturels ou technologiques, ces risques ne sont pas sans effets sur l'organisation spatiale du littoral.

### a. Les risques naturels (inondation, feu de forêt, érosion marine)

Les cordons dunaires de la plaine orientale sont exposés à d'importants phénomènes d'érosion. Leur maintien est essentiel à la pérennité des étangs. Pour les secteurs les plus urbanisés (Biguglia, Borgo, Santa-Lucia, Moriani, ainsi que les espaces de camping), l'enjeu concerne également la sécurisation des habitants et la pérennité des activités économiques touristiques.

Une des attentions du SMVM doit porter sur la définition des vocations de cet espace vulnérable face aux différents risques encourus. Les réflexions menées doivent éviter à tout prix l'augmentation du phénomène d'érosion et son report sur d'autres rivages.

En la matière, compte-tenu de la connaissance du phénomène et des dispositifs de lutte contre la mer, le SMVM se contente d'esquisser quelques lignes de ce qui pourra aiguiller la future stratégie.

L'Extrême Sud est soumis à des risques de mouvement de terrain (effondrement de blocs de calcaire) qu'il convient d'anticiper et/ou de combattre dans le cadre de l'aménagement du plateau d'U Piale. L'enjeu dans ce cas est également patrimonial, Bonifacio étant site classé et ville d'art et d'histoire.

### b. Les risques technologiques

Au regard des infrastructures soumises aux autorisations SEVESO et à leur positionnement sur l'île, certaines semblent plus vulnérables que d'autres, et pourraient générer d'importants dégâts, que ce soit sur les populations ou sur les milieux écologiques situés à proximité.

Dans ce cas, la concentration des établissements SEVESO et autres ICPE dans les communes littorales soumises aux différents risques (inondation, incendie, érosion et submersion marine), est une problématique majeure dans la gestion et l'aménagement du littoral corse, notamment dans les zones situées aux alentours de l'étang de Biguglia, du golfe d'Ajaccio et le long de la vallée de Gravona.

En mer, bien que règlementées depuis 1970, ce sont essentiellement les Bouches de Bonifacio qui induisent des risques technologiques directs du fait de l'échouage de navires pétroliers.

Les enjeux issus du SMVM sont étroitement liés à la définition des vocations des secteurs situés à proximité de ces secteurs sensibles, où les probables impacts liés aux risques (accidents, pollutions...) ne sont pas négligeables.

## C | Un développement urbain mal maîtrisé

En matière de décisions d'aménagement, il faut veiller à ce que l'urbanisation soit proportionnée aux besoins démographiques et économiques du territoire et à sa capacité d'accueil.

### a. Un patrimoine menacé

L'attrait du littoral induit une concentration de plus en plus importante de population et de résidences secondaires sur les côtes corses. Cet accueil entraîne une artificialisation croissante du sol et se traduit sur le territoire par des formes urbaines variées, la plupart du temps fortement consommatrices d'espaces et peu respectueux de l'environnement urbain traditionnel.

L'urbanisation réalisée au cours de ces dernières décennies caractérisée par l'étalement et le mitage a entraîné la diminution directe des espaces agricoles et naturels.

L'enjeu pour le SMVM est d'identifier :

- les secteurs encore préservés pour garantir sur le long terme leur maintien ;
- les secteurs en voie d'évolution (étalement et mitage importants), notamment dans les secteurs de frange urbaine, afin de stopper tout phénomène d'urbanisation impactant l'intégrité des éléments patrimoniaux de la Corse (forme urbaine, paysage, milieux écologiques...).

Au moyen des outils juridiques que sont les modalités d'application de la loi «Littoral» (Espaces proches du Rivage, Espaces remarquables, coupures d'urbanisation) et de la détermination des vocations, le SMVM entend anticiper et préserver de toute dérive les espaces les plus sensibles.

### b. Des équipements mal adaptés

Au-delà de l'artificialisation du sol, l'accueil de nouvelles populations sur le territoire induit des pressions sur les milieux terrestres comme maritimes du fait de la seule présence humaine et de ses modes de fonctionnement.

Les infrastructures associées au développement urbain telles que les systèmes d'assainissement, les routes, les déchetteries ou les zones d'activité ne sont pas sans conséquences sur la qualité des terres et milieux situés en aval. Ces équipements induisent en effet des rejets (boues, produits polluants, déchets...), notamment dans les cours d'eaux qui, par extension, finissent leur course dans le milieu marin, pouvant induire des pollutions si les systèmes de traitement ne sont pas assez performants ou adaptés aux évolutions urbaines.

Les risques sont d'autant plus démultipliés durant la période estivale, où les pics de population entraînent des rejets supplémentaires pouvant modifier les caractéristiques physiques et chimiques des milieux récepteurs.

La qualité des eaux de surfaces et marines est également fortement dépendante de la capacité des collectivités et de l'ensemble des acteurs du territoire à maîtriser leurs rejets dans les lagunes et les cours d'eau. Cette maîtrise passe par une amélioration des systèmes d'assainissement, des pratiques individuelles et de gestion des eaux pluviales. Le document de planification que représente le SMVM est une opportunité pour gérer les possibilités d'urbanisation des zones en accord avec la capacité d'accueil du territoire et des équipements existants ou prévus.



## SPATIALISATION DES ENJEUX DU SMVM DU PADDUC

### Patrimoine naturel et agricole

-  Les espaces naturels structurants et réserves de biodiversité de la TVB
-  Les autres espaces naturels terrestres non protégés
-  Les espaces agricoles structurants
-  Les principaux cours d'eau et masses d'eaux structurantes
-  Les zones humides d'intérêt régional
-  Les espaces maritimes et lagunaires remarquables
-  Les milieux marins côtiers significatifs
-  Les corridors écologiques majeurs de la Trame Verte et Bleue Corse
-  Les sites inscrits
-  Les sites classés
-  Les zones inondables

### Etat Initial

-  Route principale
-  Voie ferrée
-  Urbanisation

### Pressions urbaines et humaines

-  Tendence à l'étalement le long des routes
-  Tendence à l'urbanisation le long du littoral
-  Tendence à l'émission de l'urbanisation
-  Etalement polycentrique des principales agglomérations
-  Urbanisation de fond de vallée
-  Concentration d'AOT et concessions de plages
-  Projets d'extension, création, restructuration de ports
-  Principaux ports de plaisance
-  Principaux ports de commerce
-  Secteur à forte pression touristique
-  Secteur à pression touristique moyenne
-  Fermes aquacoles
-  Zones à forte concentration de mouillage forain

### Risques

-  Secteur soumis à une forte érosion du trait de côte
-  Zones SEVESO
-  Concentration d'occupations humaines soumises à un risque

### Pollutions et sources de pollutions

-  STEP impactant la qualité du milieu naturel
-  Masses d'eau dont la qualité doit être surveillée

### 3 | Des opportunités et des potentialités de développement et de valorisation du littoral

Le maintien et le développement des activités liées à la mer ou au littoral sont essentiels pour l'économie corse. Néanmoins, ces activités doivent directement être conditionnées par la préservation et la restauration des milieux et des espèces.

La maîtrise du niveau de pression est une préoccupation permanente pour le maintien d'un environnement marin en bon état de conservation, qui est la richesse essentielle de l'île.

C'est pourquoi, au regard du socle naturel et des secteurs sensibles, le SMVM devra accompagner le développement du territoire au travers de la valorisation des potentialités et opportunités qu'offrent l'île et l'encadrement des projets situés dans les secteurs les plus sensibles.

#### A | Un environnement à préserver et à valoriser davantage

##### a. *Le développement ou le renforcement des statuts de protection de sites*

Les différents statuts de protection des espaces terrestres comme marins (aires marines protégées en mer) sont des outils de gestion et de préservation qui ont fait leurs preuves.

L'analyse stratégique régionale a permis de déterminer des actions à court terme pour améliorer et renforcer le réseau d'AMP en place sur la Corse et ainsi préserver au mieux le patrimoine naturel et culturel de la Corse.

Les actions à court terme reposent sur les extensions de réserves naturelles ou parc déjà existants, mais également sur la création de nouvelles zones :

- L'acquisition des nouveaux terrains stratégiques par le Conservatoire du littoral et les services espaces naturels sensibles des départements de Corse
- L'identification des zones humides et des espaces remarquables de la loi «Littoral»
- L'extension de la réserve de Scandola,
- La réalisation d'un parc marin sur le secteur des Agriates et du Cap Corse.
- L'extension du Parc Naturel Régional de Corse,
- La rédaction et l'avancement des Documents d'Objectifs de sites Natura 2000, notamment sur les secteurs du conservatoire du Littoral Corse.

##### b. *Concessions de plage*

L'approche des plages et de leur vocation doit être dorénavant intégrée dans l'approche du domaine maritime.

L'enjeu pour le SMVM est de s'assurer que les occupations du Domaine Public Maritime sont organisées de manière à impacter de façon minimale la qualité des espaces littoraux et marins. Les autorisations et concessions accordées sont par nature tolérées sur un espace où la vocation principale de ce dernier n'est pas forcément d'accueillir de l'activité. De plus, l'objectif pour le SMVM est de

s'assurer que les installations répondent aux impératifs réglementaires, notamment liés au libre accès des piétons au rivage.

Le SMVM devra s'assurer, au travers de la définition des vocations, de la capacité d'accueil des plages et des milieux environnants pour des occupations temporaires. De plus, il devra définir, en fonction des secteurs identifiés, des grandes typologies de plages au regard des dominances présentes, à partir desquelles les usages se déclineront. Enfin, il devra s'interroger sur la nécessité d'établir des concessions de plage, afin que ces dernières répondent à un cahier des charges précis, inspiré entre autre par le décret n°2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage et de la Circulaire du 20 janvier 2012 relative à la gestion durable et intégrée du DPMn.

## B | Une armature territoriale support de développement

Les projections démographiques du territoire annoncent des perspectives de développement importantes pour 2030. Face à ces perspectives, une organisation du territoire est déclinée dans le PADDUC au travers du chapitre traitant de l'armature territoriale. Cette armature est un support sur lequel le projet du SMVM peut s'inspirer pour définir sa stratégie en termes de développement du littoral et des espaces maritimes côtiers.

D'après le PADDUC, certaines communes du territoire sont *mieux équipées pour accompagner harmonieusement l'accroissement démographique par des équipements, des commerces, des emplois et des services.*

La stratégie du SMVM devra également, pour être en cohérence avec le PADD du PADDUC :

- rechercher la complémentarité entre les communes.
- Assurer une organisation modulée des agglomérations, villes ou villages, afin de limiter la consommation d'espace, de rationaliser les déplacements et répondre aux besoins des territoires, de la façon la plus adaptée possible.

Pour cela, 5 niveaux de communes ont été identifiées :

- Les pôles urbains supérieurs : constitués des deux agglomérations ajaccienne et bastiaise, et de la ville de Corte
- Les pôles urbains secondaires : Calvi, Île-Rousse, Porto-Vecchio-Figari-Bonifacio et Propriano-Sartene
- Les pôles de services intermédiaires : Grosseto-Prugna, Vico, Saint-Florent, Penta-di-Casinca, Cervione, Aleria et Ghisonaccia
- Les pôles de services de proximité
- Les unités villageoises

Dans le cadre du projet du SMVM, les trois premières typologies auront des influences dans la détermination de la stratégie touristique, portuaire, nautique et piscicole de l'île. Elles méritent d'être détaillées :

### *a. Les pôles urbains supérieurs*

- Les agglomérations d’Ajaccio et de Bastia accueillent l’essentiel des équipements structurants de transports (ports, aéroports et gares). Ces villes ont une influence sur l’ensemble du territoire insulaire. Elles jouent à la fois un rôle de porte d’entrée, de carrefour et ont une force attractive au sein de l’espace régional.
- Ces pôles sont les points à partir desquels les flux touristiques arrivent (notamment par la mer) et sont diffusés. Leur rôle est essentiel dans la complémentarité de l’arrière-pays avec le littoral.
- Le développement de l’offre foncière à vocation commerciale devra avoir comme priorité de conforter les activités productives, et de réserver des localisations stratégiques (à proximité des ports et des aéroports, à proximité de la mer pour les activités aquacoles et l’industrie nautique...).
- Ces agglomérations pourraient accueillir un développement industriel et artisanal plus conséquent au regard de leur proximité avec les ports et aéroports. Une politique ambitieuse, en matière de connexion aux infrastructures de transports, de foncier et d’aménagement de zones économiques, doit être engagée.
- Les communes qui composent ces aires urbaines doivent être renforcées dans leurs capacités d’accueil et de logements.

### *b. Les pôles urbains secondaires*

Ils peuvent disposer d’infrastructures de transport de type portuaire ou aéroportuaire d’importance qui permettent de diffuser les flux touristiques sur le territoire. Cette gamme de services et équipements leur confère cette position structurante au sein du maillage régional.

### *c. Les pôles de services intermédiaires*

Il convient d’en faire des pôles à développer, afin de renforcer l’attractivité des bassins de vie au regard de leur capital productif (agricole, sylvicole, touristique ou artisanal). Ces bassins de vie ont vocation à conforter l’éventail d’activités qu’ils sont en mesure d’accueillir et à promouvoir leurs pôles urbains en articulant leur croissance démographique avec celle de l’offre de services, d’équipements et de logements.

Le SMVM se basera sur cette organisation afin de déterminer sa stratégie de développement de l’espace littoral et marin et permettre un développement touristique du territoire, en accord et en complément avec le réseau de sentier sur le territoire.

## C | Des espaces productifs à maintenir et développer

### a. Des secteurs identifiés pour le développement des cultures marines

Le développement de la filière aquacole repose sur la pérennisation des sites déjà existants et sur le développement de nouveaux sites.

Le schéma régional de développement de l'aquaculture marine actuellement en cours de finalisation, a produit un travail de recensement et de détermination de sites potentiels pour l'implantation de pisciculture en mer et de conchyliculture.

Ce travail est basé sur un croisement de plusieurs critères basés sur les enjeux d'exploitation (vents courants, profondeur, facilité d'accès, distance à la côte...), les enjeux en lien avec les conflits d'usage (prise en compte de la navigation, des mouillages,...) et les enjeux de protection des milieux naturels (zones de protection, biocénoses benthiques et particulièrement les herbiers de Posidonie).

Pour la Pisciculture, 15 sites ont été identifiés :

- 2 dans le Golfe de Saint Florent,
- 4 dans la baie de Calvi,
- 1 au niveau du Golfe de Peru à Cargèse,
- 2 au niveau de Sagone,
- 2 au niveau d' Ajaccio,
- 1 à Porto Pollo (Propriano),
- 1 à Campomoro,
- 2 au niveau de Pinarellu.

Pour la conchyliculture, deux sites ont été identifiés : le site déjà utilisé de l'Étang d'Urbino et le site du Golfe de Galéria.

Bien sûr, avant l'implantation de projets sur ces sites, des études approfondies devront être menées, notamment sur les habitats et espèces présentes sur les fonds mais également sur la disponibilité des infrastructures à terre.

Le suivi des impacts des sites de production doit être obligatoire avec un point initial avant l'implantation de nouvelles structures, et la réalisation de suivis sur le long terme qui permettront de mieux caractériser les incidences sur le milieu et de promouvoir une aquaculture respectueuse de l'environnement par la mise en place de labels. Ces labels existent déjà pour la qualité de la chair de poissons et leur alimentation (exemple du label Agriculture Biologique) mais des fermes écologiques pourraient aussi voir le jour.

## D | Des projets déjà engagés qu'il convient d'accompagner

### a. *L'amélioration des stations d'épuration et le développement des réseaux d'assainissement*

Les opérations programmées pour l'amélioration des stations d'épuration en Corse sont l'occasion d'améliorer l'état des masses d'eaux maritimes, notamment celles connaissant des états médiocres voire mauvais.

### b. *Les ouvrages liés aux ports de plaisance, de commerce et d'industrie*

La plaisance et les activités de transport de passagers et de marchandises sont nécessaires au développement de la Corse. Les ports sont donc des infrastructures vouées à être améliorées de manière à s'adapter aux besoins existants sans pour autant entraîner la dégradation trop importante des milieux.

Plusieurs projets sont actuellement en cours et concernent majoritairement des extensions et des mises en sécurité de plan d'eau, et l'aménagement de ports de plaisance. Des ports de commerce nouveaux sont également envisagés, comme le Port de la Carbonite vers Bastia, ainsi que la spécialisation du port de l'île-Rousse en port destiné à accueillir les ferries et chalutiers de grande envergure.

Sont également à intégrer les projets de nouvelles cales de mise à l'eau qui permettront l'insertion aisée des bateaux à terre comme en mer, et ainsi de limiter le parc de stationnement de bateaux ventouses dans les ports.

D'un point de vue général, il est préférable de ne pas réaliser de nouveaux ports mais de reprendre les aménagements existants. La création de ports à sec est à privilégier car elle permet d'accroître le nombre de places tout en limitant les impacts environnementaux des activités de plaisance en lien avec l'artificialisation du littoral ou avec les apports de contaminants dans le milieu par les plaisanciers.

De plus, et quel que soit le projet d'aménagement, les emprises des ouvrages en mer devront être les plus faibles possibles, tout en évitant les zones sensibles et fragiles comme les herbiers de Posidonie, de Cymodocées et de Zostères ainsi que les sites considérées comme des monuments naturels (trottoirs à Lithophyllum, ceintures à Cystoseires, et formations récifales d'herbiers de Posidonies).

### c. *Mouillages*

Les mouillages sont soumis à autorisation, qu'il s'agisse de mouillage individuel ou collectif et sont donc également soumis à des études d'impact lors de leur création. En Corse, il existe peu de mouillages organisés, la plupart sont des mouillages forains et une étude menée en 2004 faisait état d'environ 6 040 bouées de mouillages fixes reliées à un ou plusieurs corps-morts (Cancemi et al, 2004).

Contrairement aux ports où une proportion non négligeable de plaisanciers utilise les équipements sanitaires du port, en situation de mouillage, les eaux résiduaires des bateaux qui ne disposent pas de réservoirs de rétention des effluents domestiques, sont intégralement rejetées à la mer.

La fréquentation des zones de mouillages, principalement en période estivale peut donc avoir un impact local important sur la qualité des eaux (contamination par des composé organiques et bactériologiques). Cet impact est très localisé et se produit sur une période de Mai à Août principalement. Il est également fonction du confinement de la zone de mouillage ; les sites de mouillage étant plutôt bien abrités des échanges hydrodynamiques, la capacité de dilution du milieu est généralement faible.

Les mouillages, qu'ils soient forains (sans autorisations d'occupation du domaine public maritime) ou organisés, sont une source de dégradation physique des habitats.

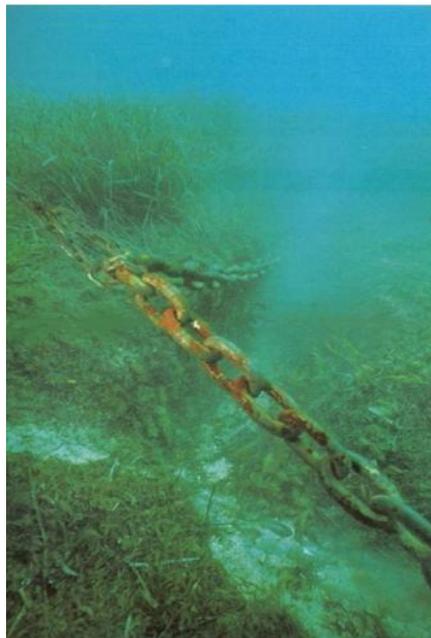
Les mouillages forains et sur corps morts sont à l'origine de destructions physiques de l'herbier par arrachage. Ce problème se pose principalement en Corse sur les zones concernées par la présence des herbiers de Posidonie.

À chaque manœuvre de mouillage, l'ancre dérape, puis « croche ». La chaîne de l'ancre ou du mouillage, sous l'effet de la houle et du vent, « rague » et balaye le fond sur tout le secteur d'évitage du bateau. Lors de l'appareillage du navire, l'ancre laboure à nouveau le fond. Les ravages causés sur toute forme de vie fixée, animale ou végétale, sont importants et particulièrement dramatiques sur l'herbier de posidonie. Pour le corps-mort, l'impact est parfaitement localisé et permanent, alors qu'il est plus diffus et renouvelé dans le cas du mouillage individuel.

Les dommages sur les herbiers de Posidonies sont importants dans les deux cas.

En Corse, un inventaire des corps morts a démontré que les mouillages forains étaient majoritairement positionnés dans les herbiers (55%) et que 37 % des zones d'herbier concernées par ces corps morts montraient des signes de dégradation (Cancemi et al, 2004).

Il est nécessaire de prévoir *a minima* une sensibilisation des plaisanciers à cette problématique de mouillages sur herbier et de mettre à disposition des données cartographique sur les biocénoses à éviter.



D'autres actions plus fortes peuvent être envisagées :

L'enjeu pour le SMVM de Corse est d'organiser les zones de mouillages en dehors des sites à préserver, que ce soit pour les petits plaisanciers ou pour la grande plaisance. Certains sites de prédilection ont été envisagés pour le placement de mouillages adaptés à la grande plaisance, et ainsi éviter que les yachts mouillent dans des zones sensibles.



# SPATIALISATION DES ENJEUX DU SMVM DU PADDUC

## Patrimoine naturel et agricole

-  Les espaces naturels structurants et réserves de biodiversité de la TVB
-  Les autres espaces naturels terrestres non protégés
-  Les espaces agricoles structurants
-  Les principaux cours d'eau et masses d'eaux structurantes
-  Les zones humides d'intérêt régional
-  Les espaces maritimes et lagunaires remarquables
-  Les milieux marins côtiers significatifs
-  Les corridors écologiques majeurs de la Trame Verte et Bleue Corse
-  Les sites inscrits
-  Les sites classés
-  Les zones inondables

## Etat Initial

-  Route principale
-  Voie ferrée
-  Urbanisation

## Potentialités

-  Secteurs supplémentaires terrestres à préserver
-  Projet d'extension de réserve naturelle
-  Projet de création de parc marin
-  Ports
-  Cales
-  Projets d'extension, création, restructuration de ports
-  Secteurs potentiel pour le développement des activités liées aux cultures marines
-  Capacité des ports à sec actuels et futurs à maximiser
-  Zones potentielles de mouillage à organiser
-  Sentiers de randonnées

## Pressions urbaines et humaines

-  Tendence à l'étalement le long des routes
-  Tendence à l'urbanisation le long du littoral
-  Tendence à l'émiettement de l'urbanisation
-  Etalement polycentrique des principales agglomérations
-  Urbanisation de fond de vallée
-  Concentration d'AOT et concessions de plages
-  Projets d'extension, création, restructuration de ports
-  Principaux ports de plaisance
-  Principaux ports de commerce
-  Secteur à forte pression touristique
-  Secteur à pression touristique moyenne
-  Fermes aquacoles
-  Zones à forte concentration de mouillage forain

## Risques

-  Secteur soumis à une forte érosion du trait de côte
-  Zones SEVESO
-  Concentration d'occupations humaines soumises à un risque

## Pollutions et sources de pollutions

-  STEP impactant la qualité du milieu naturel
-  Masses d'eau dont la qualité doit être surveillée

## Armature territoriale support de développement urbain et touristique

-  Pôles urbains supérieurs
-  Pôles urbains secondaires
-  Pôles de services intermédiaires
-  Pôle portuaire majeur
-  Pôle portuaire
-  Diffusion des flux touristiques depuis le port
-  Voie ferrée
-  Aéroport

## ATOUS

- Un patrimoine naturel terrestre important et protégé avec de nombreux outils juridiques et des acteurs investis
- Une Trame Verte et Bleue définie
- Des espaces agricoles avec un grand potentiel
- Des morphologies typiques de village, témoignant de la relation que pouvaient avoir ou certains secteurs géographiques avec la mer
- Une région encore globalement bien préservée des risques liés à une urbanisation diffuse
- Un tourisme dynamique, représentant une part importante de l'économie régionale, s'accroissant
- Un territoire attractif
- Un lien de la Corse avec les territoires limitrophes
- L'aquaculture, une filière économique reconnue et importante pour la Corse
- un littoral attractif
- Un littoral équipé pour les liaisons aéroportuaires et portuaires

## FAIBLESSES

- Un vieillissement de la population
- Une multiplication des résidences secondaires dans les communes rurales
- Un émiettement de l'urbanisation et un étalement lié à une planification territoriale en retard et une faible maîtrise des phénomènes urbains
- Un foncier cher sur le littoral qui tend à pousser les ménages à s'installer le long des vallées, dans l'arrière-pays
- Une économie à deux vitesses : forte durant la période estivale, atténuée durant les mois d'hiver.
- Une absence d'autosuffisance de l'île, notamment énergétique
- Une réponse insuffisante à la demande estivale de la part de la pêche locale
- Un manque de postes d'amarrage et des conditions d'accueil perfectibles de la Grande Plaisance
- Une économie du nautisme non exploitée à son optimum
- Des moyens de communication peu performants sur l'île, induisant à réfléchir par bassin de vie
- Lacunes dans la gestion des sites surfréquentés
- la mise en question du libre accès à la mer
- Privatisation du DPM
- Des résultats médiocres de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers, urbains, agricoles et technologiques et des réseaux d'assainissement qui restent à mettre aux normes
- Une plaine orientale soumise à de nombreux risques (submersion, érosion, inondation)
- Fragilisation des milieux, des espèces et des habitats du fait d'une surfréquentation des sites
- Conflit d'usage dans certains secteurs

## OPPORTUNITES

- Attractivité et dynamisme de l'île
- Une armature territoriale définie
- Un hébergement touristique devant être augmenté du fait de la réduction prochaine du nombre de production de résidences secondaires
- Des outils juridiques permettant de gérer les occupations du DPM
- Des secteurs artificialisés présentant des possibilités de renouvellement et densification urbaine
- Des projets hydrauliques à intégrer (stockage eau potable en Balagne et à l'Extrême Sud)

## MENACES

- Une urbanisation détruisant petit à petit les formes originelles des villages traditionnels
- Un manque d'adaptation des équipements existants aux évolutions démographiques (notamment en assainissement)
- Des espaces naturels marins à préserver
- Fragmentation des espaces naturels par l'urbanisation

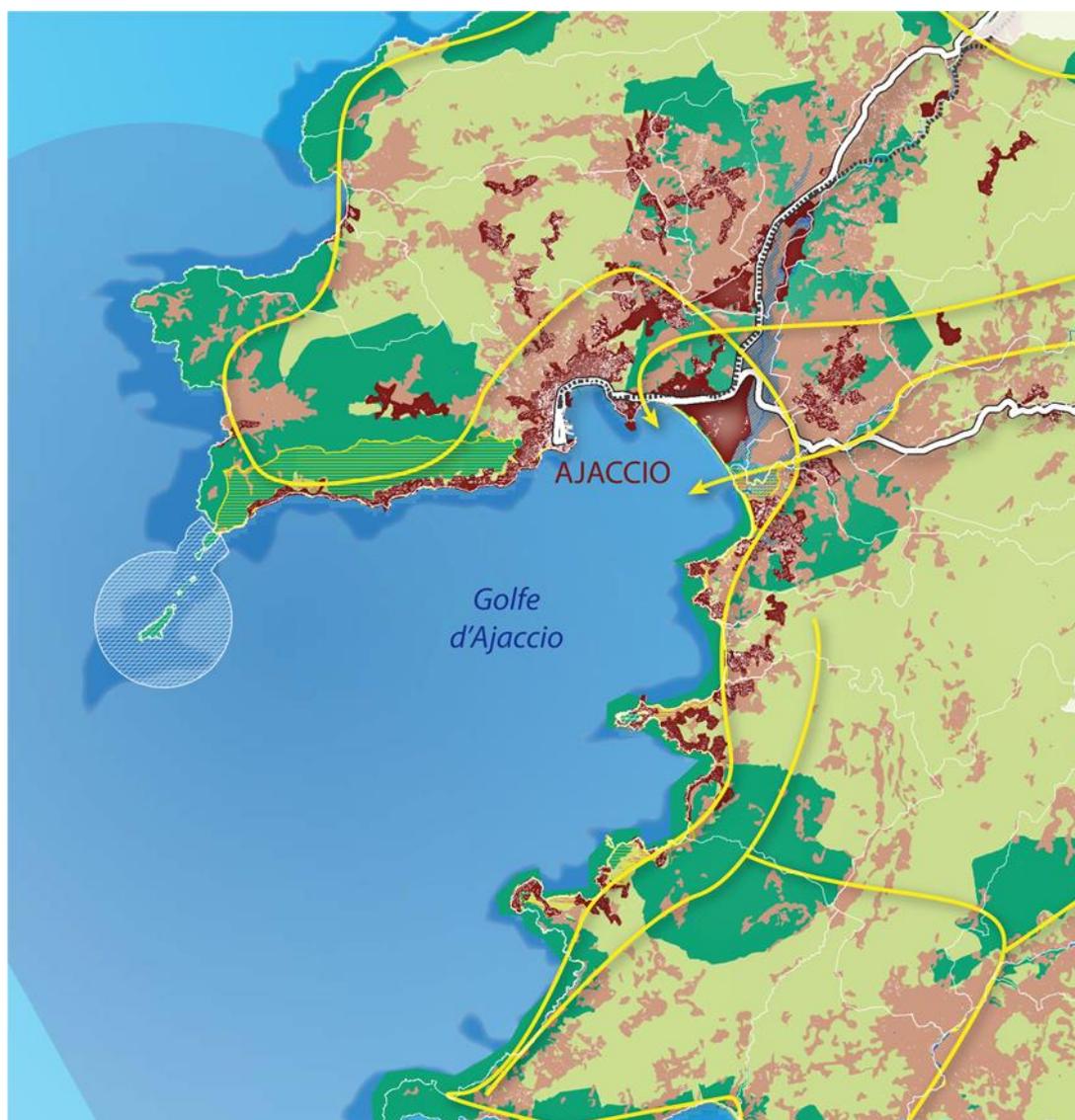


## Volet 2 | Enjeux par séquence



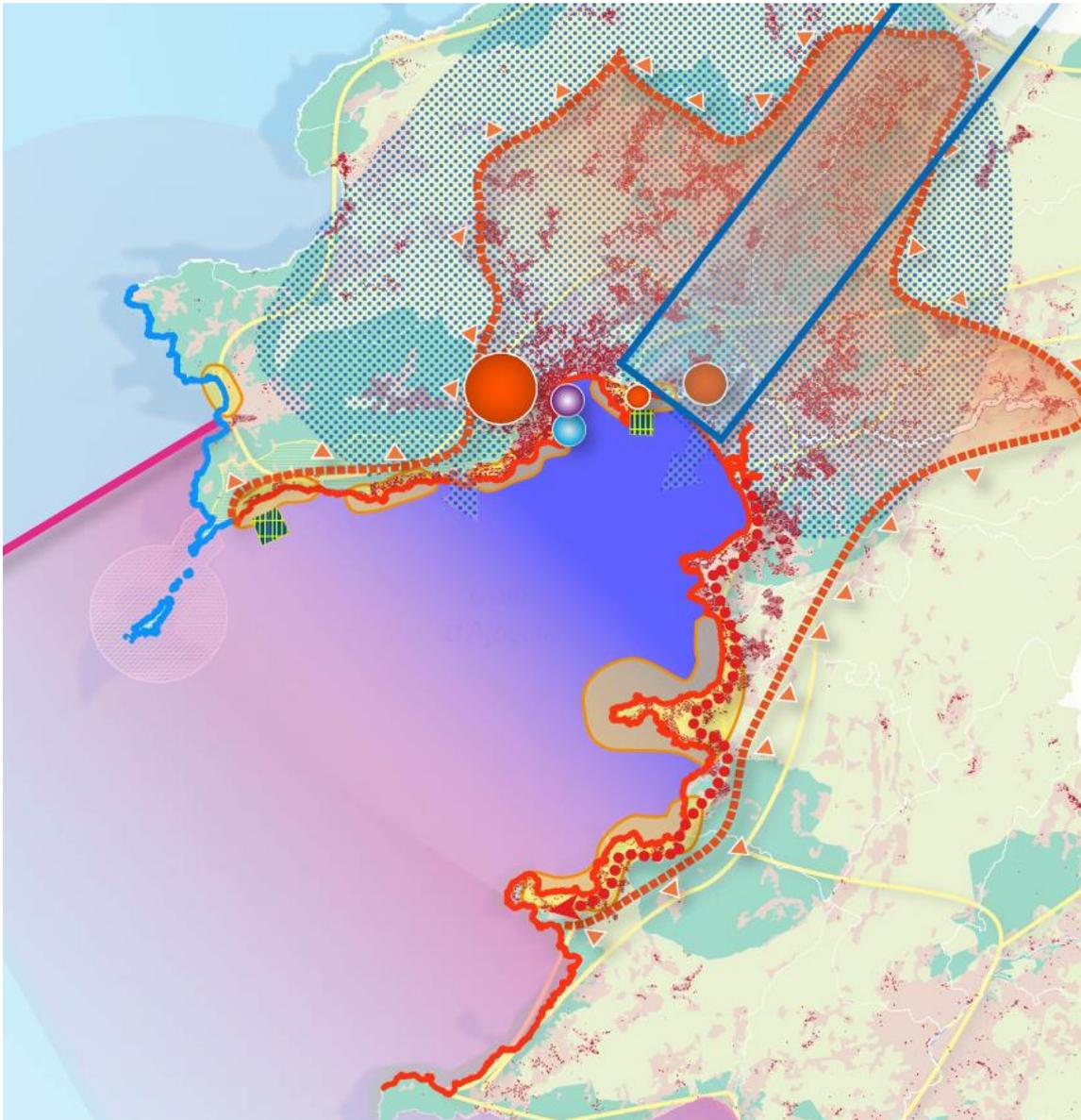
## 1 | Séquence à enjeux N°1 : Ajaccio

### A | Socle environnemental et naturel :



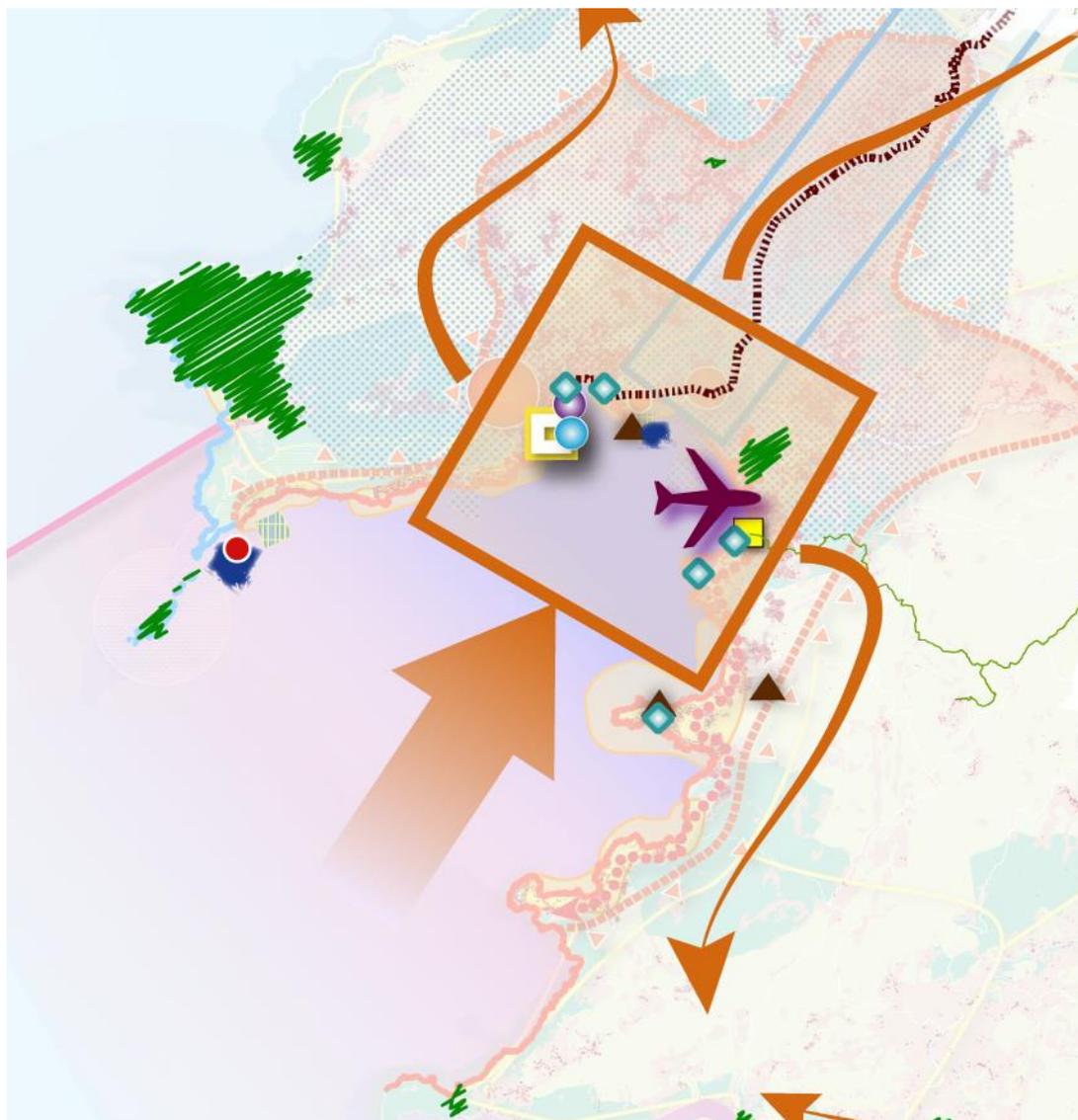
- Des espaces agricoles en quantité autour de la ville.
- Une trame verte à l'échelle régionale, notamment grâce à la colline à l'est d'Ajaccio.
- Un espace maritime structurant et significatif, le golfe d'Ajaccio.
- Un secteur inondable dans la plaine de la Gravona.
- Les rivages du Golfe en site inscrit.
- Le site classé des Iles Sanguinaires à préserver, ainsi que de la tour de l'Isolella.

## B | Menaces et risques



- Une forte tendance à la conurbation par :
    - une urbanisation importante de fond de vallée s'étendant vers le nord-est, le long de la N193 ;
    - une forte urbanisation du littoral sur tout le pourtour du Golfe ;
    - une tendance à l'urbanisation des coteaux au nord et au sud du Golfe ;
  - Présence de STEP ne respectant pas les normes en vigueur.
  - Présences de plusieurs entreprises SEVESO.
  - Forte pression touristique sur tout le littoral et accrue au niveau du Golfe.
  - Présence de ports pouvant impacter le milieu naturel.
  - Une concentration de poches d'AOT le long du littoral du Golfe.
  - Présence de fermes aquacoles.
- En conclusion, une qualité des eaux nécessitant une surveillance.

## C | Potentialités



- Un pôle urbain majeur comptant un port de commerce et un port de plaisance.
- Un pôle portuaire touristique important, avec une diffusion des flux vers le sud, le nord, et l'est.
- Un réseau d'infrastructures tel qu'un aéroport et une voie ferrée, cette dernière permettant de rejoindre le nord de l'île.
- Plusieurs cales ou ports à sec pouvant être optimisés.
- Un secteur pouvant accueillir des activités conchylicoles à proximité des Iles sanguinaires.
- Présence d'espaces naturels à préserver au nord-ouest, ainsi qu'à proximité de l'aéroport.

## 2 | Séquence à enjeux N°2 : Bastia

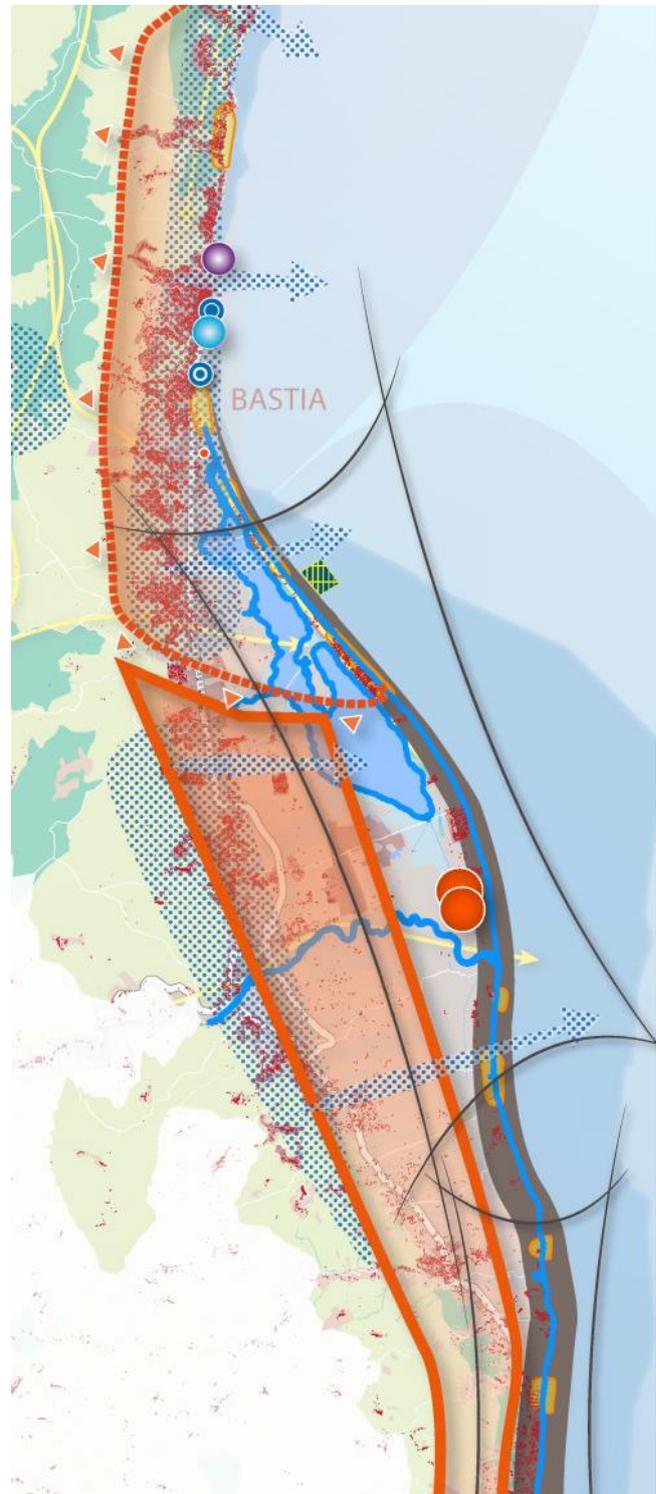
### A | Socle environnemental et naturel :

- Des espaces cultivés dans la plaine au sud de Bastia.
- La trame verte et bleue assurée par la présence de la réserve de l'étang de Biguglia, ainsi que du Lido.
- Des vastes zones inondables dans la plaine de l'étang de Biguglia.



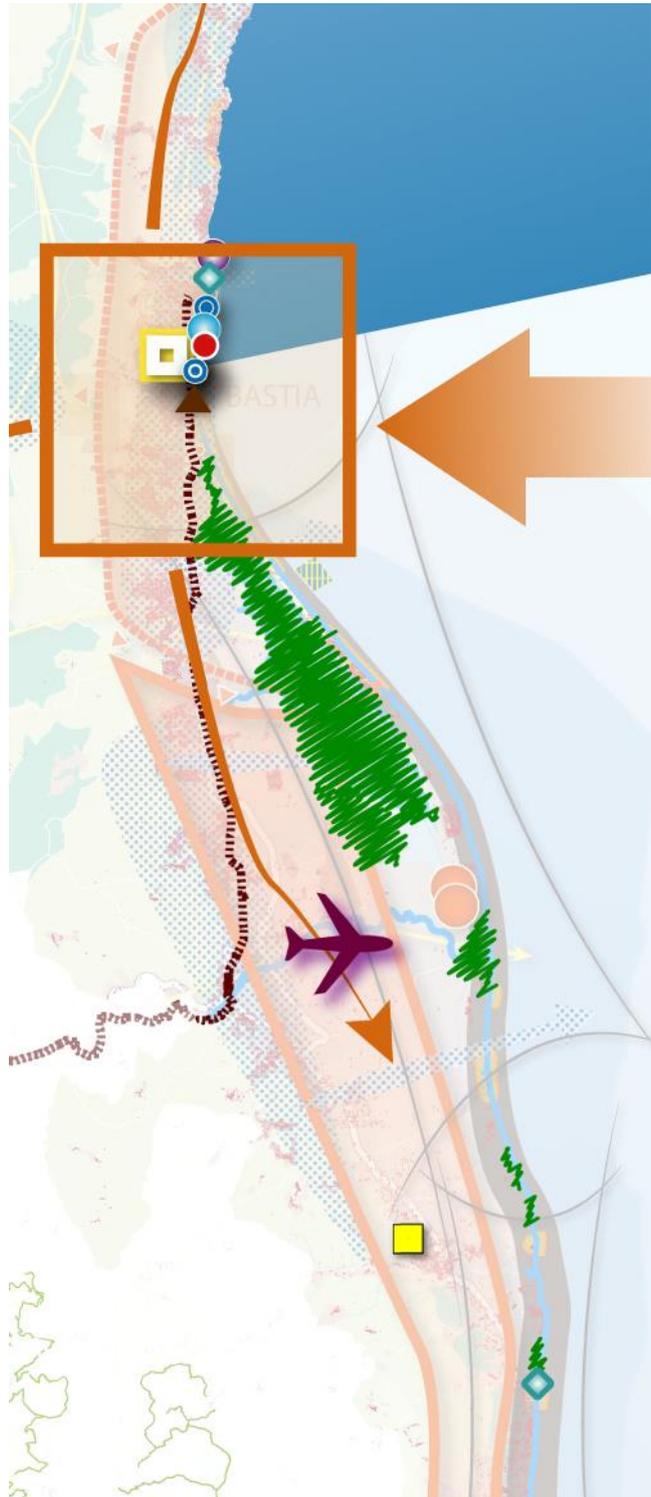
## B | Menaces et risques

- Forte tendance à l'étalement de l'urbanisation sur les coteaux, ainsi que le long de l'axe de la N193 vers le sud, et sur le lido.
- Une pression touristique sur le littoral et sur le pourtour de l'étang entraînant une pression sur le milieu marin côtier.
- Présence de STEP ne respectant pas les normes en vigueur.
- Présence d'entreprises SEVESO, de ports et d'un aéroport pouvant impacter le milieu naturel.



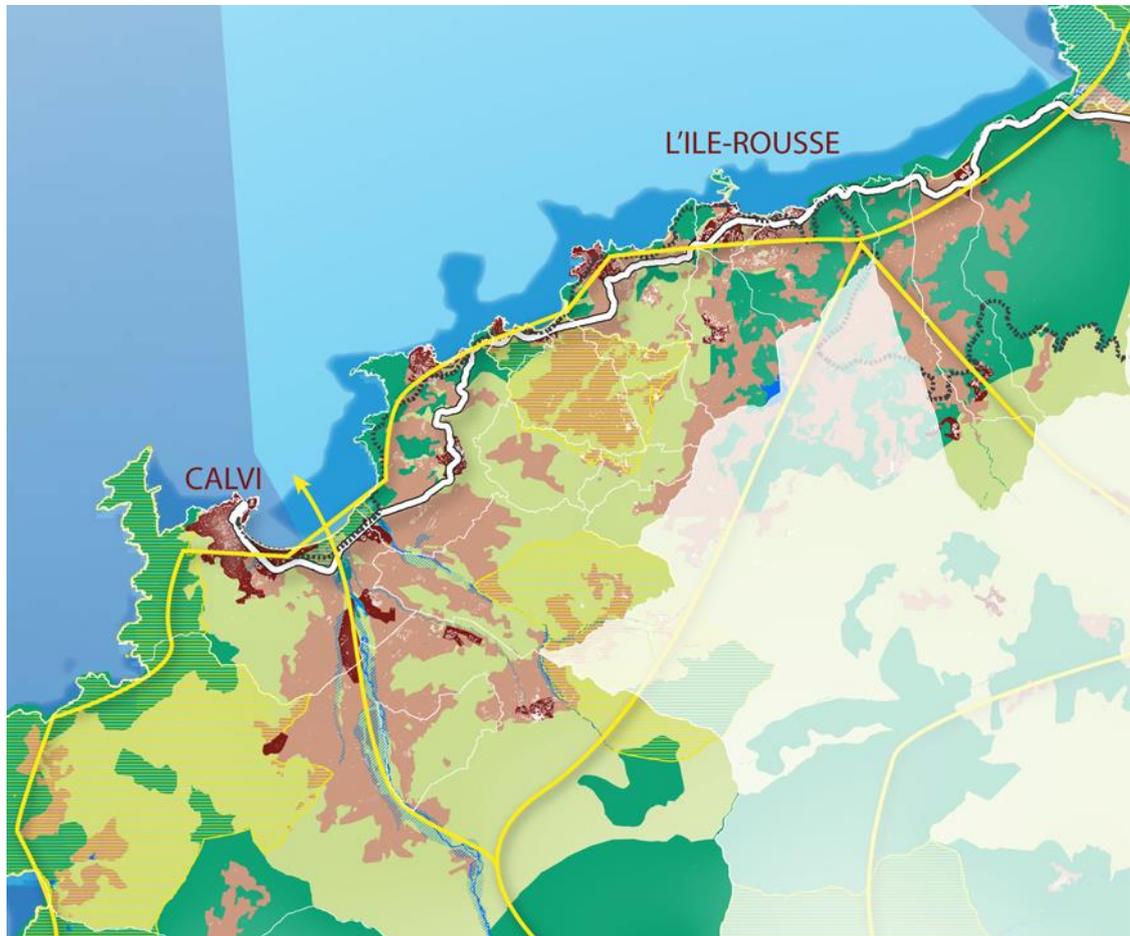
## C | Potentialités

- Un pôle urbain majeur avec une activité maritime importante, avec des équipements portuaires importants : cales, port à sec.
- Un pôle portuaire touristique majeur permettant de diffuser les flux vers le nord en direction du Cap Corse, vers le sud en direction de la plaine orientale, ou à l'ouest vers Saint Florent.
- Un aéroport à proximité de la ville.
- Présence du réseau ferré permettant de rejoindre Ajaccio.
- Une vaste zone naturelle à proximité au niveau de l'étang de Biguglia.



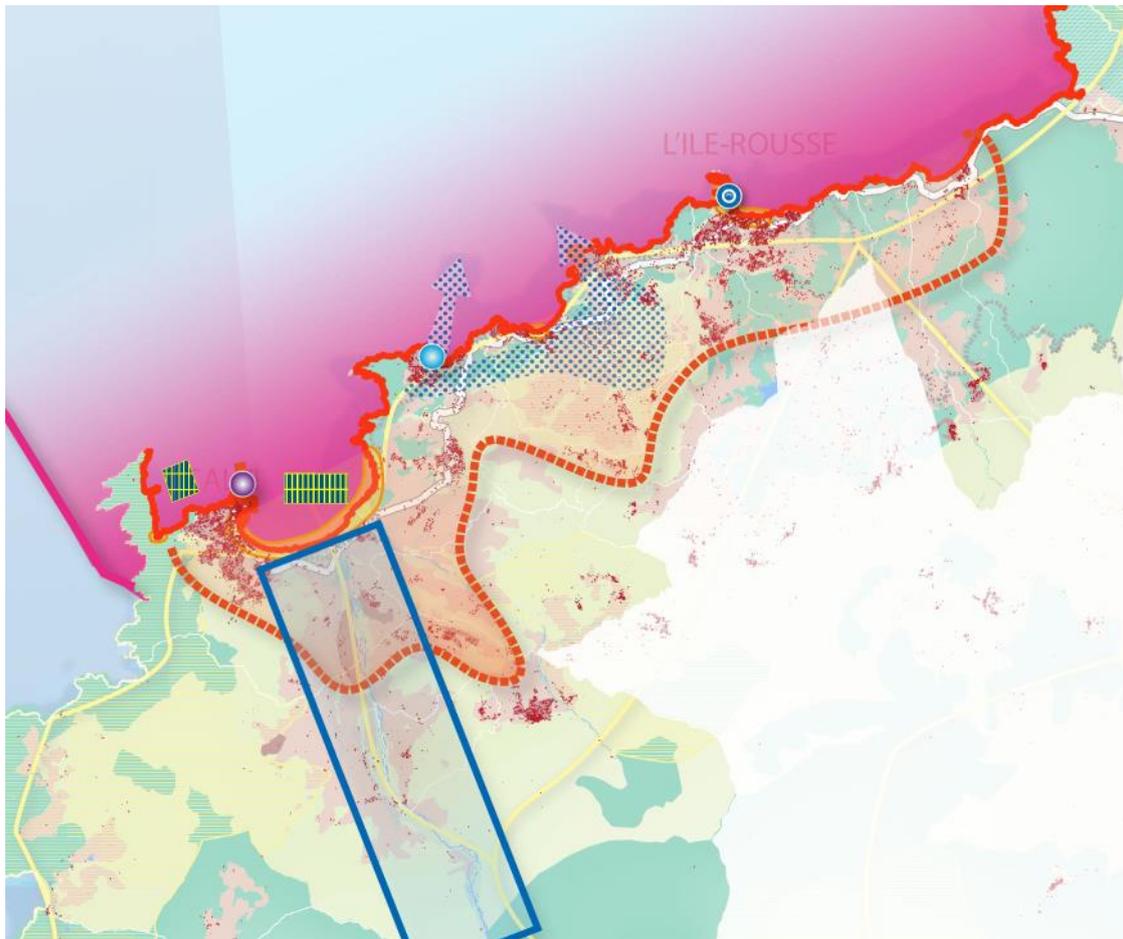
### 3 | Séquence à enjeux N°3 : Calvi - L'Île-Rousse

#### A | Socle environnemental et naturel :



- Des espaces agricoles de qualité dans la région littorale et dans le secteur de la plaine
- Une trame verte et bleue dessinée par la Figarella et par la strate thermo-méditerranéenne.
- Des espaces maritimes significatifs à l'ouest de Calvi, et le long du trait côtier entre la baie de Calvi, jusqu'à l'Île Rousse.
- Des espaces inondables autour du Campu Longu.
- Un site paysager à préserver aux abords de la Revellata.

## B | Menaces et risques



- Un secteur soumis dans l'ensemble à d'importants mouillages forains non organisés dégradant les milieux et habitats sensibles (posidonies).
- Une pression touristique forte sur le littoral entraînant une pression sur le milieu marin côtier.
- Une urbanisation tendant à s'émietter entre Calvi et L'île Rousse, le long des axes de transport et dans l'arrière-pays, dans les zones agricoles et les espaces naturels intégrés à des corridors écologiques.
- Des équipements en assainissement peu adaptés dans les zones diffuses, principalement colonisés par les résidences secondaires.
- Deux ports de commerces, dont un situé dans une zone de conchyliculture.

## C | Potentialités



- Deux polarités identifiées :
  - l'Île Rousse, identifiée comme un pôle commercial.
  - Calvi, identifiée comme un pôle pour le développement de la plaisance et de l'organisation du mouillage.
- Un renforcement de la protection côtière dans les espaces les moins soumis aux pressions urbaines.
- Deux pôles portuaires touristiques diffusant les flux vers Ajaccio et Saint Florent.
- Un développement de l'activité conchylicole dans la baie de Calvi.
- Présence de l'aéroport.
- Départ du GR20.

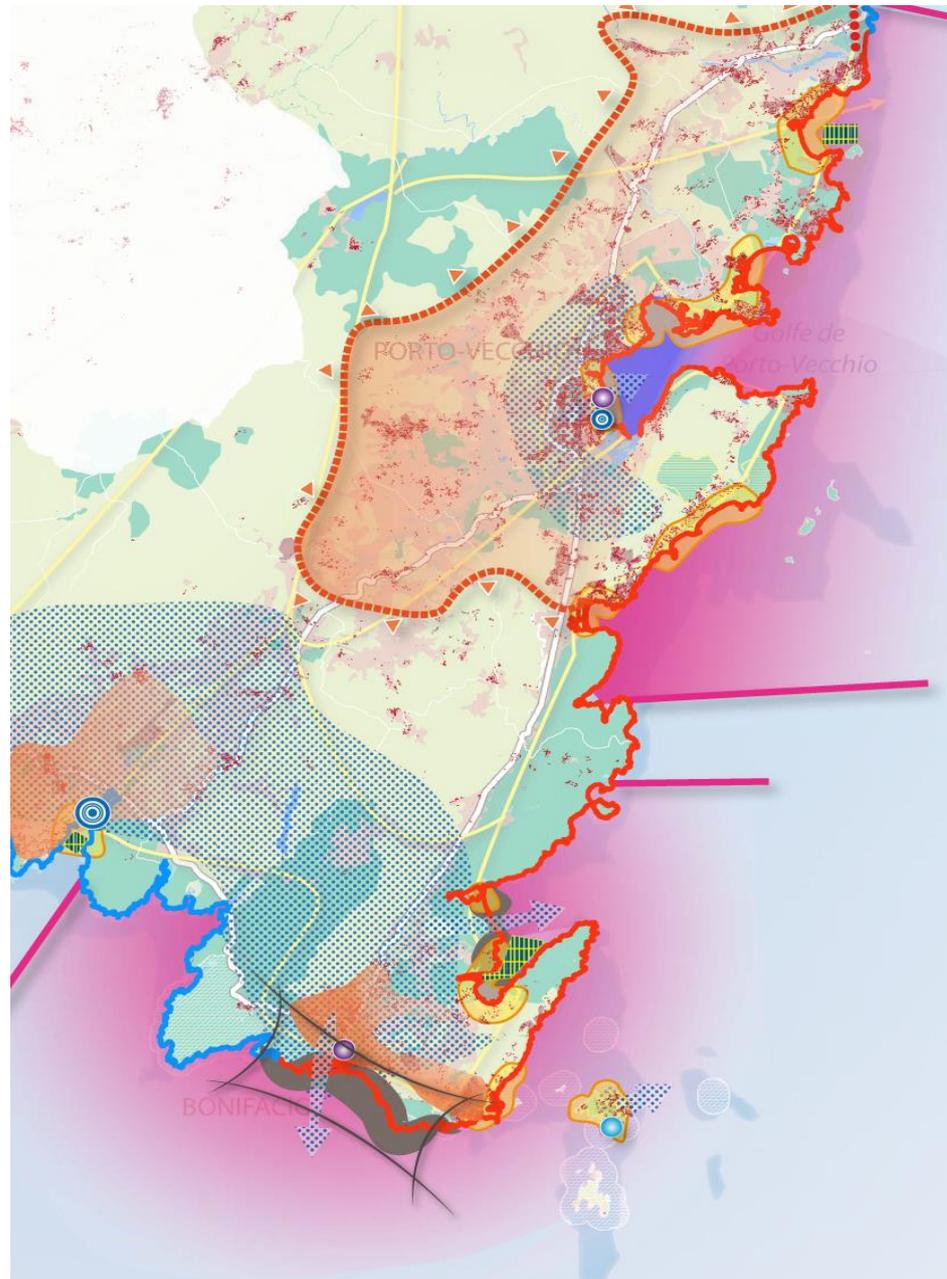
## 4 | Séquence à enjeux N°4 : Porto-Vecchio - Bonifacio

### A | Socle environnemental et naturel :



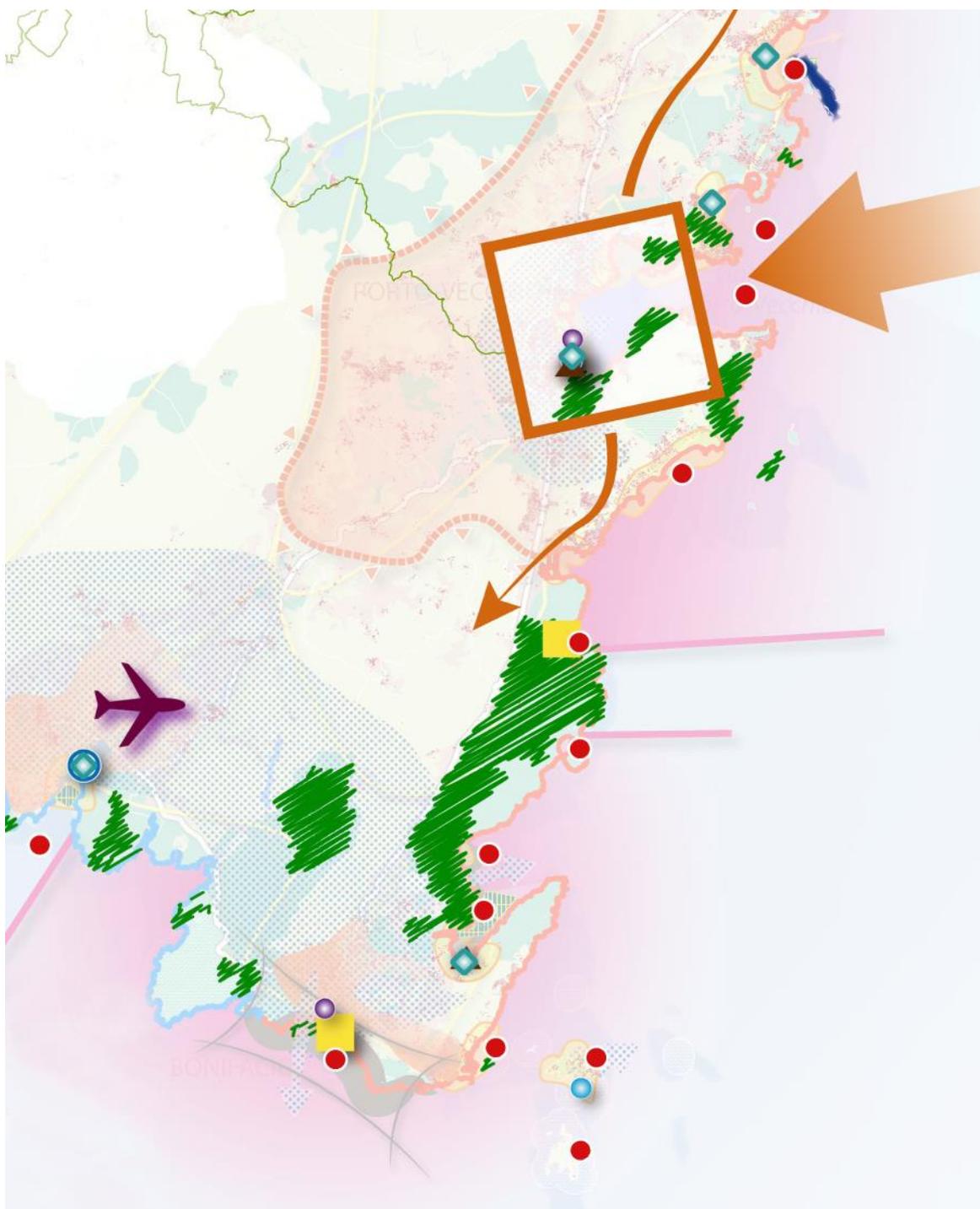
- Des sites naturels à préserver autour de Bonifacio et des Iles.
- L'espace maritime remarquable de la Réserve des Bouches de Bonifacio ainsi que du Golfe de Porto-Vecchio.
- Une trame verte assurée par des espaces agricoles d'ampleur au nord-est de Bonifacio et dans la plaine de Figari, ainsi que par la réserve naturelle des Tre Padule de Suartone et le littoral.
- Une zone inondable autour des étangs au sud de Porto-Vecchio.

## B| Menaces et risques



- Un secteur soumis dans l'ensemble à d'importants mouillages forains, particulièrement au niveau de Porto-Vecchio où la qualité des eaux doit être surveillée, ainsi que dans la réserve des Bouches de Bonifacio.
- Une pression touristique forte sur le littoral Est entraînant une pression sur le milieu marin côtier, ainsi qu'une forte présence d'AOT.
- Une forte tendance à l'urbanisation dans l'arrière-pays de Porto-Vecchio, ainsi que le long du littoral.
- Des risques d'effondrement au niveau de Bonifacio.
- Présence de STEP dans les deux villes risquant d'impacter le milieu naturel.
- Présence de fermes aquacoles.

## C | Potentialités

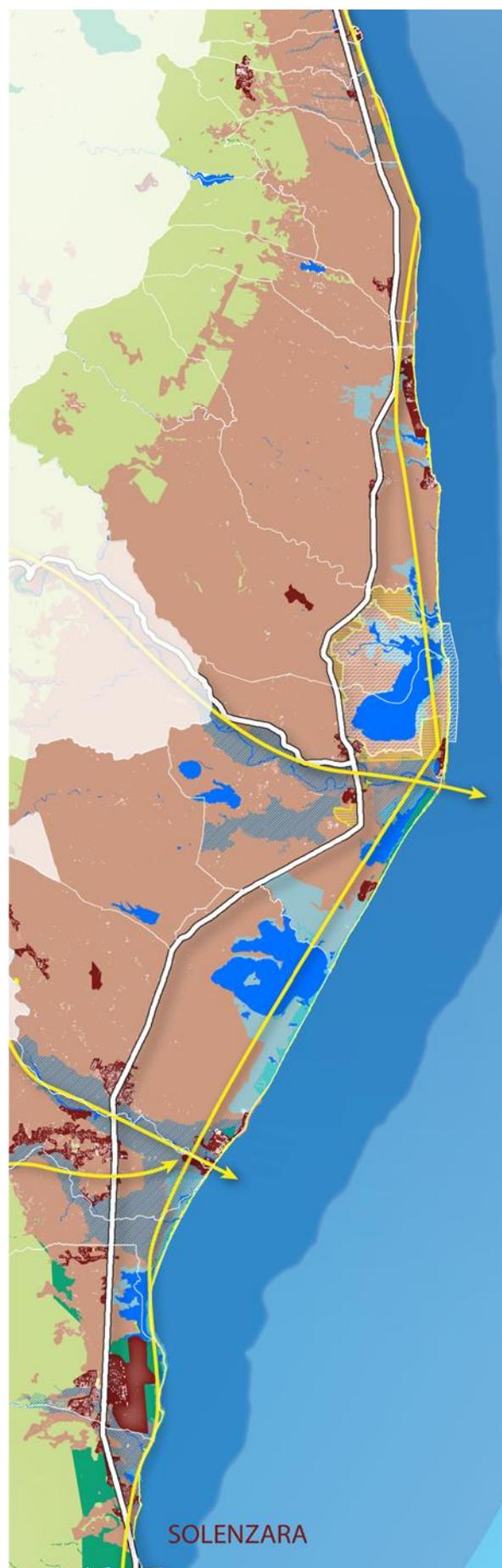


- Deux pôles urbains secondaires identifiés : Porto-Vecchio et Bonifacio.
- Un pôle touristique important desservi par mer et par l'aéroport de Figari.
- Nombreux espaces naturels à préserver, notamment la coupure verte entre Bonifacio et Porto-Vecchio, et les étangs à proximité de Porto-Vecchio.

## 5 | Séquence à enjeux N°5 : Plaine Orientale

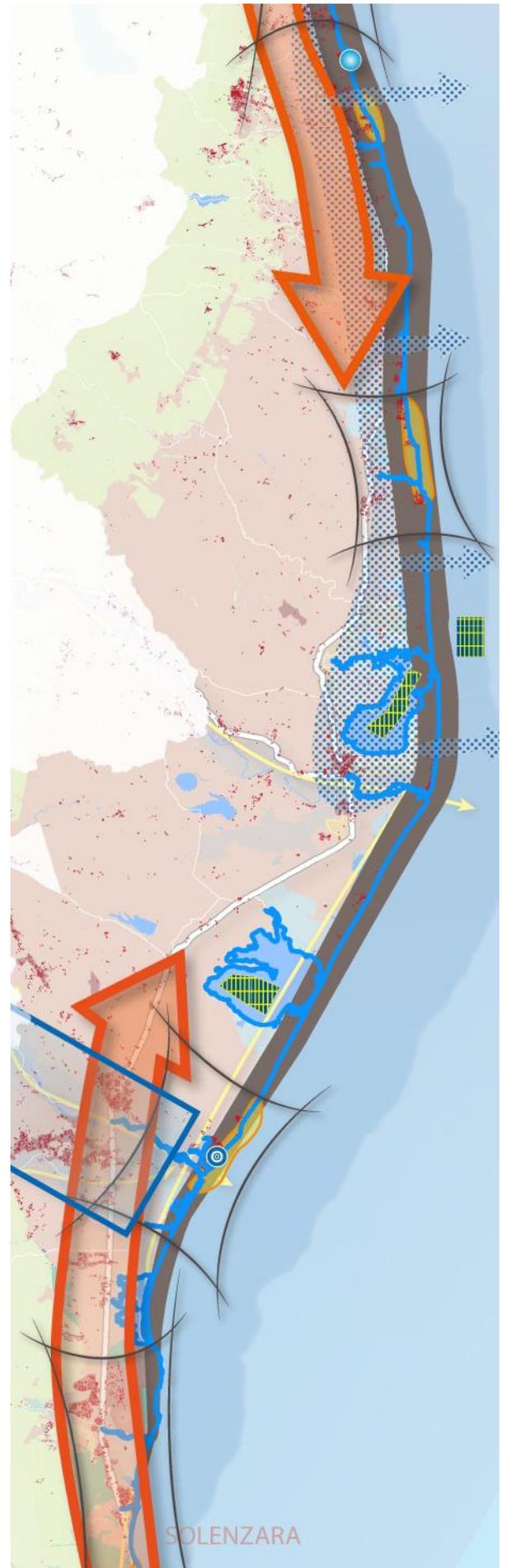
### A | Socle environnemental et naturel :

- Des grandes zones humides autour des étangs de Palo, d'Urbino et de Diane qui assurent une trame bleue.
- Des zones inondables dans les deltas.
- De larges zones agricoles.
- L'étang de Diane inscrit et classé.



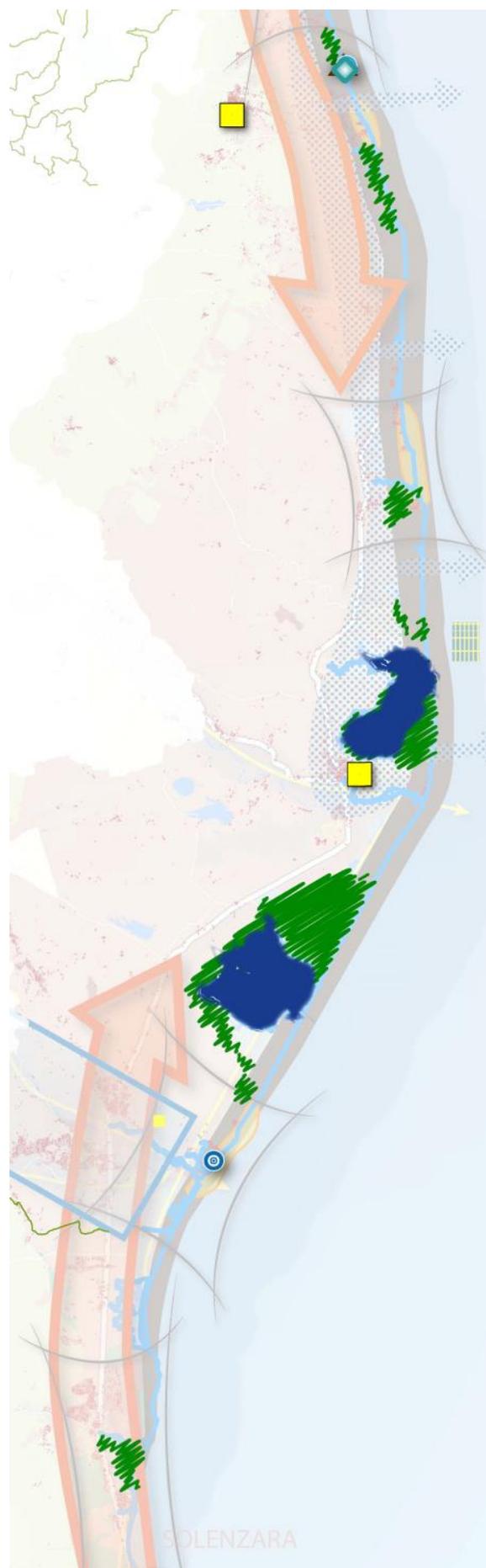
## B | Menaces et risques

- Une forte tendance à la conurbation le long de la N198/193, ainsi que le long de la N200 rejoignant Aléria.
- Une pression touristique entraînant une urbanisation balnéaire sur le littoral ainsi que de nombreux secteurs concentrant les AOT.
- Présence de nombreuses STEP impactant le milieu naturel le long du rivage.
- Présence de quelques fermes aquacoles.
- Rivage soumis à un risque d'érosion du trait de côte.



## C | Potentialités

- Des espaces naturels identifiés autour des étangs qui ponctuent le littoral.
- Des villes de taille moyenne, support d'accueil touristique.
- Un littoral préservé d'infrastructures.



## 6 | Séquence à enjeux N°6 : Galéria - Porto - Cargèse

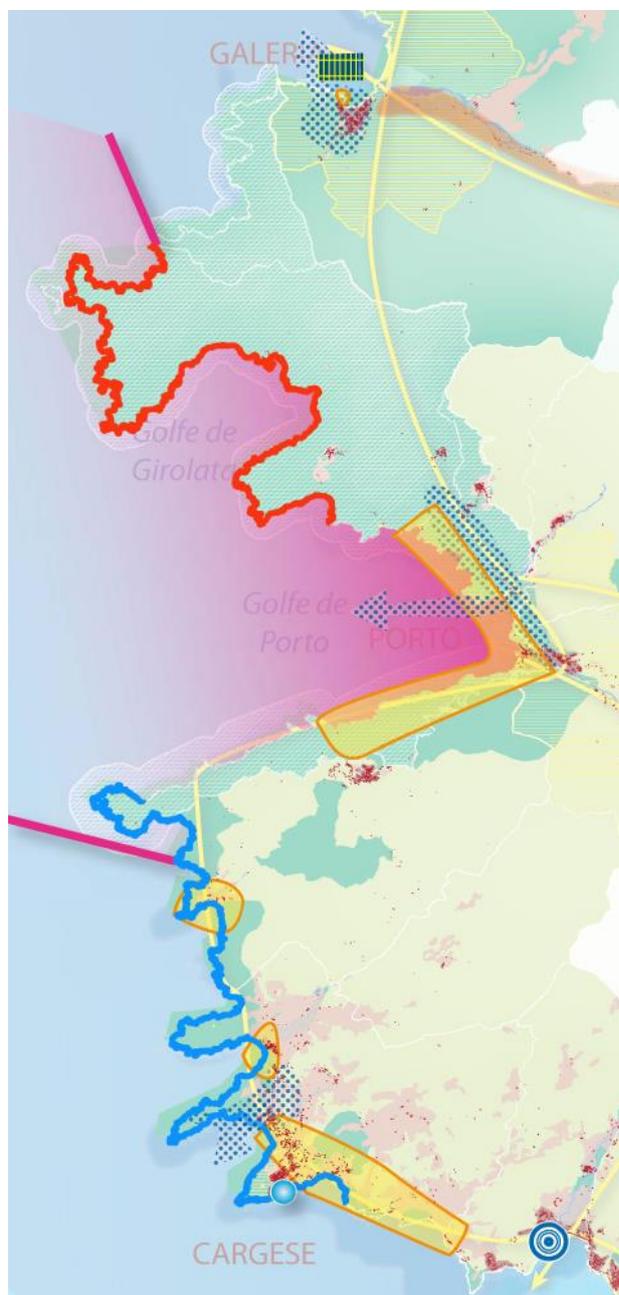
### A | Socle environnemental et naturel :

- Un littoral classé assurant une large trame verte.
- Les sites inscrits des vallées de Galéria et Porto, ainsi que Cargèse.
- Des espaces maritimes de qualité.



## B | Menaces et risques

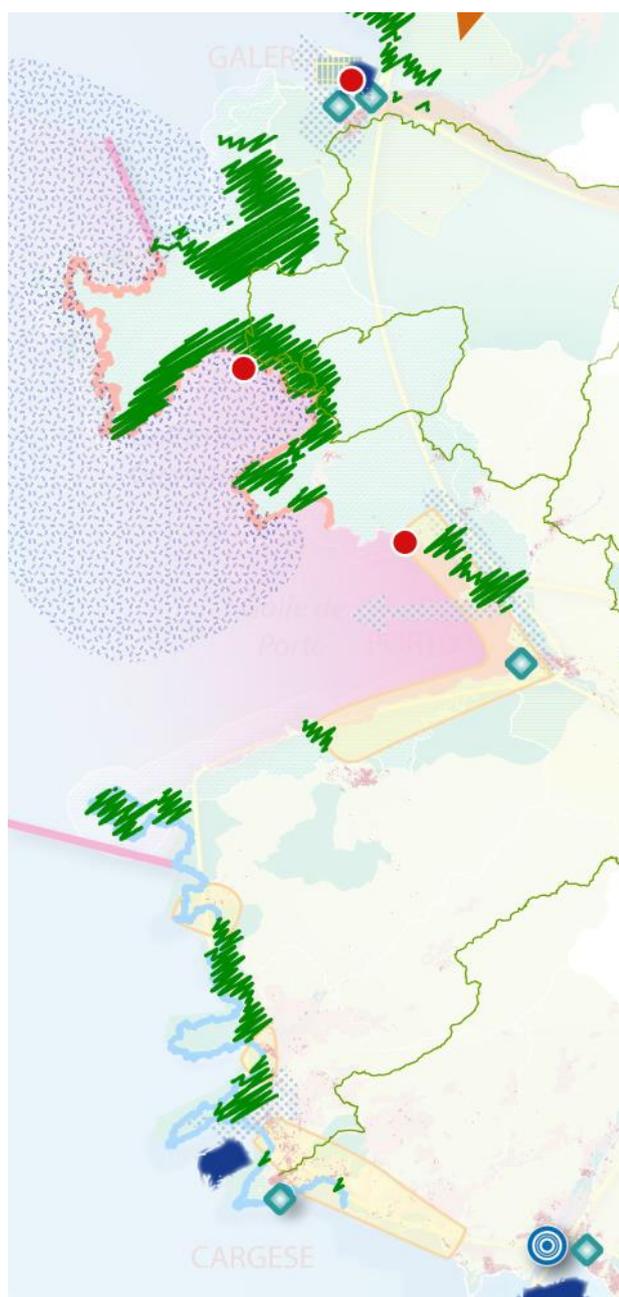
- Une forte concentration de mouillage forain dans les Golfes de Porto et Girolata.
- Une pression touristique forte, notamment au niveau de la réserve de Scandola, et des plages au nord de Cargèse.
- Une forte présence d'AOT au niveau de Porto.



## C | Potentialités

- Un littoral naturel préservé.
- Un projet d'extension de la réserve naturelle de Scandola.

Des cales permettant d'accoster







Agence d'Aménagement Durable, de  
Planification et d'Urbanisme de la Corse

Ancienne clinique Ripert

5, rue Prosper Mérimée

CS 40001 - 20181 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04 95 10 98 64

